



UNIL | Université de Lausanne

Unicentre

CH-1015 Lausanne

<http://serval.unil.ch>

Year : 2023

Edition et analyse du *Triologue nouveau contenant l'expression des erreurs de Martin Luther (1524)* de Jean Gacy, prédicateur franciscain

Kenan Yildiz

Kenan Yildiz, 2023, Edition et analyse du *Triologue nouveau contenant l'expression des erreurs de Martin Luther (1524)* de Jean Gacy, prédicateur franciscain

Originally published at : Mémoire de maîtrise, Université de Lausanne

Posted at the University of Lausanne Open Archive.
<http://serval.unil.ch>

Droits d'auteur

L'Université de Lausanne attire expressément l'attention des utilisateurs sur le fait que tous les documents publiés dans l'Archive SERVAL sont protégés par le droit d'auteur, conformément à la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA). A ce titre, il est indispensable d'obtenir le consentement préalable de l'auteur et/ou de l'éditeur avant toute utilisation d'une oeuvre ou d'une partie d'une oeuvre ne relevant pas d'une utilisation à des fins personnelles au sens de la LDA (art. 19, al. 1 lettre a). A défaut, tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par cette loi. Nous déclinons toute responsabilité en la matière.

Copyright

The University of Lausanne expressly draws the attention of users to the fact that all documents published in the SERVAL Archive are protected by copyright in accordance with federal law on copyright and similar rights (LDA). Accordingly it is indispensable to obtain prior consent from the author and/or publisher before any use of a work or part of a work for purposes other than personal use within the meaning of LDA (art. 19, para. 1 letter a). Failure to do so will expose offenders to the sanctions laid down by this law. We accept no liability in this respect.



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des lettres

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE
FACULTÉ DES LETTRES

Mémoire de Maîtrise universitaire ès lettres en Histoire

Edition et analyse du *Triologue nouveau contenant l'expression des erreurs de Martin Luther* (1524) de Jean Gacy, prédicateur franciscain

par

Kenan Yildiz

sous la direction de Karine Crousaz

Juin 2023

Remerciements

Je remercie vivement ma directrice de mémoire Karine Crousaz, pour le sujet, ses précieux conseils et sa disponibilité. Merci à Bernard Andenmatten d'avoir accepté d'être l'expert pour ce mémoire. Je les remercie également pour leur enseignement captivant sur l'Histoire de la Réforme dans le Pays de Vaud du XVIe siècle, source de motivation initiale pour la réalisation de ce travail.

Merci également à la Bibliothèque Municipale d'étude et de conservation de Besançon pour son accueil et pour m'avoir permis de consulter en main propre l'un des derniers exemplaires connus du *Triologue*.

Je tiens à remercier chaleureusement ma famille et mes amis qui m'ont apporté un soutien sans faille au quotidien. Enfin, un grand merci à Julie pour son aide, ainsi que sa bienveillance qui m'a encouragé durant la rédaction de ce travail.

Table des matières

INTRODUCTION	4
PROBLÉMATIQUE	4
HISTORIOGRAPHIE DE LA SOURCE ÉDITÉE	8
PARTIE I : ÉDITION DU TRIALOGUE NOUVEAU CONTENANT L'EXPRESSION DES ERREURS DE MARTIN LUTHER (1524)	11
1.1. MATERIALITÉ DE LA SEULE ÉDITION CONNUE DU TEXTE (GENÈVE : WIGAND KOELN, 1524).....	11
1.2. PRINCIPES DE TRANSCRIPTION	18
1.3. ÉDITION	20
PARTIE II : APERÇU CONTEXTUEL	76
2. LE MONDE FRANCISCAIN SAVOYARD AUX XV^E-XVI^E SIÈCLES	76
3. MARTIN LUTHER, SON PARCOURS ET SES IDÉES JUSQU'EN 1524	82
4. ÉTAT DES LIEUX DE LA DIFFUSION DES IDÉES LUTHÉRIENNES VERS 1524	94
4.1. ALLEMAGNE	94
4.2. FRANCE.....	97
4.3. SUISSE.....	106
4.3.1. Ulrich Zwingli et l'instauration de la Réforme à Zurich	106
4.3.2. Érasme, <i>Du libre arbitre (1524) et la controverse avec Luther</i>	108
4.4. ESPACE ROMAND (DUCHE DE SAVOIE, GENEVE, PAYS DE VAUD).....	111
4.4.1. Guillaume Farel et les origines de la Réforme dans l'espace romand	111
4.4.2. Premières incursions des idées luthériennes dans le duché savoyard.....	113
4.5. ITALIE	117
PARTIE III : JEAN GACY ET SON TRIALOGUE	120
5. JEAN GACY DE CLUSES : PARCOURS BIOGRAPHIQUE, ACTIONS ET ŒUVRES	120
6. ÉTUDE DU TRIALOGUE CONTRE LUTHER	130
6.1. ENTRE MORALITÉ POLÉMIQUE ET PROSIMÈTRE – LES PERSONNAGES, STRUCTURE, FORME ET STYLE	130
6.2. LA QUESTION DES AUTORITÉS ET DES RÉFÉRENCES TEXTUELLES	150
6.3. LETTRE ADRESSÉE À MESSIRE CHARLES DE MONTBRUN	167
6.4. LES GRANDES THÉMATIQUES DU TRIALOGUE NOUVEAU CONTENANT L'EXPRESSION DES ERREURS DE MARTIN LUTHER.....	170
A. <i>La figure de Martin Luther, personnage satanique</i>	170
B. <i>Les « hérésies » et « erreurs » de Luther</i>	178
C. i. <i>Attaques contre les gens de cour et autorités civiles</i>	191
C. ii. <i>Attaques contre les juifs</i>	194
D. <i>Visions des femmes</i>	198
E. <i>La prédication et le prédicateur</i>	201
CONCLUSION : LE TRIALOGUE, UN PROPAGATEUR DES IDÉES LUTHÉRIENNES ?	207
BIBLIOGRAPHIE	210
ANNEXES	222

Introduction

Problématique

A la suite du placardage des 95 thèses sur les portes de l'Église de Wittenberg, le 31 octobre 1517¹, Martin Luther provoque, malgré lui, une scission avec l'Église catholique, provoquant la genèse de la Réforme protestante. Condamnée, excommuniée, puis mise au ban de l'Empire, une image négative de l'hérétique Martin Luther se constitue et se diffuse dans les régions catholiques. Dans les régions francophones, une riposte, sous forme d'imprimés contre la diffusion de la théologie luthérienne émerge à la suite de la condamnation émise par la Faculté de théologie de l'université de Paris (avril 1521).

Le présent travail propose de mettre en avant un document s'insérant dans cette période troublée par les conflits et les propagandes théologiques. Jean Gacy, prédicateur franciscain de Cluses, écrit un texte en langue vernaculaire en prose et en vers, le *Triologue nouveau contenant l'expression des erreurs de Martin Luther*, publié en 1524, dans l'imprimerie genevoise du libraire-imprimeur Wigand Koeln. L'objectif est d'en proposer une transcription complète, suivi d'un travail de contextualisation, de son auteur et de Martin Luther, cible principale de l'œuvre, et de la diffusion de la théologie luthérienne, pour finalement nous concentrer sur une analyse thématique. Voici comment est structuré ce travail :

Tout d'abord, la première partie s'attèle à présenter le travail d'édition et la matérialité de la seule édition connue du *Triologue*. Nous allons nous intéresser d'un point de vue technique, aux usages typographiques et iconographiques, qui sont du ressort de l'imprimeur-libraire Wigand Koeln, tout en nous interrogeant sur la situation des divers imprimeurs attestés durant cette période à Genève. Après la présentation matérielle de notre imprimé de 1524, les principes d'édition qui ont été retenus pour éditer ce document sont présentés. A la suite du protocole éditorial, l'édition transcrite est proposée dans son entièreté en ouverture de ce travail, en respectant fidèlement l'édition originale, que ce soit dans sa forme et dans son contenu, dans le but de rendre l'œuvre la plus accessible et intelligible possible.

Ensuite, la seconde partie propose un aperçu contextuel, dans le but de répondre à plusieurs questions. Quel est le contexte franciscain et savoyard des XV^e et XVI^e siècles, et

¹ Le placardage a été pendant un temps contesté par certains historiens, notamment par Erwin Iserloh dans les années 1960 soutenant que l'affichage des thèses relève de la légende et du mythe fondateur de la Réforme. C'est notamment l'absence de témoins contemporains de l'acte de 1517 qui est pointé du doigt, malgré des attestations, mises par écrit ultérieurement, notamment par l'intermédiaire de Philippe Melanchthon dans sa biographie sur Luther, ou encore Röser, secrétaire de Luther de son vivant. Actuellement, la recherche estime généralement que le placardage a bien eu lieu. Dans tous les cas, les thèses ont été rendues publique à partir de ce moment-là.

comment celui-ci forme la vision théologique de l'auteur du *Trialogue*, prédicateur franciscain de la branche de l'Observance ? Quels sont les faits marquants de la vie de Luther et les grands axes de la théologie luthérienne, jusqu'à l'année 1524, qui poussent un moine franciscain à se placer en défenseur de l'orthodoxie ? Est-ce que l'état des lieux de la diffusion luthérienne vers 1524-1525 justifient l'inquiétude de Jean Gacy, l'amenant à rédiger un écrit en langue vernaculaire sur les erreurs de Luther ? Cette seconde partie se subdivise en trois, dont la structure est la suivante :

Premièrement, Jean Gacy étant un prédicateur franciscain de Cluses, il est nécessaire de proposer un aperçu sur le contexte savoyard franciscain du XV^e et XVI^e siècles, plus particulièrement la séparation de l'ordre entre les branches observantes et conventuelles et la proximité avec la cour des ducs de Savoie.

Deuxièmement, la cible du *Trialogue*, Martin Luther est le sujet d'un aperçu contextuel, en nous focalisant principalement sur ses idées et son parcours de vie jusqu'à l'année 1524. En nous basant sur une bibliographie déjà amplement fournie, nous allons mettre en évidence les aspects fondamentaux de cette figure réformatrice pour comprendre les innovations et les controverses théologiques qu'il véhicule, poussant à ce qu'un moine franciscain prenne la plume contre le réformateur. Cette partie est volontairement non-exhaustive, tant la bibliographie consacrée à Martin Luther est conséquente et témoigne d'une longue tradition de recherches sur la vie, les actions ou les réflexions du réformateur, mais elle cherche à faire ressortir l'essentiel de ses actes et de sa théologie, avant 1525, pour mieux comprendre le but des attaques de Jean Gacy.

Troisièmement, nous proposons un état des lieux de la diffusion des idées luthériennes jusqu'à la période de publication du *Trialogue*. Ce faisant, nous allons nous pencher sur les régions suivantes ; l'Allemagne, la France, la Suisse dite alémanique, l'espace romand, pris au sens large (Duché de Savoie, Genève, Pays de Vaud), et l'Italie. Cette partie nous permet de proposer un aperçu du contexte de rédaction, en corrélation avec l'avancée des idées luthériennes. En effet, le texte de Jean Gacy s'insère dans le contexte d'instauration de la Réforme protestante, grandement aidée et influencée par la force de l'imprimerie, permettant une diffusion rapide depuis la Saxe électorale. Le Saint Empire étant fortement fragmenté durant cette période, il sera principalement question de proposer un aperçu des principaux facteurs qui ont conduit à la diffusion rapide des idées luthériennes dans ce vaste territoire.

Cette partie contextuelle aborde ensuite la réception francophone des pensées de Luther par l'intermédiaire de l'implication de la Sorbonne, qui les rejette vivement, et du cénacle

évangélique de Meaux, autour de l'évêque Briçonnet, qui tente de réformer l'Église de l'intérieur.

La diffusion et la réception dans l'espace suisse alémanique est portée par deux figures majeures de la Réforme. Tout d'abord, l'instauration de la Réforme à Zurich par le biais d'Ulrich Zwingli qui diffuse le mouvement réformé, puis, l'année 1524 coïncide avec l'année de publication *Du libre arbitre* d'Érasme de Rotterdam, installé à Bâle, conduisant à une grande controverse avec Luther, amplifiant le contexte de schisme et de tensions théologiques.

Ensuite, une brève présentation de l'espace romand est évoquée par la figure de Guillaume Farel, qui conduit l'introduction de la Réforme en Suisse romande, et par les premières incursions luthériennes dans le duché savoyard.

En dernier lieu, l'Italie, n'étant que très légèrement touchée par la diffusion réformée jusqu'à l'année 1524, nous nous contenterons d'un court aperçu sur la diffusion des idées luthériennes dans la péninsule italienne jusqu'à cette date.

Grâce à notre aperçu concernant la diffusion et la réception des idées luthériennes, nous pouvons saisir les buts du *Trialogue*. Depuis la publication de ses 95 thèses à Wittenberg (1517), en passant par sa condamnation par la Sorbonne (1521) et son excommunication par le pape Léon X (1521), nous allons apercevoir que certains de ces événements ont contribué à faire grandir la figure de Martin Luther. La diffusion élargie des œuvres luthériennes, leurs traductions et leurs impressions influencent le contexte social et théologique de la polémique luthérienne. Grâce à l'imprimerie, la diffusion des idées réformatrices par le livre durant cette période de contestation des autorités de l'Église romaine bouleverse les croyances en place. Pour ces raisons, nous pouvons proposer un aperçu de la diffusion luthérienne du début du XVIème siècle.

Enfin, la troisième partie du travail se focalise sur l'auteur, Jean Gacy, et l'étude du *Trialogue*. Cette partie a pour but de répondre aux questions suivantes : Que savons-nous de Jean Gacy ? Quelles sont les particularités formelles et structurelles du *Trialogue*, qui justifient la nécessité d'en proposer une édition moderne complète ? Que pouvons-nous dire des références textuelles et des autorités retenues par le prédicateur dans son œuvre ? Quelles sont les grandes thématiques présentes dans le *Trialogue*, reflet de la vision et de la théologie de notre franciscain ?

Cette partie du travail vise à présenter un état des lieux des quelques connaissances que nous avons sur le prédicateur savoyard, que ce soit son parcours biographique, les actions qu'il a pu mener, ainsi que les œuvres qu'il a pu produire sous forme écrite. Grâce à cela, nous allons

apercevoir que Jean Gacy représente une figure locale de résistance importante contre la Réforme dans l'espace romand.

Pour terminer, nous proposons une étude du contenu du *Triologue* contre Luther. D'abord qualifié de moralité polémique par Émile Picot en 1887, puis de prosimètre par Olivier Millet en 2019, nous allons mettre en évidence les caractéristiques hybrides, structurelles et formelles, de ce document, qui répond à ces classifications distinctes par les usages allégoriques à but polémique ou la composition structurelle du texte. Véritable représentant de la défense de la doctrine catholique, le *Triologue* est parsemé de références textuelles, plus particulièrement provenant de la Vulgate, tout en témoignant une conservation de toutes les formes d'autorités catholiques. La présence de la lettre conclusive adressée à Charles de Montbrun est également digne d'intérêt par sa singularité, par la langue française fleurie qui est utilisée et la démonstration des buts annoncés, le public visé et les raisons de la rédaction. Par la suite, l'étude du contenu est divisée selon les grandes thématiques de l'œuvre, telles que la représentation de Luther, présenté comme un personnage satanique héritier des anciennes hérésies. Ce *Triologue* représente également une étonnante liste complète et fort bien détaillée des nombreuses erreurs de la pensée luthérienne. Cette liste va faire l'objet d'un rapprochement avec la bulle *Exsurge Domine*, et surtout avec la *determinatio* parisienne, afin d'appréhender les sources du contenu proposé en langue vernaculaire par Jean Gacy. En plus de ses attaques contre Luther, qui se trouvent au cœur de son texte, Gacy critique également différentes catégories de personnes, telles que les gens de cours, allemands et français, les saxons, ainsi qu'une tendance à la stigmatisation des juifs. D'autres thématiques sont également présentes dans le document, telles que sa vision des femmes et le rôle du prédicateur et de la prédication.

Pour conclure, ce travail d'édition et d'analyse du *Triologue* de Jean Gacy ouvre la discussion sur le rôle de ce texte. En proposant une œuvre en langue vernaculaire détaillant nombreuses « erreurs » et « hérésies » de Martin Luther, alors que l'Église catholique prône la discussion des affaires théologiques entre spécialiste, le *Triologue* peut-il avoir eu un rôle de propagateur des idées luthériennes ?

Historiographie de la source éditée

Le présent travail est motivé par l'absence d'édition moderne du *Trialogue*. En effet, en complément des six exemplaires connus de cet imprimé (quatre en France, un à Londres, un à Vienne), nous retrouvons uniquement quelques extraits dans certaines études qui font mention de cette source, dans son édition de 1524. Ce volet historiographique s'attèle à présenter un aperçu des études ayant mentionné ou proposé des extraits du *Trialogue*.

Tout d'abord, les premiers recensements de cette œuvre et de son auteur se trouvent dans des catalogues, des notices bibliographiques ou des études historiques régionales, entre le XIXe siècle et la première moitié du XXe siècle.² La première mention est produite par Charles Nodier, en 1842, dans son *Bulletin du bibliophile*³, qui se base sur un catalogue qu'il enrichit de notices, notes bibliographiques et dissertations. Il est marqué par la beauté de l'impression de l'ouvrage, qualifiant par ailleurs le titre de « grande rareté »⁴. Face au langage français fort latinisant de ce texte, Charles Nodier est l'instigateur d'une comparaison qui va suivre durant de nombreuses décennies la qualification du style d'écriture du *Trialogue*. En effet, Nodier désigne Jean Gacy comme ayant servi d'exemple pour le personnage de l'écolier limousin, qui « contrefaict le langage francois »⁵, rencontré par Pantagruel dans l'œuvre éponyme de Rabelais (1532).

Nous pouvons mentionner l'étude de la fin du XIXe siècle d'Émile Picot⁶ sur les moralités polémiques, rattachant également le style archaïque du *Trialogue* à l'écolier limousin de Rabelais. L'intérêt de l'étude d'Émile Picot, est qu'il est le premier à définir le style de l'œuvre, en la qualifiant de moralité polémique, insinuant que les rôles seraient à jouer dans le cadre d'une performance théâtrale. Les moralités se distinguent par leur fonction polémique,

² Liste non exhaustive des catalogues ou notices bibliographiques mentionnant le *Trialogue* : *Bulletin du bibliophile publié par Techener avec notes et notices*, NODIER, Charles et PAULIN, Paris (dir.), Paris : Techener, 1842, V^e série, pp. 142-144 ; DUFOUR, Théophile, *Notice bibliographique sur le Catéchisme et la Confession de foi de Calvin (1537) et sur les autres livres imprimés à Genève et à Neuchâtel dans les premiers temps de la réforme (1533-1540)*, Genève : Imprimerie Jules Guillaume Fick, 1878, p. CCXXXIII. ; *Mémoire et documents publiés par la société d'histoire et d'archéologie de Genève. Tome vingtième.*, Genève : J. Jullien Libraire-Éditeur ; Paris : Libraire Fischbacher, 1879-1888, pp. 131-134 ; LAVOREL, Jean-Marie, *Cluses et le Faucigny : étude historique. Deuxième partie, la Révolution française et les temps modernes*, Annecy : J. Niérat, 1889, pp. 317-318 ; DESORMAUX, Joseph, *Bibliographie méthodique des parlers de Savoie, langue et littérature, introduction à l'histoire du langage en Savoie*, Annecy : Imprimerie commerciale, 1922, pp. 169-170 ; BESSON, Marius, *L'église et l'imprimerie dans les anciens diocèses de Lausanne et de Genève jusqu'en 1525*, Genève : Jacquemoud, 2 vol., 1937-1938.

³ NODIER, Charles et PAULIN, Paris (dir.), *op. cit.*

⁴ *Ibid.*, p. 142.

⁵ *Ibid.*

⁶ PICOT, Émile, « Les Moralités polémiques, ou la controverse religieuse dans l'ancien théâtre français », *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, 1887, vol.36, n°7, pp. 337-342. (3 articles de 1887 à 1906).

notamment par des usages allégoriques, dont la période 1450-1550 en est le témoin d'une expansion majeure du mouvement, désigné par Estelle Doudet, de « théâtre des idées »⁷. Émile Picot édite et commente une soixantaine de vers tiré du *Triologue*. Cette dimension théâtrale va être reprise dans les études de Jonathan Beck⁸, en 2007, et Estelle Doudet⁹, en 2018, dans leurs études respectives sur le théâtre français.

Par la suite, le *Triologue* est présent dans des études ayant comme volonté de présenter une réception francophone de la Réforme, notamment à Genève. Nous pouvons citer l'ouvrage majeur de Will Moore qui analyse la réception de Luther dans la littérature française¹⁰, puis celui de Henri Naef, qui étudie les origines de la Réforme à Genève¹¹. Will Moore édite environ une cinquantaine de lignes du *Triologue*, pour en faire un exemple de réception populaire sur la notoriété de Luther et ses écrits. Dans la même mouvance, d'autres études sur la réception et l'image du protestantisme mentionnent le *Triologue*, éditant uniquement quelques lignes de l'œuvre.¹²

En 1996¹³, puis en 2007¹⁴, nous retrouvons à nouveau le *Triologue* dans des catalogues, qui recensent, spécifiquement, des livres imprimés en français du XVIe siècle.

En 2009, Jonathan Reid publie une étude centrée sur Marguerite de Navarre (1492-1549) et son réseau évangélique.¹⁵ Dans cette étude, l'historien mentionne et édite une trentaine

⁷ DOUDET, Estelle, *Moralité et jeux moraux, le théâtre allégorique en français, XVe-XVIe siècles*, Paris : Classique Garnier, 2018, 690 p.

⁸ BECK, Jonathan, « La mise en scène de l'évangélisme militant (et clandestin) vers 1533-1535, Les moralités de *La Maladie de la Chrétienté* et de la *Vérité Cachée* publiées par Pierre de Vingle à Neuchâtel », in *Les imprimés réformés de Pierre de Vingle (Neuchâtel, 1533-1535)*, DESROSIERS-BONINS, Diane et KEMP, William (éd.), numéro spécial de la revue *Littératures* (Université McGill, Montréal), n° 24-1, 2007, pp. 181-220.

⁹ DOUDET, Estelle, *Moralité et jeux moraux, op. cit.*

¹⁰ MOORE, Will Grayburn, *La Réforme allemande et la littérature française : recherches sur la notoriété de Luther en France*, Strasbourg : Publications de la Faculté des Lettres, 1930, 512 p.

¹¹ NAEF, Henri, *Les origines de la Réforme à Genève. Volume 1. La cité des évêques, l'humanisme, les signes précurseurs*, Genève : Alex Jullien, 1968, 504 p.

¹² PANNIER, Jacques, « Recherches sur la formation intellectuelle de Calvin (suite) », in *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, 10e année, n°4-5, Juillet-octobre 1930, pp. 410-447 ; SYPHER, G. Wylie, « "Faisant ce qu'il leur vient à plaisir" : The Image of Protestantism in French Catholic Polemic on the Eve of the Religious War », in *The Sixteenth Century Journal*, été 1980, Vol.11, n°2, pp. 59-84 ; SOLFAROLI CAMILLOCCI, Daniela, « Ginevra, la Riforma e suor Jeanne de Jussie : la "Petite chronique" di una clarissa intorno alla metà del Cinquecento », in POMATA, G., *I monasteri femminili come centri di cultura fra Rinascimento et Barocco*, Roma : Ed. di storia e letteratura, 2005, pp. 275-296.

¹³ HIGMAN, Francis, *Piety and the People : Religious Printing in French, 1511-1551*, Aldershot Hants : Scolar Press, 1996, 534 p.

¹⁴ PETTEGREE, Andrew, WALSBY, Malcolm, WILKINSON, Alexander S. (éd.), *French vernacular books : books published in the French language before 1601 = Livres vernaculaires français : livres imprimés en français avant 1601*, Leiden: Brill, 2007, 2 volumes.

¹⁵ REID, Jonathan A., *King's sister - queen of dissent: Marguerite of Navarre (1492-1549) and her evangelical network* (2 vol.), Leiden: Brill, 2009, 795 p.

de lignes du *Trialogue*, qui témoignent d'attaques directes à l'encontre de Marguerite de Navarre, afin de présenter l'image négative qui est véhiculée à l'encontre des soutiens luthériens présents au sein des cours.

Enfin, depuis 2017, Olivier Millet, notamment spécialiste des questions de rhétorique et de poétique dans la littérature française de la Renaissance en relation avec la culture religieuse, a mis en avant le *Trialogue* par le biais de trois études et contributions.¹⁶ La chronologie n'est pas anodine, en effet, l'année 2017 coïncide avec le jubilé des 500ans du placardage des 95 thèses de Luther aux portes de l'Église de Wittenberg, provoquant un regain d'intérêt pour l'histoire de la Réforme et de la figure de Luther. Plus particulièrement, les contributions de Millet s'insèrent dans des études qui traitent de la réception et de l'image négative de Martin Luther qui sont diffusées en France.

¹⁶ MILLET, Olivier, « L'image négative de Luther en France dans la propagande en vers français des années 1520-1530 », in *Revue d'histoire du protestantisme*, vol.2, n°1/2, Janvier-Juin 2017, pp. 15-32. ; MILLET, Olivier, « Trialogue sur les erreurs de Luther », in « *Maudits livres* » : la réception de Luther et les origines de la Réforme en France, LEVECQUE-STANKIEWICZ, Florine, BARBIER, Frédéric (dir.), Paris : Bibliothèque Mazarine ; Éditions des Cendres, 2018, pp. 278-279. ; MILLET, Olivier, « Jean Gacy et son Trialogue contre Luther (1524) : poésie et théologie », in *Seizième siècle n°15* : "Luther en France : Politique, littérature et controverses au XVIe siècle", EICHEL-LOJKINE, Patricia (dir.), *Revue Seizième siècle*, n°15, 2019, pp. 191-203.

Partie I : Edition du *Triologue nouveau contenant l'expression des erreurs de Martin Luther* (1524)

1.1. Matérialité de la seule édition connue du texte (Genève : Wigand Koeln, 1524)

Publié en 1524, dans l'imprimerie genevoise du libraire Wigand Koeln, le *Triologue*¹⁷ contre Luther de Jean Gacy, franciscain de Cluses, se présente comme un texte de résistance et d'attaque face à la diffusion de la Réforme. Ce poème en vers est qualifié par Olivier Millet comme étant vraisemblablement l'œuvre la plus importante en langue française contre la Réforme et Luther, à la suite directe de sa condamnation dans les années 1520.¹⁸ Grâce à la base de données en ligne GLN 15-16 de Jean-François Gilmont¹⁹ (notice N°GLN-5048), nous avons connaissance de l'existence de six exemplaires de cette impression conservés. Quatre exemplaires en France : deux à Paris, à la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (A 1162) et à la Bibliothèque Mazarine (Rés. 10828), un à Besançon à la Bibliothèque Municipale d'étude et de conservation (238271) et un autre se trouve à Aix-en-Provence à la Bibliothèque Méjanès (Rés. O. 30). Le cinquième exemplaire est préservé en Grande-Bretagne, à Londres à la British Library (C.97.b.19). Finalement, le dernier exemplaire se trouve en Autriche, à Vienne à la Österreichische Nationalbibliothek (BE 5 T 26). Le présent travail se base sur la numérisation de l'exemplaire de Vienne, effectuée par Google en partenariat avec la Österreichische Nationalbibliothek.

L'ouvrage a été imprimé en format in-quarto (a-i4), et comprend 36 feuillets, pour un total de 72 pages non numérotées.

À la suite de l'invention de l'imprimerie à caractères mobiles qui révolutionne la conception du livre dès les années 1450, une diffusion rapide de ce procédé se met en place, avec notamment son introduction à Bâle dans les années 1460.²⁰ Genève devient rapidement un des centres majeurs de l'imprimerie dès 1478, initialement connu pour ses publications de

¹⁷ *Triologue nouveau contenant l'expression des erreurs de Martin Luther. Les doléances de l'archie ecclésiastique et les triumphes de verité invincible. Edit par humble religieux Frere Jehan Gachi de Cluses. Des freres mineurs le moindre*, Genève : Wigand Koeln, 1524, 36 f.

¹⁸ MILLET, Olivier, « Jean Gacy et son *Triologue* contre Luther (1524) : poésie et théologie », *Revue Seizième siècle*, n°15, 2019, pp. 191-203.

¹⁹ Catalogue établi par Jean-François Gilmont : GLN 15-16 (en ligne). Les éditions imprimées à Genève, Lausanne et Neuchâtel aux XVe et XVIe siècles.

²⁰ TSCHUDIN, Peter, PIGUET, Florence (trad.), « Imprimerie », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, 2016.

romans et d'ouvrages d'édification en langue française.²¹ Les imprimeurs forment rapidement une « élite d'entrepreneurs commerçants et techniciens, s'intéressant aux nouveaux domaines de la connaissance et aux courants modernes, tels que la Réforme »²² ou à l'humanisme²³, et pouvant endosser les rôles d'imprimeurs-éditeurs ou d'imprimeurs-libraires. A l'aide de la base de données R.I.E.C.H qui catalogue les imprimeurs suisses actifs avant 1800²⁴ et l'étude centrée sur Wigand Koeln menée par Jean-François Gilmont²⁵, nous pouvons présenter un portrait de l'imprimeur du *Trialogue*.

Wigand Koeln est un maître-imprimeur et libraire, originaire de Franconie en Allemagne du Sud, établit à Genève à partir de 1516 à jusqu'à son décès en 1546. Il est reçu bourgeois de cette ville en 1531, puis intègre le Conseil des Deux-Cents en 1533-1534, et le Conseil des Soixante en 1535. Dès 1535, il est attesté qu'il devient favorable à la Réforme en donnant sa fille en mariage à Jacques Bernard, un franciscain qui vient de quitter son ordre pour devenir pasteur réformé.²⁶ Sa production connue comptabilise une soixantaine d'éditions, notamment douze placards, et sont majoritairement des éditions très courtes, puisque vingt-deux d'entre elles ne sont constituées que d'une seule feuille imprimée (au format in-quarto ou in-octavo), tandis que son œuvre la plus volumineuse est l'impression d'un in-octavo de 108 feuilles présentant les *Heures de Lausanne* (1525).²⁷ Sa première impression genevoise est une publication théologique, à savoir le *Livre et ordonnance de la devote confrairie du Psaultier de la glorieuse vierge Marie* (1516), réalisée avec Pierre Michaut. Koeln produit principalement des ouvrages populaires (almanachs, pronostications, abécédaires ou des feuillets d'actualités sur les événements des pays voisins), il travaille notamment pour le Conseil de Genève et s'attèle également à faire connaître des documents provenant d'Allemagne, qu'il traduit lui-même en français. Selon la notice du R.I.E.C.H. produite par J.-F. Gilmont, son activité d'imprimeur est assez mineure, bien que la chronique de Jeanne de Jussie le qualifie de « riche imprimeur », il devait probablement tirer ses revenus de la librairie plutôt que de

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*

²³ GILMONT, Jean-François, « Les imprimeurs genevois du XVI^e siècle et l'humanisme », in BENEVENT, Christine, CHARON, Anne, DIU, Isabelle et VENEM, Magali (dir.), *Passeurs de textes : Imprimeurs et libraires à l'âge de l'humanisme*, Paris : Publications de l'École nationale des chartes, 2012, pp. 269-280.

²⁴ Notice « Wigand Koeln » dans la base de données « R.I.E.C.H Répertoire des imprimeurs et éditeurs suisses actifs avant 1800 », URL : <https://db-prod-bcul.unil.ch/riech/imprimeur.php?ImprID=60&Lang=fr>

²⁵ GILMONT, Jean-François, « Wigand Koeln libraire à Genève (1516-1545) éditeur du Pater Noster de Guillaume Farel », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t.70, n°1, 2008, pp. 131-146.

²⁶ *Ibid.*, p. 133.

²⁷ *Ibid.*, pp. 131-132. ; *Hore beate marie virginis ad longum absque aliqua requisitione secundum usum Lausannensem*, Genève : Wigand Koeln, 1525.

l'imprimerie.²⁸ Selon J.-F. Gilmont, Wigand Koeln, que ce soit avant ou après le passage de Genève à la Réforme en 1535, n'est pas considéré comme un « meneur dans la bataille religieuse, mais il ne refuse pas des textes qui critiquent l'ordre religieux établi »²⁹. Dès les années 1510, succédant aux derniers imprimeurs genevois du XVe siècle Louis Cruse et Jean Belot, Wigand Koeln et Jacques Vivian sont les seuls imprimeurs actifs dans la ville épiscopale.³⁰ La présence de Gabriel Pomard est également attestée à Genève, collaborant à nombreuses reprises avec Koeln, mais ce dernier semble être plus orienté vers la librairie et l'édition. La présence de Jacques Vivian à Genève est attestée jusqu'en 1524, ce qui ferait de Wigand Koeln le seul imprimeur à Genève entre 1524 et 1533. Koeln a la particularité d'avoir maintenu ses activités durant toutes les crises survenues durant le début du XVIe siècle à Genève, à savoir « la lutte pour l'indépendance contre le duc de Savoie, menant au traité de combourgeoisie avec Berne et Fribourg (1519-1526), et puis les multiples conflits sur la question religieuse, l'obéissance à l'évêque et au duc (1529-1536) »³¹.

Certains facteurs peuvent contribuer à expliquer l'impression du *Triologue* de Jean Gacy chez Wigand Koeln. Tout d'abord, il y a une absence d'imprimerie et d'imprimeurs en Savoie entre 1487 et 1535. Auguste Dufour et François Rabut expliquent cette absence par les rapides successions des ducs de Savoie en ce temps et par les événements politiques qui voient un passage continu des troupes françaises en direction du Piémont, dans des perspectives de conquêtes des rois de France.³² Dans les années 1520, Jacques Vivian imprime des « écrits religieux où l'on sent passer l'esprit de la Réforme »³³, suivi de l'arrêt de sa profession d'imprimeur à Genève dès 1524, laissant comme unique choix l'imprimerie de Koeln. Finalement, il n'est pas impossible que la connaissance et l'effort de diffusion de Wigand Koeln, qui proposait des traductions en français de textes allemands, puissent avoir été des facteurs de décision.

²⁸ Notice « Wigand Koeln » dans la base de données « R.I.E.C.H Répertoire des imprimeurs et éditeurs suisses actifs avant 1800 », URL : <https://db-prod-bcul.unil.ch/riech/imprimeur.php?ImprID=60&Lang=fr>

²⁹ GILMONT, Jean-François, « Wigand Koeln libraire à Genève », *art. cit.*, p. 132.

³⁰ CHAZALON, Christophe, « Histoire du livre illustré à Genève (1478-1600) », in *Art + architecture en Suisse*, n°57, 2006, p. 25.

³¹ GILMONT, Jean-François, « Wigand Koeln libraire à Genève », *art. cit.*, p. 132.

³² DUFOUR, Auguste, RABUT, François, *L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires en Savoie du XVe au XIXe siècle*, Chambéry : Albert Bottero, 1877, pp. 28-29.

³³ Notice concernant Jacques Vivian dans la base de données « R.I.E.C.H » URL : <https://db-prod-bcul.unil.ch/riech/imprimeur.php?ImprID=85&submit=Chercher>

Bien que l'impression ne possède pas le nom de l'imprimeur, l'attribution du texte à Wigand Koeln peut être assurément attestée par les usages typographiques et iconographiques de l'imprimé. Cette attribution de l'impression du *Triologue* à Koeln est établie depuis 1878, par Théophile Dufour dans sa notice bibliographique, appuyant son identification grâce aux bois et aux caractères utilisés.³⁴ En 1938, Marius Besson, qui rassemble plusieurs ouvrages de Koeln dans son étude sur les imprimeries des diocèses de Lausanne et de Genève, confirme cette attribution grâce au type de caractère minuscule, aux initiales ornées et aux encadrements de la page de titre, qui se retrouvent sur plusieurs de ses imprimés.³⁵ Les caractères sont de type gothique, comme on en trouve majoritairement à cette période, tous de la même taille, hormis la page de titre et les initiales qui ouvrent le texte attribué à chaque personnage. Il n'y a pas de titre courant et la mise en forme est condensée sur une trentaine de lignes à la page. Ses encadrements, ainsi que ses initiales décorées, sont généralement agrémentés d'ornementations très florales, ainsi que de vignes et d'animaux, sans pour autant que ceux-ci aient un quelconque rapport avec le document imprimé.



Initiale « L » (folio a1 verso)



Initiale « A » (folio a2 verso)



Initiale « S » (folio a4 recto)



Initiale « E » (folio b3 recto)



Initiale « O » (folio b3 verso et f2 recto)



Initiale « A » (folio b4 recto)



Initiale « M » (folio b4 recto et h4 recto)



Initiale « T » (folio e2 verso et a1 recto)

³⁴ DUFOUR, Théophile, *Notice bibliographique sur le Catéchisme et la Confession de foi de Calvin (1537) et sur les autres livres imprimés à Genève et à Neuchâtel dans les premiers temps de la réforme (1533-1540)*, Genève : Imprimerie Jules Guillaume Fick, 1878, p. 137.

³⁵ BESSON, Marius, *L'église et l'imprimerie dans les anciens diocèses de Lausanne et de Genève jusqu'en 1525. Volume 2*, Genève : Jacquemoud, 1938, p. 258.



Initiale "H" (folio e4 recto)



Initiale "I" (folio f1 verso)



Initiale "L" (folio a4 verso et h3 verso)



Initiale "V" (folio l2 recto)



Initiale "C" (folio l3 verso)

Il y a un total de 17 lettres initiales décorées, pour 13 variantes différentes, et 8 gravures iconographiques (4 différentes ; celle de la page de titre et celles des trois personnages). Les gravures sont exécutées par un procédé manuel d'impression sur le papier, ayant l'avantage de permettre l'impression simultanée des lettres et des images.³⁶



Czele diuin..

Représentation de Zele divin (folio a2 verso et b4 recto)



CJerarchie ecclesiastique.

Représentation de Jerarchie ecclesiastique (folio a4 verso, b3 verso, e3 verso et h4 recto)

³⁶ WEBER, Bruno, WEIDELI, Walter (trad.), « Gravure », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, 2015.



Verité invincible.

Représentation de Verité invincible
(folio f2 recto)

Les trois gravures des personnages et la gravure de titre, représentant saint François, sont exclusives à ce *Triologue*, elles n'ont pas été utilisées dans d'autres impressions connues de Koeln. La première gravure, faisant office de page de titre, représente saint François d'Assise agenouillé devant un crucifix, tout en recevant les stigmates. Ce faisant, l'intégration de la figure du saint d'Assise en ouverture souligne l'appartenance à l'ordre franciscain de l'auteur. Bien que cette gravure puisse également être un choix de l'imprimeur, Olivier Millet la voit comme une annonce de deux aspects du discours de Gacy, à savoir « l'humilité christoforme de celui-ci (qui se confond avec sa modestie comme auteur), et la défense contre Luther de la hiérarchie ecclésiastique, laquelle comprend les saints et implique leur canonisation par autorité et leur culte »³⁷. Les autres gravures représentent les trois interlocuteurs du *Triologue*, à savoir Zèle divin, Ierarchie ecclésiastique et Verité invincible, dont les gravures seront décrites dans la section consacrée à la présentation structurelle du document et des personnages.

³⁷ MILLET, Olivier, « Jean Gacy et son *Triologue* », *art. cit.*, p. 192.



Page de titre (folio al recto) : *Trialogue nouveau contenant l'expression des erreurs de Martin Luther. Les doléances de l'érarchie ecclésiastique et les triumpes de vérité invincible. Edit par humble religieux Frere Jehan Gachi de Cluses. Des freres mineurs le moindre.* Genève : Wigand Köln, 1524. Vienne, Nationalbibliothek (en ligne)

1.2. Principes de transcription

La numérisation de l'exemplaire de Vienne, réalisé en partenariat entre la bibliothèque Österreichische Nationalbibliothek et le projet Google Livre, offre un exemplaire complet et en bonne résolution qui nous a servi de base pour notre transcription. Dans le cadre de ce travail, nous avons également pu consulter les éditions de la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (A 1162) et l'exemplaire de Besançon à la Bibliothèque Municipale d'étude et de conservation (238271). Le premier a été numérisé, puis mis à disposition en ligne, le 1^{er} mai 2023, par la BNF sur Gallica.³⁸ Pour l'exemplaire de Besançon, nous avons pu consulter le document directement à la Bibliothèque Municipale d'étude et de conservation en mai 2023. Ce dernier représente un témoin incomplet (absence du folio i.1 recto-verso et des feuillets d et h dans leur entièreté), où la page de titre, représentant saint François, est altéré au niveau du visage et des mains possédant les stigmates du Christ (dégradation naturelle du papier ou volontaire ?). En comparant les trois exemplaires, nous avons finalement pu constater que les trois impressions sont identiques, provenant d'un même tirage, probablement le seul ayant été effectué par Wigand Koeln.

La transcription que nous avons réalisée suit les principes et conseils de l'École Nationale des Chartes pour l'édition des textes de l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècle).³⁹ Ainsi, la graphie du document est fidèlement respectée, à l'exception des *i* et *u* ayant une valeur de consonne qui sont respectivement transcrits en *j* et *v*. Quant aux nombres, ils sont reproduits à l'identique tels qu'on les retrouve dans l'impression d'origine. Les abréviations sont toutes résolues, sans que ne soient indiquées les lettres qui ont été restituées. Conformément aux principes de l'École des Chartes, les mots agglutinés sont séparés afin de se rapprocher des usages actuels, tandis que les tournures qui se sont agglutinées avec le temps pour ne former qu'un seul mot ne sont pas assemblées.

L'accentuation diverge très légèrement des principes de l'École de Chartes, afin de moderniser davantage le texte et le rendre plus intelligible. En effet, les conseils de l'École des Chartes propose de distinguer des usages d'accentuations qui sont séparés en trois périodes, à savoir, les textes du XVI^e siècle (jusque vers les années 1580) qui suivent les normes médiévales et l'usage de l'accent aigu, les textes du XVII^e siècle avec une utilisation plus élargie des accents, et les textes du XVIII^e siècle auxquels sont appliqués les règles de l'usage

³⁸ Numéro du document : NUMS-103789814 / URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bd6t537898142/f9.item#>

³⁹ BARBICHE, Bernard, « Conseils pour l'édition des textes de l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e) », *École nationale des chartes*. URL : http://theleme.enc.sorbonne.fr/cours/edition_epoque_moderne/edition_des_textes

actuel. Dans notre transcription, en accord avec ces principes, nous faisons usage de l'accent aigu afin de distinguer les *e* toniques des *e* atones en monosyllabe ou en syllabe finale. Les mots qui prennent actuellement un accent grave en syllabe finale sont accentués de la sorte : *après*, *procès*, etc. Nous accentuons de plus les finales en *-ée*. Les accents graves sont utilisés sur les *a*, *e* et *u*, de manière à distinguer les mots homophones (*à-a*, *là-la*, *où-ou*, etc...).

Les autres signes orthographiques, à l'image du tréma ou de l'apostrophe, sont introduits en suivant l'usage actuel. Il en est de même de la ponctuation, des majuscules et des minuscules qui ont été modernisées, suivant les consignes éditoriales de l'École des Chartes. Nous avons également inséré un usage des guillemets lorsque des vers prennent une forme de discours directe. Le *Triologue* étant un texte au style particulier, alternant vers et prose, nous maintenons toutefois une certaine cohérence initialement voulu dans la ponctuation afin de révéler certaines volontés textuelles. La disposition textuelle est respectée dans le corps du texte lorsque celui-ci est composé de vers, les citations marginales, notamment les renvois bibliques sont maintenus dans la marge tel que l'auteur ou l'imprimeur, les a disposés. Les longs passages de la narrative de l'auteur ont des alinéas ajoutés afin d'aérer ces passages parfois très longs. Les nombreuses références bibliques insérées par Jean Gacy sont accompagnées par des notes infrapaginales qui comportent d'une part, la référence biblique précise avec le passage original tiré de la Vulgate⁴⁰ latine, et d'autre part, une traduction française actuelle tirée de la Traduction Œcuménique de la Bible (TOB)⁴¹. Certains mots en moyen français n'ayant pas un usage courant ou explicite pour les lecteurs d'aujourd'hui possèdent une note infrapaginale, provenant de divers dictionnaires de français médiéval et de moyen français, afin d'en éclaircir le sens. Finalement, dans la marge de gauche, les références des folios de l'édition originale sont indiquées, ainsi que l'ajout d'une numérotation des passages en vers, ignorant volontairement les passages en prose.

⁴⁰ *Biblia Sacra iuxta vulgatam versionem* (5th ed.), WEBER, Robert, GRYSON, Roger (eds.), Stuttgart : Deutsche Bibelgesellschaft, 2007, 2029 p.

⁴¹ *La Bible : traduction œcuménique : TOB : comprenant l'Ancien et le Nouveau Testament*, Villiers-le-Bel : Bibli'O Société biblique française, 2010, 2079 p.

1.3. Edition

[Page de
titre – folio
a1 recto]

Triologue nouveau, contenant l'expression des erreurs de Martin
Luther, les doleances de Ierarchie ecclesiastique et les triumphes de
Verité invincible.

Edit par humble religieux Frere Jehan Gachi de Cluses, des freres
mineurs le moindre.

*Yma summis.*¹

Tant n'est pas ce livre parfaict
Qu'il n'exige correction.

Si requiert celluy qui l'a faict
Supportes l'imperfection.

Interloquuteurs :

ZELE DIVIN.

IERARCHIE ECCLESIASTIQUE.

VERITÉ INVINCIBLE.

¹ Citation, qui est répétée à la fin du *Triologue* en guise de signature, provenant de la liturgie mariale (dans l'« *Alleluja virga Jesse*»), et de l'hymne d'Adam de Saint-Victor « *Salve dies* », annonçant que Dieu a réconcilié ce qui est le plus bas avec ce qui est le plus haut. (MILLET, Olivier, « Jean Gacy et son Triologue », *art. cit.*, pp.192-193).

[f. a1 verso] [PREMIÈRE] NARRATIVE DE L'A[U]CTEUR² :

Le radieux titan decourant par les arcures du zodiaque entrant au domicile de scorpio³ fuz prosterné au grabat de haultz souspirs assouppi de multiforme langueur par ung portentueulx et inbenedict monstre febril, lequel si novercalement m'a invadé qu'il souffiroit à estaindre et obtenebrer ung acrimonieulx esprit delphique, et voyre à lacesser ung corps adonique.

Ainsi, perplex de mon egritude, mon casuel infortune particulier m'a faict recors du general, et qui concerne l'université plebée qui est tel comme si l'angelique exequiteur estoit renvoié sur terre, à qui estoit commandé de tout letalement occire, par famine exterminant, par peste trucidant, et par guerre de glaive sanglant.

D'aultre part, en agonizant de vehement desplaysir, rememoroye la calamiteuse souffrance de la veridique foy catholique et sincerité ecclesiastique, laquelle par tant de jacules et mortiferes invectons des modernes heresiarques et truculente invasion en ses suppotz est virulentement infecté[e] et atrocement sauciée.

[f. a2 r] *Les compassives angusties et calamiteuses infelicités, perurgentes aux latebres de mon penser m'ont ingeré ung très grief et fastidieulx regretz avec une soporifere lassitude, causant presque totale alienation de sens et ymaginative vision plus extatique que oculative. En laquelle consideroye aulcuns procerés personnages en leurs gestes et interloquutions apparens estre moult tristes et tenans propos piteables de l'infelicité maintenant très urgente à l'occasion du precurseur d'Antecrist, ou realement Anticrist, yssu de la nation germanique, nommé Martin Luther, qui a evomé son pestifere et latent venin de multiformes heresies, erreurs, arrogances, temerités, malices et dampnables opinions, comme adversaire de nostre sainte foy et Eglise catholique, perverseur, en sens distort, de la doctrine paulienne, et corrupteur de la sainte evangille, don plusieurs et presque innumerables chrestiens sont desja miserablement imbeuz.*

² Il s'agit très probablement d'un latinisme dérivé de *auctor* pour auteur, c'est véritablement Gacy, l'auteur qui parle dans cette narrative, et dans les suivantes, afin de présenter le contexte et sa « vision ».

³ Selon le dictionnaire historique, les arcures du Zodiaque sont des portions de cercles, des arcs qui, avant Copernic, faisaient mouvoir le Soleil, lui attribuant un mouvement relatif à l'ordre des signes du Zodiaque. (*Dictionnaire historique de l'ancien langage françois ou glossaire de la langue françoise depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV. Tome second AP-BIC*, par Jean-Baptiste de Lacurne de Sainte-Palaye, Niort : Favre ; Paris : H. Champion, 1878, p. 125.) ; Formule que l'on retrouve chez le rhétoricien : LEMAIRE DE BELGES, Jean, *Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, I, 26, STECHER, Auguste Jean (éd), Tome 1, Louvain : J. Lefever, 1882, p. 184. ; Ici, « le radieux titan » renvoie au Soleil, petit-fils de Titan, fils d'Hypérion, et le Scorpion, signe astrologique, dont la temporalité symbolique se positionne entre les mois d'octobre et novembre, coïncidant avec la temporalité de publication du *Trialogue*, le 1^{er} octobre (« entrant au domicile de scorpio »).

Or, emmy mes lucides intervalles, me suis esvertué à escrire en langue vernacule et loquution gallique ce qu'ay peu deprehender de l'interloquution desditz personnaiges, quoy que description latine me aye tousjours plus agréé.

Toutesfois, voyant gens illitterés, mesmes aulcunes dames estre tropt curieuses, et se vouloir mesler de conferer de ces adinventions, et le plus souvent n'en evader sans en estre maculés, à ce que mieulx leur soit manifesté ce que sera icy contenu, l'auront en commun et non incogneu langaige.

Le premier donc des dessusditz personnaiges, qui estoit nommé Zele divin, ayant face toute angelique, mais bien apparent doloureuse. En l'exorde de la Rhetorique fist telle preambule relation :

[f. a2 v] ZELE DIVIN :

Au temps qu'en France regna la Salamandre,⁴
Quant par Besans⁵ Rome fust gouvernée,
Et les Germains furent contens contendre
Que l'Aigle fust à Castille donnée,⁶
5 Torve Megere, la Furie dampnée,⁷
A faicte issue de son lac plutonique,
Avec erreur du tout desordonnée,
Pour là cesser la vraye foy catholique.

Pour ce conflict, a fait lever la picque,
10 Au faulx Luther, de tout mal inventeur,
Qui en usant fleur de rethorique,
De la doctrine saint Pol est corrupteur.
Il a le glaive du Saxon protecteur,⁸

[f. a3 r] 15 Trenchant du bis comme bon zelateur,
Pour là cesser la vraye foy catholique.

Comme fust faict de la loy paganique
Par Machomet, son Alchoran nommée,
Ainsi a fait Luther, l'homme impudique,
20 Qui sa doctrine d'aulcuns biens a semée,

⁴ Allusion à François 1^{er}, roi de France entre 1515 et 1547, ayant comme symbole la salamandre.

⁵ Allusion aux armes de Léon X (1513-1521), né Jean de Médicis, qui portait d'or à cinq besants de gueules.

⁶ Allusion à l'élection de Charles Quint V, élu nouvel empereur en 1519.

⁷ Probablement une référence à Mégère (la Haine/la Jalouse), une Erinye de la mythologie grecque, correspondant aux Furies chez les Romains. Il s'agit d'une divinité chthonienne, rattachée aux mondes souterrains et des Enfers, d'où le rapprochement avec le « lac plutonique ».

⁸ Frédéric III de Saxe (dit le Sage), électeur de Saxe de 1486 à 1525.

Mais tant d'erreurs du tout l'ont diffamée.
L'ont imprimée, que pis est, en publique,
Plus que Jhesus Germains l'ont reclamée,
Pour là cesser la vraye foi catholique.

25 En Germanie, le pais sophistique,
Leur origine ont prins Lutheriens,
Imitateurs d'Hus⁹, le faulx heretique,
Des Wiclenistes¹⁰ et des Pepuciens¹¹,
Des Albigeois¹² et des Bohemiens¹³,
30 De Manichée, le suppoz sathanique¹⁴,
De Montanus¹⁵ et des Quintiliens¹⁶,
Pour là cesser la vraye foy catholique.

Lutheriens, secte dyabolique,
Envenimée, source d'iniquité,
35 Peuple maudict, sequelle très inique,
Comble d'erreur, bannis de verité,
Confitz en mal, pleins de perversité,
Ont evomé leur venin malefique.
De Wittemberg ont choisi la cité,
40 Pour là cesser la vraye foy catholique.

A trois, sur tous, Luther est domestique,
L'ung est d'Eglise, les aultres seculiers,
Qui en secret traictent leur theorique,
Et ont de suyte plus de trente milliers,
[f. a3 v] 45 Gens curieulx, indevotz escoliers,
Oultrecuydés recteurs, gens de pratique,
Qui sont propices à estre geoliers,
Pour là cesser la vraye foy catholique.

⁹ Jan Hus (env.1370-1415), prêtre tchèque prêchant pour une réforme de l'Église un siècle avant Luther, sa mort sur le bûcher, pour hérésie au Concile de Constance, engendre les guerres hussites en Bohême (1419-1436).

¹⁰ Désigne les partisans de John Wyclif (vers 1328-1384), précurseur de la Réforme en Angleterre, qui remet en cause l'autorité hiérarchique de l'Église. Ses idées influenceront Jan Hus, les anabaptistes et Martin Luther.

¹¹ Allusion probable à Pépouza, ancienne ville de Phrygie, siège de l'hérésie montaniste au II^e siècle (hérésie pépusienne).

¹² Terme qui désigne depuis le milieu du XII^e siècle, les hérétiques de Languedoc, partisans du catharisme. Entre 1209 et 1229, une croisade contre les albigeois est menée par l'Église.

¹³ Les disciplines du réformateur Jan Hus, provenant de la région de la Bohême.

¹⁴ Allusion à la doctrine du manichéisme, de type dualiste et d'essence gnostique, fondée par Mani au III^e siècle.

¹⁵ Montanus (II^e siècle), fondateur du mouvement hérétique du montanisme (christianisme phrygien).

¹⁶ Anciens hérétiques qui ont pris leur nom de leur prophétesse, Quintilla (ou Priscilla), rattachée au courant du montanisme.

Il n'est docteur si saint ne seraphique
50 Que ces matins ne desdaignent, en somme,
Latins et Grecz ayant sens veridique,
Ne saint Gregoire, le grand pape de Romme,
Saint Augustin, Jerosme et Crisostome,
Ne saint Ambroise, docteur scientifique,
55 Ceulx-cy desprise Luther, le maudict homme,
Pour là cesser la vraye foi catholique.

Code, cayer, volume ne cronique,
Tant soit antique, ja ne fist mention
D'homme qui fust tant à la foi oblique,
60 Si frenetique, plein de presumption,
Qui plus estime son adinvention
Que les oracles du ciel beatifique.
En quoy appert avoir intention
Pour là cesser la vraye foy catholique.

65 Eust-il jamais en Asie ne en Affrique,
En nostre Europe n'en quelque nation,
Ung tel suppoz, je dis archeheretique,
Qu'ainsin s'applique à consummation
De ses malices et l'impugnation
70 De l'union de l'ordre iherarchique,
Duquel procure totale eversion,
Pour là cesser la vraye foi catholique.

Plus a meffaict cest homme apostatique,
Fier et rustique, enforcené ou yvre,
[f. a4 r] 75 Quant a bruslé le saint droit canonique,¹⁷
Qui nous explique la voye de bien vivre.
Le sacrilege n'en a lessé ung livre,
Ains, despitant la mere Eglise unique,
S'est endurci plus qu'enclume ne cuyvre,
80 Pour là cesser la vraye foy catholique.

Puis contredict au corps de Dieu mistique,
Ce lunatique, fantastique et pervers,
Exterminant la fidele fabrique

¹⁷ Le 15 juin 1520, l'Église publie la bulle *Exsurge Domine* qui demande la rétractation de 41 articles tirés des écrits de Luther, le menaçant d'excommunication. Martin Luther réagit en brûlant publiquement la bulle pontificale et le droit canonique, le 10 décembre 1520. Il rédige ensuite l'œuvre, « *Quare Pontificis Romani et discipulorum eius libri a D. M. Luthero combussi sint* » (trad : *Pourquoi le Docteur Martin Luther a brûlé les livres du pape et de ses disciples* »).

Apostolique, par les escriptz divers.
85 Je croy qu'il a l'esprit de travers
De se estre avers du sauveur deifique,
Quant a volu mettre tout à renvers,
Pour là cesser la vraye foy catholique.

Prince regnant en l'hault climat celique,
90 Trosne olimpique, ô ligne inoblicable,
Dieu terrifique et vray roy pacifique,
A vostre Eglise las soyés secourable !
Et confundés ce Luther miserable !
Comme fust faict du faulx Symon magique,
95 Qui s'estoit faict familier au dyable,
Pour là cesser la vraye foy catholique.

[DEUXIÈME] NARRATIVE [DE L'AUTEUR] :

[f. a4 v] *Si tost que Zele divin eust faict et depromé sa flebile et gemebunde relation, Ierarchie ecclesiastique, dame de venerande antiquité, preuse maturité et spectable maintien, ayant origine de la divine ingenuité, a telle relation comme pasmée et frappée d'ung dard penetratif d'une subitement conceue douleur non mediocre, par laquelle neantmoins ne deperissoit aucunement en elle modestie feminine, ains par exhibition d'une non indecente cerimonie ostensive de son dueul, comme cancellant ses candides mains, eslevant aux sideres les yeulx saphirins, madides et irrigués de ses defluentes et lucides larmes, deplourant son oppression par ycelle lutherienne iniquité.*

De sa dulciflue bouche coralline en exaltation de voix se print à congeminer ses singultés et lugubres succès par distillation de telles parolles :

IERARCHIE ECCLESIASTIQUE :

Las, las, hélas, las, quelle adversité !
Las, double hélas, las ! Qui a concité
Ce mal sur moy don tu fais mention,
100 Zele divin, quant tu as recité
La grant nequice¹⁸ et la perversité,
L'iniquité de l'adinvention
[f. b1 r] De l'heretique, don l'indignation
A mis sur moy contamination,
105 Objection de maulx don nul n'y a,
Ce que me mest en desolation ?
Pour me du tout mettre à corruption :
Seminavit in me zizania.

*Math. 13. Venit inimicus
et seminavit zizania, etc.*¹⁹

¹⁸ Nequice : méchanceté.

¹⁹ Matthieu 13, 25 (Vulgate : *cum autem dormirent homines venit inimicus eius et superseminavit zizania in medio tritici et abiit* ; TOB : Pendant que les gens dormaient, son ennemi est venu ; par-dessus, il a semé de l'ivraie en plein milieu du blé et il s'en est allé).

Long temps y a que je fus impugnée,
 110 Aultant ou plus qu'oncques fust dame née,
 Par les tirans qui tant m'ont faict complaindre,
 Par heretiques faulx qui m'ont condampnée,
 Secte dampnée non point predestinée,
 Mais ceste année me fault gemir et plaindre,
 115 Doleur attendre, de deul mon cueur estraindre,
 Quant ce meschant homme me veult estaindre,
 Qui sans Dieu craindre est si passionné,
 Et les Saxons de noir m'ont voulu taindre,
 Jheremie ne s'en est voulu faindre :
 120 « *Malum pandetur ab aquilone* ».

*Jheremie proemio.*²⁰

C'est bien de moy et de mon innocence,
 Ainsi que fust que la Bible recence,
 Comme Susanne fut à tort accusée
 Par les viellars pleins de concupiscence,
 125 Laquelle Dieu, par sa digne clemence,
 Par Daniel a rendue excusée.
 Lutheriens, secte en tout mal rusée,
 A faulx libelles de pieçà abusée,
 A mon diffame se sont moult appliqué,
 130 Comme Susanne je seray advisée,
 Que invoca Dieu don tant ell'est prisée :
 « *Angustie sunt michi undique* ».

*Daniel XIII.*²¹

[f. b1 v] Je suis aussi esté prefigurée
 En celle dame, et bien configurée,
 135 Que ung fier dragon, comme saint Jehan nous dit,
 Vouloir gloutir et faire malheuree,
 En peu durée d'haine demesurée,
 Si Dieu celeste à ce n'eust contredit.
 Elle trouva si stabile credit,
 140 Que par deux elles²² au desert se rendit,

*Apo.12. Datae sunt mulieri ale due.*²³

²⁰ Jérémie 1, 14 (Vulgate : *et dixit Dominus ad me ab aquilone pandetur malum super omnes habitatores terrae* ; TOB : Le SEIGNEUR me dit : « C'est du nord qu'est attisé le malheur, pour tous les habitants du pays).

²¹ Daniel 13, 22 (Vulgate : *ingemuit Susanna et ait angustiae mihi undique si enim hoc egero mors mihi est si autem non egero non effugiam manus vestras* ; TOB : Suzanne alors gémit et dit : « Je suis cernée de tous côtés. Si en effet je fais cela, c'est pour moi la mort ; et si je ne le fais pas, je n'échapperai pas à vos mains).

²² = ailes

²³ Apocalypse 12, 14 (Vulgate : *et datae sunt mulieri duae alae aquilae magnae ut volaret in desertum in locum suum ubi alitur per tempus et tempora et dimidium temporis a facie serpentis* ; TOB : Mais les deux ailes du grand aigle furent données à la femme pour qu'elle s'envole au désert, au lieu qui lui est réservé pour y être nourrie, loin du serpent, un temps, des temps et la moitié d'un temps).

Son noble corps en terre n'est tumbé,
Le villain monstre près de deul s'en pendit,
Mais par telz motz elle le confundit :
« *Quis det michi pennas ut columbe* ».

*Psalmus L.*²⁴

145 Ô cruel homme, ô dragon manifeste,
Don te procede ceste nuysante peste
De mutiler la fille de Syon ?

Je suis icelle, l'Esriture l'atteste,
Et glose et texte. Ainsin je le proteste,

150 Tu me moleste ! Mais resolution
En moy n'y a quelque imperfection.
De Dieu sera ma vraye protection
Encontre toy et tes noirs habis.

*Ad ephe. I. Non habens
maculam neque rugam.*²⁵

Mais tu procures las ta dampnation,
155 David de moy faict recordation :
« *Drachonem et leonem conculcabis* ».

*Psalmus XC.*²⁶

Tirand, maudict tronc de toute malice,
Tu donne à boyre venin, à plein calice,
Très mortifere à mainte creature,

160 Tant allemant que saxon et suisse,
Et aultres gens qui ne leur est propice,
Qu'a procuré dampnation future.

[f. b2 r] Tu en auras recompanse très dure,
Et toy et ceulx qui suyvent ton ordure,
165 Et le saxon qui soubstenir te osa.
Mais quoy qu'ayés volu mettre laydure
Dessus ma face, qu'en sa beaulté perdure :
Nigra sum sed filia formosa.

*Canticorum prooemio*²⁷

Venez, Seigneurs des anciens concilles !
170 Sortés ung peu hors de voz domicilles !
Si me verrés en dueul tres piteable,
Et vous, docteurs scavans, subtilz, habilles,

²⁴ Psaumes 54, 7 (Vulgate : *et dixi quis dabit mihi pinnas sicut columbae et volabo et requiescam* ; TOB Psaumes 55, 7 : Alors j'ai dit : « Ah, si j'avais des ailes de colombe ! je m'envolerais pour trouver un abri).

²⁵ Éphésiens 5, 27 (Vulgate : *ut exhiberet ipse sibi gloriosam ecclesiam non habentem maculam aut rugam aut aliquid eius modi sed ut sit sancta et immaculata* ; TOB : il a voulu se la présenter à lui-même splendide, sans tache ni ride, ni aucun défaut ; il a voulu son Église sainte et irréprochable).

²⁶ Psaumes 90, 13 (Vulgate : *uper aspidem et basiliscum ambulabis et: conculcabis leonem et draconem*; TOB Psaumes 91, 13 : tu marcheras sur le lion et la vipère, tu piétineras le tigre et le dragon).

²⁷ Cantique 1, 4 (Vulgate : *nigra sum sed formosa filiae Hierusalem sicut tabernacula Cedar sicut pelles Salomonis* ; TOB Cantique 1, 5 : Noire je suis et belle, filles de Jérusalem, comme les tentes de Qédar, comme les tentures de Salomon).

Martirs constans, prophetes et sibilles,
Regardés moy en estat miserable !
175 Voyés la fable et sentence dampnable
Du detestable disciple du dyable,
Tant execrable que le cueur m'en transit !
Plus a d'erreurs qu'en la mer n'a de sable,
C'est la sentence du sauveur veritable :
180 « *Arbor mala fructus malos facit* ».

*Math. VII.*²⁸

Secourés-moy, princes, il en est temps,
Qui ne vacquez qu'à guerres et cotendz !
Et que chescun virilement s'efforce !
Ja ne seront Dieu ne les saintz contens,
185 Si ne m'aydés ainsi que je pretendz,
Veu qu'avez bien le povoir et la force.
Tout ainsi que la leyne tond la force,
Rasés Luther ! Qui mon honneur efforce,
Qui est maudict, par Bible et par canon.
190 Et la rayson très apparente est pour ce
Qu'il est d'erreur la fontayne et la source,
Ve qui dicunt malum esse bonum.

*Ysaïe V.*²⁹

[f. b2 v] Il a choisi pour soy temps oportune
A publier son erreur importune,
195 Quant il a veu tout en commotion,
Qu'entre les princes paix ne se coadune :
L'Eglise mettent à mal et deffortune.
En cela gist sa faulse intention
De mettre au monde scisme et sedition.
200 Et pour monstrier son obstination,
Luy a grevé pourter son dur habit,
Tous apostas sont sans devotion,
Don je diray pour resolution :
*Violentum non diu durabit.*³⁰

²⁸ Matthieu 7, 17 (Vulgate : *Sic omnis arbor bona fructus bonos facit mala autem arbor fructus malos facit* ; TOB : Ainsi tout bon arbre produit de bons fruits, mais l'arbre malade produit de mauvais fruits).

²⁹ Esaïe 5, 20 (Vulgate : *vae qui dicitis malum bonum et bonum malum ponentes tenebras lucem et lucem enebbras ponentes amarum in dulce et dulce in amarum* ; TOB : Malheur ! Ils déclarent bien le mal, et mal le bien. Ils font de l'obscurité la lumière, et de la lumière l'obscurité. Ils font passer pour amer ce qui est doux, et pour doux ce qui est amer).

³⁰ Cette citation se retrouve également dans les *Questions sur les Météorologiques* de Nicole Oresme (1323-1382). Ce sont des commentaires du théologien français sur le traité *Météorologiques* d'Aristote, dans notre cas, il s'agit d'un commentaire tiré du livre II, d'Aristote, sur le passage suivant : II, 9. « *Utrum mare sit perpetuum vel aliquando fuerit factum* », qu'il a rédigé à la Faculté des Arts de Paris entre les années 1340 et 1350. *Nicole Oresme, Questiones in Meteorologica de ultima lectura, recensio parisiensis : Study of the Manuscript Tradition*

- 205 Ierarchie pourtant je suis nommée,
 Car aux celestes ordres suis conformée,
 Ayant soubz moy les suppoz de l'Église,
 Mon chief Jhesus m'a tousjours tant aymée,
 Mais en ce temps suis esté diffamée
- 210 D'ung chien mordant, qui me trenche et desprise
 Par escriptures, en mainte sorte et guise,
 Où grant malice soubz beau stille est comprinse.
 Et se tient fier, enflé comme ung butor.
 J'ay toutesfois esperance en Dieu mise,
- 215 Que quelque chose que l'heretique dise :
Dominus erit michi adjutor. *Psalmus CXVII.*³¹
- Tres nobles dames du viel testament,
 Qu'avez ploré en dueul amerement,
 Venez gemir avec moy cest angoisse !
- 220 Rachel, la belle, laquelle tendrement
 Pour voz enfans feistes regretement,
 Et vous, Anne, que eustes le cueur en presse
*Jere. XXXI et Math. II.*³²
- [f. b3 r] Pour Thobie, vostre filz de noblesse,
 Puis Noemi, renommée en sagesse,
*Thobie VII.*³³
- 225 En ces erreurs cognoistrés mouche en let,
 A celle fin que ma douleur brief cesse,
 Confortés-moy la dame de tristesse !
*Ruth primo.*³⁴
- Nam pietas ad omnia valet.* *Per Thimo., IIII.*³⁵
- Prince divin, regnant en l'haulte gloire,
 230 Ottroyez moy contre ces vens victoire !
 Mesmes en contre le climat d'Aquilo !
 Ayés de moy, Iherarchie, memoyre,

and Critical Edition of Books I-II.10, PANZICA, Aurora (éd.), Leiden : Brill, 2021, p. 257 : « *Consequentia tenet, nam si est in loco sibi non naturali, cum nullum violentum sit perpetuum, sequitur quod non diu durabit in illo loco* »).

³¹ Psaumes 117, 6-7 (Vulgate : *Dominus mihi adiutor non timebo quid faciat mihi homo, Dominus mihi adiutor et ego despiciam inimicos meos* ; TOB Psaumes 118, 6-7 : Le SEIGNEUR est pour moi, je ne crains rien, que me feraient les hommes ? Le SEIGNEUR est pour moi, il me vient en renfort, et je toise mes ennemis).

³² Jérémie 31, 15 ; Matthieu 2, 18.

³³ Tobit (Vulgate : 7, 8 ; TOB : 7, 7).

³⁴ Ruth 1, 1-22.

³⁵ 1 Timothée 4, 8 (Vulgate : *nam corporalis exercitatio ad modicum utilis est pietas autem ad omnia utilis est promissionem habens vitae quae nunc est et futurae* ; TOB : L'exercice corporel, en effet, est utile à peu de choses, tandis que la piété, elle, est utile à tout. Ne possède-t-elle pas la promesse de la vie, de la vie présente comme de la vie future ?).

Que de langueur suis palle et presque noire !
Eripe me ab homine malo !

*Psalmus CXXXIX.*³⁶

[TROISIÈME] NARRATIVE [DE L'AUTEUR] :

En telle maniere madame Iherarchie faisoit ses doleances, deplorant ses enfortunes prodeuntes de la maligne adinvention de l'heresiarque dessus nommé.

Si ne fut pas tardive à s'enquerir plus particulièrement envers Zele divin, des passages où elle estoit plus virulentement attaincte et vulnérée, pour y obvier par medele salubre, avant que les ulceres inveterées ne fussent inaptes à curation.

Non obstant que le venin soit deja moult dilaté par l'université de plusieurs de ses membres, en sorte que on les dejecte par censures du vray corps ecclesiastique, quant par l'obstacle de leur effrontée obstination on n'a espoir quelcunque de leur curation.

[f. b3 v] *Le pestilent heretique contagieusement les a infecté par tant de sortes qu'il est difficile tout au long explaner, mais, à la requeste de ma dame Ierarchie ecclesiastique, Zele divin en a bien voulu explaner les principaulx articles, incité par une telle postulation et requeste que ladicte dame Iherarchie luy fist :*

IHERARCHIE ECCLESIASTIQUE :

235 Ô Zele divin debonnayre,
De Dieu familier secretaire,
Soyez piteux de mon martyre !
Je vous requiers au long me dire
Les aultres erreurs de Luthere.

240 Dictes moy son erreur notoyre,
Car tropt me touche cest affaire,
Et que c'est des maulvais le pire,
Ô Zele divin !

245 Quoy qu'il soit bon les secretz taire,
De ce ne debvez refus faire,
Affin qu'on le puisse interdire,
A ses articles contredire,
Et tollir de luy la memoyre,
Ô Zele divin !

[f. b4 r] [QUATRIÈME] NARRATIVE [DE L'AUTEUR] :

A laquelle resqueste Zele divin aussi facilement que volontairement condescendit comme bien informé du contenu des livres où sont inserées ces iniquités de leurs inchoations et principes pullulans comme zizanie emmy la greine triticée.

³⁶ Psaumes 139, 2 (*Eripe me Domine ab homine malo a viro iniquo eripe me* ; TOB Psaumes 140, 2 : SEIGNEUR, délivre-moi de l'homme mauvais, préserve-moi de l'homme violent).

Et de sa fecunde facundite print exorde en langue vernacule et vulgaire soubz le simple stille de leonine comme s'ensuyt :

ZELE DIVIN :

250 Moult triste suis, ma dame Iherarchie,
Que de l'Eglise tenez la monarchie,
De vostre mal et griefve doleance,
Et des regrez qu'avez, et mesmes en ce
Que puis long temps souffrés mains mauix divers.

[f. b4 v] 255 Premièrement, par les tirans pervers,
Neron, Trajan, Decius, Galien,
Domicien, L'Apostat Julien,
Constantius, Diocletianus,
Valerien et Maximianus,
260 Qui respandirent le sang des innocens
Martirs de Dieu par milles et par cens,
Enforcené de ire, grinceant les dens,
Jettant les ungs aux incendes ardens,
Et d'aulcuns aultres liés en eculées,
265 Et plusieurs furent les deux mains mutilées,
Plusieurs tous vifs routis ou escorchés,
Et puis maintz aultres de flambeaulx tourchés,
Incarcerés, flagellés durement,
Et lapidés, nayés³⁷ cruellement,
270 Puis demembrés, et tirés à chevaux,
Par lieux très apres et par mons et par vaulx,
Mis en exil, lyé, cloué en croix,
Gettés tous nudz en plomb, bouilly ou poix,
Escartelés, pendus en lieux publiques,
275 Decapités et passez par les picques,
Sarres, pinces aux ardentes tenailles,
Eviscerés, cueur, foye, ponmon, entrailles,
Les yeulx tirés, abrevés de venin.
N'en fust exempt le sexe feminin,
280 Ne decrepités, n'enfans ne de quelque aage,
Qui n'aye souffert de ces tirans la rage,
Mais precieuse est la mort et memoyre
De ces martirs, pour ce qu'il[s] sont en gloire.

*Psalmus CXV, Preciosa
in conspectu Domini mors
sanctorum eius.*³⁸

³⁷ = noyés.

³⁸ Psaumes 115, 15 (Vulgate : *pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum eius* ; TOB Psaumes 116, 15 : Il en coûte au SEIGNEUR de voir mourir ses fidèles).

[f. c1 r] 285 Consequemment vindrent les heretiques
 En habit d'oailles³⁹, plus que tirans iniques.
 Et sont venus en si plantureulx nombre
 Qu'encores plus ont faict de mal encombre.
 Au saint decret en avons le chapittre,
*Quidam autem*⁴¹ se commance le tiltre,
 290 C'est en la cause qui est vingt et quatriesme,
 La question en nombre est la troysiesme,
 Soixante et huit sectes et davantaige
 Sont contenues au dessusdict passaige
 Que pulluloynt lors au commencement,
 295 En heresies si apparentement,
 Que si n'eussiés celebré les concilles,
 Pour impugner ces sectes faulces et villes,
 Foy perissoit, erreur s'en alloit dame,
 Et fusse esté levée en haulte game.

 300 Puis est venu l'homme venerien,
 Qui a esté tout epicurien.
 C'est Machomet, ce pourceau confusable,
 Lequel vous a esté plus que nuysible,
 Qui par ses faintes adinventions folles,
 305 Par faulx moyens, promissions frivolles,
 Vous a osté de la possession
 D'Asie, Affrique par sa seduction.
 Quoy que ce fust ung paillard et lubrique,
 Ung sac à vin, atteint de mal caduque,
 310 N'a point lessé que par felon couraige
 Ne vous aye faict indicible dommaige.
 Mais Dieu par tout vous a faict si eureuse,
 Qu'avez esté tousjours victorieuse.
 Parfaitement en vous a son cueur mis,
 [f. c1 v] 315 Certes jamais n'oblia ses amis.

*Math. VII, Veniunt ad vos
 in vestimentis metis
 ovium.*⁴⁰

*Psalmus XXXVI, Non vidi
 justum derelictum.*⁴²

³⁹ = d'oailles, de brebis.

⁴⁰ Matthieu 7, 15 (Vulgate : *Adtendite a falsis prophetis qui veniunt ad vos in vestimentis ovium intrinsecus autem sunt lupi rapaces* ; TOB : Gardez-vous des faux prophètes, qui viennent à vous vêtus en brebis, mais qui au-dedans sont des loups rapaces).

⁴¹ *Décret de Gratien*, C. XXIV, q. 3, c. 39, *Quidam autem heretici* (*Corpus iuris canonici*, éd. E. Friedberg, I, col. 1001-1006).

⁴² Psaumes 36, 25 (Vulgate : *nun puer fui siquidem senui et non vidi iustum derelictum neque semen eius quaerens panem* ; TOB Psaumes 37, 25 : J'ai été jeune et j'ai vieilli sans jamais voir un juste abandonné, ni ses descendants mendier leur pain).

Or, quant j'ay bien le tout consideré,
 Le temps jadis au present conferé,
 Jamais tirands, jamais si cruel homme,
 Ne vous pourta tant de dommage comme
 320 Le faulx Luther par sa vaine science,
 Ypocrisie et large conscience.
 C'est bien l'ydole des glorieulx Germain,
 Qui ont tousjours ses livres entre mains,
 Au lieu qu'il deussent à Dieu donner latrie,
 325 De son ymage font leur ydolatrie,
 Et sont deja oultre maintes saysons
 Que sa figure ont peinte en leurs maysons.

Mais chere dame, de renom immortel,
 D'en plus scavoit vostre voloir est tel,
 330 D'estre informée du pervers heretique,
 Et des erreurs qu'il a mis en publique.
 Commenceray au[x] divins sacremens,
 Où il a faict et textes et commens
 De grans erreurs, disant, sans le prouver,
 335 Que « les hommes les ont volu trouver »,
 Que « Dieu n'en fut oncques instituteur »,
 En quoi se monstre desleal seducteur.

Puis, pour accroistre son inique desordre,
 A dict qu'« il n'est aulcun sacrement d'ordre ».
 340 Je ne scay pas en quelz livres ou lettres
 Il a trouvé que tous chrestiens sont prestres,
 Et qu'il[s] ont tous aultant d'auctorité
 Qu'avoit saint Pierre, c'est contre verité.

[f. c2 r] 345 Du sacrement de confirmation,
 Pareillement de l'extreme unction,
 Il se esvertue du tout de les tollir,
 Et de l'Eglise sainte les abolir,
 En ensuyvant l'erreur des Wiclenistes,
 Des Albigeois, d'Hus et des Eraclistes⁴³.
 350 Et plus se mest profond en sa ferveur,
 Tant plus se plonge en l'abisme d'erreur.

Cy commencent les
 erreurs, en la marge
 inserées avec leurs
 qualification[s]

Heresie.

Heresie.

Heresie.

Heresie.

⁴³ Allusion aux *Eraclitae*, que l'on retrouve dans le décret de Gratien, *Quidam autem heretici*, §. 32. *Eraclitae ab Eraclio auctore exorti, monachos tantum recipiunt, coniugia respuunt, regna celorum paruulos habere non credunt.* (*Corpus iuris canonici*, éd. E. Friedberg, I, col. 1003).

Une sentence faulce et abominable
A evomé sur la messe honorable,
En prohibent, de malice certaine,
355 De celebrer pour ceulx qui sont en peyne
De purgatoire, ne pour aulcuns vivans.
A cest erreur plusieurs seront suyvens,
Mais las, quel mal en auront, quel dommage,
Les pouvres ames tenues en ostage.
360 C'est cy l'erreur des Erianiens⁴⁴,
Pareillement des Arrotyriens⁴⁵.

Heresie.

Tous les prelatz, cardinaulx, archevesques,
Primatz, legatz, et reverendz evesques,
Doyens, prieurs, tous curés et chanoines,
365 Tous gens d'Eglise, beneficiés, moynes,
Il les appelle (tel qu'il est) « ydolatre »,
Don son loyer c'est d'enfer le baratre.

Temerité et arrogance.

Oultre plus, dict pernicieusement
Que quant on donne aux lais le sacrement
370 Du precieulx corps de Jhesus divin,
Qu'on est tenu soubz espece de vin
Le leur donner aussi bien que de pain,
Auquel passage il est bohemien.⁴⁶
Si cest article entre nous auroit lieu,
[f. c2 v] 375 Combien de fois offenceroit-on Dieu
Pour le dangier du digne sang repandre,
Et contre la sainte Eglise entreprendre,
Qu'a estably de pieça le contraire ?
Pour tant que ce ne fust onc necessaire,
380 Car qui le corps de Jhesus dignement
Reçoit, si fait son sang entierement.
A cecy est veridique sentence,
Qu'il[s] sont unis par vraye concomitance.
Chiens de Bohemes et matins lutheristes,
385 Conformés-vous aux chrestiens decretistes,

Erreur.

⁴⁴ Allusion aux *Haeriani*, que l'on retrouve dans le décret de Gratien *Quidam autem heretici*, §. 37. *Haeriani ab Haereo quodam nuncupati sunt; hii offerre sacrificium pro defunctis spernunt.* (*Corpus iuris canonici*, éd. E. Friedberg, I, col. 1003).

⁴⁵ Allusion aux *Artotyritae*, que l'on retrouve dans le décret de Gratien, *Quidam autem heretici*, §. 21. *Artotyritae ab oblatione uocati, panem enim et caseum offerunt, dicentes, a primis hominibus oblationem a fructibus terrae et a fructibus ouium fuisse celebratam.* (*Corpus iuris canonici*, éd. E. Friedberg, I, col. 1002).

⁴⁶ Les disciples du réformateur Jan Hus, provenant de la région de la Bohême, lesquels soutiennent la communion sous les deux espèces, autorisant les fidèles à boire le vin au calice.

Aux theologues, lors verrés pourquoy est ce
Que peuple lais ne reçoit deux especes !

Pour son erreur plus fort dogmatiser,
Ceulx de Bohesme a tant volu priser,
390 Qu'il les soubstient estre vrays catholiques,
Et les Romains dampnables scismatiques.

Erreur et malice.

Consequemment comme insensé et fol,
Apertement contredit à saint Pol,
En ce qu'il dict par faulce opinion
395 Que avant que aller à la communion,
On ne doibt point faire de diligence
De preparer à Dieu sa conscience,
Ne par suffrages ne par confession,
Ne par quelcunque bonne operation.

Dampnable opinion.

400 Et quant aux saintz et dignes caracteres,
Il en a dict enormes vituperes.

Erreur.

Ne s'est pas fait à demonstrier sa rage
Contre le digne estat de mariage,
Duquel a dict, mais le faulsaire ment,
[f. c3 r] 405 Qu'« on ne le doibt appeler sacrement »,
« Quar cest estat » ainsi destitué,
Que « Dieu ne l'a jamais institué ».

Heresie.

En oultre plus, quoy qu'on luy face ou dise,
Soubstient que contre le voloir de l'Église,
410 Soit bien soit mal, on se peult marier,
Et que prelat n'y peult point varier,
Ains est tenu le contraict approuver,
Et n'y pourroit si ne qu'à reprouver.
Vecy l'erreur de ces Vauldois⁴⁷ mauldis,
415 Qui le practiquent tant par faitz que par dis.

Erreur.

Et quoy qu'il blasme l'estat de mariage,
Il se demonstre en son depravé aage
Estre rampli d'orde lubricité,
Quant tous les prestres si fort incite
420 A prendre femmes, contre la reverence
Du sacrement, desdaignant l'ordonnance

⁴⁷ Allusion au mouvement vaudois (Valdéisme), fondé par le marchand lyonnais, Pierre Valdo (1140-1217).

Que tant des saintz en ung concille⁴⁸ firent,
Ceulx d'Occident chasteté y promirent.

Mais il dira, pour faire son excuse,

425 Une rayson, où le maudict s'abuse,
Que prestres tiennent encloses concubines,
A pot à feu, en chambres, en cortines.
C'est allegué gros inconvenient,
Ostés leur une, *plures invenient*.

Abuz.

430 Et si l'Eglise permet à chescun de eulx
Prendre une femme, après en voudront deux.
Tantost verrés, je ne dis leur cousines,
Il[s] happeront commeres et voysines,
Je dis pour ceulx qui vivent à la sorte,

[f. c3 v] 435 Car je ne scay comme Dieu les supporte.
S'il[s] ne se veullent chastement contenir,
Qui les contraint à prestrise venir ?
Haa ce n'est pas *propter Jhesum tantum*⁴⁹,
C'est pour prebende et *propter talentum*.⁵⁰

440 Puis en après, ce villain cayemant,
Des sacremens du Nouveau Testament
Dit qu'« en foy prennent toute leur efficace »,
Et que « le prestre quelque chose qu'il face,
Soit en risée, ou simulation,

Heresie.

445 Ou mocquerie, que l'operation
Des sacremens est aussi vertueuse
Que si personne sainte ou devocieuse
Les ministroit avec intention
De bien perfaire tout sans deffection ».

Erreur et heresie.

450 Ce sont articles faulx, reprouvez, damnables,
Qui ne sont vrays, aussi ne sont probables.

Allons plus oultre, procedons en mathiere,
Et vous ourrés de la pensée fiere
De ce mauvais, fier et miserable homme.

455 Il contredict au benoist saint Jerosme,
Qui fust si saint, si scavant et notable,
Là où il dit que la secunde table

Temerité et erreur.

⁴⁸ Référence au concile de Latran II (1139), qui s'inscrit dans la continuité de la Réforme grégorienne, qui rappelle par ses canons (6, 7 et 11) l'invalidité du mariage des prêtres.

⁴⁹ Jean 12, 9 (Vulgate : *Cognovit ergo turba multa ex Iudaeis quia illic est et venerunt non propter Iesum tantum sed ut Lazarum viderent quem suscitavit a mortuis*).

⁵⁰ Traduction : Haa ce n'est pas seulement à cause de Jésus / C'est pour prébende (=bénéfice/revenu accordé à une charge ecclésiastique) et à cause de l'argent (*talentum* = Talent, poids grec de 50 livres).

Et la nayscelle pour obtenir salut
C'est penitence qu'à aucuns tant valut,
460 Qu'après baptesme quant sont venus en aage,
Ont evité de peché le naufrage.

Puis dist du saint pere pape de Romme
Qu'il n'a pover instituer, en somme,
Iota, sillabe n'aultre commandement,
[f. c4 r] 465 Sans des subjectz le plein consentement.
Aultant en dit des princes terriens,
Qu'on ne leur doibt obeir en riens.
C'est ung article que Vauldois dogmatizent,
Erianois⁵¹ pareillement le disent.

Erreur.

470 Quant à parler des euvres vertueuses,
Dit qu'« envers Dieu ne sont point fructueuses »,
Et qu'« elles sont de mesme equalité,
Quant au merite ». Mais sa temerité
Aux Jovinistes⁵² en erreur est conforme,
475 Lesquelz soubstiennent cest erreur si enorme.

Erreur

Je m'esbais qu'il est si reprové
D'avoir aussi tel meschief controuvé,
Disant que « veu⁵³ à Dieu ne se doibt faire,
Ny à ses saintz », qui est chose contraire
480 Au bon psalmiste qui a dit « *vovete* »,
Par bon conseil, mais après « *reddite* »⁵⁴.
Et si a dit par sa presumption
Que « faire veu n'est que ostentation »,
Et qu'« il ne sert qu'à prendre vaine gloire ».
485 Mais c'est parlé en homme temeraire,
Suyvant l'er[re]jur des faulx Lamperiens,
Des Wiclenistes, et des Pelagiens⁵⁵.

Erreur et nequice.

⁵¹ Mentionné précédemment (cf. note 44) comme les Erianiens, dans le décret de Gratien, *Quidam autem heretici*, §. 37. *Haeriani ab Haereo [...]* (*Corpus iuris canonici*, éd. E. Friedberg, I, col. 1003).

⁵² Allusion aux *Iovinianistae*, dans le décret de Gratien, *Quidam autem heretici*, §. 55. *Iovinianistae a Ioviniano quodam monacho dicti, asserentes, nullam nuptiarum et uirginum esse distantiam, nullumque inter abstinentes et simpliciter epulantes esse discrimen.* (*Corpus iuris canonici*, éd. E. Friedberg, I, col. 1005).

⁵³ = vœu.

⁵⁴ Ps 75, 12.

⁵⁵ Allusion au mouvement du pélagianisme, doctrine développée durant le IV^e siècle par Pélage et ses disciples, qui se caractérise par une insistance du libre arbitre au détriment de la grâce divine. Se retrouve également cité dans le décret de Gratien, *Quidam autem heretici*, §. 62. *Pelagiani a Pelagio monacho exorti. Hii liberum arbitrium diuinae gratiae anteponunt, dicentes, sufficere uoluntatem ad implenda iussa diuina.* (*Corpus iuris canonici*, éd. E. Friedberg, I, col. 1005).

En ce passage faulcement contredit
A l'Evangile à ce que Dieu a dit.

490 Une aultre erreur de la divine essence,
A controuvé par faulte de science, Heresie.
Aussi de l'ame erre⁵⁶ en diverse sorte,
Mais en ce pas pour cause m'en deporte.

Sur la mathiere d'avoir contrition

[f. c4 v] 495 De ses delitz, son adinvention
Est trop dampnable, trop inique et perverse : Erreur.
Il dist que « l'ame qu'estoit de Dieu averse
Ne doibt avoir en detestation
Ses maux commis, n'en fere mention,
500 Ne les plorer eu dueul d'amaritude,
Ne aussi penser en la beatitude. »
Don par peché il sera dehors mis,
Et de la grace de Dieu du tout desmis.
Dit l'heretique, de tout mal entaché,
505 Que « cela n'est que augmenter le peché ».

Et dit encores que « par nulle timeur,
Crainte de Dieu, ne aussi par son amour, Erreur.
L'homme pecheur, quelque chose qu'il face,
Ne peult avoir par ce de Dieu la grace ».

510 Et si a dict ce desleal menteur
Que « Jhesucrist, notre bon redempteur,
N'a point induit personne à penitence,
Par sa timeur ou peine pour offence ».
En tel mathiere Martin le lutheriste
515 A contredict au bon saint Jehan Baptiste.

Il a erré de la contrition,
Pis a failly touchant confession.
Par ce moyen, qui est si criminel, Erreur et faulceté.
Plusieurs s'en vont droict au feu eternel.

520 Il dict que « l'art et moderne science
Que tient l'Eglise à purger conscience
Est inutile, faisant induction
De mettre l'homme à desperation ».

⁵⁶ Variante possible : erré.

Nous voyons bien du contraire apparence,
[f. d1 r] 525 Car c'est moyen qui nous donne esperance.

Dist puis après que « point de mention
Ne faict la Bible de la confession,
Et la façon qu'on tient modernement
Ne se tenoit par au commencement ».

Ignorance et temerité.

530 Le premier point c'est ignorance vaine,
Car l'Esriture d'icelle est toute pleine.
Quant au second, c'est faulce invention,
Car des apostres est la tradition.

Voyés en quel erreur et grand abisme
535 Il s'est getté en disant que « nul crime
Spirituel, ne se doibt dire au prestre,
Ains seulement à Dieu qui est le maistre » !
Comme si Dieu n'en avoit cognoissance,
Qui a de tous noz biens et maux science !

Erreur damnable.

540 Et puis suggere qu'« on dise seulement
Les pechez là où on a consentement »,
Et qu'« il ne fault faire confession
Des venielz, n'en faire mention ».
Et tout cecy est erreur manifeste,

Erreur.

545 Que l'Esriture sainte dampne et deteste.

Temerité pernicieuse.

Si dit aussi que « par contrition,
Ne par confesse, bonne operation,
Nous ne pouvons estre justifié ».
C'est contre Dieu, j'en suis certifié.

Erreur.

550 Sur ce qu'il dit, en erreur tropt certaine,
Qu'« on doibt absoudre tousjours de culpe et poyne »,
Il en parle du tout comme clerc d'armes,
Qui n'oyrent oncques de guerre alarmes.

Erreur.

Quant à parler de l'absolution,
[f. d1 v] 555 Ce criminel a faict transgression
Tropt dangereuse aux pecheurs mortifere,
Don il est digne d'avoir grand vitupere,
Disant « s'on⁵⁷ croit estre absoubz, non doubtant,
Soit que le prestre absoulle en irritant,

Erreur mortifere.

⁵⁷ = si on.

560 Ou en mocquant le divin sacrement,
Qu'il est absoubz indubitablement,
Quoy que ce soit de sa contricion,
Vaille ou non vaille ». Dieu quel offension !
Voyla propos de mortelle poyson,
565 OÙ il n'y a science ne raison.

En la matiere où il fault satisfaire
Pour les pechez qu'on a presumé faire,
A dit que « Dieu aultre ne nous demande,
Fort que au meffaict on y mette amande,
570 Sans aultrement par sat[isf]action,
Par penitence oster transgression ».

Et si a plus songé sa folle teste
A contredire à David le prophete,
A Micheas qui tant bien prophetise,
575 Et à saint Pol, grand docteur de l'Église,
Disant qu'« il[s] ont tous trois dit le contraire
A ceulx qui tiennent qu'il nous fault satisfaire
De noz offences envers le createur »,
Mais en cecy il est blasphemateur.

580 Trop se desvoye disant que « la puissance
Des clefz saint Pierre ne tollit nulle offence ».
C'est cy sentence d'homme fier, arrogant,
Faulx, temeraire, aux docteurs desrogant.

[f. d2 r] 585 Or, pour mener tout à perdition,
Veult abolir vraye satisfaction,
Don l'écriture dit en bonne substance
Que c'est le tiers membre de penitence.

Si a getté erreur pire que peste
Aux theologues, patente et manifeste,
590 En desrogant par fiere pertinace
A ce qu'à tous justifiante grace
Est exhibée de Dieu subitement,
Si par peché n'y a empeschement,
Par mal voloir, ou par quelque aultre vice,
595 Don il y aye grand empesche ou obice.

Tant Salomon que theologiens,
Et saintz docteurs approuvez anciens,

Heresie.

Blaspheme.

Arrogance.

Erreur.

Temerité.

Erreur.

Ont dit pour vray que : ne pouvons scavoir
Si charité sumes certains d'avoir.

600 Mais ce Martin, presumptueux Luthere,
Trop faulcement leur a esté contraire.

Et puis cest asne, comme nourri en cresche,
Dit que « le juste, quant il fait bien, il peche ».
Et s'il est juste comment peult-il peche[r] ?

605 Si tu dis « juste », de mal n'est entaché.

Erreur et scandalle.

Une aultre erreur a dit ce criminel,
C'est que « bonne euvre est peché veniel ».
Yci, appert tres apparemment
Qu'il est ou fol ou sans entendement.

610 Car par cecy prohibe de bien faire
Mille personnes, cela est trop notoire.

Erreur.

Et puis pour mettre à desperation,
A mis après telle position
Que « des pechez le plus grief et mortel,
C'est de non croire qu'on est devant Dieu tel,
Et que tousjours on est du tout infect ».
De grief peché, pose qu'on soit parfait
Ce non obstant qu'en toute diligence
On aye bien mundé⁵⁸ sa conscience,
620 Et qu'on est digne, sans excusation,
Estre à jamais mis en dampnation.

Heresie et malice.

[f. d2 v] 615

Après pretend que « les pechez mortels
Ne se distinguent d'avec les venielz ».
Il n'est celluy qui sceut faire replique
625 Que la sentence se soit heretique.

Heresie.

Villainement il a blasphemé Dieu,
Disant après, comme il est en son lieu,
Une parolle à ouyr tropt horrible,
Que « Dieu commande toute chose impossible »,
630 Et que « les deux commandemens des Tables
Que sont derniers, pas ne sont supportables »⁵⁹.
Le faulx cayemant ici dit le contraire
A ce qu'a dit le sauveur debonnaire

Blaspheme.

Blaspheme.

⁵⁸ Monder (*mundare*) : purifier.

⁵⁹ Ex 20, 2-17 ; Dt 5, 6-21.

- En l'unziesme chapitre saint Mathieu.
- 635 En ceste sorte trouverés en ce lieu :
 « *Jugum meum* », dit-il, « *est suave* », *Math. XI.*⁶⁰
 Et davantaige, « *onus meum leve* ». *Et mandata eius gravia non sunt. Prima. Joh. V.*⁶¹
 Et cecy mesme mest en sa cronique
 Le bon saint Jehan en sentence autentique.
- 640 Plus a erré faulcement en ce lieu,
 En parlant des commandemens de Dieu,
 Par quatre articles esquelx il est faulsaire.
 L'erreur n'est ja de dire necessaire.
- [f. d3 r] 645 Sur l'Évangile il a escript commens,
 Là où il dist que « tous commandemens
 Sont ce qu'a dict le saulveur deifique »,
 Et qu'« il n'est nul conseil evangelique ».
 C'est une erreur à tous assez patente.
 Il en a dit, sur ce pas, plus de trente.
- 650 Puis après dit que « se on nous fait offence,
 Ou s'on mesdit de nous en nostre absence,
 En quelque sorte qu'on nous fait injustice,
 Que n'en debvons point demander justice,
 Ne de l'injure la reparation ».
- 655 L'erreur est digne de reprehension.
- Il mest qu'« à tous chrestiens est prohibé,
 Quant le serment leur sera exhibé
 Par la justice, de faire jurement,
 Si c'est pour biens temporelz », mais il ment.
- 660 Et sur ce point se montre des amys
 Des faulx juifz, disant qu'« il est permis
 A eulx jurer, voire licitement ».
 Il judaïze, bien apparemment.
- 665 Vous ourrés cy son erreur plus notoire,
 Quant il parle du lieu de purgatoire,
 Disant propos que porte grand dommage,
 Que « l'escripture n'en mest aulcun passage ».

⁶⁰ Matthieu 11, 30 (Vulgate : *iugum enim meum suave est et onus meum leve est* ; TOB : Oui, mon joug est facile à porter et mon fardeau léger).

⁶¹ 1 Jean 5, 3 (Vulgate : *haec est enim caritas Dei ut mandata eius custodiamus et mandata eius gravia non sunt* ; TOB : Car voici ce qu'est l'amour de Dieu : que nous gardions ses commandements. Et ses commandements ne sont pas un fardeau).

- Il est menteur, car virtuellement
 En est escript, et principalement
- 670 Aux Machabées, là où l'en presuppose
 Qu'en purgatoire avoit quelque ame enclose.
 Ou aultrement Machabeus le Preux
 N'eust pas offert ung don si plantureux
 Pour les oster d'icelle dure peine
- [f. d3 v] 675 De purgatoire, c'est chose trop certaine.
 D'autres passaiges on pourroit reciter,
 D'estre prolix, on le doit éviter.
 Yci Luther aux Vauldois se conforme,
 Qui dogmatissent cest erreur si enorme.
- 680 Voyez après comme il se contredit,
 Quant cy devant per erreur avoit dit
 Qu'il n'estoit point de lieu de purgatoire,
 Et puis après a prins son escriptoire,
 Et le contraire a par escript prouvé,
- 685 En ung erreur qu'après a controuvé,
 Disant que « ceulx qui sont en purgatoire
 Sont en estat pour eulx bien meritoire,
 Qu'il[s] peuvent bien augmenter charité »,
 Et toutesfois c'est contre verité.
- 690 Des dictes ames a dit et faulcement
 Que « ne sont seures d'obtenir saulvement ».
 Et « quant elles desirent delivrance,
 Griefvement pechent et par ce font offence ».
- 695 Les deux sentences sont faulces et iniques,
 Pis que damnables et toutes heretiques.
- A dit après qu'« il n'y a aultre peine,
 Sinon timeur d'encourir la gehenne »,
 Et que « les ames en leur purgation
 Craignent tousjours d'avoir dampnation ».
- 700 De nostre foy ce maudit adversaire
 A bien plus dit de mal de purgatoire.
2. Macha. 12.⁶²
- Ecclesiastique 7. Mortuo.
*ne prohibeas gratiam.*⁶³
- Erreur.
- Erreur.
- Heresie.
- Temerité.

⁶² 2. Maccabées 12, 38-45. Luther considère les livres deutérocanoniques, à savoir les textes de l'Ancien Testament ne faisant pas partis de la Bible hébraïque, comme apocryphes. Pour Luther, l'absence de références scripturaires authentiques justifie cette remise en question du dogme du purgatoire. Tandis que Gacy justifie la croyance du purgatoire avec deux passages de livres deutérocanoniques, à savoir le Deuxième livre des Macchabées et Ecclésiastique (Siracide).

⁶³ Siracide 7, 37 (Vulgate : *gratia datus in conspectu omnis viventis et mortuo non prohibeas gratiam* ; TOB : Que la faveur de tes dons aille à tous les vivants, au mort même ne refuse pas ta grâce).

Mais ces erreurs il a mis preallables
Que sont dampnées comme trop execrables.

Le miserable, pour son plus gros deluge,
Effrontement condampne son refuge.

[f. d4 r] 705

Car quant, pour sa faulce temerité,
De nostre mere l'Eglise fut getté,⁶⁴

Heresie et scisme.

Il appella tost au futur concille,
De son appel nous avons veu le stille.⁶⁵

710

Et toutesfois l'arrogant temeraire
Aux saintz concilles il a esté contraire,
Où verité contre erreur se elucide
Et le divin paraclit⁶⁶ y preside.

Touchant de vous, l'Eglise militante,

715

Le detracteur sur vostre honneur attente
Par maintes sortes contre vostre unité,
Où il demonstre sa faulce iniquité.

Mais au concille celebré à Constance,
Il n'y a pas de temps longue distance,

720

Ung heretique, très pervers et dampné,
Au feu fut mis, à mourir condampné.
Remis estoit à mondaine justice,
Que ne luy fust à ses erreurs propice.

Pour mains articles qu'il volut approuver,

725

Assez habille ne fut à les prouver,
Car ilz estoient dampnables, reprouvés,
Et de Sathan per son moyen trouvés.

Johannes Hus se nommoit l'heretique,
Après lequel, encor plus scismatique,

730

Est survenu ce Luthere pervers,
Aultant de Dieu que de l'Eglise avers,
Lequel a dit qu'il tient pour authentique
Tout ce qu'a dit ledit Hus heretique.

Temerité dampnable.

S'il a esté heretique aultre fois,

[f. d4 v] 735

Luther se dit heretique dix fois.

⁶⁴ L'excommunication de Luther est officialisée par la bulle *Decet Romanum Pontificem* en janvier 1521

⁶⁵ Durant toute la période de trouble avec les autorités pontificales, Luther fait appels à un concile pour discuter des points de cette discorde théologique. Il fait un premier appel à un concile général le 28 novembre 1518, puis avec son écrit, *Contre la bulle exécration de l'Antichrist* (novembre-décembre 1520), renouvelant son appel au concile en qualifiant le pape d'hérétique et d'Antéchrist.

⁶⁶ Paraclit : consolateur, nom donnée au Saint-Esprit.

Des deux natures du Sauveur bienheureuses,
Il a escript choses très dangereuses.

Heresie.

Puis de esperance, sans regle ne compas,
A volu dire qu'elle ne provient pas
740 De bon merite. Mais, despitant sa face,
Elle provient de merite et de grace.

Faulce presumption.

Aux maulditz juifz cest homme favorise,
En plusieurs pas de leur loy judaïze,
Mesmes disant qu'il n'est pas illicite
745 De faire ce que leur loy recite,
Et si nous donne grand persuasion
De recepvoir la circumcison⁶⁷.

Heresie.

Non seulement la secte judaïque
Luther soubstient, si faict la paganique :
750 De faire guerre contre les infideles,
Dit qu'il n'est pas bien faict aux bons fideles,
Que c'est aller contre le veul⁶⁸ de Dieu,
Vouloir par guerre conquerer le saint lieu
Des saintes terres que ces chiens detiennent,
755 Que par bon droit aux chrestiens appartiennent.

Dampnable erreur.

Après a faict escriptures publiques
Qu'on ne doibt point brusler les heretiques.
Il craint qu'à luy n'advienne chose telle,
Mais papillon se brulle à la chandoille⁶⁹,
760 De ses erreurs jamais ne se abstiendra,
Tant que le cas ou pis luy adviendra.
Et cecy tient l'erreur des Catharois,
Et de la secte des reprovés Vauldois.

Erreur.

[f. e1 r] 765 Pour mieulx ses ditz faire solemnizer,
Donne moyen de fort tyrannizer
Aux roys et princes dessus vous, mere Eglise,
Et dit que quoy que l'on vous faise ou dise,
Soit en personne ou en communauté,
Ou qu'il[s] vous ostent de vostre immunité,

⁶⁷ Le tilde sur le « u » pourrait également être transcrit par un « n » (circuncision), mais cela ne changerait rien au sens.

⁶⁸ = vœu.

⁶⁹ = chandelle.

770 Ou qu'il[s] vous font force tailles, impoz,
Ou qu'il[s] oppriment voz bons leaulx suppoz,
Que ne pouvés leur faire resistance,
Sans grief peché et importable offence.
Voyez le faulx Luther, plus que infidele,
775 S'il a trouvé très dampnable cautelle,
Pour myeulx des princes se faire soubstenir.
A leur malice c'est voulu convenir,
Et veult l'Esglise estre ainsi mutilée,
De ses joyaulx estre depopulée.

780 Il a parlé de nostre arbitre franc,
Et en a dit cinq erreur tout d'ung ranc,
Et plusieurs aultres, comme je me recorde,
Aux manichées en ce propos s'accorde.

Heresie.

De la doctrine de l'Aristote utile,
785 Il la diffame comme prophane et vile,
Comme ignorant ennemy de science,
Veu que⁷⁰ elle sert à prendre intelligence
De mains secretz de vraye theologie,
Combien qu'entre lettrés, gens de clergie,
790 On ne tient pas les lieux pour autentiques
Ne veritables, ains luy fait-on repliques,
Où en la foy il est reprehensible.

Arrogance.
Ignorance.

Mais ce meschant detracteur confusable,
Voyant d'icelle venir subtilité,

[f. e1 v] 795 Theologie myeulx scavoir verité,
Et par science qu'il nomme « scolastique »,
On le confund comme faulx scismatique,
Ne scait refuge que de la diffamer,
Les heretiques louer et reclamer.

800 De nostre foy ce maudit adversaire
En ce passaige est droitement contraire
Au saint docteur Augustin renommé
Qu'estoit de Dieu tant chierement aymé.

De saint Denis, de saint Pol bon disciple,
805 Il en a dit du mal en sorte triple,
En escripvant que souvent platonize,
Touchant de vous, Esglise, allegorize

Temerité malicieuse.

⁷⁰ « Veu que » signifie « vu que », « puisque ».

Et ce qu'il dit que ce ne sont que songes.
Le faulx Luther, tout confit en mensonges,
810 Après detracte la doctrine morale,
En preferant de pensée delealle,
A tous docteurs, presumptueusement,
Jehan Thaulerus, ne scay quel Allemant.⁷¹

Faulce.

Que diray plus, il met toute sa cure,
815 Et tant qu'il peult, par dit et faict, procure
Du saint office la dereliction,
Mettant obice⁷² à la devotion
Des benoitz saintz qui sont lassus en gloire,
Abolissant leurs festes et memoire.

Abus.

Malice.

820 Cest antechrist a dit mays⁷³, sans raison,
Qu'on ne leur doibt faire aulcune oraison,
Quoy que soions en grant necessité.
Le faulx Sathan a cela incité,
Il a seduit grand part de Germanie

Erreur intollerable.

[f. e2 r] 825 En cest article, son escript ne le nye.
Nous scavons bien, comme disent docteurs,
Que les bons saintz sont vrays mediateurs,
Pour implorer la divine clemence
Et obtenir pardon de nostre offence.

830 Affin que tout vienne à confusion,
Il veult tollir leur deprecation.

Après qu'il a parlé vileinement
Des benoistz saints, consequutivement
S'est ingeré à meldire d'icelle

835 Qu'est l'espousée, la mere et l'ancelle
Du filz de Dieu. Puis comme criminel,
A dit qu'elle eut peché originel.⁷⁴
Ha, faulx dragon, tu as culpé la mere,
Mais vengera son filz le vitupere.

Malice dampnable.

⁷¹ Jean Tauler (1300env.-1361, *Johannes Thaulerus*), théologien, mystique, prédicateur dominicain et disciple de Eckhart von Hochheim (dit Maître Eckhart), ayant notamment fait usage du moyen-haut allemand dans certains de ses écrits. Luther a lu et commenté des sermons de Tauler, lui permettant d'avoir eu connaissance du mouvement de la mystique rhénane.

⁷² Obicier (*obicere*) : mettant objection.

⁷³ Mays : en plus / de plus.

⁷⁴ Aux XIV^e et XV^e siècles, les dominicains et les franciscains s'opposent sur la question de l'immaculée conception de la Vierge. Les dominicains ont soutenu la thèse maculiste, selon laquelle la Vierge aurait été conçue dans le péché originel, tandis que les franciscains ont soutenu la thèse immaculiste, selon laquelle la Vierge aurait été exempte du péché originel depuis sa conception, lui conférant ainsi une pureté totale.

840 En tant de sortes as offensé la dame
Qui est très pure, belle de corps et de ame,
Tu as parlé contre la noble royne,
Don tu auras en enfer dure peine.
Tu as getté ton venim et ton fiel
845 En contre celle qui est royne du ciel.
Tu as commis ung trop enorme vice
Quant tu as mis empeche en son service.
Tu entrepris ung miserable affaire :
Consummer ce que Sathan n'a peu faire.
850 Puis qu'ainsi est qu'en son eaue trouble nages,
Il te poyra de miserable gaiges.

Or, Iherarchie, Eglise militante,
Avez ouy comme Luther attente,
Par ces moyens qu'en brief je vous recite,
[f. e2 v] 855 Que vous soyez et vostre foy destruite.
Je ne vous dis qu'une part de son vice,
A celle fin que ne soye prolix.
A plein le dire, ou escripre de plume,
Ne souffiroit ung tres ample volume.

860 Il est confit en detestable erreur,
Qui est à vous importable malheur.
Le principal seullement vous ay dit,
Où le dampnable Luther vous contredit.
Dame, soyez en ce meschief constante !
865 Vostre espoux Dieu vous tiendra soubz sa tente,
Et vous sera tousjours protection.
J'ay accompli vostre petition,
Summairement en ay fait diligence.
Prenez en gré, au moins en patience.

[CINQUIÈME] NARRATIVE [DE L'AUTEUR] :

Trop plus amerement que par avant la très divine dame se gemissoit, voyant ses très eueux auspices estre tellement permutés en si très ignominieux et insouffrables obprobres et convices, car par augure de facile conjecture decernoit la posterité du temps futur non evader sans demeurer pollue et lubriquée des dessusdites erreurs.

De deux pars precedoit l'amaritude de son cueur generosissime, don la potissime estoit la viscereuse compassion qu'elle avoit sus l'interition des chetives ames, desquelles son divin espoux a fait la tant penible redemption, et, par le precipice de ses intollerables erreurs, ce,
[f. e3 r] *plus que cent mille foys mauldit, Luther les meyne avec soy à interminable dampnation.*

D'autre part, ladite Ierar[c]hie ecclesiastique ayant incité, appelé, invoqué, supplié, et adjuré le bras de force seculiere à luy venir en adjutoire, comme roys, ducz, et aultres princes, qui à deprimer l'audacieuse temerité de ce client et herault demoniaque ont bien la

puissance et pouvoir, les ungz ont attenté aulcune couleur de luy faire resistance, par froidz et tepides editz que tost après sont estés espirés et sopitz, les aultres si sont fains et ont dissimulé.

Aulcuns au decepteur non seulement ont esté propices, ains de luy se sont fait complices. Et que plus est à deplorer : aulcuns, bien ayant pouvoir, scavoir, et moyen, sont si tardif[s] en bon vouloir que non seulement pas ne luy resistant, ains permettent en leurs royaulmes, regions, pais, citez, et villes. Et que pis est, en leurs cours et presences, concioner⁷⁵ et divulger ceste pestifere tradition lutherienne à aulcuns seculiers prescheurs qui sont envoyé à premierement seduire dames et damoyelles courtisiennes ausquelles, soubz espece de devotion et de zele de verité, amplement est receptacle de l'esperit de dampnable curiosité, tant par ceste mortifere adinvention que par dissemination d'aultres sectes à elle consequentes, desquelles plusieurs et princes et princesses, prelatz, ecclesiastiques, nobles, et generallement de tous estas, sont miserablement seduitz et deceuz.

[f. e3 v] *Mesmes aux Gaulles, ont fait pulluler la virulente secte qu'en France modernement par ung vocable ridicule ont appellé la secte des Turlupins, qui, de malice lupine, occultes dissimulateurs et manifestes decepteurs sont infamateurs de la Vierge, sans per et sans sy, diminuteurs de l'honneur divin, impugateurs des benoitz saintz, abolisseurs de leurs ymages, aux trespassez et deffunctz inferant indicible dommaige, contempteurs des sacremens, impeditors de bien faire, bref predicateurs et innovateurs des anciennes erreurs, adinventeurs des nouvelles, et tout ainsi que leur patron Luther a aulcuns princes et seigneurs qui le protegent et deffendent par tuition de leur glaive vibre encontre exteres nation, pareillement Turlupins ont princes permettant, et dames ou princesses à vent agreable, par lesquelles se tiennent en securité de leurs execrables ditz.*

Pourquoy dame Iherarchie n'a eu recours qu'à son divin espoux Dieu immortel et souverain, à qui se divertit comme à son vray et seul refuge.

Et luy offrit le consequent laiz en très piteable et gemebunde voix et devote invocation :

IHERARCHIE ECCLESIASTIQUE :

[f. e4 r] 870 Ha, Dieu du ciel perdurable,
Très loyable,
De tout mon bien la racine,
Las, soiez-moy secourable,
Pitoyable,
875 De mon mal vraye medicine !
Le faulx Luther sur moy signe
Maulvais signe,
De grand mal intollerable.
Sur ma blancheur comme cigne,
880 Il assigne
Macule d'erreur dampnable.

Las, veuillés moy conforter,
Supporter,

⁷⁵ Concioner : prononcer des sermons.

Contre cest homme dampnable,
885 Qui tant me veult debouter,
Par joutter
De fureur inestimable !
Ce m'est guerre incomparable,
Trop grevable,
890 Quant on me veult debouter
Par une secte dampnable,
Confutable,
Qu'auroit lieu d'en disputer.

Ô Dieu, où puissance est mise,
895 Et assise
Avecques juste equité,
Sapience très exquise,
Que tout vise,
D'esgard de divinité,
[f. e4 v] 900 Divine benignité,
Trinité,
Où toute grace est comprinse,
Rabassez l'iniquité,
Vanité,
905 De Luther qui me desprise !

Tant d'heresies qu'il tient,
Et soubstient,
Me rompent cueur et couraige.
Le Saxon qui l'entretient,
910 Pourte et tient,
Me cause trop grief dommaige.
Sa secte, son cariage
Plains de rage,
Contre moy tel mal contient
915 Qu'il[s] me mettront en servage
En cest aage.
M'en garder vous appartient.

Heresie si diverse,
Si perverse,
920 A plus que moy de support.
Chescun voit la controverse
Où, submerse,
Suis presque sans avoir port.
Erreur a bruit et apport,

925 Faulx raport
Qui se mest à la traverse.
Veecy malheureux transport,
Sans comport,
Suis perdue, bien apert ce.

[f. fl r] 930 Je ne voy nul qui pretende,
Ou entende,
Estre ma tuition,
Ne qu'en palestres se rende,
Ou contende,
935 Soit par disputation,
Ou faise punition
De ceste transgression.
Nation,
Je ne scay qu'à cecy tende.
940 Ô Dieu, d'haulte mansion,
De Syon,
Ta dextre contre eulx se extende !

Je voy de court la noblesse
Que me laisse,
945 Et toute devotion
Que souloit estre maistresse
De saigesse
Et de ma protection.
D'elle avoye defension,
950 Action
Faisoit contre tous sans cesse.
A Luther faict paction,
Mention,
Sur tout la folle jeunesse.

955 Maintenant, jeunes et vieux,
Curieux,
Sont de l'erreur deceptive
De l'homme malicieux,
Vicieux,

[f. fl v] 960 Qui n'a de bien fond ne rive.
Dieu, de bonté attractive,
Veine vive,
Regardez-moy de voz yeulx !

En grace preservative,
965 Moy chetive,
Gardez d'erreur dangereux !

Verité très glorieuse,
Vertueuse,
Dame toute deifique,
970 A impugner curieuse,
Et soignieuse,
Heresie l'impudique,
Confundés cest heretique
Malefique,
975 Vous monstrant victorieuse !
Lors je seray pacifique,
Iherarchique,
De estre en paix trop plus que eureuse.

[SIXIÈME] NARRATIVE [DE L'AUTEUR] :

Incontinent⁷⁶, une aultre dame s'avança, comme bien requise, de laquelle estoit indicible la pulchritude, decente la magnitude, refulgente comme soleil la claritude, et bref, avoit consummation de toute specialité, en sorte que si la prestante beaulté qu'a esté ymaginée aux muse, eliconides, pierides, faves, nimphes, nayades, amadriades, oreades, dreads, et nappées, voyre qu'a esté reallement aux excellentes dames desquelles les divins volumes, [f. f2 r] ensemble Bocace, Petrarque, et aultres qui ont escript des dames illustres font mention, estoit possible estre en ung suppotz dudit sexe, ce ne seroit que difformité ou laideur respectivement de la decoration d'icelle don est nostre propoz.

Quant à son triumphal parement, son très noble chief estoit aorné d'une refulgente coronne referte de grande numerosité de gemmes impreciables, vestue estoit d'habitz royaulx ayant les insignes de imperialle dignité.

Et comme sur tout le monde victorieuse tenoit en sa main ung arbrisel de palme en lieu de⁷⁷ sceptre. Et comme j'ay peu deprehender par ses eloquens dictiers, se nommoit Verité invincible.

Laquelle, en piteable condescension commença à solaiger et consoler dame Iherarchie ecclesiastique de son grief mal. Et de ses melliflues parolles toutes palladiennes tellement se print à levir et allevier ses douleurs :

VERITÉ INVINCIBLE :

Iherarchie militante,
980 De maintes graces plantureuse,
[f. f2 v] Je vous voy estre trop dolente,
Don je suis grandement piteuse,

⁷⁶ Incontinent : immédiatement.

⁷⁷ En lieu de : en guise de / à la place.

De vous veoir ainsi souffreteuse,
Et vostre cueur de dueil pressé.
985 Souvent le juste est oppressé.

Ung cueur ayant durté d'enclume
Se amolliroit de voz grandz larmes,
Ainsi que là où à feu fume,
Me semblent de sabbles voz armes,
990 C'est pour les très rigoureux termes
Que Luther vous faict endurer.
Malheur ne peult tousjours durer.

Mitigués vostre doleance !
Souviengne-vous de ce propoz
995 Que vous dit Jesus en substance :
Qu'en luy vous auriés repos,
Contre ces criminelz impotz
Où vostre ennemy se declare.
Après la pluye soleil clere.

1000 Que souffrés persecution,
Comme Zele divin recite,
C'est une tribulation
Que Sathan contre vous concite,
Et à ce son Luther incite,
1005 Qui est de ce mal inventeur.
A tel maystre, tel serviteur.

De ses faulces mains truculentes,
Et virulentes en malice,
Et de ses erreurs pestilentes,
1010 Vous garderay sans coup de lice.
[f. f3 r] A ce je vous seray propice,
Preservant vostre honneur et gloire.
Bons bataillans ont la victoire.

Or, je suis Verité nommée,
1015 Sur toutes choses vertueuse,
En ciel et terre renommée,
Pas comme Luther timoreuse,
Qu'ayme cecité tenebreuse.

Cecus non habens oculos

1020 Mais *veritas non querit angulos*.⁷⁸

Si debvez maintenant scavoir
Que j'ay plein povoir et puissance,
A quoy s'accorde bon vouloir
De vous procurer delivrance

1025 De vostre très griefve souffrance
Don j'ay sollicitude et soing.
Vray amy ne fault au besoing.

Et si vous plait estre informée
De ma pleniére auctorité,

1030 La sainte Bible renommée
Ne parle que de verité,
De ma pure sincerité,
Vous en lirez chose notable.
Bonne fame est impreçiable.

1035 Sans moy l'on ne pourroit juger
Justement ne mettre pollice,
N'a chescun son droit adjuger.
Où je ne suis regne injustice,
Ce fut de Moysé l'office

1040 De eslire gens de verité.

[f. f3 v] Chescun n'a pas prosperité.

*Exo. XVIII. Provide tibi
viros in quibus sit veritas.*⁷⁹

De Thobie, pour sa louange,
Est dict qu'il estoit diligent
D'avoir verité, don l'archange

1045 Raphael ne fut negligent

*Thobi I. Viaque
veritatis non deservit.*⁸⁰

⁷⁸ Traduction : L'aveugle n'ayant pas des yeux, mais la vérité ne requiert pas d'angles ; La formule « Verité ne quiert nuls angles » se retrouve notamment dans le *Roman de la Rose*, dont Jean Molinet (1435-1507), un poète des Grands Rhétoriciens, avait produit une version en prose du *Roman de la Rose moralisé* (vers 1500), imprimé notamment à Lyon en 1503, par l'imprimeur Guillaume Balsarin. Cet adage se trouve également dans l'œuvre, *Remède de Fortune* (c.1341), long poème de près de 4300 vers à caractère lyrique, de Guillaume de Machaut (vers 1300-1377), considéré comme l'un des précurseurs du schéma rythmique du mouvement des Grands Rhétoriciens.

⁷⁹ Exode, 18, 21 (Vulgate : *provide autem de omni plebe viros potentes et timentes Deum in quibus sit veritas et qui oderint avaritiam et constitue ex eis tribunos et centuriones et quinquagenarios et decanos* ; TOB : Et puis, tu discerneras dans tout le peuple des hommes de valeur, craignant Dieu, dignes de confiance, incorruptibles et tu les établiras sur eux comme chefs de millier, chefs de centaine, chefs de cinquantaine et chefs de dizaine).

⁸⁰ Tobit 1, 2 (Vulgate : *cum captus esset in diebus Salmanassar regis Assyriorum in captivitate tamen positus viam veritatis non deseruit* ; TOB Tobit 1, 2-3 : [...] C'est de là qu'il fut exilé en Assyrie à l'époque de Salmanasar, roi de ce pays. 3. Moi, Tobit, je me suis efforcé d'agir en vérité et de pratiquer la justice toute ma vie).

A guider son filz, doulx et gent,
Au pere aveugle clarté rendre.
Nul ne peult verité surprendre.

Job reprenoit très aigrement
1050 Aucuns qui par detraction
Blasmoint verité faulcement,
Par leur inique intention,
Et si leur faisoit mention
Que verité est invincible.
1055 Il n'est escripture que la Bible.

*Job. 6. Quare detraxisti
sermonibus veritatis.*⁸¹

Puis Salomon en ses proverbes
A dit qui bien le scait entendre
De verité plusieurs bons verbes,
Mesmes qu'elle ne se doit vendre.
1060 En après il nous veult aprendre
Que verité garde le roy.
Chescun doit eviter desroy.

*Prover. 33. Noli
vendere veritatem.*⁸²

Aussi recite puis après
En son livre de sapience,
1065 Au cinquiesme, bien esprès,
Que les dampnés font doleance
D'avoir erré en conscience,
Lessant de verité la voye.
Sans bonne guide on se forvoye.

*Prover. 20. Misericordia et
veritas custodiunt regem.*⁸³

*Sapien 5. Eravimus a via
veritatis.*⁸⁴

1070 L'Ecclesiaste faict deffence,
[f. f4 r] En donnant erudition,
Que sur peyne de grief offence
Nul ne fayse opposition,
N'aucune contradiction,

*Eccles. 4. Non contradicas
verbo veritatis.*⁸⁵

⁸¹ Job 6, 25 (Vulgate : *quare detraxistis sermonibus veritatis cum e vobis nullus sit qui possit Arguere* ; TOB : Des paroles de droiture seraient-elles blessantes ? D'ailleurs, une critique venant de vous, que critique-t-elle ?).

⁸² Proverbes 23, 23 (Vulgate : *veritatem eme et noli vendere sapientiam et doctrinam et intelligentiam* ; TOB : Acquiers la vérité, n'en fais pas commerce, de même pour la sagesse, l'éducation et l'intelligence).

⁸³ Proverbes 20, 28 (Vulgate : *misericordia et veritas custodiunt regem et roboratur clementia thronus eius* ; TOB : Bienveillance et loyauté garderont le roi ; son trône s'affermira par la fidélité).

⁸⁴ Sagesse 5, 6 (Vulgate : *ergo erravimus a via veritatis et iustitiae lumen non luxit nobis et sol non est ortus nobis* ; TOB : Ainsi nous nous sommes égarés loin du chemin de la vérité, la lumière de la justice ne nous a pas éclairés et le soleil ne s'est pas levé pour nous).

⁸⁵ Siracide/Ecclesiastique 4, 30 (Vulgate : *non contradicas veritati ullo modo et de mendacio ineruditionis tuae condundere* ; TOB Siracide/Ecclesiastique 4, 25 : N'argue pas contre la vérité, sois confus de ton ignorance).

1075 A verité la debonnaire.
Le mauvais est au bon contraire.

Si vous lisés le bon psalmiste,
Verrés qu'il argue et reprend,
Par ung vers elegant et miste,
1080 Les humains et si les surprend,
Et leur malice ainsi comprend
Qu'il[s] ont verité minuée.
Soleil pert après la uvée.

*Psalmus XI. Diminute sunt
veritates a filiis hominus.*⁸⁶

Et puis en ung aultre passage
1085 A dit qu'il[s] sont durs comme roche,
De cueur vain, et en ce non sage,
N'ayant verité en leur bouche.
Puis Dieu, comme après David touche,
De eulx verité exigera.
1090 Bons et mauvays Dieu jugera.

*Psalmus 5. Quoniam non
est in ore eorum veritas,
cor eorum vanum est.*⁸⁷

*Psalmus 30. Veritatem
requerit dominus.*⁸⁸

Les delices et la plaisance
Où Dieu prend delectation,
C'est en verité, sans doubtaunce,
Laquelle en sublimation
1095 A si haulte exaltation
Que jusques aux nuées monte.
Tousjours vertu vice surmonte.

*Psalmus 25. Et conplacui
in veritate mea.*⁸⁹

*Psalmus 35. Veritas
tua usque ad nubes.*⁹⁰

Verité de Dieu est aymée,
Comme après le prophete dit,
1100 En honneur si bien reclamée
[f. f4 v] Qu'envers luy a bien ce credit,

*Psalmus 50. Ecce enim
veritatem dilexisti.*⁹¹

Psalmus LXXXVIII.

⁸⁶ Psaumes 11, 2 (Vulgate : *Salvum me fac Domine quoniam defecit sanctus quoniam diminutae sunt veritates a filiis hominum* ; TOB Psaumes 12, 2 : Au secours, SEIGNEUR ! Il n'y a plus de fidèle ; toute loyauté a disparu parmi les hommes).

⁸⁷ Psaumes 5, 10 (Vulgate : *Idem* ; TOB : Rien dans leur bouche n'est sûr, leur cœur est plein de crimes).

⁸⁸ Psaumes 30, 24 : (Vulgate : *diligite Dominum omnes sancti eius quoniam : veritates requirit Dominus et retribuit abundanter facientibus superbiam* ; TOB Psaumes 31, 24 : Aimez le SEIGNEUR, vous tous ses fidèles ! Le SEIGNEUR préserve les croyants, mais à l'arrogant, il rend avec usure).

⁸⁹ Psaumes 25, 3 (Vulgate : *quoniam misericordia tua ante oculos meos est et conplacui in veritate tua* ; TOB Psaumes 26, 3 : Ta fidélité est restée devant mes yeux ; je me suis conduit selon ta vérité).

⁹⁰ Psaumes 35, 6 (Vulgate : *Domine in caelo misericordia tua et veritas tua usque ad nubes* ; TOB Psaumes 36, 6 : SEIGNEUR, ta loyauté est dans les cieux, ta fidélité va jusque'aux nues).

⁹¹ Psaumes 50, 8 (Vulgate : *ecce enim veritatem dilexisti ignis coram eo vorabit et in circuitu eius tempestas valida* ; TOB Psaumes 51, 8 : Voici, tu aimes la vérité dans les ténèbres, dans ma nuit, tu me fais connaître la sagesse).

- Qu'emprès soy, sans nul contredit,
Là mis en gloire solemnelle.
Verité est perpetuelle.
- 1105 Dieu feist escu de verité,
Qu'est la targeite impenetrable,
En saint Mathieu est recité
Qu'en elle prosterna le dyable.
Verité est si observable,
- 1110 David craignoit la delessier.
On doibt bien choisir mal lesser.
- A David Dieu feist jurement
En verité que sa semence
Prendroit, et que finalement
- 1115 D'une virge feroit naissance.
Dieu se treuve en la presence
De ceulx qu'en verité l'invoquent.
Bonne euvres au ciel colloquent.
- Tout ce que Dieu a commandé
- 1120 N'est que verité infallible.
Si quelc'un avoit demandé
La probation invincible,
Lise le decours de la Bible,
- Veritas tua in circuitu tuo.*⁹²
*Psalmus CXVI. Veritas
domini manet in eternum.*⁹³
- Psalmus XC. Scuto circumdabit
te veritas eius.*⁹⁴
*Mathei 4. Scriptum est
non in solo pane.*⁹⁵
- Psalmus CXVIII. Ne auferas
de ora meo verbum veritatis.*⁹⁶
- I. Thi. V. Omnia probate
quod bonum est tenete.*⁹⁷
*Psalmus CXXXI. Juravit dominus
David veritatem et non
frustrabitur eum, de fructu etc.*⁹⁸
- Psalmus CXLVIII. Prope est Deus
omnibus invocantibus eum in
veritate.*⁹⁹
- Psalmus CXVIII. Omnia*

⁹² Psaumes 88, 9 (Vulgate : *omine Deus exercituum quis similis tui fortissime Domine et veritas tua in circuitu tuo* ; TOB Psaumes 89, 9 : SEIGNEUR, Dieu de l'univers ! qui est fort comme toi, SEIGNEUR ? Ton entourage, c'est ta loyauté).

⁹³ Psaumes 116, 2 (Vulgate : *quoniam confirmata est super nos misericordia eius et veritas Domini manet in saeculum* ; TOB Psaumes 117, 2 : Car sa fidélité nous dépasse, et la loyauté du Seigneur est pour toujours.)

⁹⁴ Psaumes 90, 5 (Vulgate : *scuto circumdabit te veritas eius non timebis a timore nocturno* ; TOB Psaumes 91, 5 : Tu ne craindras ni la terreur de la nuit, ni la flèche qui vole au grand jour).

⁹⁵ Matthieu 4, 4 (Vulgate : *ui respondens dixit scriptum est non in pane solo vivet homo sed in omni verbo quod procedit de ore Dei* ; TOB : Mais il répliqua : « Il est écrit : Ce n'est pas seulement de pain que l'homme vivra, mais de toute parole sortant de la bouche de Dieu. »).

⁹⁶ Psaumes 118, 42 (Vulgate : *et ne auferas de ore meo verbum veritatis usquequaque quia in iudiciis tuis supersperavi* ; TOB Psaumes 119, 42 : Et j'aurai une parole pour qui m'insulte, car je compte sur ta parole.)

⁹⁷ 1, Timothée 5, 21 (Vulgate : *omnia autem probate quod bonum est tenete* ; TOB : Je t'adjure en présence de Dieu et du Christ Jésus, ainsi que des anges élus, observe ces règles avec impartialité, sans rien faire par favoritisme).

⁹⁸ Psaumes 131, 11 (Vulgate : *iuravit Dominus David veritatem et non frustrabit eum de fructu ventris tui ponam super sedem tuam* ; TOB Psaumes 132, 11 : Le SEIGNEUR l'a juré à David ; c'est la vérité, il ne la reniera pas : « C'est quelqu'un sorti de toi que je mettrai sur ton trône »).

⁹⁹ Psaumes 144, 18 (Vulgate : *prope est Dominus omnibus invocantibus eum omnibus invocantibus eum in veritate* ; TOB Psaumes 145, 18 : Le SEIGNEUR est proche de tous ceux qui l'invoquent, de tous ceux qui l'invoquent vraiment).

Il en trouvera l'apparence.
1125 De bonne estude grand science.

*mandata tua veritas.*¹⁰⁰

Le bon roy dit Ezechias,
En son importable egritude,
Invoqua le vray Messias,
Pour recouvrer convalitude,
[f. g1 r] 1130 Et d'aleguer mist son estude
Qu'il avoit verité tenu.
Dieu pugnit tant gros que menu.

*III. Reg. XX. Memento quo
ambulaverim coram te in veritate.*¹⁰¹

Passons après au Testament
Nouveau, auquel s'est revelée
1135 Verité, trop plus amplement
Que au Viel, et nous est decellée
Verité. Dieu est appellée
Personne en trinité secunde.
Bien est seur qui en foy se funde.

*Johan 14. Ego sum via,
veritas et vita.*¹⁰²

1140 De toutes graces est ramply
Jhesus, comme saint Jehan recite,
Et de verité accomply,
Comme il estoit juste et licite.
Cecy pour verité milite,
1145 Pour la monstrier plus excellente.
Dessus bon tronc prospere le ente¹⁰⁴.

*Joh. primo. Plenum
gratie e veritatis.*¹⁰³

Puis verité et toute grace
Du Saulveur a esté donnée,
Mais les Juifs plains de fallace,
1150 En pensée desordonnée,

*Joh. Primo. Gratia et veritas
per Ihesuz Christum.*¹⁰⁵
*Joh. 8. Quid me quaeritis
interficere hominem qui*

¹⁰⁰ Psaumes 118, 86 (Vulgate : *omnia mandata tua veritas inique persecuti sunt me adiuva me* ; TOB Psaumes 119, 86 : Tous tes commandements sont fidélité ; on me poursuit avec perfidie, aide-moi).

¹⁰¹ 4 Règles 20, 3 (Esaïe 38, 3 : Vulgate : *et dixit obsecro Domine memento quomodo ambulaverim coram te in veritate et in corde perfecto et quod bonum est in oculis tuis fecerim et flevit Ezechias fletu magno* ; TOB : Il dit : « Ah ! SEIGNEUR daigne te souvenir que j'ai marché en ta présence avec loyauté et d'un cœur intègre et que j'ai fait ce qui est bien à tes yeux. » Ezékias versa d'abondantes larmes).

¹⁰² Jean 14, 6 (Vulgate : *dicit ei Iesus ego sum via et veritas et vita nemo venit ad Patrem nisi per me* ; TOB : Jésus lui dit : « Je suis le chemin et la vérité et la vie. Personne ne va au Père si ce n'est par moi).

¹⁰³ Jean 1, 14 (Vulgate : *Et Verbum caro factum est et habitavit in nobis et vidimus gloriam eius gloriam quasi unigeniti a Patre plenum gratiae et veritatis* ; TOB : Et le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous et nous avons vu sa gloire, cette gloire que, Fils unique plein de grâce et de vérité, il tient du Père).

¹⁰⁴ Ente (*imputare*) : greffe / arbre greffé.

¹⁰⁵ Jean 1, 17 (Vulgate : *quia lex per Mosen data est gratia et veritas per Iesum Christum facta est* ; TOB : Si la Loi fut donnée par Moïse, la grâce et la vérité sont venues par Jésus Christ).

Tant qu'il[s] ont peu l'ont impugnée,
Et Jesus qui la pronunçoit.
Homme outrecuidé¹⁰⁷ se deçoit.

*veritatem loquutus sum.*¹⁰⁶
*Jacobi. Qui se existimat aliquid
esse cum nichil sit ipse se
seducit.*¹⁰⁸

L'Évangille fait mention
1155 Du saint Espirit deifique,
Que il fait testification
A verité très authentique.
Nostre redempteur salvifique
De verité pourte le nom.

*Joh. 5. Testiomnium
praehibuit veritati.*¹⁰⁹

*Joh. 17. Sermo tuus veritas est.*¹¹⁰

[f. g1 v] 1160 C'est tresor que de bon renom.

Jhesucrist, Saulveur debonnaire,
Aux juifz fist telz interrogans :
« Ô gens ramply de mal affayre,
Pourquoy estes si arrogans
1165 D'estre à verité derogans,
Don croire ne me voulés pas ? »
La sp[h]ere se faict au compas.

*Johannes 8. Si veritatem dico
vobis, quare non creditis michi.*¹¹¹

Sainct Pol, en l'Espitre aux Romains,
Don la doctrine est veritable,
1170 Argue aulcuns inhumains,
Qui de leur malice dampnable
Commutoint verité louable,
En faulceté et menterie.
Le monde est plain de tromperie.

*Ad Roma I. Commutaverunt
veritatem Dei in mendacium.*¹¹²

¹⁰⁶ Jean 8, 40 (Vulgate : *nunc autem quaeritis me interficere hominem qui veritatem vobis locutus sum quam audivi a Deo hoc Abraham non fecit* ; TOB : Or, vous cherchez maintenant à me faire mourir, moi qui vous ai dit la vérité que j'ai entendue auprès de Dieu ; cela Abraham ne l'a pas fait).

¹⁰⁷ Outrecuidé : présomptueux.

¹⁰⁸ Galates 6, 3 (Vulgate : *nam si quis existimat se aliquid esse cum sit nihil ipse se seducit* ; TOB : Car, si quelqu'un se prend pour un personnage, lui qui n'est rien, il est sa propre dupe).

¹⁰⁹ Jean 18, 37 (Vulgate : *Ego in hoc natus sum et ad hoc veni in mundum ut testimonium perhibeam veritati omnis qui est ex veritate audit meam vocem* ; TOB : Je suis né et je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité. Quiconque est de la vérité écoute ma voix).

¹¹⁰ Jean 17, 17 (Vulgate : *sanctifica eos in veritate sermo tuus veritas est* ; TOB : Consacre-les par la vérité : ta parole est vérité).

¹¹¹ Jean 8, 46 (Vulgate : *quis ex vobis arguit me de peccato si veritatem dico quare vos non creditis mihi* ; TOB : Qui de vous me convaincra de péché ? Si je dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas ?).

¹¹² Romains 1, 25 (Vulgate : *qui commutaverunt veritatem Dei in mendacio et coluerunt et servierunt creaturae potius quam creatori qui est benedictus in saecula amen* ; TOB : Ils ont échangé la vérité de Dieu contre le mensonge, adoré et servi la créature au lieu du Créateur qui est béni éternellement. Amen).

1175 Après a dit que charité
Se rejouyt et tient eurée
D'estre unie à verité,
En laquelle est bien assurée
Qu'en elle aura longue durée,

1180 Et jamais ne terminera.
Verité tousjours regnera.

Ledict saint Pol en grand audace
Aux Galetiens escripvoit :
« Ô insensés, qui vous meut à ce
1185 De haïr verité que tout voit »,
Et bien la teste leur lavoit,
De non luy faire obediencia.
A bon prescheur bonne audience.

[f. g2 r] Bien pouvoit l'Apostre parler

1190 De verité comme il propose :
« Dieu la m'a voulu reveler
Et en moy verité repose. »
Et si tesmoigne texte et glose
Qu'il fust de verité docteur.

1195 A bon escolier bon recteur.

Il exorte bien Thimothee,
Son bon disciple, à bien pretendre
Que verité soit supportée,
Car plusieurs n'y veullent entendre,
1200 Fables aymeront mieulx aprendre.

Prima Corin. XIII.
*Charitas congauDET veritati.*¹¹³

Ubi supra Charitas
*nunquam excidit.*¹¹⁴

Ad Gala. 3. O insensati Galatae :
quis vos fascinavit non obedire
*verbo veritatis.*¹¹⁵

Est veritas Christi in me.
*2 Corin. XI.*¹¹⁶

Recte tractantem verbum
*veritatis. Thi. 2.*¹¹⁷
A veritate quidem
auditum avertent, ad fabulas

¹¹³ 1 Corinthiens 13, 6 (Vulgate : [caritas] non gaudet super iniquitatem congauDET autem veritati ; TOB : il [l'amour] ne se réjouit pas de l'injustice, mais il trouve sa joie dans la vérité).

¹¹⁴ 1 Corinthiens 13, 8 (Vulgate : caritas num quam excidit sive prophetiae evacuabuntur sive linguae cessabunt sive scientia destruetur ; TOB : L'amour ne disparaît jamais. Les prophéties ? Elles seront abolies. Les langues ? Elles prendront fin. La connaissance ? Elle sera abolie).

¹¹⁵ Galates 3, 1 (Vulgate : o insensati Galatae quis vos fascinavit ante quorum oculos Iesus Christus proscriptus est crucifixus ; TOB : O Galates stupides, qui vous a envoûtés alors que, sous vos yeux, a été exposé Jésus Christ crucifié ?).

¹¹⁶ 2 Corinthiens 11, 10 (Vulgate : est veritas Christi in me quoniam haec gloria non infringetur in me in regionibus Achaiae ; TOB : Par la vérité du Christ en moi, je l'atteste : on ne me fera pas cacher cette fierté dans les pays d'Achaïe).

¹¹⁷ 2 Timothée 2, 15 (Vulgate : sollicite cura te ipsum probabilem exhibere Deo operarium inconfusibilem recte tractantem verbum veritatis ; TOB : Efforce-toi de te présenter à Dieu comme un homme éprouvé, un ouvrier qui n'a pas à rougir, qui dispense avec droiture la parole de vérité).

Ses parolles sont accomplies.
Après vespres l'en dit complies.

autem convertentur.
*2. Thimo. 4.*¹¹⁸

« Aulcuns » (dit saint Pol) « estudient
Pour acquerir sens et science,
1205 Mais quoy que sages mondains dient,
Ce n'est pas vraye sapience,
Jamais n'ont vraye cognoissance
De verité ne sa louange. »
On ne peult d'ung loup faire ung ange¹²⁰.

*Semper discentes et nunquam
ad scientiam veritatis
pervenientes. 2. Thimo. 3.*¹¹⁹

1210 Festus à l'Apostre disoit,
Des Actes se dit l'Escripture,
Que sa science luy nuysoit,
Laquelle il avoit sans mesure,
Il luy dit : « Feste, je t'asseure,
1215 Que je parle par verité. »
Tousjours folz ont temerité.

*Non insanio optime feste
sed sobrietatis et veritatis
verba loquor. Actuum. 26.*¹²¹

En dix et neuf aultres passages
De verité parle amplement
[f. g2 v] L'Apostre, pour faire pas sages
1220 A cheminer fidelement
Au droit chemin de saulvement,
De verité qu'on ne decline.
A peché le corps nous incline.

*Sentio aliam legem in membris
meis repugnantem legi
mentis meae. Ad Ro. 7.*¹²²

Or, Iherarchie, mere Eglise
1225 Après ces allegations
Bien fault qu'en ce pas je vous dise

¹¹⁸ 2 Timothée 4, 4 (Vulgate : *Idem* ; TOB : Ils détourneront leurs oreilles de la vérité, vers les fables ils se retourneront).

¹¹⁹ 2 Timothée 3, 7 (Vulgate : *Idem* ; TOB : toujours en train d'apprendre mais sans jamais être capables de parvenir à la connaissance de la vérité).

¹²⁰ Cette citation semble être tirée du poème didactique moral, également rédigé en vers et en prose, *Les Lunettes des Princes* (1461-1464) de Jean Meschinot, grand rhétoriqueur breton de la fin du XV^{ème} siècle ; Meschinot Jean, *Les Lunettes des Princes*. Édition précédée d'une étude sur sa vie et sur son œuvre et suivie de notes et d'un glossaire par Martineau-Genies, Christine (éd.). Genève : Droz, 1972, 126 p. (Publications romanes et françaises, CXXI) ; p.55 : « On ne peult faire d'ung lou ange ».

¹²¹ Actes 26, 25 (Vulgate : *at Paulus non insanio inquit optime Feste sed veritatis et sobrietatis verba eloquor* ; TOB : Mais Paul reprit : « Je ne suis pas fou, excellent Festus, je fais entendre le langage de la vérité et du bon sens).

¹²² Romains 7, 23 (Vulgate : *video autem aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis meae et captivantem me in lege peccati quae est in membris meis* ; TOB : mais, dans mes membres, je découvre une autre loi qui combat contre la loi que ratifie mon intelligence ; elle fait de moi le prisonnier de la loi du péché qui est dans mes membres).

Que j'ay des persecutions,
Et griefves impugnations,
Aultant que vous et davantage.

1230 A bon champion bon courage.

Car si je parle des excès
De voz suppoz et gens d'Esglise,
Tantost feront bruit ou procès
Que verité soit dehors mise.

1235 On machinnera entreprinse
Contre mes prescheurs veridiques.
Tous procès ne sont juridiques.

Et puis, pour vous le faire court,
Si d'aultre part je me transporte,
1240 Aux seigneurs et dames de court,
Et les corrige de voix forte
De leur dampnable vie et sorte
Qui tiennent, seray mise en gehenne.
Verité nous engendre hayne.¹²³

1245 Quant mes messagiers intrepides
Disent en predication
Qu'il[s] sont d'avoir honneur cupides,
Qu'il[s] n'ont nulle devotion,

[f. g3 r] Qu'il[s] aiment fornication,

1250 Du royaulme seront bannis.
Souvent perdent oyseaulx leurs nidz.

S'il preschent des faulx adulteres,
Et des pompes trop excessives,
Des blasphemés et vituperes,
1255 Et contre les dames lascives,
Par leur parolles demulsives,
On leur imposera silence.
Maulvaise langue cop de lance.

Puis s'il[s] entament de parler

1260 En forme de correction,

¹²³ Cet adage provient sans doute du vers « [...] *veritas odium parit* » (trad. : vérité engendre haine) » de Térence, *L'Andrienne* (166 av. J-C.), 1, 1, 68, que l'on retrouve notamment en marge de l'œuvre satirique, *Les Folles Entreprises* (vers 1505) du rhétoricien, Pierre Gringore (1475-1538-39) ; WADDINGTON, Raymond B., « A Satirist's Impresa : The Medals of Pietro Aretino », in *Renaissance Quarterly*, Vol.42, No.4, Winter 1989, pp. 666-667.

Que c'est indecent tant aller
De nuyct, par malle intention,
En masques, dissolution,
Pensés comme on les traictera.

1265 Dieu les amys confortera.

Si prescheurs veullent confuter
Aulcunes dames curieuses,
Lesquelles veullent disputer
Des euvres Luther dangereuses,

1270 Elles seront si glorieuses
Que tantost s'en voudront venger.
Difficile est femme ranger.

Si le prescheur dit que à la messe
Courtisans n'ont devotion,

1275 Et que tout le peuple sans cesse
Endure tant d'oppression,
On fera vindication
Du sermon que aura esté fait.

[f. g3 v] Tout ce qu'on dit n'a pas effect.

1280 Et si le prescheur diligent
Parle contre leur paillardise,
Et dict que tout l'or et l'argent
Femmes l'emportent, quoy qu'on dise,
On luy fera une chemise

1285 D'ung sac, et l'envoye on pescher.
Grand constance fault à prescher.

En general n'y a estas
Qui ne me haie mortellement,
En especial ung grand tas

1290 De ceulx desquelx premierement
Vous a parlé plenierement
Le très noble Zele divin.
Toutes caves n'ont pas bon vin.

Que diray-je d'aulcunes dames,

1295 Cuydans verité surmonter,
Pourtans grand prejudice aux ames.
Pour leur folie contenter,
Les livres Luther translater

Ont faict en françoys du latin.
1300 Qui prend cop lieve trop matin.

Dames, dames, prenés aiguille,
Filletz, quenoille à voz usaiges !
Par trop estraindre on pert l'anguille.
Meslés vous faire voz mesnaiges,
1305 Lessés Luther, et serés sages,
Et devenés devocieuses !
Femmes sont tousjours curieuses.

Après, je fus persecutée
[f. g4 r] Des tirans, mais consequemment
1310 De vrays champions sustentée,
Les saintz martyrs fidelement
Qui batailloint virilement
Pour verité jusque à la mort.
A peine tirans ont remort.

1315 Tout ce que heretiques maulditz
Ont controuvé par leur nequice,
Ce me sont pestifereux ditz,
Consummé de tout malice,
Contre verité est leur vice,
1320 Pour glaive aigus il[s] ont les dens.
Du sac part ce qui est dedans.

*Est generatio quae pro dentibus
habet gladium. Prover. 30.¹²⁴*

Lutheriens et Thurlupins
Sur tous, nous font partie adverse.
Dessus berbis, dessoubz lupins,
1325 Où pourtant leur peau à l'enverse
Se sont gettés à la traverse,
Sathan par eulx fait encombrier.
A l'euvre cognoit-on l'ouvrier.

Des benoitz saintz de paradis
1330 Veullent oster l'honneur et gloire,
Et tant par fortfaitz que par dis
Tachent de tollir leur memoire,
Tant en eglise que oratoire,

¹²⁴ Proverbes 30, 14 (Vulgate : *generatio quae pro dentibus gladios habet et commandit molaribus suis ut comedat inopes de terra et pauperes ex hominibus* ; TOB : Génération dont les dents sont des glaives et les mâchoires des couteaux, dévorant les humbles du pays et les plus pauvres des campagnes !).

Faisans abolir chesque ymage.

1335 Enforcené monstre sa rage.

Execrable temerité

Ont commis, ce que plus me presse,

Contre la Dame en purité,

[f. g4 v] Du ciel et terre la maistresse,

1340 Que de vous solaiger ne cesse

Envers Dieu, par dignes suffrages.

A bons merites sont dheuz gages.

Les matins¹²⁵ folz, opiniastres,

En court on[t] presché faulcement.

1345 D'autres escriptz¹²⁶, comme folastres,

En livres, tout publiquement,

Que le salut communement

Nommé *Salve regina*¹²⁸, n'est bien faict.

Tout ce qu'a faict Dieu est parfaict.

*Vidit Deus cuncta quae fecerat
et erant valde bona. Gen. 1.*¹²⁷

1350 Mais pour vous mieulx manifester

Comment suis au bas prosternée

Daniel le peult contester

Que suis grandemeent consternée,

Et comme estrange decervée,

1355 Gettée à terre emmy la voye.

Nulli pouvres gens ne convoye.

*Prosternetur veritas in terra.
Daniel 8.*¹²⁹

*Corruit in platea veritas.
Esa. LIX.*¹³⁰

Laisson là la presumption

Qu'est à ouyr trop execrable,

Et pour avoir cognition

1360 De ma puissance impenetrable,

Nous avons histoire notable

¹²⁵ Matins : Terme d'injure populaire, personne faisant preuve de malice et grossière qui est assimilée à un mâtin (chien).

¹²⁶ = [ont] escriptz.

¹²⁷ Genèse 1, 31 (Vulgate : *viditque Deus cuncta quae fecit et erant valde bona et factum est vespere et mane dies sextus* ; TOB : Dieu vit tout ce qu'il avait fait. Voilà, c'était très bon. Il y eut un soir, il y eut un matin : sixième jour).

¹²⁸ Antienne de la liturgie catholique adressée à la Vierge Marie.

¹²⁹ Daniel 8, 12 (Vulgate : *robur autem datum est contra iuge sacrificium propter peccata et prosternetur veritas in terra et faciet et prosperabitur* ; TOB : L'Armée fut livrée, en plus du sacrifice perpétuel, avec perversité. La Corne jeta la Vérité par terre, et dans ce qu'elle entreprit, elle réussit).

¹³⁰ Esaïe 59, 14 (Vulgate : *et conversum est retrorsum iudicium et iustitia longe stetit quia corruit in platea veritas et aequitas non potuit ingredi* ; TOB : Ainsi le jugement a été rejeté en arrière et la justice, au loin, reste immobile. C'est que la vérité a trébuché sur la place et la droiture ne peut y avoir accès).

Que recite le sage Esdras.
Contre froit fault recours és draps.

3. *Esdre. 3.*¹³¹

Trois jeunes seigneurs, garde corps
1365 Du roy Darius, vont escripre
Trois dittons, et furent d'accors
Qu'il en fust juge pour en dire
Qui seroit le meilleur ou pire,
[f. h1 r] Et qui des trois auroit mieulx dit.
1370 En court chescun n'a pas credit.

Le roy leur fait leur ditz prouver,
Ce qu'il firent elegamment,
Pour mieulx la verité trouver,
Don l'ung tenoit premierement
1375 Ceste sentence seurement,
Disant que le vin a grand force.
Orateur bien dire s'efforce.

Le second, deployant son rolle,
Au dit du premier fit ranfort,
1380 En proposant telle parolle :
« Encores le roy est plus fort,
Bien le prouveray, mais au fort,
Mon dit contient bonne substance. »
Ung bon roy doibt avoir constance.

1385 « La faulse royne Yesabel
Eust bien esté fiere et haultaine
Si elle eust ouy Zorobabel ».
Le tiers, parlant en voix sereyne,
Pour son oppinion certaine,
1390 Leur proposa double sentence.
Biens et maulx seront en balance.

« Ô roy » dit-il « et senateurs,
Les femmes, vins et roy surmontent,
Car tesmoingz tous les auditeurs,
1395 Leur ambitions tousjours montent.
Appernes [Apamè]¹³², comme mes ditz content,

¹³¹ 3 Esdras 3.

¹³² CANESSA, André, « Le concours des gardes du corps de Darius dans Esdras A », *Presses Universitaires du Midi* No.44, 1996, pp. 25-45.

Au roy bien ostoit sa coronne. »
Fol est qu'à femme credit donne.

[f. h1 v] « Le roy estoit si pacient
1400 Qu'elle le battoit sur la face,
Qui est trop scavant et scient
Qu'en femme n'y a que fallace,
Il craignoit de perdre sa grace.
Elle est donc plus que le roy forte. »
1405 Femmes sont de terribles sorte.

Mais, toutesfois, puis que je dis
Que femme sont de si grand force
Qu'elles vainquent les plus hardis
Quant leur malice s'i esforce,
1410 Si dis-je davantaige, pour ce
Que disent docteurs à grand tas.
Omnia vincit veritas.

Amenés roy, turcz et tirans,
Gens d'armes, sourciers, heretiques,
1415 Picquiers et d'arcz roides tirans,
Lutheriens sur tous iniques,
Sans il faire nulles repliques,
Verité les surmontera.
Sur eau l'huile eminent sera.

1420 Verité ne craint duc, ne roy,
Verité ne craint connestable,
Verité ne doubte desroy,
Verité impugne le dyable,
Verité tousjours sera stable,
1425 Verité ne craint tirannie,
Verité paradis leur nye.

Verité ne craint folz ne sages,
Verité ne craint l'eau parfonde,
[f. h2 r] Verité n'a cure de gages,
1430 Verité ne craint tout le monde,
Verité hault en Dieu se fonde,
Verité ne craint maladie,
Verité regne, quoy qu'on die.

Verité transpasse nature,
1435 Verité gouverne justice,
Verité seulle est nette et pure,
Verité dechasse malice,
Verité garde de estre nice,
Verité donne reconfort,
1440 Verité chasse foible et fort.

Verité faict l'homme loyal,
Verité procure creance,
Verité est tiltre royal,
Verité faict avoir science,
1445 Verité nourrit pacience,
Verité reçoit l'estrangier,
Verité garde de dangier.

Verité appreuve les droitz,
Verité entretient pollice,
1450 Verité confirme les loix,
Verité pugnit crime et vice,
Verité de paix est nourrice,
Verité faict bon jugement,
Verité ne requiert serment.

1455 Verité faict l'homme aymable,
Verité le met à l'honneur,
Verité est contraire au dyable,
Verité faict large donneur,
[f. h2 v] Verité procure bon heur,
1460 Verité de mal n'a soucy,
Verité est dame sans sy.

Verité tousjours se demonstre,
Verité toute erreur declaire,
Verité sur tout a la monstre,
1465 Verité est chief d'exemplaire,
Verité par tout luict et clere,
Verité a son temps et lieu,
Verité n'est aultre que Dieu.

Ainsi doncques qu'il a souffert
1470 Tant de peines, et par les mains
Des tirans, à gros cloux de fert,
Estre cloué pour les humains,

Maulgré ces faulx juifz inhumains,
Après est suscité¹³³ en gloire.

1475 Bons champions ont la victoire.

Il est tout ainsi de nous deux,
Que souffrons et avons souffert
Des heretiques. Maulgré de eulx
Aurons honneur et eulx enfert.

1480 Patiens *ad tempus* souffert,
Et pro merito gloria.
Au lieu celeste gloire y a.

*Usque ad tempus sustinebit
patiens. Eccles. I.¹³⁴*

Tousjours tirans tirannizé
Ont sur vous, si ont heretiques,

1485 Mais vostre corps organisé
De bons suppotz scientifiques

[f. h3 r] A heu par moy bonnes repliques
Don par tout avés esté stable.
Propoz de folz est peu durable.

1490 Bien peu dura Symon magus,
Et peu Arrien le dampnable
Qui cuidoit voer cler comme Argus,
Et peu sa secte abhominable.
De leur ditz n'a esté que fable,

1495 Tout ainsi sera de Luther.
Vray se cognoit au disputer.

Pour tant eslevés vostre audace,
Car après son illusion,
Quoy que ce faulx Luther vous face,

1500 Il viendra à confusion.
Il faict scisme et division
Qui redunde à son dempnement.
Quant bon dit vray, le maulvais ment.

Oncques Dieu ne laissa l'Église,

1505 Oncques ne faulsa verité,
Sa bonté foy luy a promise,
La soustenir par unité,

¹³³ = ressuscité.

¹³⁴ Siracide/Ecclesiastique 1, 29 (Vulgate : *usque in tempus sustinebit patiens et postea redditio iucunditatis* ; TOB : Ne sois pas hypocrite devant les hommes, mais veille sur tes lèvres).

Et tenir en prospérité,
Après les griefs maux qu'elle souffre.
1510 Dieu donne le choisir et l'offre.

Eglise, pour conclusion,
A tous regretz cloés la porte.
De Luther n'est que abusion,
[f. h3 v] Ne de tous aultres de sa sorte.
1515 Agrés que je vous conforte,
Et pour Dieu souffrés au possible.
Cueur vaillant n'a rien impossible.

Celluy vous doit prospérité
Qu'en amour vous a espousée,
1520 Et qui par vive charité
Vous a de son sang arrosée.
Vous aurés la douce rosée,
Passé ce malheur, sans doubtance.
Après dueul suyt esjoissance.

[SEPTIÈME] NARRATIVE [DE L'AUTEUR] :

Les enhortemens salutaires et consolatives parsuasions ayant terminé la deifique dame Verité invincible, non seulement mitiga la douleur de Dame Iherarchie, ains grandement la rejoyt et letifia, et ramplit de bon espoir son esprit imperturbable.

Laquelle, non mescognoissante, ne fust tardive de s'en congratuler, ains par une applausive esjoissance de face deterse de ses prieures larmes indicative de la joye interieurement latente, tellement luy commença à refferer action de graces pour sa dignative condescension :

IERARCHIE ECCLESIASTIQUE :

[f. h4 r] 1525 Maintenant suis pour certain trop eurée,
Ô Verité invincible asseurée,
Voyant mon mal qui, sans long[u]e durée,
Tost finera.

Je voy que Dieu grace me donnera,
1530 Et que par vous tout enluminera,
Tant que Luther en mal terminera,
Et tant de maux.

Chascun verra ses enormes deffaulx,
Trenché sera comme herbe fait la faulx,
1535 Pour ce qu'il a esté cruel et faulx
Evidemment.

Certes je voy par vostre enseignement
Qu'estes la dame que veritablement
Le confundrés victorieusement,
1540 Avec sa ligue.

[f. h4 v] De tant d'erreurs il a esté prodigue,
Mais quoy qu'il aye levé nouvelle brigue
Plus ne le crains, mais luy feray la figue,
Fy de Luther !

1545 Fy de ses ditz qui erre *turpiter* !
Fy de sa gloire, car trop veulx hault monter !
Fy de sa vie, fy *bis*, *ter* et *quater* !
Fy de sa fin !

Fy d'heretique qui cuyde estre si fin !
1550 Fy je replicque, le despitant, affin
Que l'on cognoisse pour vray que à la parfin
Que sa science

Certes estoit sans conscience, en ce
Qu'il presumoit de sa puissance, sans ce
1555 Que ja pour luy est en souffrance France,
Où son venin

Est respandu soubz langage bening,
Tant par volumes que par aboyé canin,¹³⁵
Auquel adhere le sexe feminin,
1560 Tropt curieulx,

Et courtisans et bragars glorieulx,
Desquelx le nombre est trop planturieulx,
Opiniastres et plus que furieulx,
Mais fin prendront.

[f. i1 r] 1565 Eulx et Luther en enfert descendront,
Avec dyables qui là les confundront,
Et contre nous jamais ne contendront,
Comment me dites.

¹³⁵ En lien avec le vers 1343, s'alignant avec le dénomiatif de « mâtin » (chien).

A leur langages nous deux sumes subdites,
1570 Leur heresies tantost seront desdites,
Et par vous, dame, aurons paix sans redites,
Comme scavez.

Très grant solas et playsir faict m'avés,
Voyant les lermes don je heu les yeulx lavés,
1575 Par vos beaulx ditz, lesqueulx si bien prouvés
En elegance.

Je vous rendz graces de toute ma puissance,
Car m'avez mise en si bonne esperance
Que, au lieu de deul, ay grand esjoissance
1580 Et propoz ferme.

J'estoie craintive, pusillanime, enferme,
Mais m'avez dit chose que me conferme,
Dont je cognoys que tost seray au terme
De ce combat.

1585 Contre Luther pour moy ferés debat,
Vostre pouvoir son fol cuyder rabat,
Don je auray joye en Dieu, prendray esbat,
Le Tout-Puissant.

[f. ii v] Moult allegé par vous mon cueur se sent,
1590 Don vous mercie, mais des fois plus de cent,
Qu'estes de paix la dame nourrissant
En unité.

Fine Luther en sa malignité !
Gloire et honneur à la divinité !
1595 Vive à jamais madame Verité !
À Iherarchie, paix et tranquillité !

Vincit veritas. Succumbit Luther. »

[f. i2 r] A noble et puissant seigneur, messire Charles de Montbrun, docteur aux droitz pontificiaux et cesarées¹³⁶, chevalier aurée¹³⁷, seigneur de Previgny, de la court et de Nantiers, salut et humble recommandation.

Vostre palladienne debonnaireté, spectable et genereulx Seigneur, en ce a multiformement promeu mon humilité que de frequemment me diriger aulcuns des très eloquens escriptz exuberans et profluens de la très ingente supellectille de vostre très copieux et ingenieusissime esprit, mesmes les gemines epistres que par vostre bajule¹³⁸ m'avez ces novissimes jours adressées, par lesquelles avés exité mon sompnolent et soporifere entendement à se exercer en description d'aulcune recrimination sur les sceleratissimes et virulentes propositions du pestilent frere Martin Luther.

Certes, monseigneur, tant sont suaves vos suasions, tant dulciflues voz monitions, que n'est ja besoin aultrement estre stimulé à l'euvre, à moy principalement, qui tiens vostre seul voloir pour cohersif precept, et indispensable commandement.

Et jaçoit que ne quiere aulcune evasive tergiversation, ains oportune moyen d'obtemperer, deux regardz, toutesfois, m'ont ingeré formidoleuse repression de mon audace.

Je voy premier le comble de mon insuffisance, egeste de stille, exiguité de eloquence, modicité de intelligence et en telle chose assez cognois mon inexperience.

[f. i2 v] D'aultre part, le grand cumule et caverneulx abisme des faulses conclusions et sacrilege doctrine, où sont submergées innumerables ames pis que ne pourroint estre aux undes stigianes, a faict tellement diffusion sur la terre mesmes de nostre Europe que une seule nation n'est trouvée exempte d'en estre venefiquement imbeue.

Que dis-je nation ? Il n'y a dignité ny estas, n'y a condition, n'y a ordre, voyre n'y a sexe qui n'en aye esté atteint. Seulement a reservé l'eternelle Providence aulcuns fermes, vrays, constans et perserverans fideles qui n'ont pas succumbé à faire genuflexion devant l'idole Baal, maintenant erigée en la plus part de germaine Theutonie.

Et quant est aux estatz, gens lettrés et scavans ont esté prins à la pipée de curieuse eloquence, gens laïs et vulgaires au lacq de tropt dilatée dispence, pour lesquels plus facilement circonvenir a multiplié cayers et livres en langaige theutonien et vernacule, lesquels ses fauteurs de fleaulx ont rendus communs par cens et par mille.

En sorte que si la Providence divine n'y mest obstacle, nostre sainte foy perit et s'en va à exitiale abolition.

Il est à veoe clers et laïs ne querir que leur liberté, et la plus part vacquer à immodérée et effrenée volupté, pourter ceste tradition trop plus que sathanique, et contempner toute vraye erudition catholique. Et en plus sont gens indoct, insciens, ignares ou cuidans tropt scavoir.

¹³⁶ Docteur en droit pontificaux et cesarées : docteur en droit canon et civil (MILLET, Olivier, « Jean Gacy et son Trialogue », *art. cit.*, p. 193, note infrapaginale).

¹³⁷ Chevalier aurée : un officier de la garde suisse pontificale (MILLET, Olivier, « Jean Gacy et son Trialogue », *art. cit.*, p. 193, note infrapaginale).

¹³⁸ Bajule : soutien.

[f. i3 r] Desquelx floccipendant¹³⁹ les calumpnieulx insultes et plus temeraires que vrays jugemens, ay bien voulu laxer les habenes de mon escriptoire¹⁴⁰, et ditter¹⁴¹ ce petit traicté trialogique, tant pour satisfaire et obtemperer à voz potestatives jussions, que pour zele de noz apostoliques et paternelles traditions. Et ce en langage françoys et domestique, qui aussi bien se peult aorner de fleurs rethoricalles que nul aultre. Lequel entre langues civiles et politiques a lieu d'exellence non mediocre. Car par discussion de barbare loquution, ceste langue a ses Salustes¹⁴², Tulles¹⁴³, Policiens¹⁴⁴ et erasmiens¹⁴⁵, et aultres patrons de eloquence demulcente moult convenable à persuader, propice à gratiffier et delicieuse à mutuellement conferer. Laquelle a esté producte de loquelle¹⁴⁶ hebraïque, elegence grecanique, et nectarée de suavité latine, comme bien appert à la resonance et retentissement de plusieurs vocables. Et quoy que l'ydiomate latin soit tousjours esté à vostre bien merente seigneurie bien facile et delectable, le gallicain, comme je scay, vous a esté singulierement acceptable, lequel tout ainsi qu'il est maintenant le plus trit¹⁴⁷ et agreable, ainsi comme je espere, rendra ceste petite coacervation de facture plus communicable. Si supplie vostre mansuetissime dignation la prendre en gré et en vostre securissime tuition.

Que sera fin de ma fastidieuse epistre, obsecrant la divine maxime et supreme deité vous conserver tousjours en chrestienne sincerité, catholique stabilité, et finalement le loyer de beatifique felicité.

De Cluses, le centre de allobroges, à ces kalendes octobriennes¹⁴⁸. Mil cinq cens vingt et quatre.

Par vostre *humilime clientule*, F[rere] J[ehan] G[achy].

¹³⁹ Floccipendant (flocci facere/pendere) : ne faire aucun cas de quelqu'un (de quelque chose).

¹⁴⁰ Laxer (*laxare*) les habenes (*habens*) de mon escriptoire : lâcher les lacets (brides) de mon écritoire (coffret comprenant le nécessaire à écrire).

¹⁴¹ Ditter : composer.

¹⁴² Allusion à Salluste (env. 87-35av. J.-C.), homme politique et historien romain, faisant figure de pionner majeur de la littérature latine.

¹⁴³ Allusion probable à Tertullien (env.160-225), théologien et philosophe, considéré comme le premier chrétien à rédiger à propos de la foi en langue latine.

¹⁴⁴ Allusion probable à Angelo Ambrogini (dit en français Ange Politien, 1454-1494), humaniste italien, auteur en langue vernaculaire et en langue latine. Il a également fait preuve d'une excellente maîtrise du grec et du latin, lors de l'examen de textes, par ses traductions et ses choix d'édition.

¹⁴⁵ Allusion à Érasme (1469-1536), figure majeure de l'Humanisme, il s'est notamment grandement intéressé aux questions du langage écrit, de la rhétorique, de l'épistolographie, sur l'usage des langues grecques et latines, entre traditions classiques et médiévales.

¹⁴⁶ Loquelle (*loquela*) : parole, éloquence.

¹⁴⁷ Trit : usé.

¹⁴⁸ Kalendes octobriennes : le terme calende renvoi au premier jour de chaque mois dans le calendrier romain. La lettre postface du *Trialogue* est donc datée du 1^{er} octobre 1524.

*Vetustissimum vaticinum de impiissimo Luthero, quod a memphitico
quodam astronomo ante annos septingentos emissum
ad nos usque huc prelatum est :*

« *Consurget lupus ferox et niger in mitissimam ovem, quem tuebitur silex durissimus. In quem insurgent Aquila, picaque comitate columbis, et eruent oculos eius. Tandem innocens liberabitur ovis, pluribus tamen morsibus sauciata sanguine eius undique resperso. Ad vindictam non movebuntur bestie terre, sed sanguis ejus ab eis exquiretur. In diebus illis liliun in arundineto discurret. Leo ad tempus rugiet. Aquila nimium extolletur. Regulus in caverna latebit. Tellus cruore madescet. Post hec ut palma florebit. »*

Cy se termine le present Trialogue à l'honneur et gloire de la triumpante divinité, à
l'exaltation de la saincte foy catholique, et à la repression de la temerité
des modernes heretiques.
Faict l'an mil cinq
cens et xxiiii.

Moreusement¹⁴⁹ voyés, lisés
Prudemment epikaysés¹⁵⁰.

Yma summis

¹⁴⁹ = amoreusement : avec amour, tendrement.

¹⁵⁰ = epicaizer : juger suivant la raison.

Partie II : Aperçu contextuel

Cette partie contextuelle a pour but de présenter d'abord le franciscanisme savoyard, plus particulièrement le mouvement de l'Observance, afin d'apercevoir l'origine religieuse qui a forgé la figure de Jean Gacy. Les parties sur la vie de Luther et la diffusion des idées luthériennes qui suivront vont quant à elles nous permettre de percevoir le statut que possède le réformateur en 1524 ainsi que l'ampleur de l'expansion des idées luthériennes.

2. Le monde franciscain savoyard aux XV^e-XVI^e siècles

Il est nécessaire de consacrer un point sur les origines franciscaines de notre auteur, un aspect grandement influent dans la conception de son *Triologue*. Pour ce faire, nous allons proposer un aperçu contextuel du monde franciscain savoyard aux XV^e-XVI^e siècles. Une période fortement chargée et complexe, que ce soit par la séparation en divers mouvements internes de l'ordre mendiant ou par les étroites relations avec le duché de Savoie conduisant aux nombreuses fondations franciscaines dans la région savoyarde durant cette période.

L'ordre mendiant des franciscains (ou frères mineurs, ou ordre de Saint-François) se conforme au mode de vie érigé par la règle de saint François d'Assise (1181 ou 1182-1226). Les franciscains sont symboliquement reconnus par leur ceinture de corde à trois nœuds, représentant les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Les origines du franciscanisme aux XII^e-XIII^e siècles s'insèrent dans le plus large courant chrétien, dénommé par Gustav Schnürer comme le « mouvement de pauvreté » (*Armutsbewegung* en allemand), survenant en pleine période féodale où il y a une prise de conscience générale de la part des fidèles quant à l'enrichissement et la politisation de l'Église d'Occident.¹ Le contexte de l'impulsion franciscaine est également à corréliser avec l'émergence de la scolastique, qui fait suite à la période patristique de l'Église, et à la grande période de l'essor urbain, faisant passer la société occidentale d'une structure profondément rurale à une nouvelle organisation urbaine et communale, entraînant ainsi des transformations économiques et sociales. Déjà dans sa genèse, trois branches autonomes ont été formées chez les Franciscains, à savoir les Frères Mineurs, les Clarisses, et les Ordres Franciscains Réguliers (Tiers-Ordre) où chaque groupe a défendu sa position sur la première controverse de l'ordre au XIII^e siècle, portant sur l'observance de la Règle et en particulier sur le vœu de pauvreté. Comme le rappelle Van Dijk,

¹ SCHNÜRER, Gustav, *L'Église et la civilisation au Moyen Âge*, CASTELLA, Gaston (trad.), Paris : Payot, 1933-1938, 3 volumes, cité par VAN DIJK, Willibrord-Christiaan, « FRANCISCAINS », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/franciscains/>.

à partir du XIV^e siècle, alors que l'Église est en pleine période de Grand Schisme d'Occident (1378-1417), la controverse sur « le retour à l'observance primitive de la règle se dessine (Brugliano 1334, Mirebeau 1388), s'affirme, s'étend et l'emporte sous l'impulsion de sainte Colette de Corbie ou de saint Bernardin de Sienne (1380-1444) »². Frédéric Meyer et Ludovic Viallet, en ignorant volontairement les impulsions initiales du XIV^e avant le Grand Schisme, proposent de voir la controverse observante en trois phases principales : « un temps d'émergence et de spectaculaire progression, dans une large première moitié du XV^e ; un temps d'affrontements et de morcellement jusque dans la décennie 1560, [avec] l'apparente victoire observante de 1517 ouvrant en fait une période de flou et de refus ; enfin, le nouvel élan des années 1570-1580, décisif pour la constitution d'un paysage franciscain stable et la cristallisation d'identités »³. Le Père Achille Léon, historien franciscain du début du XX^e siècle, définit l'Observance « comme un retour à la fidélité de l'ordre franciscain à sa règle et à son idéal [...] »⁴. La réforme observante se caractérise par quatre aspects, à savoir un retour à la pauvreté, un fort courant érémitique, une certaine hostilité quant à la place des études universitaires et des biens culturels (livres et bibliothèques) et l'importance de l'oraison mentale. Depuis l'origine de l'ordre, la Règle de François, à l'opposé de la Règle de Benoît par exemple, propose des problèmes d'interprétations et de mise en pratique, ce qui suffit déjà à expliquer la profusion des conflits intérieurs à l'ordre.⁵ Toutefois, les problématiques franciscaines s'insèrent dans un contexte général qui voit un renforcement de l'observance régulière à la fin de la période médiévale, prônant un retour aux autorités patristiques et le rappel du respect des paroles fondatrices. Ce tournant des mouvements de l'observance émerge non seulement en réaction à la crise de l'institution pontificale, mais aussi, comme le rappelle Ludovic Viallet, face à de nombreuses « rivalités entre obédiences, de sévère critique des ordres religieux, [...] d'appels à la conversion et à la pénitence, de multiples échanges entre foyers universitaires et de rencontres liées à la préparation ou à la tenue des conciles »⁶.

Le milieu du XV^e siècle marque la véritable coupure pour les franciscains avec la constitution des différents mouvements, engendrant une autonomie nouvelle pour une partie

² *Ibid.*

³ MEYER, Frédéric et VIALLET, Ludovic (dir.), *Identités franciscaines à l'âge des Réformes*, Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise-Pascal, 2005, (Edition des actes des colloques internationaux de Clermont-Ferrand (4-5 avril 2003) et Chambéry (5-6 février 2004)), p. 15.

⁴ *Ibid.*, p. 16.

⁵ VIALLET, Ludovic, « Le séisme observant (XIV^e-milieu du XV^e siècle) », in *Structures et dynamiques religieuses dans les sociétés de l'Occident latin (1179-1449)*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 205.

⁶ *Ibid.*, p. 207.

des couvents avec les trois grandes communautés : la Conventualité et l'Observance, elle-même divisée en deux, avec le mouvement de la Stricte Observance et les Colétans (Observants). Une division qui s'explique par deux visions de la réforme franciscaine, avec « celle de l'Observance, qui pour rétablir la pauvreté collective se place sous la houlette de vicaires provinciaux indépendants des ministres provinciaux, alors que la réforme colétane reste sous leur autorité »⁷. En termes d'identité, il est nécessaire de distinguer celle des Observants face aux Conventuels, ces derniers ont notamment nourri un nouvel intérêt pour les études théologiques durant le XVe siècle. Le mouvement de l'Observance maintient et intensifie les dévotions populaires, au moyen de la prédication ou de l'art, celles de l'oraison et de la méditation y sont également pratiquées avec une intensité redoublée.⁸ La gestion des frères lais est également un enjeu qui est fortement repris chez les Observants, tout comme le service des pauvres où ils innovent par la distinction d'une pauvreté bien plus variée. Mais ce sont véritablement les ministères pastoraux et missionnaires qui sont principalement menés par les membres de l'Observance par la prédication, avec un élan missionnaire de l'apostolat développé par des activités de conversion.⁹ Les trois mouvements franciscains, malgré des tentatives de réunions, ont eu une conflictualité maintenue tout au long du XVe siècle, avec comme point d'orgue la bulle du pape Léon X *Ite vos* (1517). Cette bulle confie les structures provinciale et générale de l'ordre aux franciscains réformés Colétans et Observants, plaçant les Conventuels sous la responsabilité d'un maître provincial, soumis au ministre provincial réformé.¹⁰ Il y a donc une séparation entre les Conventuels et les Observants, tout en proclamant l'unité de l'ordre et l'unification dans l'observance de toutes les réformes locales.¹¹ Les Ordres Mendians vivent principalement de la charité, pour cette raison ils s'installent dans les lieux urbains afin que les populations puissent subvenir, en partie, à certains de leurs besoins.

Dès le XIIIe siècle, les Franciscains s'installent en Savoie, tout d'abord dans les grandes villes, telles que Chambéry, Genève ou Lausanne. Les principales villes savoyardes (Chambéry, Annecy, Évian, Thonon, Cluses) sont formées durant la période féodale, en étroite relation avec l'essor des comtes de Genève et princes de Savoie, qui vont faciliter les implantations franciscaines. En effet, les princes ont rapidement perçu les diverses opportunités liées à l'accueil des religieux, qui sont notamment « prêts à soulager les misères, susceptibles de fournir des confesseurs, des éducateurs, des prédicateurs à ces temps où la sorcellerie, les

⁷ MEYER, Frédéric et VIALLET, Ludovic (dir.), *Identités franciscaines*, *op.cit.*, p. 215.

⁸ *Ibid.*, p. 41.

⁹ *Ibid.*, p. 52.

¹⁰ *Ibid.*, p. 215.

¹¹ VAN DIJK, Willibrord-Christiaan, « FRANCISCAINS », *art. cit.*

hérésies ne sont jamais totalement éradiquées »¹². Les Franciscains sont des acteurs majeurs dans les activités des villes, où leurs participations sont guidées par devoir et intérêt. Jean-Pierre Leguay présente les diverses formes que prend cette participation effective en ville : « ils s'incrument dans tous les milieux, guident les familles, les pressent de demander des messes d'intention et de fonder des chapellenies [...], se font voir dans les rues, aux portes des maisons, quêtent, défilent à chaque festivité religieuse avec les autres ordres et les corps constitués, processionnent à la fête *du Corpus Christi* [...] participent aux commémorations en l'honneur de la famille princière, aux témoignages de piété et de fidélité. [...] Ils conseillent les princes, les syndics, prêtent leur salle capitulaire ou leur cloître aux réunions [et encore, ils se manifestent] dans la propagation des cultes »¹³.

Malgré une première installation rapide durant le XIII^e siècle, il faut attendre le XV^e siècle pour observer une augmentation du nombre de couvent, en appui avec le pouvoir ducal. La Savoie représente un important foyer de diffusion de l'Observance « colétane », terme employé par Jean-Pierre Leguay, grâce à l'appui de personnalités bienfaitrices tels que la duchesse Yolande de Savoie ou le duc Amédée VIII. Ce dernier, premier duc de Savoie (1416-1440), rencontre à plusieurs reprises Colette de Corbie, permettant ainsi une relation privilégiée avec les conceptions de l'ordre des Colétans, ceci associé à la prédication active des religieux, ce qui les rend très populaires auprès de la population locale.¹⁴ Quant à la duchesse Yolande de Savoie, épouse d'Amédée IX (1465-1472), elle est « affiliée au tiers ordre séculier franciscain, ce qui explique sans doute son intervention dans la venue des Franciscains à Cluses, des nouvelles Clarisses à Genève et à Chambéry »¹⁵.

Le couvent de Cluses dans le Faucigny, auquel sera affilié Jean Gacy, est fondé dans la vallée de l'Arve, en 1471, à l'initiative d'un prédicateur connu de la cour de France, le frère Jean Bourgeois, avec l'accord de Janus de Savoie, comte de Genève, et du pape Paul II, dans le but de lutter contre des hérésies.¹⁶ Déjà au début du siècle, vers 1403, saint Vincent Ferrier avait prêché contre des hérésies en Savoie.¹⁷ Il s'agit de vaudois et de sorciers, qui sont poursuivis depuis la deuxième moitié du XV^e siècle dans la région du Faucigny. Le domaine

¹² LEGUAY, Jean-Pierre. « Urbanisme et ordres mendiants : l'exemple de la Savoie et de Genève (XIII^e - début XV^e siècle) », in *Religion et mentalités au Moyen Âge : Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 172.

¹³ *Ibid.*, pp. 179-180.

¹⁴ MEYER, Frédéric et VIALLET, Ludovic (dir.), *Identités franciscaines*, *op.cit.*, pp. 255-256.

¹⁵ LEGUAY, Jean-Pierre, *Urbanisme et ordres mendiants*, *art. cit.*, p. 173.

¹⁶ *Ibid.*, p. 170.

¹⁷ LAVOREL, Jean-Marie, *Cluses et le Faucigny : étude historique. Première partie, depuis les origines jusqu'à la Révolution française*, Annecy : J. Niérat, 1888, p. 91.

de la maison de Savoie compte dix-huit fondations observantes durant les XVe et XVIe siècles, dix établissements masculins pour huit féminins. L'idéal observant séduit particulièrement les puissants et les collectivités urbaines, qui participent largement à leur développement, où l'on remarque que les seigneurs du domaine de Savoie constituent la grande majorité des fondateurs des couvents franciscains. Nous pouvons également mentionner certaines grandes figures observantes qui témoignent des liens étroits entretenus entre la famille ducale et les Franciscains, tels que le frère Jean Bourgeois, Louise de Savoie ou Jeanne de Jussie, notamment connue pour avoir rédigé une chronique¹⁸ qui relate les événements qui entourent le passage de Genève à la Réforme. En nous basant sur une représentation cartographique des Colétans et des Observants tirée de l'étude collective de Viallet et Meyer, nous pouvons apercevoir la polarisation territoriale qui se trouve en Savoie, par le biais de tous les couvents réformés des Colétans et les nouvelles fondations.¹⁹ Il n'est pas étonnant d'observer une telle impulsion activement menée par la Maison de Savoie, notamment à la suite de l'indult pontifical de 1451 qui donnait une nouvelle autonomie à la Savoie face à Rome, forgeant ainsi une véritable tradition de « gallicanisme savoyard »²⁰. Il est encore nécessaire de mentionner qu'une part de l'identité franciscaine observante du début du XVIe siècle, se traduit par des prédicateurs qui possédaient une forte culture humaniste et une certaine formation à la rhétorique.²¹ Bien qu'initialement le rapport au savoir universitaire et à la culture est d'une nature hostile, la position évolue dans le but d'assurer l'apostolat et la prédication, en plaçant la culture humaniste au sein des projets de réforme. Une des références humanistes fondamentale pour les franciscains était Pétrarque, grand admirateur de François et auteur du *De vita solitaria* et du *De otio religioso*, qui influença la genèse du foyer italien de l'Observance. Selon Ludovic Viallet, Pétrarque estimait que l'ordre franciscain « pouvait constituer un point de départ pour la réforme de la société »²².

Le contexte franciscain savoyard de Jean Gacy, de la fin du XVe et début de XVIe, voit donc le mouvement de l'Observance s'inscrire dans un élan de reprise en main des affaires

¹⁸ Publié pour la première fois à Chambéry en 1611 sous le titre *Le Levain du calvinisme ou commencement de l'hérésie de Genève*. L'édition la plus récente date de 1996 ; Jeanne de Jussie, *Petite Chronique*, FELD, Helmut (éd.), Mainz : P. von Zabern, 1996, (édition en ancien français, introduction et commentaires en allemand).

¹⁹ MEYER, Frédéric et VIALLET, Ludovic (dir.), *Identités franciscaines*, *op. cit.*, p. 235.

²⁰ MEYER, Frédéric, « Montagnes et frontières : les diocèses de Savoie à l'époque moderne, ou la lente appropriation politique d'un espace religieux », in GAL, Stéphane, PERILLAT, Laurent, *La Maison de Savoie et les Alpes. Emprise, innovation, identification. XVe-XIXe siècle* (Actes du 4e colloque des Sabaudian Studies. 15-17 mai 2014), Chambéry : Université Savoie Mont Blanc, 2015, p. 128.

²¹ MEYER, Frédéric et VIALLET, Ludovic (dir.), *Identités franciscaines*, *op. cit.*, p. 481.

²² VIALLET, Ludovic, « Le séisme observant », *art. cit.*, p. 211.

cléricales. Cette Observance franciscaine était avant tout, « un écart du monde, indissociable d'une sorte de cléricalisation [résultant] de la *Devotio moderna*, et les auteurs franciscains mystiques du XVe siècle, qui furent bien souvent des confesseurs de Clarisses, ainsi que de l'action pastorale »²³. Un des constats qui ressort des études sur la réforme franciscaine est qu'il y a eu, depuis le XIVe siècle, un désintérêt pour les reliques et les écrits hagiographiques, pour passer à une « sensibilité dévotionnelle plutôt orientée vers la prédication par l'exemple, les images de piété et l'usage de la parole mise en scène voire chantée »²⁴, représentant pour Bénédicte Sère, une transition vers le *faire croire*. Les réformes de l'Observance, particulièrement en Savoie du fait de l'étroite liaison avec la cour ducal, ont pris en compte, comme le rappelle Ludovic Viallet, « un certain nombre des mutations caractéristiques du XVe siècle tout en œuvrant main dans la main avec les pouvoirs en place afin de créer une religiosité du consensus et du contrôle social et d'imposer une loi morale rigoureuse »²⁵.

Après avoir présenté le contexte général savoyard et la présence de l'Observance franciscaine au sein du duché, par une proximité manifeste avec le pouvoir ducal, nous allons revenir sur ce contexte franciscain de manière plus ponctuel lorsque nous présenterons le parcours biographie connu de Jean Gacy, membre de la branche observante. L'Observance franciscaine a été marquée par une collaboration avec le pouvoir séculier en Savoie, mais surtout la religiosité des prédicateurs est transformée par un penchant pour la culture humaniste et la rhétorique, des caractéristiques, que nous allons retrouver chez Jean Gacy.

²³ MEYER, Frédéric et VIALLET, Ludovic (dir.), *Silence du cloître. Exemples des saints. XIVe-XVIIe siècles. Identités franciscaines à l'âge des réformes 2*, Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise-Pascal, 2011, 427 p. (Edition des actes des colloques internationaux de Clermont-Ferrand (7-8 avril 2006) et Chambéry (16-17 mars 2007)), p. 103.

²⁴ SERE, Bénédicte, compte rendu de : MEYER, Frédéric et VIALLET, Ludovic (dir.), *Silence du cloître. Exemples des saints. XIVe-XVIIe siècles. Identités franciscaines à l'âge des réformes 2*, Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise-Pascal, 2011, 427 p. dans *Le Moyen Âge*, Tome CXVIII, 2012/2, pp. 475-476.

²⁵ VIALLET, Ludovic, *Le séisme observant*, *art. cit.*, p. 213.

3. Martin Luther, son parcours et ses idées jusqu'en 1524

Dans cette partie consacrée à Martin Luther, nous allons présenter succinctement sa vie et son parcours qui le conduisent à devenir, malgré lui, le symbole d'une nouvelle rupture avec l'Église catholique. Il est également question ici de proposer un aperçu de sa pensée théologique, depuis ses premières réflexions avant l'affaire des 95 thèses jusqu'à ses principales publications et idées jusqu'à l'année 1524, date de la publication du *Triologue* de Jean Gacy. Nous verrons par la suite les grandes lignes de la diffusion de la pensée luthérienne et de sa réception, jusqu'à la même date.

Né le 10 novembre 1483 à Eisleben, dans le duché de Saxe, Luther est le fils d'une famille d'origine modeste, avec des parents qui nourrissent de grandes ambitions pour lui, dans le but de le voir s'élever socialement. Jusqu'en 1501, son éducation commence chez les Frères de la Vie commune à Magdebourg, adeptes de la *Devotio moderna*, puis à l'école paroissiale Saint-Georges de Eisenach, formant ainsi les débuts de sa religiosité. Il suit ensuite son cursus en arts libéraux à l'université d'Erfurt, où il se forme aux branches du *trivium* et du *quadrivium*, dans le but d'entamer ensuite une carrière de juriste selon une volonté paternelle. Durant cette période, le courant découlant de la pensée de Guillaume d'Occam (appelé nominalisme ou occamisme) est encore dominant en Allemagne. Les idées de ce courant se caractérisent par une opposition à la pensée de Thomas d'Aquin et par une distinction entre la science et la foi, où, selon Matthieu Arnold, « Dieu échappe à toute saisie intellectuelle, l'âme peut comprendre les choses concrètes, mais pas les objets de la foi auxquels il lui faut se soumettre ; on ne peut savoir de Dieu que ce qu'il a bien voulu révéler dans la Bible [...] en conséquence, la théologie d'Occam stimula l'étude de l'Écriture sainte »²⁶. En parallèle, l'humanisme commence à faire sentir son influence dans les universités allemandes, plus particulièrement dans les Facultés des arts, par la mise en avant de la rhétorique, l'histoire ou la philosophie. En 1505, après l'obtention de son titre de maître ès arts, Luther entre au couvent des Augustins d'Erfurt à la suite d'un vœu prononcé lors d'un orage, ayant décidé de consacrer ainsi entièrement sa vie à Dieu. Admis en juillet 1505, il est ordonné prêtre en 1507, tout en étudiant la théologie enseignée au couvent d'Erfurt dans le cadre du *Studium generale*, puis à l'université de Wittenberg. Entre 1505 et 1511, son évolution interne est menée par une volonté sincère d'atteindre la perfection monastique. Selon Martin Brecht et Pierre Bühler, Luther était bien conscient « qu'il n'était pas en état de vivre sans péché et de produire envers Dieu la preuve d'une parfaite obéissance, [non pas] qu'il n'arrivait pas à s'adapter à la vie monastique, mais bien

²⁶ ARNOLD, Matthieu, *Martin Luther*, Paris : Fayard, 2017, p. 26.

qu'il prenait celle-ci au sérieux et voulait la vivre de manière rigoureuse »²⁷. Ces années d'études théologiques lui ont permis d'approfondir ses connaissances sur la Bible, à la fois grâce à l'utilisation de connaissances linguistiques modernes tirées de l'humanisme et par son devoir de la commenter en tant que bachelier biblique. A la même époque, un voyage à Rome en fin d'année 1511, pour régler des affaires de son ordre, lui permet de constater la « piété mercantile »²⁸ caractéristique de la ville pontificale.

Dès la fin d'année 1511, il revient définitivement à Wittenberg, ville où il a déjà dirigé des enseignements de l'automne 1508 à l'automne 1509, pour y mener les rôles de professeur et de prédicateur. Il est promu docteur en théologie en octobre 1512 à l'université de Wittenberg, statut l'obligeant à enseigner l'Écriture fidèlement. Luther estime grandement ce titre qui lui permet d'examiner librement et de manière critique les autorités et d'exprimer son jugement personnel lors de débats théologiques.²⁹ Sa nomination en tant que professeur de théologie le conduit à diriger une série de commentaires bibliques. En 1513, il commence avec une interprétation des psaumes, démontrant « tout au long de son commentaire comment le croyant est appelé à la pénitence et à la confiance et comment, par la foi, il est uni au Christ »³⁰. Il traite ensuite des épîtres pauliniennes aux Romains, aux Hébreux et aux Galates, se focalisant principalement sur certains aspects, à savoir : la condition de l'homme face à Dieu, la justice de Dieu et la justification par la foi seule. Durant ses cours, Luther accentue également sa critique envers le monachisme et le clergé, en remettant en cause l'importance accordée aux vœux monastiques, dénonçant en outre la cupidité liée à l'annonce de l'Évangile et la mercantilisation liée aux cultes.³¹ En parallèle de son enseignement, Luther conduit des disputes théologiques académiques, où il rédige des thèses à défendre par ses étudiants. En 1516, les disputes portent sur les forces et la volonté de l'homme sans la grâce, puis en 1517, il oriente ses disputes sur l'opposition à la théologie scolastique. Les cours et les disputes menés par Luther durant cette période illustrent un processus qui le voit se détacher et critiquer la pensée scolastique. Il remet notamment en cause l'éthique d'Aristote ou la doctrine des théologiens de la fin du Moyen Âge tels que Occam ou Duns Scot, afin de se recentrer sur les Pères de l'Église et la Bible, en prenant exemple sur les écrits de saint Augustin.

²⁷ BRECHT, Martin, BÜHLER, Pierre « LUTHER MARTIN - (1483-1546) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne]. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/martin-luther/>

²⁸ ARNOLD, Matthieu, Martin Luther, *op. cit.*, p. 54.

²⁹ *Ibid.*, p. 66.

³⁰ LIENHARD, Marc, *Luther : ses sources, sa pensée, sa place dans l'histoire*, Genève : Labor et Fides, 2016, p. 17.

³¹ ARNOLD, Matthieu, Martin Luther, *op. cit.*, p. 75.

Matthieu Arnold souligne qu'il existe moins de sources concernant les prédications menées par Luther avant 1516, sans doute de par leur nature orale lui permettant une critique de clergé et de l'institution, mais nous savons que Luther a prêché sur le Décalogue, puis sur le Notre Père entre 1516 et 1517.³² En parallèle de ces actions externes, le professorat et la prédication axés sur la Bible, Luther fait face à une crise intérieure l'amenant à se questionner fortement quant aux rapports entre l'homme et le divin, et plus particulièrement sur la justice de Dieu. Ce questionnement sur la justice divine constitue pour Luther une énigme exégétique et théologique, mais surtout une profonde remise en question de son existence face à Dieu et son salut.³³ Cette remise en question, qui lui est venue du passage de Paul dans l'Épître aux Romains (1, 17 : « La justice de Dieu est révélée en lui [l'Évangile]. »), est une réflexion typique de la piété de la fin du Moyen Âge où la crainte concernant le salut occupe une grande place, comme peuvent l'attester les différents moyens promus par l'Église pour en soulager les fidèles (vente des indulgences, messes pour les morts, etc...). Dans le développement de sa réflexion, Luther se positionne en opposition avec le courant de son temps, qui voit une coopération possible entre l'homme et Dieu pour accéder au salut, en prônant une forme d'humilité en s'accusant soi-même et en affirmant que les humains ne peuvent pas influencer le jugement divin. Il en arrive à sa découverte théologique décisive, qui est, comme le résume Martin Brecht et Pierre Bühler : « que Dieu n'exige pas de l'homme la justice, mais l'octroie gratuitement au croyant dans le Christ »³⁴. Ils relèvent que : « c'était là un renversement complet : désormais il n'était plus question d'ascèse pénitentielle, mais bien de la réception de la justice gratuitement offerte »³⁵. La compréhension luthérienne de la justice divine passe d'une interprétation formelle et active, à une réception passive passant la foi interne du fidèle.³⁶

Dès 1516, Luther a déjà posé des fondements de sa théologie, ce qui l'amène, en octobre 1517, à s'opposer avec détermination à la campagne de prédication des indulgences menée par le pape Léon X en faveur de la construction de la basilique Saint-Pierre de Rome. Ses propres prédications, antérieures à l'affaire d'octobre 1517, témoignent déjà d'une vision négative des indulgences, et de la crainte que leur recherche porte atteinte à la sincérité de la pénitence des fidèles. Par l'intermédiaire de ses célèbres 95 thèses, rendues publiques à la veille de la Toussaint 1517, Luther invite à débattre, autour d'une dispute académique et théologique, sur

³² *Ibid.*, p. 80.

³³ *Ibid.*, p. 82.

³⁴ BRECHT, Martin, BÜHLER, Pierre « LUTHER MARTIN », *art. cit.*

³⁵ *Ibid.*

³⁶ FLÜCKIGER, Fabrice, « Martin Luther. Le moine qui voulait réformer son Église mais en créa une autre », in *Revue du Nord*, n°421, 2017/3, p. 503.

une clarification de la doctrine des indulgences, nullement définie par l'Église. A ce stade, en effet, le théologien ne veut pas produire une rupture avec l'Église, mais plutôt conduire une réforme interne en questionnant une pratique devenue abusive selon lui. Le contenu des 95 thèses, sans être entièrement novateur, mêle des éléments théologiques avec de la politique ecclésiastique, insistant sur la pratique d'une pénitence rigoureuse et une remise en cause de l'autorité de l'Église.³⁷ Quant à la diffusion des thèses, elle est particulièrement rapide, d'abord sous forme de copies manuscrites, puis par des imprimés venus de Nuremberg, Bâle et d'Augsbourg en 1517 déjà, enclenchant un processus qui dépasse le cadre de la dispute initialement souhaitée.³⁸ Afin de clarifier sa position suite à la diffusion de ses 95 thèses rédigées en latin, Luther publie un traité, en langue allemande, intitulé *Sermon sur les indulgences et la grâce* (1518), dans le but d'instruire la population par un effort de clarification. En conséquence, une enquête menée par Rome débouche sur une inculpation du théologien de Wittenberg, en l'accusant d'hérésie et de lèse-papauté. Désormais, la phase initiale du procès ecclésiastique est enclenchée avec l'audition de Luther par le cardinal Cajétan, nonce apostolique chargé d'obtenir sa rétraction, à Augsbourg en octobre 1518. Cette discussion peut se dérouler en territoire allemand grâce à la médiation de Frédéric III (dit le Sage), duc de Saxe. Après trois jours de discussion, tournant autour des indulgences et de l'autorité de l'Église, les deux hommes ne parviennent pas à s'entendre. Luther maintient sa position, déniait tout pouvoir à l'Église quant à l'institution des indulgences, rejetant spécialement un texte du droit canon, à savoir la bulle *Unigenitus* (27 janvier 1343) de Clément VI, qui affirme que le pape peut libérer les âmes du purgatoire.³⁹ Au sortir de cette discussion, Luther en appelle du « pape mal informé au pape mieux informé », jugeant qu'il s'agit de l'un des ultimes moyens juridiques pour un examen profond de ces questions doctrinales controversées.⁴⁰ Entre temps, la curie romaine, sous la plume de Cajétan, promulgue la bulle *Cum postquam* (9 novembre 1518) qui pose une doctrine au sujet des indulgences, selon laquelle l'Église a le pouvoir d'en disposer selon la justice divine. Sans réponse du pape et étant toujours sous une requête de rétractation le menaçant d'excommunication, Luther remet en cause l'autorité papale par un appel à un concile général le 28 novembre 1518, affirmant « qu'un concile légitimement réuni représentait la sainte Église catholique et se situait, pour les

³⁷ ARNOLD, Matthieu, Martin Luther, *op. cit.*, pp. 124-125.

³⁸ LIENHARD, Marc, *Martin Luther : un temps, une vie, un message* (3e éd. mise à jour et corrigée), Genève : Labor et Fides, 1991, p. 65.

³⁹ ARNOLD, Matthieu, Martin Luther, *op. cit.*, p. 148.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 151.

questions de foi, au-dessus du pape »⁴¹. Des divergences qui s'accroissent lors de la dispute de Leipzig (27 juin – 15 juillet 1519), majoritairement occupée par le débat entre Luther d'une part, secondé par Carlstadt et Melancton, et Jean Eck de l'autre, durant laquelle une séparation nette s'institue entre la conception luthérienne de l'Église face à celle des théologiens catholiques, qui maintiennent l'autorité d'émanation divine du pape. Au sortir de la dispute, les opposants à Luther insistent sur son caractère hérétique, en l'associant aux anciennes figures que sont Wyclif et Jan Hus, tant par le tempérament que par les idées.⁴² La diffusion du compte rendu de la dispute amène les Facultés de Cologne et de Louvain à promulguer des condamnations à l'encontre de Luther, plus particulièrement sur ses conceptions des indulgences, du purgatoire et de la pénitence.⁴³ Début 1520, Rome reprend le procès en main et constitue une commission chargée de produire une première ébauche de bulle de condamnation. Finalement, une bulle papale contre Luther est rédigée en juin 1520 et affichée à Rome le 24 juillet 1520⁴⁴, sommant le théologien de se rétracter dans un délai de 60 jours après sa promulgation, au risque d'être excommunié comme hérétique. Cette bulle, intitulée *Exsurge Domine*, imprimée à Rome par Giacomo Mazzocchi, imprimeur officiel de la chambre apostolique, exige un retrait de 41 erreurs tirées des écrits de Luther, notamment sur des articles liés au sacrement de pénitence, le pouvoir des clés, les indulgences et le purgatoire.⁴⁵ Cette bulle, signée le 15 juin, affichée le 24 juillet et enregistrée le 1^{er} octobre 1520, est ensuite largement imprimée dans toute l'Allemagne, en latin (Strasbourg, Landshut, Ingolstadt, Würzburg, Bamberg, Cologne, Leipzig, Rostock, en 1520-1521), puis en allemand (Cologne et Leipzig).⁴⁶ En réponse, Luther rédige une lettre à Léon X, accompagnant son opuscule latin

⁴¹ LIENHARD, Marc, Martin Luther : un temps, une vie, un message, *op. cit.*, p. 67.

⁴² ARNOLD, Matthieu, *Martin Luther*, *op. cit.*, pp. 163-164,

⁴³ *Ibid.*, p. 164. ; En 1520, ces condamnations ont été imprimées toutes deux, avec en supplément une lettre adressée par Adrian d'Utrecht (futur pape Adrian VI) impressionnée à la Faculté de théologie de Louvain par Dirk Martens et à la Faculté de théologie de Cologne par Peter Quentel. Nous pouvons retrouver leur numérisation complète, effectuée par la Katholieke Universiteit Leuven, sous le titre : *Epistola reuerendiss. domini cardinalis Dertusensis ad facultatem theologiæ Louaniensis : Eiusdem facultatis doctrinalis cōdemnatio qua condemnatur doctrina Martini Lutherii doctoris theologiae vniuersitatis Wittenbergensis. Condemnatio facultatis theologie Coloniensis. aduersus eiusdem Martini doctrinam. Contra Lutherium* (1520) :

URL : https://repository.teneo.libis.be/delivery/DeliveryManagerServlet?dps_pid=IE2902863& (Edition de Dirk Martens, Louvain) ; https://repository.teneo.libis.be/delivery/DeliveryManagerServlet?dps_pid=IE4973920& (Edition de Peter Quentel, Cologne).

⁴⁴ « Bulle *Exsurge Domine*, (affichée en l'église St Pierre de Rome, le 24 juillet 1520) », in *Symboles et définitions de la foi catholique*, Heinrich Denzinger et Peter Hünermann (éds.), Paris, 2001, n°1451-1492.

⁴⁵ LIENHARD, Marc, Martin Luther : un temps, une vie, un message, *op. cit.*, pp. 70-71.

⁴⁶ LEVECQUE-STANKIEWICZ, Florine, « II. 1518-1521. Luther à Paris », in « *Maudits livres* » : *la réception de Luther et les origines de la Réforme en France*, LEVECQUE-STANKIEWICZ, Florine, BARBIER, Frédéric (dir.), Paris : Bibliothèque Mazarine ; Éditions des Cendres, 2018, p. 86.

intitulé *De la liberté du chrétien* (septembre-novembre 1520, titre allemand : Von der Freiheit eines Christenmenschen), pleine de déférences et conciliante en faisant appel au pape, qu'il distingue de son entourage à la curie romaine, et dans laquelle il conduit une réflexion sur la fonction papale et sur l'Évangile.⁴⁷ Sans réponse de la part de Léon X, Luther s'en prend désormais directement à la bulle *Exsurge Domine*, avec un écrit intitulé *Contre la bulle exécrationnelle de l'Antéchrist* (en version latine et allemande), renouvelant son appel à un concile, tout en qualifiant le pape d'hérétique.⁴⁸ Finalement, le 10 décembre 1520, soit exactement 60 jours après que la bulle fut promulguée à Wittenberg, Luther et ses partisans brûlent publiquement la bulle *Exsurge Domine* ainsi que des livres du droit canon, des écrits de théologiens scolastiques et de ses opposants directs. Il justifie cette action avec un écrit rédigé en allemand, intitulé *Pourquoi le Docteur Martin Luther a brûlé les livres du pape et de ses disciples* (1520).⁴⁹ Par le biais de cet écrit, Martin Luther critique le pape, qui place « ses lois sur le même plan que l'Évangile, et qu'en revendiquant le monopole de l'interprétation de l'Écriture, [il] se place au-dessus de Dieu et des hommes »⁵⁰. La rupture est définitivement promulguée par Rome avec la bulle *Decret Romanum Pontificem* (3 janvier 1521), excommuniant Martin Luther, désigné comme hérétique obstiné, et tous ses partisans.

Couvert sans relâche par son protecteur, Frédéric de Saxe, Luther entretient un lien continu avec le pouvoir politique, représentant un axe majeur de l'application de la Réforme. Ce soutien politique, associé à la force de l'imprimerie, permet une large diffusion des écrits luthériens. Ce faisant, l'exégèse biblique et l'humanisme surpassent la scolastique à l'université de Wittenberg, conduisant celle-ci à devenir un centre majeur pour la Réforme en Saxe électorale. Luther étant excommunié de l'Église romaine, les institutions de Charles Quint, récemment élu en 1519 empereur du Saint-Empire romain germanique, doivent prendre acte de la condamnation. Selon la tradition juridique, l'empereur doit suivre l'excommunication en mettant Luther au ban de l'Empire. En ayant dédié l'appel *À la noblesse chrétienne de la nation allemande sur l'amendement de l'État chrétien*, dans lequel, selon Martin Brecht et Pierre Bühler, Luther déclare « que les autorités chrétiennes doivent s'occuper de la réforme ecclésiastique et qu'elles y sont autorisées en vertu du sacerdoce commun à tous les

⁴⁷ ARNOLD, Matthieu, Martin Luther, *op. cit.*, pp. 166-167 ; *Lettre au pape Léon X d'octobre 1520 et De la liberté du chrétien*, in LUTHER, Martin, *Œuvres. Tome I*, LIENHARD, Marc, ARNOLD, Matthieu, (éds.), Paris : Gallimard, 1999, (Bibliothèque de la Pléiade, n°455), pp. 835-836 et pp. 837-863.

⁴⁸ ARNOLD, Matthieu, Martin Luther, *op. cit.*, p.167. ; *Adversus execrabilem antichristi bullam Mar. Lutherus*, WA 6, pp. 597-612 ; *Wider die Bullen des Endchrists*, WA 6, pp. 614-629.

⁴⁹ ARNOLD, Matthieu, Martin Luther, *op. cit.*, p. 168 ; *Warum des Papstes und seiner Jünger Bücher von D. Martin Luther verbrannt sind*, WA 7, pp. 161-182.

⁵⁰ LIENHARD, Marc, Luther : ses sources, sa pensée, *op. cit.*, p. 464.

croyants »⁵¹, Luther a déjà tenté un premier rapprochement avec le nouvel empereur. Ne voulant mettre personne au ban de l'Empire sans un examen par les États, Charles Quint convoque Luther à venir plaider sa cause à la Diète de Worms (1521), notamment grâce à la contribution influente et médiatrice de l'Électeur de Saxe. Décidé à ne pas se rétracter, Luther maintient sa position avec notamment une déclaration restée célèbre :

« A moins d'avoir été convaincu par des témoignages tirés des Écritures ou par une raison évidente – car je n'ajoute foi ni au pape ni aux conciles seuls, puisqu'il est clair qu'ils se sont souvent trompés et qu'ils se sont contredits eux-mêmes -, je suis lié par les textes de l'Écriture que j'ai cités, et ma conscience est captive de la Parole de Dieu. Je ne peux ni ne veux me rétracter en rien, car il n'est ni sûr ni honnête d'agir contre sa propre conscience. Dieu me vienne en aide, Amen »⁵².

Au sortir de la Diète, par le biais de l'édit de Worms (26 mai 1521) et en tant que protecteur universel de l'Église, Charles Quint met l'hérétique et ses disciples au ban de l'Empire et ses livres sont désormais interdits. Pendant ce temps, les prises de paroles de Luther sont retranscrites, publiées et diffusées, contribuant à l'expansion de sa renommée et à la diffusion de la Réforme.⁵³ Sur le chemin du retour de Worms, il est mis en sureté par l'électeur de Saxe et caché pour une période de dix mois à la Wartburg, lui permettant la mise en œuvre de nombreux écrits. Excommunié et mis au ban de l'Empire, Luther peut désormais se consacrer à l'application de la Réforme, par le biais d'un vaste programme d'écriture et de prédication.

Depuis 1517, Luther a publié un ensemble de petits traités, rédigés en allemand, principalement à l'attention des laïcs, traitant de spiritualité, tel que pour la préparation à la mort ou des réflexions sur les sens des sacrements.⁵⁴ A la fin de l'année 1519, il avait déjà publié 45 écrits, dont 25 en latin et 20 en langue vernaculaire, mais c'est à partir de 1520 que sa théologie écrite se dessine plus distinctement, avec plusieurs publications majeures, à savoir : *Le traité Des bonnes œuvres, À la Noblesse chrétienne de la nation allemande touchant la réforme de la chrétienté, Le Prélude sur la captivité babylonienne de l'Église, La Liberté du chrétien et La Papauté de Rome*. Au travers de ces publications, il mène principalement les objectifs de réformer la chrétienté et de préciser le rapport entre la foi et les œuvres. Ces écrits de 1520, auxquels on donne généralement le nom de « grands écrits réformateurs », contribuent à renforcer la désunion avec Rome et les partisans de la foi traditionnelle, par la mise en cause de l'autorité saisie par l'Église concernant le salut des fidèles et la suprématie du pouvoir

⁵¹ BRECHT, Martin, BÜHLER, Pierre « LUTHER MARTIN », *art. cit.*

⁵² Déclaration de Luther reprise dans ARNOLD, Matthieu, Martin Luther, *op. cit.*, p. 223.

⁵³ *Ibid.*, p. 227.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 189.

spirituel sur le temporel. Il est utile de présenter rapidement le contenu de ces grands écrits réformateurs, tous rédigés en un an, entre les condamnations publiées par les universités de Cologne et de Louvain (août et novembre 1519) et l'excommunication de Luther par la bulle *Decet Romanum Pontificem* (janvier 1521).

Dans *La Papauté de Rome* (mai-juin 1520), Luther aborde l'autorité du pape et la question de la véritable Église, en définissant la base de l'ecclésiologie protestante, prônant que « “le royaume de Dieu est au-dedans de nous“ et la véritable Église est “la chrétienté spirituelle, intérieure, [tandis que] l'Église visible est au contraire d'institution purement humaine »⁵⁵. Luther réfute la justification de droit divin du pape, successeur de Pierre, dans la mesure où le Christ est le gouverneur de l'Église.

Dans l'appel *A la Noblesse allemande* (juin-août 1520), le réformateur traite fondamentalement du sacerdoce universel des chrétiens, ainsi que des implications de cette idée concernant le pouvoir temporel. Comme le résumant Delumeau, Wangffelen et Cottret dans leur ouvrage de synthèse, Luther s'en prend « aux “trois murs de la Romanité“, à savoir : la prétendue supériorité de la puissance pontificale sur la puissance civile (l'Église ne devrait avoir d'autorité que spirituelle) ; le droit que s'arroge le pape d'interpréter seul les Écritures ; la supériorité du pape sur les conciles »⁵⁶. Luther appelle l'empereur et l'ensemble de la noblesse allemande à prendre en main le salut des fidèles par un large programme de réforme dont il présente les points principaux.

Le traité *Des bonnes œuvres* (mai 1520), est un ouvrage dédié au Décalogue (les Dix Commandements) comportant de nombreux passages polémiques contre Rome et la piété traditionnelle. Luther y définit la foi comme la seule bonne œuvre permettant d'accéder au salut (*sola fide*), car celle-ci « affermit le croyant dans la certitude que Dieu lui est favorable »⁵⁷.

Dans *Le Prélude sur la captivité babylonienne de l'Église* (août-octobre 1520), Luther maintient le baptême et la Cène comme sacrements, tout en s'interrogeant s'il y a lieu de retenir la pénitence comme un sacrement. Il y rejette formellement les quatre autres sacrements établis par l'Église (confirmation, extrême-onction, ordination, mariage) et affirme que les moyens de grâce sont devenus des outils de dominations, soumettant l'ensemble des fidèles à l'institution ecclésiale. Dans ce traité, il relève que le baptême n'a pas le pouvoir de supprimer le péché originel. Concernant la messe, Luther se tourne déjà vers la consubstantiation en refusant la

⁵⁵ DELUMEAU, Jean, WANEGFFELEN, Thierry, COTTRET, Bernard, (dir.) « Chapitre II. Luther », in *Naissance et affirmation de la Réforme*, Paris : Presses universitaires de France, 2012, p. 38.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 39.

⁵⁷ ARNOLD, Matthieu, Martin Luther, *op. cit.*, p. 199.

transsubstantiation. Selon lui, la consécration des espèces entraîne bien la présence réelle du corps et du sang du Christ, mais les substances du pain et du vin n'en disparaissent pas pour autant : il y a concomitance.⁵⁸

De la liberté du chrétien (octobre-novembre 1520) est dédiée à Léon X en réponse à la bulle *Exsurge Domine*. Luther y développe une conception religieuse et spirituelle de la liberté. En partant de l'affirmation de Paul en 1 Corinthiens 9, 19, il pose une double antithèse qui guide sa démonstration : « 1. Le chrétien est un libre seigneur sur toute chose et il n'est soumis à personne. 2. Le chrétien est un serviteur obéissant en toute chose et il est soumis à tout un chacun »⁵⁹. Le réformateur y développe un paradoxe anthropologique entre l'homme spirituel et son âme face au corps charnel. La véritable liberté se trouve dans le spirituel, dans le rapport entre l'homme et la foi, grâce à laquelle l'âme est illuminée. Selon Matthieu Arnold, ce traité constitue l'écrit le plus abouti de Luther sur la relation entre la foi les bonnes œuvres, et ses publications ultérieures en reprendront les conclusions.⁶⁰

Dans le même temps, Luther exige également la suppression du célibat des prêtres, l'abrogation des vœux perpétuels et des ordres mendiants ainsi que la fin des messes pour les morts. Ces écrits de 1520 accentuent la séparation avec Rome, marquant la rupture avec la piété comptable du Moyen-Âge, déjà entamée avec les 95 thèses.⁶¹ Par ses « grands écrits réformateurs », Luther développe sa conception de Dieu qui sauve par la grâce, rendant les hommes justes par la mort du Christ et faisant abstraction des inventions institutionnalisées par l'Église.⁶² Luther insiste sur le fondement du *solus Christus*, où le Christ est le seul chef de l'Église, lui permettant de définir les sacrements selon les Paroles de l'Écriture. Ces écrits de 1520 constituent un tournant majeur dans le développement théologique de Luther, avec l'affirmation de nombreux aspects qui seront largement repris et diffusés dans les années à venir.

Durant la période de sa mise en sureté par l'Électeur de Saxe (mai 1521-mars 1522), Luther rédige intensément de nombreuses œuvres majeures, à savoir sa traduction en allemand du Nouveau Testament, ainsi que des ouvrages polémiques. Sa traduction se base sur la Vulgate qu'il possède et connaît probablement par cœur, sur une version originale grecque du Nouveau

⁵⁸ DELUMEAU, Jean, WANEGFFELEN, Thierry, COTTRET, Bernard (dir.), « Chapitre II. Luther », *art. cit.*, p. 39.

⁵⁹ ARNOLD, Matthieu, Martin Luther, *op. cit.*, p. 201.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 204.

⁶¹ *Ibid.*, p. 207 ; CHIFFOLEAU Jacques, *La comptabilité de l'au-delà : les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge (vers 1320 - vers 1480)*, Paris : Albin Michel, 2011 (1980), 566 p.

⁶² ARNOLD, Matthieu, Martin Luther, *op. cit.*, p. 206.

Testament, adressé par Spalatin depuis Worms, avant de recevoir la deuxième version établie par Érasme (*Novum Testamentum* de 1519) qui offre une nouvelle traduction latine, basé sur le texte grec.⁶³ A l'aide de l'imprimerie, cette traduction se diffuse largement en terres germanophones. L'usage d'une langue vernaculaire allemande intelligible de tous permet de briser l'intermédiaire inévitable de l'Église pour l'accès à l'Écriture.

Parmi les nouvelles œuvres témoignant de sa théologie, on peut énumérer la traduction augmentée de son commentaire du *Magnificat*, cantique de Marie, prouvant que la figure de Marie reste importante pour Luther. Il rédige aussi la première partie de son *Sermonnaire*, (ou *Postille*), un recueil conçu comme une aide à la prédication des pasteurs, afin de produire enseignement doctrinal et exhortation auprès des auditeurs. Son *Jugement sur les vœux monastiques* (1522), paru trois ans avant qu'il ne quitte l'ordre des Augustins, critique ouvertement les vœux perpétuels, qu'il considère opposés à la foi, à la liberté évangélique, aux commandements de Dieu et à la raison naturelle. Cette œuvre de Luther est rapidement rééditée et traduite en allemand à Wittenberg et à Zurich, suivi d'une traduction française diffusée sur le territoire français. Matthieu Arnold souligne l'existence de cette traduction française à partir de 1524, accompagnée d'un intérêt prononcé de la part de Marguerite de Navarre pour cet écrit.⁶⁴

La période de 1522-1524, avec le retour du réformateur à Wittenberg en mars 1522, représente une véritable mise en œuvre de la Réforme, où Luther doit lutter, par sermons et écrits, contre les défenseurs de l'Église traditionnelle et contre des personnes, telles Carlstadt, qui se réapproprient ses idéaux en proposant d'autres manières plus radicales de célébrer le culte et d'interpréter l'Écriture. Après près d'un an d'absence à Wittenberg, Luther reprend la tête du mouvement évangélique par la prédication, en enchaînant bons nombres de sermons thématiques (comparaison biblique de Dieu avec une mère, les images, la manière de communier, sur l'amour, sur la conception de la foi...), ce qui lui permet ainsi de reprendre le contrôle de la situation et s'affirmer en tant que leader du mouvement protestant.

Abondamment appelé à se déplacer en Saxe électorale pour y diffuser le message évangélique, Luther s'attèle à rédiger pour la paroisse de Leisnig, *Qu'une assemblée ou communauté chrétienne a le droit et le pouvoir de juger toutes les doctrines, d'appeler, d'installer et de destituer des prédicateurs. Fondements et raisons tirés de l'Écriture* (1523), un écrit largement diffusé contribuant à l'élection de nouveaux prédicateurs partisans du

⁶³ *Ibid.*, p. 258.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 248.

mouvement évangélique.⁶⁵ Luther multiplie des raisonnements à valeur sociétale, notamment dans son *De l'autorité temporelle et des limites de l'obéissance qu'on lui doit*, dans lequel il expose sa théorie des deux règnes selon laquelle le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel sont complémentaires, sans pour autant s'exclure. Il valorise l'état du mariage avec *De la vie conjugale* (1522), dans lequel il le défend face au célibat des prêtres et dénonce les trop nombreux empêchements canoniques. Il prend également parti sur des affaires économiques, avec son traité *Du commerce et de l'usure* (1524), démontrant sa volonté qui vise à fournir des conseils sur des aspects du quotidien à ceux voulant vivre en bons chrétiens.⁶⁶ Nombreux sont encore ses écrits ou ses diverses actions menées jusqu'à l'année 1524. Que ce soit en prenant position sur le monde laïc, comme sur la question de fondation d'école chrétiennes ou en voulant rendre plus accessibles les conceptions de la *sola fide*, ou bien par des prises de position contre certains de ses opposants, à l'image de Carlstadt ou Müntzer.⁶⁷

Comme le relève Fabrice Flückiger, seule une personnalité comme Luther, qui était « un clerc, un lecteur et commentateur des Écritures, un docteur savant familier des problématiques des réformes avant la Réforme disposait des outils pour remettre en question les principes régissant l'Église »⁶⁸.

Jusqu'en 1524, Luther construit sa théologie au fil de son parcours de vie, de ses pratiques orales et de ses œuvres écrites pour en faire une figure majeure de réformation ecclésiastique. Tout d'abord, son entrée dans les ordres et ses études de théologie, qui lui permettent d'approfondir sa connaissance précise des Écritures avec un retour aux sources inspiré de l'humanisme, participent pleinement à la formation de sa pensée. La prédication prend également une place fondamentale, avec une transmission de la Parole de Dieu et de la vérité évangélique, où la parole est considérée comme un véritable instrument de grâce pour transmettre l'Évangile.⁶⁹ Pour Luther, le Christ devient le seul médiateur entre Dieu et les hommes, et le réformateur rejette la valeur pour le salut des bonnes œuvres humaines. Il axe une partie de son programme réformateur sur une philosophie politique corrélée aux pouvoirs des princes, accentuant leur rôle essentiel pour agir sur la mise en place de politiques en faveur du salut de leurs sujets. Enfin, ses idées lui permettent de s'adresser aux fidèles, en répondant à leurs questionnements par la « conformité de sa théologie avec la volonté de Dieu »⁷⁰. A

⁶⁵ *Ibid.*, pp. 290-291.

⁶⁶ *Ibid.*, pp. 318-319.

⁶⁷ *Ibid.*, pp. 320-332

⁶⁸ FLÜCKIGER, Fabrice, Martin Luther. Le moine qui voulait réformer, *art. cit.*, p. 500.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 504.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 511.

l'année 1524, la renommée de Luther et les troubles théologiques causées sont devenus tellement importants, que la rupture est pleinement consommée des deux côtés. Entre 1524 et 1525, c'est également « une coupure sociale qui se dessine de plus en plus distinctement à l'intérieur de la Réforme »⁷¹, avec de nombreuses ruptures, tels que celles avec les paysans révoltés, avec de nombreux théologiens d'Allemagne du Sud et de Suisse, avec des aspects de l'humanisme et Érasme de Rotterdam, et également une rupture politique à la suite de la mort de Frédéric le Sage.

En présentant le parcours de Martin Luther jusqu'à l'année 1524, nous avons pu apercevoir que le réformateur et sa théologie, déjà fermement façonnée, ont marqué une scission profonde avec l'Église traditionnelle. Entre les diverses condamnations universitaires, l'excommunication par les bulles papales, et la publication de ses « grands écrits réformateurs », ce sont autant de faits marquants qui permettent de concevoir la volonté d'un prédicateur franciscain à vouloir se placer en défenseur de la foi traditionnelle, face au schisme théologique en cours. D'autant plus que la puissance de l'usage de l'imprimerie va permettre aux écrits luthériens d'être rapidement diffusés, en Allemagne initialement, puis aux régions alentour. Une vaste diffusion, avec des temporalités locales éparses et spécifiques, que nous allons tenter de présenter dans la partie suivante.

⁷¹ PAUL, Jean-Marie, « Martin Luther (1483-1546) et la Réforme », in *L'Homme face à Dieu : Mystique Réforme Piétisme* [en ligne]. Arras : Artois Presses Université, 2004, p. 18.

4. État des lieux de la diffusion des idées luthériennes vers 1524

Après avoir présenté la figure de Luther, nous allons présenter sommairement l'ampleur de la diffusion des idées luthériennes, et/ou influencée par celles-ci, jusqu'à la période de publication de *Triologue* de Jean Gacy. Nous allons nous pencher sur les régions suivantes ; l'Allemagne, la France, la Suisse dite alémanique, l'espace romand englobant le Duché de Savoie, Genève et le Pays de Vaud, et finalement l'Italie. Certaines régions étant que très légèrement atteinte par la pensée du réformateur de Wittenberg, cette partie du travail vise avant tout à proposer une vision générale de la situation au tournant des années 1524-1525.

4.1. Allemagne

Situé en plein cœur du Saint-Empire romain germanique, la Saxe est partagée en deux branches depuis la fin du XVe siècle ; la Saxe électorale (ernestine) et la Saxe ducale (albertine). Depuis l'affaire des thèses à Wittenberg en 1517 et jusqu'à sa mort, Frédéric le Sage soutient Martin Luther, tout en restant catholique. La Saxe électorale passe ensuite à la Réformation lorsque Jean, son frère, lui succède en 1525, tandis que la Saxe ducale de Georges le Barbu reste fidèle à la foi traditionnelle.⁷² Cette étroite assistance entre Martin Luther et le pouvoir politique l'a mené à construire sa pensée politico-religieuse, avec son texte *De l'autorité temporelle* (1523), où il souligne, comme le résume Matthieu Arnold, qu'il est nécessaire « d'une part de légitimer l'autorité temporelle, pouvoir institué par Dieu pour la sauvegarde d'une création sans cesse menacée par le diable, et d'autre part de la distinguer de l'autorité spirituelle »⁷³.

Nous pouvons signaler certains facteurs qui ont été favorables à la diffusion de la Réforme protestante sur le territoire allemand de l'Empire. Tout au long de la crise avec la papauté, Luther déploie une activité éditoriale spécifique, favorisant la réussite de la diffusion de son message. L'utilisation de la langue vernaculaire à la place d'un latin savant et académique et la promotion de textes s'éloignant des traités théologiques sont des facteurs qui permettent d'atteindre plus aisément les classes populaires.⁷⁴ L'utilisation des *Flugschriften* (« feuilles volantes »), des imprimés non reliés au coût faible, et le recours à l'image dans des pamphlets permettent de renforcer l'impact sur une large partie de la population. Le fond et la forme des écrits, avec leurs contenus novateurs faisant appel à la conscience individuelle du

⁷² ARNOLD, Matthieu, Martin Luther, *op. cit.*, p. 57.

⁷³ ARNOLD, Matthieu, « Deux conceptions du rôle des autorités civiles en 1523 : Martin Luther et Martin Bucer », in *Revue d'histoire du protestantisme*, Vol.4, No.2, Avril – Mai – Juin 2019, p. 194.

⁷⁴ LECHOT, Pierre-Olivier, *La réforme (1517 - 1564)*, Paris : Presses Universitaires de France, 2017, p. 35.

fidèle, jouent un rôle prépondérant en ces temps de quête de salut. La situation politique et institutionnelle allemande est également un facteur important, avec une relative faiblesse du pouvoir impérial préoccupé à régler des affaires de succession.⁷⁵ La fragmentation politique des régions allemandes et l'important nombre d'imprimeurs installés, particulièrement dans le sud de l'Allemagne dès la fin du XVe siècle, ainsi qu'en Saxe, permettent à Luther de diffuser son message plus largement et rapidement.⁷⁶ Les imprimeurs de Wittenberg avaient accès les premiers aux écrits de Luther, mais de par la complexité géographique et politique allemande, ils ne pouvaient contrôler la diffusion de ses œuvres dans d'autres villes allemandes séduites par la Réforme.⁷⁷ Déjà en 1519, des éditions de Luther sont imprimées dans 11 villes par 22 imprimeurs différents, du fait de cette fragmentation allemande en principautés et villes libres d'Empire.⁷⁸

Son œuvre *De l'autorité temporelle* (1523) relève également d'un autre aspect de la réception luthérienne en Allemagne, qui est sa lutte contre les mouvements réformés radicaux. Cette période témoigne d'une seconde phase dans la Réforme menée par Luther, où celui-ci doit faire face à une réception radicale de sa pensée, se séquençant en trois moments. A savoir, sa lutte contre les iconoclastes qui s'achève au début de 1525 avec le texte *Contre les prophètes célestes* et l'éloignement définitif de Carlstadt qui se réfugie à Zurich, puis sa polémique contre l'anabaptiste Müntzer entre juillet 1524 et l'été 1525, et finalement sa critique des revendications paysannes et la condamnation des révoltés. Alors que certaines des revendications initiales des paysans s'inspirent de la théologie luthérienne, notamment en se fondant exclusivement sur l'Évangile, Luther condamne la prise des armes du mouvement paysan. Ce faisant, la guerre des Paysans marque « une rupture entre la Réformation, soutenue par la bourgeoisie des villes et par les princes, et les couches populaires des campagnes »⁷⁹. D'un autre côté, face à une réception radicale, il y a le début d'une constitution d'Églises protestantes territoriales, sous l'étroit contrôle du pouvoir séculier, conduisant à un confessionalisme territorial.⁸⁰

⁷⁵ *Ibid.*, p. 37.

⁷⁶ HIGMAN, Francis, *Piety and the People : Religious Printing in French, 1511-1551*, Aldershot Hants : Scolar Press, 1996, p. 19.

⁷⁷ PETTEGREE, Andrew, « La Réforme en France, 1520-1570. Les leçons à tirer de la culture de l'imprimé », in *La Réforme en France et en Italie : Contacts, comparaisons et contrastes*, BENEDICT, Philip, SEIDEL MENCHI, Silvana, et TALLON, Alain (dir.). Rome : Publications de l'École française de Rome, 2007, p. 39.

⁷⁸ HIGMAN, Francis, *La diffusion de la Réforme en France 1520-1565*, Genève : Labor et Fides, 1992., p. 34.

⁷⁹ ARNOLD, Matthieu, *Martin Luther, op. cit.*, p. 347.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 44.

Avec le foyer luthérien situé à Wittenberg, couplé à la fragmentation territoriale des villes libres d'Empire et la multitude d'ateliers d'imprimeries qui y sont installés, les écrits luthériens peuvent rapidement diffuser depuis le cœur du Saint-Empire. En revanche, il est plus difficile de proposer un véritable état des lieux des villes allemandes soutenant la réforme vers 1524-1525, alors que la Saxe électorale, le foyer du programme réformateur en cours, n'adopte que véritablement la Réforme à la mort de Frédéric de Saxe. A présent, en nous allant en direction des centres majeurs à proximité de la région allemande, nous allons apercevoir la réception francophone des idées réformées.

4.2. France

En France, la diffusion initiale des idées luthériennes peut être divisée en deux périodes, avant et après la publication de la *determinatio* de la Faculté de théologie de la Sorbonne (datée du 15 avril 1521).

Entre 1518 et 1521, grâce à l'imprimerie, il y a une pénétration des premiers écrits en latin de Luther sur le territoire francophone, plus particulièrement à Paris. Puis, entre 1521 et 1525, la diffusion française est entravée par la condamnation parisienne, conduisant à une période balançant entre répression des idées luthériennes et émergence du mouvement évangélique de Meaux.

Il est cependant nécessaire de brièvement présenter certains moments clés et des actions ponctuelles afin de pouvoir appréhender l'état des lieux de la propagation francophone aux alentours de 1524, permettant de mieux comprendre la prise de position offensive de Jean Gacy⁸¹.

Lorsque le conflit des 95 thèses sur les indulgences arrive en France vers 1518, il est attesté qu'il y a une réception positive des livres de Luther auprès de plusieurs humanistes, des clercs et même de certains théologiens de la Sorbonne.⁸² Bien connu du milieu humaniste pour être l'imprimeur privilégié d'Érasme, Johann Froben, imprimeur à Bâle, imprime, publie et diffuse des textes de Luther (ou attachés à l'affaire Luther) en latin en France, en Espagne, en Italie, et ceux-ci sont également lus et approuvés à la Sorbonne.⁸³ Il s'agit principalement des textes imprimés en latin publiés avant la fin de l'année 1518, tels que des sermons ou des documents en lien avec les 95 thèses sur les indulgences. Entre 1519 et 1520, des lettres d'étudiants envoyées à l'attention de Luther, et même à Zwingli, font mention d'une excellente réception des textes importés à Paris.⁸⁴ Le contexte des années 1518-1520 est le témoin d'un renouveau spirituel, qui passe notamment par le succès de cette littérature spirituelle, comme en témoigne l'activité évangélique naissante de Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux. Avec

⁸¹ Pour un aperçu plus détaillé de la diffusion luthérienne en France ; MOORE, Will Grayburn, *La Réforme allemande et la littérature française : recherches sur la notoriété de Luther en France*, Strasbourg : Publications de la Faculté des Lettres, 1930, 512 p. ; HIGMAN, Francis, *La diffusion de la Réforme en France 1520-1565*, Genève : Labor et Fides, 1992, 277 p. ; CROUZET, Denis, *La genèse de la Réforme française (vers 1520-1562)*, Paris : Belin, 2008, 733 p. ; « *Maudits livres* » : *la réception de Luther et les origines de la Réforme en France*, LEVECQUE-STANKIEWICZ, Florine, BARBIER, Frédéric (dir.), Paris : Bibliothèque Mazarine ; Éditions des Cendres, 2018, 339 p. ; *Seizième siècle n°15 : "Luther en France : Politique, littérature et controverses au XVIe siècle"*, EICHEL-LOJKINE, Patricia (dir.), Paris ; Genève : Droz, 2019, 248 p.

⁸² REID, Jonathan A., *King's Sister – Queen of Dissent Marguerite of Navarre (1492–1549) and her Evangelical Network*. Volume 1, p. 20.

⁸³ LEVECQUE-STANKIEWICZ, Florine, « II. 1518-1521. Luther à Paris », *op. cit.*, p. 82.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 83 ; MOORE, Will Grayburn, *La Réforme allemande*, *op. cit.*, p. 49.

l'émergence récente de l'imprimerie, l'utilisation de cet outil pour la propagande n'est pas une simple formalité, où « pour diffuser les idées évangéliques par l'imprimerie en 1520, il ne suffit pas de disposer de textes, d'imprimeurs, de finances et de colporteurs, [il faut] être convaincu de l'efficacité de ce nouveau moyen de communication »⁸⁵. Cette période voit un début de transition vers des textes imprimés en latin importés d'Allemagne à des textes imprimés depuis Paris directement, où ceux-ci cherchent « d'une part, à répondre à la curiosité d'un public réceptif aux arguments de Luther contre l'Église et ses abus, et d'autre part, fournir la documentation nécessaire aux théologiens chargés d'instruire l'affaire à Paris »⁸⁶. A la suite des condamnations universitaires de Cologne (30 août 1519) et de Louvain (7 novembre 1519), couplées à la reprise du procès à Rome en janvier 1520, la Faculté de théologie de Paris dirige une enquête qui se conclut par la publication de la censure officielle le 15 avril 1521, intitulée : *Determinatio theologicae Facultatis Parisiensis super doctrina Lutherana hactenus per eam visa*⁸⁷. Dans un premier temps, les docteurs de la Sorbonne ne prévoient pas de traduction française de la *determinatio*, dans le but d'éviter que les fidèles peu instruits ne puissent se mêler de ce débat théologique.⁸⁸ Cette censure connaît trois éditions parisiennes, prioritairement cédée à Josse Bade, avant que des impressions proviennent de chez Antoine Bonnemère, Enguilbert et Jean de Marnef.⁸⁹ Selon Tatiana Debbagi Baranova, une traduction française semble avoir circulé, non retrouvée aujourd'hui, qui est attestée par le biais d'une plainte émise par le recteur de la Sorbonne au Parlement.⁹⁰

Cette *determinatio* ne présente ni un jugement, ni une analyse complète des idées de Luther, ignorant notamment les questions de l'autorité pontificale et des indulgences, mais elle se concentre majoritairement sur les thèses tirées du récent *Prélude sur la captivité babylonienne de l'Église*.⁹¹

⁸⁵ GILMONT, Jean-François, « La diffusion des idées évangéliques et protestantes, c.1520-c.1570 », in *La Réforme en France et en Italie : Contacts, comparaisons et contrastes*, Rome : Publications de l'École française de Rome, 2007, p. 71.

⁸⁶ LEVECQUE-STANKIEWICZ, Florine, « II. 1518-1521. Luther à Paris », *op. cit.*, p. 85.

⁸⁷ *Determinatio Theologicae facultatis Parisiensis super Doctrina Lutheriana hactenus per eam visa*, s.n. [Josse Bade], Paris, 1521, 16 f.

⁸⁸ DEBBAGI BARANOVA, Tatiana, « Avertir le peuple : Les premiers imprimés en français contre Luther et les Luthériens (France, années 1520-1530) », *Revue Seizième siècle*, n°15, 2019, p. 224.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 224 (note infrapaginale).

⁹⁰ *Ibid.*, pp. 224-225 ; *Arrêt du Parlement qui condamne des Livres imprimés en faveur de Luther et de ses heresies. Extrait des Registres du Parlement du 30 juillet et 1^{er} aoust 1521*. Paris, AN, X 1A 1323, fol. 310. Copie dans BnF, ms. fr. 22087. fol.2. ; Nous pouvons citer l'étude menée par Léon Cristiani, qui analyse le contexte et le contenu de la *determinatio*, en proposant de nombreux extraits traduits en français : CRISTIANI, Léon, « Luther et la Faculté de théologie de Paris », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 32, n°120, 1946, pp. 53-83.

⁹¹ BÜTTGEN, Philippe, « Chapitre V. *De philosophia et theologia scholastica*. La Sorbonne et Luther » in, *Luther et la philosophie*, Éditions de l'EHESS, 2011, p. 162.

Construite avec un préambule proposant des observations sur les hérésies passées et sur celle de Luther, la *determinatio* énumère 104 thèses luthériennes réprochées et cataloguées avec les sujets énumérés dans un index. Rapidement imprimée et diffusée par Josse Bade, accompagnée de lettres rédigées par la Faculté de la Sorbonne destinées au duc de Saxe, à Charles Quint et au roi de France François I^{er} dans le but de diffuser la prise de position de l'université, cette censure bouleverse la diffusion de la théologie luthérienne en France. Ce faisant, à la suite de la *determinatio*, des arrêts du parlement de Paris confirment la censure des ouvrages de Luther et en interdisent la détention.⁹² On peut notamment faire mention du premier procès, datant de mai 1523, mené par le Parlement à la suite d'une dénonciation venue par la Sorbonne, contre Louis de Berquin. Le cas de ce chevalier issu de la noblesse flamande, ayant traduit des œuvres de Luther avec une volonté de diffusion, permet d'illustrer l'état des pratiques de possession, de traduction et de diffusion des livres luthériens.⁹³ Hugues Daussy, qui récapitule la chronologie des affaires liées à Berquin, rappelle que tout d'abord, en 1523, Berquin est poursuivi pour la possession d'œuvres traduites et suspectes de luthéranisme, avec une intervention du roi de France en sa faveur, puis en 1525 pour des traductions d'Érasme, avant d'être enfermé en 1528 pour avoir rédigé un violent pamphlet contre Noël Bédacq, le syndic de la Sorbonne.⁹⁴ En 1529, après avoir fait appel à l'intervention du Parlement, Louis Berquin est condamné au bûcher, pour être finalement brûlé le 17 avril de la même année.

Au même moment, la formation du groupe évangéliste de Meaux, centré autour de l'évêque Guillaume Briçonnet, du théologien humaniste Jacques Lefèvre d'Étaples et de la sœur du roi, Marguerite de Navarre, permet d'illustrer un nouvel observatoire quant à la diffusion des idées luthériennes. Le groupe de Meaux se forme juste après la condamnation de Luther par la Sorbonne, ce qui conduit à ce que leur programme de réforme évangéliste soit rapidement catégorisé comme dangereux et hérétique.⁹⁵ Le but des évangélistes est de convaincre le roi de la nécessité de la réforme de l'Église par la diffusion de l'Évangile, en premier lieu au niveau

⁹² GUILLEMINOT-CHRETIEN, Geneviève, « III. Réactions : Défenses et ruptures. Premiers procès », in « *Maudits livres* » : la réception de Luther et les origines de la Réforme en France, LEVECQUE-STANKIEWICZ, Florine, BARBIER, Frédéric (dir.), Paris : Bibliothèque Mazarine ; Éditions des Cendres, 2018, p. 129.

⁹³ REID, Jonathan A., *King's Sister*, *op. cit.*, p. 22

⁹⁴ DAUSSY, Hugues, « Les élites face à la Réforme dans le Royaume de France (ca. 1520- ca.1570) », in *La Réforme en France et en Italie : Contacts, comparaisons et contrastes*, BENEDICT, Philip, SEIDEL MENCHI, Silvana, et TALLON, Alain (dir.). Rome : Publications de l'École française de Rome, 2007, pp. 331-349.

⁹⁵ BRUENING, Michael, « Reforming the French National Church. Marguerite of Navarre's Network » in, *Refusing to Kiss the Slipper*, Oxford : University Press, 2021, p. 17.

du diocèse puis à l'échelle nationale, en passant notamment par la traduction du Nouveau Testament en langue vernaculaire.⁹⁶

Malgré cette première volonté de rendre simplement l'Écriture accessible, des positions théologiques similaires à celles de Luther se distinguent parmi les membres du Cercle de Meaux. Nous pouvons mentionner notamment le prêtre Michel d'Arande ou le théologien Pierre Caroli qui s'affichent en opposition aux membres conservateurs de la Sorbonne. Les actions menées par la Faculté de théologie de Paris contribuent, en dirigeant des procès et censures, à rapprocher une partie des membres du groupe de Meaux, comme Guillaume Farel, des idées luthériennes, les amenant à collaborer par correspondance avec les réformateurs de langue allemande, en se réappropriant la Réforme allemande sur le territoire français.⁹⁷ J.-Fr. Gilmont relève que Marguerite de Navarre traite même les théologiens de Paris de « forgers d'hérétiques », et que « par leurs condamnations répétées, ils [font durcir] les positions catholiques »⁹⁸. L'évangélisme à la française comporte beaucoup d'aspects de Luther, qui peuvent s'expliquer par la lecture et la réalisation de plusieurs traductions d'écrits luthériens. Le réseau évangélique dispose de nombreux textes traduits en français prêt à être publiés pour les laïcs, dont certains textes de Luther à l'image du *Jugement sur les vœux monastiques* ou son sermon *Sur la préparation à la mort*.⁹⁹ Marguerite de Navarre, sœur du roi François I^{er}, possède et diffuse également Luther de manière directe, soit en faisant elle-même la demande de produire des traductions ou en produisant des œuvres écrites liées à la théologie luthérienne, tel que son poème sur la prière du Notre-Père (avant 1527)¹⁰⁰. Guillaume Farel produit également *Le Pater noster et le Credo en françois* (1524) en s'appuyant sur un texte de Luther extrait du *Betbüchlein* (1522). La Sorbonne scelle le destin du cénacle de Meaux durant l'année 1525 avec la publication de plusieurs condamnations et censures, par l'interdiction de toute traduction française de l'Écriture et par la condamnation de 48 propositions extraites des œuvres de Jacques Lefèvre d'Étaples qui sont rattachées par la Sorbonne à l'hérésie luthérienne.¹⁰¹ Durant la même année, le fameux texte *De la liberté chrétienne* est traduit, par François

⁹⁶ CARBONNIER-BURKARD, Marianne, MILLET, Olivier, « IV. Luther en français avant Calvin », in « *Maudits livres* » : la réception de Luther et les origines de la Réforme en France, LEVECQUE-STANKIEWICZ, Florine, BARBIER, Frédéric (dir.), Paris : Bibliothèque Mazarine ; Éditions des Cendres, 2018, p. 163.

⁹⁷ REID, Jonathan A., *King's Sister*, *op. cit.*, p. 252.

⁹⁸ GILMONT, Jean-François, « La diffusion des idées évangéliques et protestantes », *art. cit.*, p. 81.

⁹⁹ REID, Jonathan A., *King's Sister*, *op. cit.*, p. 282.

¹⁰⁰ CARBONNIER-BURKARD, Marianne, MILLET, Olivier, « IV. Luther en français avant Calvin », *op. cit.*, p. 172.

¹⁰¹ GUILLEMINOT-CHRETIEN, Geneviève, « III. Réactions : Défenses et ruptures. Premiers procès », *op. cit.*, p. 134.

Lambert, ancien observant franciscain d'Avignon ayant rejoint la cause de la Réforme, et publié en français à Strasbourg chez l'imprimeur Johann Schott, ainsi que d'autres petits traités venus d'Allemagne composés par Luther ou Melancthon.

Le contexte français, entre les années 1523 et 1525, avant la captivité du roi de France, qui débute lors de la bataille de Pavie en février 1525 et la condamnation des propos de Lefèvre la même année, représente une situation de grande incertitude avec une possible victoire des idées nouvelles. Jacques Lefèvre d'Étaples, par la publication de la traduction du Nouveau Testament, augmentée de ses commentaires, conduit, comme le relève Denis Crouzet, à une « assimilation du projet fabriste avec la diffusion contemporaine d'une hétérodoxie luthérienne »¹⁰². D'autre part, la prédication évangélique a pu être une forme d'ouverture, permettant aux fidèles de se rapprocher du mouvement luthérien, jouant le rôle d'une prise de conscience sur le rapport entre le fidèle et la foi. Conscient des rapprochements théologiques qui peuvent être fait entre la réforme luthérienne et la pensée évangélique francophone, du fait de certains membres du Cénacle, Briçonnet promulgue un décret synodal contre Luther, puis un autre en faveur du purgatoire et du culte des saints, afin de marquer une distance entre les deux théologies.¹⁰³ Le contexte n'est pas favorable pour la réforme gallicano-évangélique, notamment avec la procédure engagée contre Louis Berquin, membre du Cénacle, amplifiant le rapprochement du groupe évangélique avec la théologie, officiellement hérétique, de Luther.

L'implication du roi de France, François Ier, est grandement influencée par sa sœur, membre importante du mouvement évangélique. Déjà impliqué lors de la première procédure allant contre Louis Berquin¹⁰⁴, le roi s'interpose à nouveau, en avril 1524, en prenant la défense de Lefèvre, interdisant toute discussion des œuvres de l'érudit français.¹⁰⁵

Les tentatives de rompre l'amalgame entre le mouvement des bibliens de Meaux et le luthéranisme ne prennent pas, la Sorbonne, menée par le syndic Noël Bédard, symbole du camp catholique conservateur, se positionne en véritable garant de la théologie scolastique et de la tradition. Malgré une prise de position de Briçonnet allant à l'encontre de certains des membres

¹⁰² CROUZET, Denis, *La genèse de la Réforme française (vers 1520-1562)*, Paris : Belin, 2008, p. 170.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 174.

¹⁰⁴ Dans DAUSSY, Hugues, « Les élites face à la Réforme dans le Royaume de France (ca. 1520- ca.1570) », *La Réforme en France et en Italie : Contacts, comparaisons et contrastes*, BENEDICT, Philip, SEIDEL MENCHI, Silvana, et TALLON, Alain (dir.). Rome : Publications de l'École française de Rome, 2007, pp. 331-349. « En juin 1523, Berquin est poursuivi une première fois par la Faculté pour ses traductions de Luther ainsi que pour ses propres ouvrages suspects de luthéranisme. Il s'agit notamment de la *Farce des Théologastres*, dont il est sans doute l'auteur et qui contient l'éloge d'Érasme et de Lefèvre. François Ier ordonne l'arrêt de la procédure, afin d'éviter que les deux humanistes ne soient atteints par la condamnation ».

¹⁰⁵ KNECHT, Robert J., *Un prince de la Renaissance. François Ier et son royaume*, Paris : Fayard, 1994, p. 163.

les plus radicaux du Cénacle, Martial Masurier et Pierre Caroli, ces derniers seront pris à parti par Noël Bédà, les sommant à comparaître et à se rétracter.

Finalement, la prédication évangélique christocentrique, conduit à une situation qui aurait pu sonner la victoire des évangéliques. Déjà, dès avril 1523, les prédicateurs évangéliques sont pris à partis par les franciscains de Meaux, qui les suspectent de prêcher des idées luthériennes. L'évêque Briçonnet répond par la suspension des fonctions des franciscains. Grâce au soutien de François Ier et Marguerite de Navarre, couplé au succès de la traduction du Nouveau Testament en français, Lefèvre, qui écrit le 6 juillet 1524 à Farel parti à Bâle, présente cette situation comme basculant en faveur du mouvement évangélique.

*« Vix crederes, posteaquam libri gallici Nori Organi emissi sunt, quanto Deus ardore simplicium mentes, aliquot in locis, moveat ad amplexandum verbum suum. Sed juste conquereris, non satis latem invulgatos. Nonnulli, autoritate Senatus interveniente, prohibere conati sunt : sed rex generosiss[imus] in hoc Christo patrocিনatus adfuit, volens regnum suum liberem, ea lingua qua poterit, audire absque ullo impedimento Dei verbum. Nunc in tota dioecesi et epistola et evangelium linguam vernaculam : et si paroecus aliquid exhortationis habet, ad epistolam aut evangelium, aut ad utrumque adjicit ».*¹⁰⁶

Comme le relèvent Marianne Carbonnier-Burkard et Olivier Millet, la mise par écrit et l'impression de ces homélies en français, sous la supervision de Lefèvre d'Étaples, conduisent à ce que, « dans le cadre liturgique de la messe, les simples laïcs peuvent avoir accès aux pures paroles du Christ et aux lettres de saint Paul, dans la langue quotidienne »¹⁰⁷. En complément, les prédicateurs évangéliques, usant de la langue vernaculaire, circulent à Paris, Lyon, Grenoble, Bordeaux, ainsi que sur les terres appartenant à Marguerite, à Bourges et Alençon.

Jonathan Reid, en se basant sur des sources aux alentours de 1524, souligne la mise en place d'un programme réformateur, dirigé par six conceptions interreliées. L'historien résume le projet évangélique de cette manière :

« Sources reveal that, circa 1524, a far-flung group knit together around Lefèvre and Marguerite. Its members did not merely admire Luther; they actively collaborated with German reformers in order to bring a shared vision of religious renewal to France. From that time forward, French evangelicals were, as they saw it, “bearing their crosses” in an effort to propagate evangelical views within the Most Christian Realm. Calling it “Christ’s cause,” “the Gospel,” and like terms, they tried to advance their program through six interrelated projects: 1) preaching; 2) printing religious books; 3) nourishing evangelical conventicles; 4) protecting their brethren from prosecution; 5) promoting

¹⁰⁶ HERMINJARD, Aimé-Louis (éd.), Paris : M. Lévy frères, 1866, Vol. 1, pp. 220–21, (Lettre 103, Lefèvre à Farel, Meaux, 6 juillet 1524).

¹⁰⁷ CARBONNIER-BURKARD, Marianne, MILLET, Olivier, « IV. Luther en français avant Calvin », *op. cit.*, p. 164.

members to positions of influence; and 6) advocating “evangelical politics” at the French court ». ¹⁰⁸

De plus, selon Michael Bruening, il y a une certaine relation entretenue par correspondance, en latin, entre des réformateurs français, tels que François Lambert ou Pierre de Sébiville qui se rattachent aux mouvements évangéliques, et des réformateurs de langue allemande, tels que Luther, Zwingli ou Oecolampade. ¹⁰⁹ L’influence du mouvement originaire de Meaux conduit à ce que le réseau évangélique atteigne une dimension nationale.

La situation francophone, à la fin de l’année 1524, est préoccupante pour le camp conservateur catholique, avec les évangéliques qui prennent le dessus estimant la bataille théologique comme gagnée, notamment grâce au soutien non-dissimulé de la cour royale. En effet, le contexte francophone avant le retournement de la situation, en 1525, peut avoir fait peur à Jean Gacy, l’incitant à prendre la plume. Ce retournement de situation est marqué par la capture du roi de France à Pavie et la reprise du procès de Berquin grâce à un regain d’autorité de la Sorbonne, particulièrement à la suite des condamnations contre les articles de Lefèvre et contre les traductions des Écritures en langue vernaculaire,

Ce contexte particulier de diffusion, puis de condamnation et de réappropriation évangélique des idées luthériennes conduit à créer un environnement propice à la constitution d’une image négative de Luther en France. Dès 1521, une réponse catholique allant à l’encontre des idées luthériennes s’est rapidement développée. Selon Patricia Eichel-Lojkine, dans le champ de l’imprimé français, il y a un rapport de force favorable au camp des conservateurs, dû à l’action efficace de la censure couplée à l’émergence de nombreux documents imprimés en vernaculaire combattant le message de Luther. ¹¹⁰ Cette image négative de Luther se construit selon deux pratiques distinctes, à savoir la réponse de théologiens face à la diffusion des idées luthériennes, qui sont généralement, comme le rappelle Olivier Millet, « composés ordinairement en prose et en latin, leurs écrits ne fournissent une image de celui-ci [=Luther] que dans la mesure où des éléments de portrait du religieux-théologien en hérétique peuvent contribuer à l’argumentation de la controverse qu’ils mènent contre les innovations religieuses » ¹¹¹. D’autre part, des textes sont rédigés en langue vernaculaire, généralement sans

¹⁰⁸ REID, Jonathan A., *King’s Sister*, *op. cit.*, p. 252.

¹⁰⁹ BRUENING, Michael, « Reforming the French National Church. Marguerite of Navarre’s Network », *op. cit.*, p. 21.

¹¹⁰ EICHEL-LOJKINE, Patricia (dir.), *Seizième siècle n°15 : “Luther en France : Politique, littérature et controverses au XVIe siècle”*, Paris ; Genève : Droz, 2019, p. 16.

¹¹¹ MILLET, Olivier, « L’image négative de Luther en France dans la propagande en vers français des années 1520-1530 », in *Revue d’histoire du protestantisme*, vol.2, n°1/2, Janvier-Juin 2017, p. 15.

réelle prétention théologique, dans le but d'atteindre un public plus large face à l'influence des idées luthériennes. On peut relever certains textes mentionnés par Olivier Millet qui répondent à ce contexte et ces caractéristiques, entre 1521 et 1525. Il y a l'*Antilutherus* de Clichtove, imprimé par Simon de Colines à Paris en 1524, qui dénonce le caractère révolté et séducteur de Luther.¹¹² Josse Clichtove, théologien et professeur de la Sorbonne, publie le premier grand manifeste parisien contre Luther, en latin, à la suite de sa condamnation. Dans cette œuvre, Clichtove défend notamment la philosophie scolastique contre les attaques luthériennes à son égard, mais il s'attèle également à soutenir le statut des écoles et universités qui diffusent ce savoir.¹¹³ Jean Bouchet, poète français, publie *La Déploration de l'Église militante* (paru en 1512, puis révisé en 1525 pour y intégrer les vices de l'hérésie luthérienne), dans laquelle il substitue le vice de la simonie à la catastrophe de l'hérésie, en s'en prenant directement aux disciples de Luther et à leurs erreurs¹¹⁴. Nous pouvons encore mentionner Pierre Gringore, poète-écrivain appartenant au groupe des grands rhétoriciens, actif entre la cour de Lorraine et Paris, ce qui lui permet d'être au courant de la réception de l'image de Luther. Il est témoin de l'éclatement de la guerre des Paysans grâce à la situation géographique du duché, qui se situe à la charnière de l'Empire et de la France. Il publie en 1525 à Paris un pamphlet, *Le Blazon des hérétiques*, possédant une gravure représentant Luther comme un hérétique.¹¹⁵ Le contexte des années 1520 est donc propice à l'émergence de textes qui se prêtent à l'exercice de la polémique imagée et l'édification d'une vision hérétique de Luther, afin que celle-ci soit largement propagée. Tout comme le *Triologue* de Gacy, ce sont des témoins précieux de la volonté d'influencer l'opinion publique, donnant un aperçu de « la crise religieuse du premier XVI^e siècle, à partir d'un point de vue plus ou moins "populaire" »¹¹⁶.

En 1524, la diffusion luthérienne francophone est dans une situation particulièrement ambivalente. D'un côté, le mouvement évangélique est à son paroxysme, avant de perdre le

¹¹² *Ibid.*, pp. 19-23.

¹¹³ Sur Clichtove, voir : MASSAUT, Jean-Pierre, *Josse Clichtove : L'humanisme et la réforme du clergé*. 2 vols. Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, n°183. Paris : Les Belles Lettres, 1968. ; BÜTTGEN, Philippe, « Chapitre V. *De philosophia et theologia scholastica*. La Sorbonne et Luther » in, *Luther et la philosophie*, Éditions de l'EHESS, 2011, pp. 171-179.

¹¹⁴ MILLET, Olivier, « L'image négative de Luther en France », *art. cit.*, p. 20. ; Voir l'édition critique de BRITNELL, Jennifer, Genève : Droz, 1991, qui édite le texte de 1512 avec les variantes des éditions suivantes de 1525 et 1545. Seule celle de 1525 (Poitiers, Jacques Bouchet) entre ici en ligne de compte. Elle a connu une réédition en 1526, et trois copies parisiennes.

¹¹⁵ MILLET, Olivier, « L'image négative de Luther en France », *art. cit.*, p. 21 ; Olivier Millet relève qu'il ne subsiste aucun exemplaire. Ce pamphlet avait été reproduit en 1832 avant la destruction en 1944 de l'unique exemplaire connu, si bien que son texte a pu figurer ensuite dans l'édition moderne des œuvres complètes de Gringore.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 16.

soutien du roi à la suite de sa défaite à Pavie, avec les membres du Cénacles qui font part dans leur correspondance de leur enthousiasme quant à l'implantation des idées évangéliques. Tandis que le camp catholique traditionnel est marqué par une reprise en main par la Sorbonne, à la suite de l'absence du roi engagé dans ses campagnes militaires, et une réponse catholique, sous forme d'imprimés à valeur polémique. Le contexte de rédaction du *Triologue* est marqué par cette situation française, entre la potentielle victoire d'une réforme de l'Église traditionnelle, entre idées luthériennes, érasmiennes, et évangéliques, et les imprimés catholiques de personnes individuelles et d'institutions telles que la faculté de théologie de la Sorbonne. L'origine savoyarde de Jean Gacy lui permet d'être au courant de la situation du royaume de France, mais aussi des premières incursions réformées, dans l'espace romand des diocèses de Genève et de Lausanne, ainsi que de celles en provenance de la Suisse alémanique.

4.3. Suisse

4.3.1. Ulrich Zwingli et l'instauration de la Réforme à Zurich

En parallèle des troubles ayant lieu en Saxe électorale depuis la publication des 95 thèses, le mouvement réformé se répand dans de nombreux centres urbains, et notamment à Zurich sous l'impulsion de Zwingli. Né en 1484 à Wildhaus, ce dernier suit des études à l'école latine de Berne (dès 1494), puis à Vienne (1498, puis en 1500) et à Bâle (dès 1502) où il devient *magister artium* en 1506. La même année, après avoir commencé des études de théologie, il est nommé prêtre à la cathédrale de Constance, puis à la cure de Glaris. En 1516, il rencontre Érasme à Bâle qui lui fait une profonde impression, ensuite il quitte la paroisse de Glaris pour se charger de la cure à Einsiedeln où il prêche contre les excès du trafic des indulgences et contre le mercenariat. Arrivé à Zurich en 1518, c'est en 1519 qu'il est nommé Leutpriester et qu'il commence à prêcher au Grossmünster de Zurich. C'est durant cette même année qu'il découvre les œuvres de Luther, ce qui le conduit, selon J.V. Pollet, à faire « entrer dans sa synthèse en formation une partie des thèses luthériennes (négation du libre arbitre, rôle de la foi dans la justification, sens plus aigu du péché) tout en leur donnant un accent propre»¹¹⁷. Zwingli bascule d'une vision réformée humaniste à un sens réformateur luthérien, qui ne représente pourtant point une rupture de sa pensée mais un approfondissement de celle-ci.¹¹⁸ La théologie de Zwingli va maintenir des orientations héritées de la pensée humaniste érasmienne, expliquant une partie des futurs désaccords avec certaines des idées de Luther.¹¹⁹

Sa pensée religieuse vise avant tout un objectif de simplification et d'épuration de la religion, notamment dans le domaine du culte ou dans les sacrements qui sont réduits au baptême et à la cène, cette dernière divergeant de la vision luthérienne sur le point essentiel de la présence du Christ. C'est au cours de ses premières années à Zurich, qui suivent désormais au niveau de la prédication une exégèse continue des livres bibliques, en particulier du Nouveau Testament, que Zwingli implémente ses nouvelles idées.¹²⁰ Les années 1522 et 1523 marquent le tournant de l'instauration de la Réforme à Zurich. Dans un premier temps avec « l'affaire des saucisses », lorsque Zwingli prend publiquement position en publiant un traité sur *L'observation du Carême* (1522) à la suite d'une rupture de la période de jeûne réalisée par plusieurs Zurichois, lors d'un repas chez l'imprimeur Christoph Froschauer (1490-1564).

¹¹⁷ POLLET, Jacques Vincent, « ZWINGLI HULDRYCH - (1484-1531) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/huldrych-zwingli/>

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ LECHOT, Pierre-Olivier, *Une histoire de la Réforme protestante en Suisse (1520-1565)*, Neuchâtel : Alphil, 2017, p. 32.

¹²⁰ RICHARDT, Aimé, *Zwingli le réformateur suisse 1484-1531*, Paris : Artège, 2018. p. 57.

Considérant cet aspect de la croyance comme non essentielle, Zwingli prône le fait de laisser plus de liberté dans la prise de décision des fidèles. Cette affaire va conduire à une réponse des autorités de la ville de Zurich, diffusant l'objet de la discord à l'évêque de Constance, lançant toute une série de conflits menés par Zwingli. Ce dernier va entrer en conflit avec l'autorité diocésaine sur plusieurs points de discipline, tels que le célibat des prêtres ou sur l'intercession des saints, et défend sa volonté d'introduire une prédication conforme à l'Écriture. Ce faisant, la Réforme est véritablement lancée à Zurich, où la continuité des activités et des idées de Zwingli, pas admises par tous, incite le Conseil à organiser une dispute théologique en langue allemande.¹²¹ Lors de la première dispute de Zurich (29 janvier 1523), Zwingli soumet 67 thèses résumant sa doctrine au Conseil, lesquelles sont, selon Bernard Vogler, « caractérisées par un christocentrisme radical teinté de spiritualisme, qui servirent de base aux discussions »¹²². Au terme de cette première dispute, Zwingli obtient le soutien officiel du gouvernement de Zurich, ce qui lui permet de poursuivre une prédication axée sur l'Écriture. Une deuxième dispute (octobre 1523), à visée plus large dans son recrutement géographique, est organisée afin de débattre sur la messe et les images. Bien que les réformateurs aient diffusé leurs idées, le Conseil de Zurich ne prend pas de décision définitive, avant le rassemblement d'une troisième réunion en janvier 1524. Ces disputes de religion marquent un véritable tournant pour l'instauration de la Réforme, puisque celles-ci vont devenir le modèle appliqué dans de nombreuses villes suisses, notamment à Berne en 1528, puis à Lausanne en 1536, après la conquête bernoise.

Entre 1523 et 1525, de nombreux changements sont mis en place dans la ville et le canton de Zurich, tels que l'abolition de la messe et des images, la suppression des couvents, la réorganisation de l'assistance aux pauvres, et l'instauration d'un consistoire indépendant de la juridiction épiscopale, la création d'une école d'exégèse biblique, visant à solidifier la physionomie de la Réforme zurichoise étroitement liée au pouvoir séculier. Cette réforme zwinglienne cherche à transformer l'ensemble de la vie publique. L'Église est désormais placée sous le pouvoir du magistrat civil, perdant ainsi de son autonomie. A partir de 1525, Zwingli se focalise sur la diffusion de la Réforme dans le reste de la Confédération, ainsi que sur la lutte contre le système des pensions, du mercenariat, des anabaptistes et sur la tentative d'obtenir une reconnaissance internationale des idées zwingliennes. Il mène également un conflit ouvert

¹²¹ MOSER, Christian, MARTIN, Pierre G. (trad.), « Ulrich Zwingli », in *Dictionnaire Historique de la Suisse (DHS)*, 2014.

¹²² VOGLER, Bernard, « RÉFORME », *Encyclopædia Universalis* [en ligne]. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/reforme/>

contre Luther, principalement sur la question de la cène, qui va mener à la rencontre des deux théologiens à Marburg en 1529. Cette rencontre ne permettra pas de résoudre ce conflit fondamental entre les deux réformateurs.

4.3.2. Érasme, *Du libre arbitre* (1524) et la controverse avec Luther

L'année de rédaction du *Trialogue* de Jean Gacy concorde avec l'année de publication de la *Diatrise sur le libre arbitre* d'Érasme, par laquelle le théologien humaniste affirme publiquement son désaccord avec Luther sur le point central de la justification. Érasme, né à Rotterdam entre 1466 et 1469, est le fils illégitime d'un prêtre de Gouda. Il fréquente l'école des frères de la Vie commune de Deventer, où est enseigné, selon Jean-Claude Margolin, un christianisme « débarrassé des surcharges ou des scories scolastiques des théologiens “à l'ancienne mode“ contre lesquels Érasme devra ferrailer tout au long de sa carrière : gloses interminables, termes barbares d'un latin qui n'a jamais existé, obscurcissement de l'esprit de l'Écriture par la lettre et les ratiocinations »¹²³. Ensuite, Érasme entre très jeune dans un monastère de chanoines réguliers de saint Augustin, à Stein, où il est marqué par la vie spirituelle de ces frères qui suivent la *devotio moderna*, conciliant vie active et contemplation.¹²⁴ En 1488, il prononce ses vœux chez les chanoines augustins de Steyn, il est ensuite ordonné prêtre en 1492 par l'évêque d'Utrecht, avant de sortir, d'abord provisoirement, mais il n'y reviendra pas, de son couvent pour officier d'abord comme secrétaire de l'évêque de Cambrai. Il publie en 1508 son célèbre ouvrage *Éloge de la Folie*, « œuvre satirique, témoin de sa grande indépendance d'esprit : il s'y moque des diverses catégories sociales de son temps, philosophes et théologiens en tête et surtout moines »¹²⁵. Érasme voyage énormément (Paris, Angleterre, Pays-Bas, Italie, Suisse) en poursuivant sa formation théologique avant de rejoindre la ville de Bâle, pour y collaborer avec l'imprimeur Froben. Alors que les humanistes prônent un retour aux sources en suivant le mot d'ordre *ad fontes*, Érasme se met à traduire une nouvelle version du Nouveau Testament en se basant notamment sur des manuscrits grecs venus d'Orient. En 1516, il publie à Bâle son *Novum Testamentum*, comportant le texte original grec accompagné d'une traduction latine et de nombreuses annotations. Cette nouvelle édition

¹²³ MARGOLIN, Jean-Claude, « ÉRASME (1467 env.-1536) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne]. URL: <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/erasme/>

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ Notice « Érasme (1469-1536) » [en ligne]. URL: <https://musee protestant.org/notice/erasme-1469-1536/>.

critique du Nouveau Testament et sa traduction vont « toutes deux [faire] autorité aussi bien pour Luther que pour la Bible de Genève, celle de Zurich et les traductions anglicanes »¹²⁶.

Bien qu'Érasme possède un regard critique sur la théologie scolastique et sur de nombreux points de la doctrine de l'Église romaine, qu'il souhaite voir réformée, sa volonté première est de maintenir l'unité de l'Église, sans la conduire au schisme. Ses principales critiques rejoignent certaines des idées soutenues par Luther, tel que « le principe d'une théologie fondée sur l'Écriture, l'importance de la religion intérieure qui relativise les œuvres et les cérémonies extérieures, l'accès de tous au texte biblique en langue vernaculaire »¹²⁷. Alors que l'humaniste prône une réforme en douceur, il prend de la distance avec les réformateurs qui cherchent à imposer leur vision à la société. Ce retrait de la mouvance luthérienne se matérialise lors de la controverse sur les marges de liberté que possèdent les hommes par l'intermédiaire des bonnes œuvres. Érasme a subi de part et d'autre beaucoup de pression, notamment par le pape Adrien VI, pour que l'humaniste prennent position pour ou contre Luther. En septembre 1524, Érasme publie son traité, consacré à la question du libre arbitre, dans lequel, selon J.C. Margoret, « il défend, d'un point de vue métaphysique, moral et théologique, la possibilité pour l'homme de collaborer avec Dieu à son propre salut sans qu'il y ait une opposition radicale entre les œuvres et la foi »¹²⁸. Il défend que les bonnes œuvres conduisent au salut personnel, ce faisant l'homme peut agir avec Dieu pour son propre salut. Cette volonté de préserver le sens de l'effort humain amène à la prise de position de Luther avec une réponse virulente dans son *Du serf arbitre* (1525). Luther accuse Érasme de faire preuve de « scepticisme, de laxisme et d'impiété, opposant aux thèses de l'humaniste celle de la passivité totale de l'homme entre les mains de Dieu, dispensateur de la grâce, et aux œuvres l'austère rigueur du *sola fide* »¹²⁹. Luther considère que l'homme peut agir selon sa volonté, sans pour autant que cela n'influence son salut personnel (serf arbitre). Il prône une promesse du salut qui passe uniquement en ayant la foi en la justification par la grâce. La controverse théologique entre les deux hommes porte donc principalement sur cette notion de liberté de l'homme en relation avec Dieu, dans le cadre du salut. Finalement, Érasme répond à l'attaque de Luther avec l'*Hyperaspistes* (publié en deux parties en 1526 et 1527).

Les deux positions qui caractérisent les deux hommes peuvent être définies, selon Jean Boisset, « pour Érasme : la recherche de la vérité d'un texte – qui aura ses conséquences dans

¹²⁶ BIETENHOLZ, Peter G., MARTIN, Pierre G. (trad.), « Didier Érasme », in *Dictionnaire Historique de la Suisse (DHS)*, 2005.

¹²⁷ Notice « Érasme (1469-1536) » [en ligne]. URL: <https://museeprotestant.org/notice/erasme-1469-1536/>.

¹²⁸ MARGOLIN, Jean-Claude, « ÉRASME (1467 env.-1536) », *art. cit.*

¹²⁹ *Ibid.*

les conceptions chrétiennes de chacun ; pour Luther : la mainmise de Dieu sur l'homme - qui conditionne toute la compréhension d'un texte, et les conceptions chrétiennes de chacun »¹³⁰. La publication de la *Diatrise sur le libre arbitre* (1524), suivi de toute la controverse théologique avec Luther, marque un tournant dans le contexte confessionnel européen.

En 1524, la situation en Suisse est marquée par une période de transition majeure, avec une imposition indéniable des idées réformées menées par la figure de Zwingli. Certains actes menés à Zurich peuvent avoir eu des échos majeurs, tels que les actions iconoclastes ou la perte de maîtrise de l'Église au profit du pouvoir civil. Avant le conflit avec Luther, Bâle est surtout centré autour de la figure d'Érasme, prônant une réforme interne de l'Église catholique, ne s'affiliant pas aux idées de Luther. Il nous a semblé tout de même nécessaire d'exposer la situation bâloise, centre d'imprimerie majeure, où des textes luthériens ont pu être imprimés et diffusés, et la genèse du conflit entre Érasme et Luther, témoignant du large contexte de schisme théologique de ce premier quart du XVI^e siècle. Quelques années plus tard, en 1527, Jean Gacy va mener des prédications à l'encontre d'Érasme depuis Chambéry, ce qui constitue l'une des justifications de cette brève présentation de la pensée théologique d'Érasme, qui rayonne au début du XVI^e siècle principalement à partir de la ville de Bâle.

¹³⁰ BOISSET, Jean, « Érasme de Rotterdam et la Réforme », in *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-2015)*, Janvier-Février-Mars 1970, Vol.116, p. 38.

4.4. Espace romand (Duché de Savoie, Genève, Pays de Vaud)

4.4.1. Guillaume Farel et les origines de la Réforme dans l'espace romand

Guillaume Farel, né dans le Dauphiné en 1489 et originaire d'une famille de notables, part à Paris vers 1509 pour y mener des études de lettres où il fréquente l'humaniste Lefèvre d'Étaples. Il participe au mouvement évangélique du Cénacle de Meaux (1521-1525), institué par l'évêque Guillaume Briçonnet, prônant une réforme interne de l'Église. Le cénacle de Meaux constitue un important foyer de réflexion et de diffusion, prônant la prédication de l'Écriture, avec les participations notables de Jacques Lefèvre d'Étaples ou de Pierre Caroli. En 1523, Guillaume Farel, qui fuyait la France, vient s'installer en Suisse, à Bâle, avant d'être exclu de la ville en 1524, à la suite d'un conflit ouvert avec Érasme. À la suite d'une dispute théologique organisée à Bâle (3 mars 1524), le conflit entre les deux hommes porte sur trois thématiques théologiques spécifiques, à savoir « les us et coutumes ecclésiastiques, l'Écriture et le Saint-Esprit »¹³¹. Alors que jusqu'à cette année-là, la vision théologique de Farel est héritée des propos évangéliques du groupe de Meaux couplé à son attrait pour les thèses luthériennes, à partir de 1524, au contact des réformateurs suisses de langue allemande, se développe la pensée réformée qui va se propager dans l'espace romand. En effet, avant 1525, Zwingli ayant, en France, une notoriété bien moindre que le réformateur saxon, comme l'affirme Michael Bruening, « c'est Luther que les évangéliques [français] lisent en général [et] Farel lui-même, quand il publie son premier ouvrage, *Le Pater Noster et le Credo en français* en 1524, incorpore les traductions des textes de Luther »¹³². Farel joue un rôle de pionnier, en proposant ce premier écrit « évangélique » en langue vernaculaire, désormais mis à disposition des fidèles francophones, suivi du premier texte dogmatique réformée en français avec son *Sommaire* (1529).¹³³ Il est particulièrement au fait de la puissance de l'imprimerie et de la nécessité de rendre accessible l'Écriture par le prêche en français et de fournir une littérature de dévotion en langue vernaculaire. Il mène durant de nombreuses années le projet d'établir une imprimerie

¹³¹ *Actes du colloque Guillaume Farel : Neuchâtel 29 septembre – 1^{er} octobre 1980. Tome 1 - Communications*, BARTHEL, Pierre et *alii* (éds.), Genève ; Lausanne ; Neuchâtel : Cahier de la revue de théologie et de philosophie 9/1, 1983, p. 9.

¹³² BRUENING, Michael, « Guillaume Farel et les réformateurs de langue allemande. Les origines de la doctrine réformée dans l'espace romand », in CAMILLOCCI, Daniela Solfaroli et *alii* (dir.), *La Construction internationale de la Réforme et l'espace romand à l'époque de Martin Luther*, Paris : Classiques Garnier, 2021, p. 50.

¹³³ HIGMAN, Francis, « Guillaume Farel », in *Dictionnaire Historique de la Suisse (DHS)*, 2006.

aux limites du royaume de France qui garantirait la diffusion des idées de la Réforme en région francophone.¹³⁴

En mai 1524, Farel arrive à Zurich, et y fait la rencontre de Zwingli. A son départ de Bâle, Farel avait pour projet de rejoindre la ville de Wittenberg, mais son séjour à Zurich le fait revenir à Bâle, sans jamais accéder à Wittenberg ou à Luther. Cette période, entre 1524-1525, instaure le tournant majeur dans la transformation théologique de Farel, très fortement influencé dès lors par les idées de Zwingli. Selon Michael Bruening, l'année 1525 représente une année clé pour la Réforme francophone, avec une convergence d'évènements qui marquent une rupture, avec notamment « la défaite de François Ier à la bataille de Pavie, la fin du groupe de Meaux, et la crise entre les luthériens et les réformés sur la cène »¹³⁵. Cette année est également importante pour la Réforme française, par la présence simultanée de presque tous les grands réformateurs français à Strasbourg, notamment Jacques Lefèvre d'Étaples, François Lambert, Michel d'Arande ou encore Farel. Guillaume Farel se retrouve au plein cœur de la crise entre Luther et Zwingli sur la question de la cène, ce qui l'amène à faire de « l'adhésion à la doctrine réformée de l'eucharistie une condition essentielle de la vraie réforme de l'Évangile [constituant] sa rupture des relations qu'il entretenait avec ses anciens amis français »¹³⁶. Grâce à l'étude menée par Michael Bruening, nous apercevons ce tournant théologique de Farel entre 1524 et 1526, par l'intermédiaire de sa correspondance. En effet, celle-ci bascule de ses amis évangéliques de Meaux à une position bien plus centrale des grands réformateurs de langue allemande, tels que Bucer, Oecolampade ou Zwingli. Ce faisant, il rejette la liturgie de la messe et la doctrine catholique de la transsubstantiation, tout comme celle de la pensée luthérienne de la consubstantiation, qui maintient la présence réelle du Christ, alors qu'il prône que la vraie foi est d'adhérer à la doctrine réformée de la cène, sans présence réelle corporelle du Christ, et de rejeter la messe.

Farel, qui formera le *triumvirat* (terme employé par Bucer) avec Calvin et Viret, va devenir le pionnier du mouvement de la Réforme francophone à Neuchâtel, à Genève et dans les terres francophones bernoises et alliées de Berne, en y donnant les premières impulsions. Il est particulièrement sollicité durant la période allant de l'adhésion à la Réforme par Berne, à la suite de la dispute de 1528, jusqu'à l'année 1536 avec la conquête bernoise du Pays du Vaud et la Dispute de Lausanne (octobre 1536).

¹³⁴ BODENMANN, Reinhard, « Farel et le livre réformé français », in GILMONT, Jean-François, KEMP, William (éds.), *Le livre évangélique en français avant Calvin*, Turnhout : Brepols, 2004, pp. 13-39.

¹³⁵ BRUENING, Michael, Guillaume Farel, *art. cit.*, p. 52.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 54.

4.4.2. Premières incursions des idées luthériennes dans le duché savoyard

Les années 1520 sont marquées par des volontés de réformes religieuses et sociales, menées par le duc de Savoie, notamment sur des questions d'abus en matière civile, économique et ecclésiastiques, sur les redevances fiscales, et également sur la formation du clergé et ses mœurs. Il y a une activité importante des évêques du diocèse de Genève, où ceux-ci sont particulièrement actifs « dans la convocation des synodes diocésains et attentifs à assurer une large diffusion à la législation synodale au moyen de l'imprimerie, entre 1480 et 1535, sept constitutions synodales sont imprimées à Genève et à Annecy »¹³⁷. Vers 1524-1525, la diffusion des idées luthériennes dans le diocèse de Genève et en Savoie est encore peu présente, alors que les premiers retentissements des idées réformées, couplés aux soulèvements des paysans allemands font leurs premiers échos dans les États de Vaud par le biais de la promulgation d'une ordonnance anti-luthérienne (23 mai 1525). En ce temps, les préoccupations sont orientées par des réformes internes et une cléricisation locale, menée par les autorités duciales, civiles, ainsi que par les évêques et les prédicateurs des ordres mendiants.

La diffusion de la Réforme en Savoie et dans l'espace romand, en 1524, n'est que très peu attestée, avec des politiques qui sont mises en place. Guillaume Farel ne représente pas encore la figure réformatrice majeure, qui sera chargée par Berne, officiellement ou non, de propager la Réforme dans l'espace romand à partir de 1526. En Savoie, la Réforme n'y ait pas directement attestée, mais les premiers échos se font entendre. Comme le mentionne Matthieu Caesar, il faut attendre le 19 février 1528, pour que les États de Savoie se réunissent afin de confirmer les mesures répressives de 1525.¹³⁸ Philip Benedict complète ce propos, par le biais de son étude quantitative sur la diffusion du protestantisme en régions francophones, indiquant que c'est durant les années 1528 et 1529 que la Savoie voit ses premières exécutions pour hérésie en lien avec la réforme protestante.¹³⁹

Avant l'année 1525, le diocèse de Genève est encore peu touché par les tumultes de la diffusion des idées luthériennes ou évangéliques. En effet, il va falloir attendre la dispute de Rive (30 mai - 24 juin 1535), puis l'arrivée de Jean Calvin, en 1536, pour permettre à la ville d'appliquer véritablement la Réforme. Pourtant, il est probable que dès 1524, les idées

¹³⁷ CAESAR, Matthieu, « Un monde incertain. Diffusion des idées évangéliques et réformes concurrentes à Genève et en Savoie (vers 1520-1530) », in CAMILLOCCI, Daniela Solfaroli et alii (dir.), *La Construction internationale de la Réforme et l'espace romand à l'époque de Martin Luther*, Paris : Classiques Garnier, 2021, p. 128.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 123.

¹³⁹ BENEDICT, Philip, « The Spread of Protestantism in Francophone Europe in the First Century of the Reformation », in *Archiv für Reformationsgeschichte*, 109, 2018, p. 15.

réformées aient pu accéder à la région genevoise. Par exemple, en la personne de Amé Lévrier, membre important de l'élite dirigeante de la ville, qui « lors de son procès à Turin en 1524, avait admis qu'il possédait des œuvres de Luther et avait manifesté des sympathies pour ses idées »¹⁴⁰. Par le biais des travaux de Hektor Amman, il est attesté que cette première diffusion se produit par l'intermédiaire des réseaux marchands.¹⁴¹ Malgré une lente percée dans l'élite de la ville, la situation genevoise semble assez calme jusqu'en 1528, moment où les autorités savoyardes commencent à s'intéresser à la diffusion luthérienne dans la ville. Selon Matthieu Caesar, ce premier tournant est à « mettre en relation avec les descentes, de plus en plus fréquentes, de troupes bernoises, qui séjournent aux portes de la ville, voire à Genève même, dans le cadre des tensions diplomatiques et juridiques liées à la combourgeoisie conclue en 1526 avec Berne – qui adopte la nouvelle foi en février 1528 – et Fribourg »¹⁴².

Dans le Pays de Vaud savoyard, la diffusion des idées évangéliques rencontre l'opposition des États de Vaud. Le 23 mai 1525, une ordonnance interdisant toute possession des œuvres luthériennes et toutes discussions concernant ses idées est promulguée, démontrant que les élites vaudoises redoutaient la diffusion d'idées protestantes.¹⁴³ On pourrait potentiellement y voir un résultat du *Dialogue* de Gacy, publié en octobre 1524, puisque c'est exactement à ce type de proclamation qu'il appelle les autorités civiles, couplé à une réaction à la suite de l'adoption de la Réforme à Zurich et/ou de la guerre des paysans de 1524-1525. L'ordonnance des États de Vaud à leurs ressortissants, datant du 23 mai 1525, est proposée ici dans son entièreté, démontrant la prise de conscience de la diffusion luthérienne.

« A tous ceulx que ces présentes verront et liront soit notoire et chouse manifeste que ce jourd'hui 23 de ce mois de may l'an 1525 sont été dressés, congregués et trouvez ensemble aux Estats tenus ici à Moudon pour les affaires de ce pays de Waud messieurs les nobles et ambassadeurs des bonnes villes ici dessous nommés : pardevant lesqueulx Estats noble Loys Pomel lieutenant du ballivage de Waud, par le commandement de monsieur le gouverneur et baillif de Waud, a mis en avant et proposé que l'on dehust avoir regard et advis sur les mauvaises, déleales, faulces et hérétiques allégations et opinions de ce maudit et déleal hérétique et ennemy de la foy chrestienne, Martin Leuter par lesquelles comme il se dit communément, eis lieux circonvoysins, sont été faits de gros escandres et abus contre la foy chrestienne. Et désirant obvier à toutes les chouses dessusdites, et aussi pour maintenir la foy chrestienne ainsi que vrays chrestiens doivent faire, par le mandement et commandement de mondit seigneur le gouverneur et baillif de

¹⁴⁰ CAESAR, Matthieu, « Un monde incertain », *art. cit.*, p. 112.

¹⁴¹ *Ibid.* ; AMMAN, Hektor, « Oberdeutsche Kaufleute und die Anfänge der Reformation in Genf », in *Zeitschrift für Württembergische Landesgeschichte*, n°13, 1954, pp. 150-193.

¹⁴² CAESAR, Matthieu, « Un monde incertain », *art. cit.*, p. 113.

¹⁴³ BRUENING, Michael W., *Le premier champ de bataille du calvinisme. Conflits et Réforme dans le Pays de Vaud, 1528-1559*, ENCKELL Marianne (trad.), Lausanne : Antipodes, 2011, p. 127.

Waud ont statui et ordonné, et ordonnent par ces présentes, que nulle personne, de quelque estat ou condition que ce soit, sujets de nostre tres redoubté seigneur, tant médiats que immédiats, ne doige avoir achéter ne garder point de livre fait par ledit Martin Leuter, et si point s'en trouve, que ledit livre soit brûlé. Item, que nulle personne, de quelque estat, degrez ou condiction que ce soit, ne doige parler en manière quelconque dudit Leuter, en le favorisant et maintenant, ou maintenant et affermant aulcunes de ses mauldicles et dampnables oppinions et allégations ; et ce sous la peine d'estre griefvement incarceré trois jours devant et au bout de trois jours de recepvoir trois estrappades de corde publiquement, et doige payer, avant que sortir de prison, les despenses et missions faites ad cause de laditte detention. Et si celui qui auroyt voulduz soubtenir et maintenir les faulces et décepvables oppinions devant dictes, en tout ou en partie, après avoir recephu lesdictes estrapades, si veult estre endurecy et obstiné, qu'il doige estre brûlé comme faux et déleal héretique avec son livre, si point en avoyt ; quelque privilège, liberté et franchise aduit pais de Waud condédées non obstant.

Et nous Jean Mayor envoyé auxdicts Estas pour la part de m. et puissant baron et seigneur le baron de la Sarraz, noble et puissant seigneur Jehan de Blonay seigneur dudit lieu noble Amey Martinaz pour monsieur de Rochefort, noble Bernard de Colombier seigneur dudit lieu, noble et puissant Henri de Coionay seigneur de Saint Martin dou Chagnos, honete homme Guy Pidoux pour noble Bernard d'Avenche seigneur de Combremont le Grand, noble écuyer [Henri] fils de noble François Mestraulx seigneur de Biery, noble Jean fils de noble et puissant Benoit de Glanna seigneur de Vallardens, noble et puissant Pierre Cerjat seigneur de Combremont le Piety, discret homme François Pillichod envoyé pour la part de monsieur de Bayoës, et noble Ottho de Clens donzel de Cugié. Et pour les bonnes villes, c'est à savoir pour la ville de Romont noble Bernard Musy chatelain dudit Romont et noble Antoine Maillard banderet dudit Romont, pour la ville de Payerne noble écuyer Bastian d'Englisperg, pour la ville d'Estavayer-le-lac, honneste homme Pierre Floccart, pour Morges provéable homme Pierre Pischot, pour la ville de Cossonay noble Jean Marchiand, pour la ville d'Yverdun noble Jean Robin banderet dudit Yverdun, pour Châtel-saint-Denis honneste homme Claude Ropraz, pour la ville de Clées Pierre Petral et Claude Cheddel, pour la ville de Cudrefin honneste homme Uldris et Jannyn, pour la Sainte Croix Estevent de Bonnaz, pour Grandecort Jean Matthey et pour la ville de Moudon noble et provéable homme François de Glannaz seigneur de Vallardens, François de Bulo et Michiel Frossard, notaires et bourgeois dudit Moudon.

Trétous nous, congrégus aux Estats tenus ici à Moudon pour les affaires dudit pays, desirant de tout nostre pouvoir obvier aux chouses susdites et maintenir la foy chrestienne comme bons et vrays chrestiens ; aussi desirans obtempérer au commandement de mondit seigneur le gouverneur et baillif de Waud, comme bons, léaulx et tres humbles sujets et vassalls de nostredit tres redoubté seigneur ; les estatuts et ordonnances dessus ecriptes avons fait, statui et ordonné, faisons, statuons et ordonnons par ces présentes ; priant et requérant ledit monsieur le lieutenant qu'il lui plaise ledit estatut et ordonnance louer, ratifier et confermer, et aussi fasse tenir et publier à tous officiers de nostredit tres redoubté seigneur de sondit pays de Waud, tant mediat que immediat, affin que nul ne se puisse excuser ne alliguer ignorance du cas.

Et je Loys Pomel, lieutenant du dit baillifvaige de Waud, qui ai mis en avant et proposé les chouses susdites par le commandement dudit monsieur le gouverneur et baillif de Waud devant messieurs des Estats dessus nommés, désirant aussi obvier aux chouses et escandres susdits, lesdits estatuts et ordonnances ai loué, ratifié et confermé, et de présent loué, ratifié et conferme par ces présentes ; réservé toujours le bon vouloir et plaisir de nostre dit tres redoubté seigneur.

Desquelles choses susdites nous des Estats dessus nommés, aujourd'hui yci assemblés aux Estats, avons commandé à nostre scribe et secrétaire yci dessous signé, écripre et signer ce présent estatut et ordonnance. Donné aux Estats à Moudon le jour et l'an que dessus. Bondeti ». ¹⁴⁴

Face à l'arrivée des idées luthériennes et des prédications clandestines, il est fort probable que les cycles de prédications d'Avent et de Carême, qui sont sous le contrôle des autorités ecclésiastiques et municipales et généralement dirigés par des dominicains ou des franciscains, aient pu être un outil duquel le pouvoir savoyard a cherché à se servir dans sa lutte contre la diffusion des idées réformées. ¹⁴⁵ Comme nous l'avons présenté précédemment, le réseau franciscain savoyard s'étant densifié durant le XVe, celui-ci a pu jouer un rôle de barrière à la propagation réformée grâce aux nombreuses fondations et les prédications des moines franciscains.

¹⁴⁴ « Les États du Pays de Vaud à leurs ressortissants, Moudon, 23 mai 1525 », in TALLONE, Armando, *Atti delle assemblee costituzionali italiane dal medio evo al 1831 / Serie 1, Stati generali e provinciali. Sezione 5, Parlamenti piemontesi. Parlamento sabauda. Parte 2, Patria oltramontana / per cura di Armando Tallone. Vol. 6, Assemblee del Paese di Vaud : 1480-1536*, vol. 13, Bologna : N.Zanichelli, pp. 347-348. (N.7784).

¹⁴⁵ CAESAR, Matthieu, « Un monde incertain », *art. cit.*, p. 122.

4.5. Italie

Malgré les premiers échos à la suite à la publication des 95 thèses de Luther, la Réforme s'introduit véritablement en Italie à partir de 1519, provenant directement ou indirectement d'Allemagne et de Suisse, par le biais de diverses voies de communication tels que, comme le relève Giovanni Gonnet, par des « échanges commerciaux, armées étrangères, étudiants universitaires, prédicants et propagandistes, mais surtout le commerce clandestin des livres des principaux réformateurs, tout d'abord de Luther grâce aux frères Calvi de Pavie »¹⁴⁶. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la réception des idées luthériennes par la papauté conduit rapidement à l'excommunication de Martin Luther et la condamnation de sa théologie avec la bulle *Decet Romanum Pontificem* (3 janvier 1521). Cependant, la péninsule italienne du début du XVI^e siècle possède un morcellement politique important provoquant un manque d'unité territoriale. Un grand nombre de positions doctrinales très différentes se diffuseront dans la péninsule italienne durant le XVI^e siècle, que ce soit la théologie luthérienne ou calviniste, l'anabaptisme ou encore le valdésianisme de Juan de Valdés, plus particulièrement avant la fondation de l'Inquisition romaine en 1542. La Réforme en Italie possède, selon les termes de Emmanuel Rodocanachi, une « dimension inconsciente » à ses débuts, sans volonté de « détruire le pouvoir pontifical, ni transformer la religion, mais au contraire de leur donner plus de force en écartant ce qui pouvait s'y être introduit de critiquable »¹⁴⁷.

Emmanuel Rodocanachi relève certains facteurs qui ont permis la propagation du luthéranisme en Italie. Tout d'abord, l'apport des livres imprimés et de l'humanisme pour la diffusion des livres saints, la recherche littéraires et des connaissances des Écritures ont permis d'ouvrir le terrain à la diffusion des écrits réformateurs. Dès 1519, ce sont des lettres de Luther puis le traité de Mélanchthon, *Loci communes* (1521), qui se propagent en Italie. Selon Rodocanachi, il y avait déjà « tant de livres hérétiques en Italie vers 1523, que le pape Clément VII recommandait, le 17 janvier 1524, à l'évêque de Trente de faire rechercher et brûler les écrits dangereux qui avaient pénétré d'Allemagne en Italie, et il enjoignait au vicaire de cet évêque de s'opposer de tout son pouvoir à leur diffusion »¹⁴⁸. En 1525, des ouvrages luthériens sont imprimés directement à Venise sous de faux noms, à l'image de la préface de Luther à l'Épître aux Romains ou son traité sur la justification qui sont publiés sous le nom du cardinal

¹⁴⁶ GONNET, Giovanni, « Les débuts de la Réforme en Italie », in *Revue de l'histoire des religions*, vol.199, no.1, Janvier-Mars 1982, p. 40.

¹⁴⁷ RODOCANACHI, Emmanuel, « La Réforme en Italie », in *Revue des Deux Mondes (1829-1971)*, Sixième période, Vol.26, n°2, 15 Mars 1915, p. 404.

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 408.

Fregoso,¹⁴⁹ un procédé qui est également appliqué pour l'impression de textes de Melanchthon ou de Bucer.¹⁵⁰ A l'origine de la propagation de la Réforme en Italie, ce sont donc des libraires qui, entre convictions religieuses et raisons commerciales, ont importé les œuvres protestantes imprimées de Suisse et d'Allemagne, déjà avant la première édition italienne d'un texte catéchétique de Luther imprimée par Zoppino en 1525 à Venise.¹⁵¹ La diffusion des idées réformées passe également par la prédication et la parole. Une intense propagande verbale venant de moines prédicateurs mais également des laïcs, artisans, marchands ou des soldats, se déplaçant régulièrement, et qui deviennent un vecteur d'idées réformées et hétérodoxes entre des villes telles que Modène, Mantoue ou Venise.¹⁵² L'importance des cercles littéraires et des académies est également mentionnée comme un moyen de propagande pour ces idées nouvelles. Ces cercles de regroupement littéraire, en plus de discuter de littérature ou d'arts, abordent des problématiques de morale, d'exégèse et de théologie.¹⁵³ Il en est de même pour les universités prestigieuses italiennes, telles que celle de Bologne, de Ferrare ou de Padoue, où la mixité culturelle estudiantine contribue à faire circuler et découvrir les idées réformées, de même que les relations entre érudits, par l'usage coutumier du latin permettant des correspondances régulières suprarégionales.¹⁵⁴

En exposant un état de la diffusion luthérienne aux alentours de 1524, dans les régions avoisinant la Savoie de Jean Gacy, nous pouvons mettre en perspective les raisons de l'inquiétude du moine franciscain, l'amenant à prendre la plume contre Martin Luther et sa théologie. Tout d'abord, la diffusion rapide et étendue des livres ou libelles luthériens, en latin ou en langues vernaculaires, dès les années 1520 entraîne des répercussions des messages luthériens, à l'image du groupe évangéliste de Meaux. Nous pouvons attester l'impact de la diffusion luthériennes au regard des répercussions qui ont lieu dans le cadre géographique exposé dans ce travail. L'Allemagne est le témoin d'un renouveau éditorial important, par l'augmentation des ateliers d'imprimeries et de la démocratisation du vernaculaire par le faste programme d'écriture de Luther. La France est marquée par la censure venant de la Sorbonne, le développement du réseau évangélique français et une éclosion de l'usage des imprimés

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 409.

¹⁵⁰ *Ibid.*

¹⁵¹ DE PASQUALE, Andrea, « Tipografi – librai alle origini della Riforma in Italia », in *Revue d'histoire du protestantisme*, Tome 5, Janvier-Février-Mars 2020, Genève : Droz, pp. 57-68.

¹⁵² RAMBALDI, Susanna Peyronel, « Propaganda evangelica e protestante in Italia (1520 c.-1570) », in BENEDICT, Philip, SEIDEL MENCHI, Silvana, et TALLON, Alain (dir.). *La Réforme en France et en Italie : Contacts, comparaisons et contrastes*, Rome : Publications de l'École française de Rome, 2007, p. 65.

¹⁵³ RODOCANACHI, Emmanuel, *La Réforme en Italie*, *art. cit.*, p. 410.

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 413.

polémiques. En 1524, la Savoie, incluant le Pays de Vaud encore savoyard, ou l'Italie sont encore sujets à la genèse du mouvement protestant. L'Italie est particulièrement marquée par une arrivée clandestine des premiers textes luthériens. Finalement, le mouvement luthérien est également sujet de réappropriations idéologiques, notamment avec les mouvements radicaux d'Allemagne ou par le Cénacle de Meaux. De nouvelles figures s'insèrent également dans ce mouvement réformateur, faisant basculer les cadres institutionnels établis, tels que Zwingli à Zurich, Bucer à Strasbourg ou encore avec l'émergence de Guillaume Farel dans l'espace romand. Il en découle que bien souvent le message luthérien agit, selon Marc Lienhard, « de concert avec des mouvements déjà présents en un lieu donné, se mélangeant à eux ou en prenant le relais »¹⁵⁵, et en étant fréquemment lié à l'humanisme et à l'impulsion réformatrice d'Érasme, ayant connu un large écho dans toute l'Europe la décennie précédant l'excommunication de Luther. La peur de voir l'ordre social être violemment bousculé, à la suite des révoltes des paysans provoquant des remous en Allemagne et en Alsace et Lorraine, suscite des inquiétudes pouvant influencer la volonté de réprimer l'hérésie luthérienne.

Depuis la région savoyarde, au sein d'un dense réseau de l'Observance franciscaine dans le duché, Jean Gacy aperçoit les remous provoqués depuis la publication des 95 thèses de Luther. Les remises en cause théologique, parfois des aspects centraux de la doctrine catholique du XVI^e siècle (les indulgences et le purgatoire, une partie des sacrements ou les vœux monastiques), sont des critiques difficilement acceptables pour un moine prédicateur, membre d'un ordre mendiant. Malgré l'attestation de prédicateurs d'ordre mendiant ayant passé à la Réforme, tels que François Lambert, cette allégeance, maintenue envers la théologie traditionnelle, témoigne du zèle qui anime notre franciscain. Vers 1524, moment où Jean Gacy compose le *Triologue*, certaines régions voisines de la Savoie connaissent une diffusion d'idées nouvelles sans précédent, qui remettent en cause les fondations ecclésiastiques existantes.

¹⁵⁵ LIENHARD, Marc, « La Réforme de Luther et l'Europe : succès ou échec ? », in *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, 75^e année n°1, Janvier-février-mars 1995, p. 120.

Partie III : Jean Gacy et son *Trialogue*

5. Jean Gacy de Cluses : Parcours biographique, actions et œuvres

Dans le but d’appréhender plus distinctement le *Trialogue* de Jean Gacy, nous allons nous poser la question suivante : que savons-nous de son auteur ? Jean Gacy (aussi appelé Gachi ou Gachy), moine franciscain de Cluses, est une figure de la résistance catholique face à l’instauration de la Réforme dans l’espace romand et dans la Savoie du début du XVI^{ème} siècle. Bien que nous ayons connaissance de certaines de ses œuvres et de ses actions, celles-ci nous sont parvenues principalement grâce à leurs confluences avec des acteurs ou évènements majeurs de la Réforme. Jean Gacy est surtout connu pour avoir rédigé son *Trialogue* à l’encontre de Luther et contre la diffusion de ses idées.

On retrouve plusieurs variations de son patronyme. Lavorel rapproche le nom Gacy/Gachi à d’autres patronymes rencontrés à Cluses, tels que Gaty, Gathy ou Gathier, dont la prononciation patoise entre Gathy et Gachi peut interférer sur la mise par écrit du patronyme.¹⁵⁶ Henri Naef, en se basant sur des registres du Conseil provenant des archives d’État de Genève (AEG), propose un rapprochement avec un observantin franciscain, nommé Gachon qui désirait prêcher l’Avent de 1524 à l’église de la Madeleine à Genève.¹⁵⁷ La chronologie corrèle effectivement cet évènement avec la venue du franciscain à Genève, afin de livrer son *Trialogue* aux presses de Wigand Koeln.

Membre de l’Ordre des Frères mineurs, Jean Gacy pratique la prédication et la confession, deux des axes majeurs de l’activité des ordres mendiants. Des mentions, provenant du travail d’Herminjard et de la correspondance Érasme de Rotterdam, nous indiquent que ce moine originaire de Cluses a fait usage de la prédication *ad populum* afin d’éduquer les foules, mais surtout pour faire obstacle à l’avancée des idées réformées. Aimé-Louis Herminjard, dans son travail majeur d’édition de sources intitulé *Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française*, dans le second volume et se référant à l’année 1527, mentionne qu’on trouve alors « à Chambéry, un orateur très populaire, nommé *Joannes Gacchus* »¹⁵⁸. Herminjard mentionne *Joannes Gacchus* et le compare à Nicolas Le Clerc, docteur de la

¹⁵⁶ LAVOREL, Jean-Marie, *Cluses et le Faucigny : étude historique. Deuxième partie, la Révolution française et les temps modernes*, Annecy : J. Niérat, 1889, p. 318 (note infrapaginale).

¹⁵⁷ NAEF, Henri, *Les origines de la Réforme à Genève. Volume 1. La cité des évêques, l’humanisme, les signes précurseurs*, Genève : Alex Jullien, 1968, p. 439.

¹⁵⁸ *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française : recueillie et publiée, avec d’autres lettres relatives à la Réforme et des notes historiques et biographiques*, HERMINJARD, Aimé-Louis (éd.), Paris : M. Lévy frères, 1868, vol.2, p. 39.

Sorbonne, qui prêchait également publiquement qu'Érasme avait été le précurseur de Luther pour le développement de ses idées réformées.¹⁵⁹

Dans la correspondance d'Érasme de Rotterdam, se trouvent plusieurs lettres qui font état de cette altercation interposée, dont une qui est directement adressée par Érasme à Jean Gacy. Les attaques de Jean Gacy dans ses prédications contre Érasme sont attestées dans la correspondance d'Érasme.¹⁶⁰ Il nous est donc possible d'appréhender ce moment de la vie du franciscain.

Le 3 août 1527, Claude-Louis Alardet, connu plus tard pour avoir eu le projet de ramener Genève sous l'autorité de la Savoie et d'assassiner Jean Calvin, frère cadet d'Amblard Alardet alors secrétaire du duc Charles de Savoie,¹⁶¹ adresse une lettre à Érasme (Ep. 1852 dans l'édition d'Allen) pour le mettre en garde contre le franciscain Jean Gacy qui prêchait publiquement contre lui. Voici un extrait de cette lettre :

« Il s'agit de te faire un portrait en propre couleur d'un certain Gacy, prédicateur à cuculle ; ce sera la seconde fois puisque mon frère t'a déjà bien mis au courant de son insupportable verbosité dans sa dernière lettre ; je le puis d'autant mieux, d'ailleurs, que personne, je crois, ne le connais mieux que moi. Donc je te décris l'homme aussi franchement que le fait même n'admet pas le mensonge.

Jean Gacy est un de ces professeurs de la très sainte religion que le vulgaire ignorant appelle bien à tort théologiens et maîtres sacrés. Selon sa règle de vie, il fait le franciscain en sabot, mais il a une très grande expérience du monde. Il est de haute taille et de belle apparence ; quant à l'esprit, il est plein de morgue car, comme il est beau parleur dans la langue du pays, il a obtenu facilement la faveur du tout venant pour ses sermons. Ses connaissances dans les bonnes lettres sont si minces qu'excepté des bagatelles sophistiquées et des questions magistrales, il ne connaît absolument rien : et voilà pourtant un homme qui parlant tout à son aise dans le temple, dieu immortel ! attaque les écrits d'Érasme avec combien d'arguments, d'arguties, de syllogismes ! A combien de titre il t'accuse d'impiété ! combien de brocards insipides, de mensonges imbéciles, de calomnies venimeuses (c'est que la médisance est très puissante !) »¹⁶².

¹⁵⁹ *Ibid.*

¹⁶⁰ ERASME, *Opus epistolarum Des. Erasmi Roterodami.*, P.S. Allen, H.M. Allen et H.W. Garrod (éd.), Oxford : Clarendon Press, 1906-1958, 12 volumes ; *La Correspondance d'Érasme*, traduite et annotée d'après l'*Opus Epistolarum* de P. S. Allen, H. M. Allen et H. W. Garrod, traduction française sous la direction d'Aloïs Gerlo et Paul Foriers, Bruxelles : Presses académiques européennes ; Québec : Presses de l'Université Laval, 1967, 12 volumes ; BIETENHOLZ, Peter G., « Jean Gacy », in *Contemporaries of Erasmus. A Biographical Register of the Renaissance and Reformation Volume 2 – F-M*, BIETENHOLZ, Peter G., DEUTSCHER, Thomas B. (éds.), Toronto: University of Toronto Press, 1986, pp. 68-69.

¹⁶¹ SURCHAT, Pierre, « Claude-Louis Alardet », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, BUOB-ALLEMAN, Babette (trad.), 2001.

¹⁶² Claude-Louis Alardet à Érasme, Chambéry, le 3 août 1527, lettre 1852, ERASME, *Opus epistolarum Des. Erasmi Roterodami. Tom. VII., op.cit.*, pp. 114-116 ; *La Correspondance d'Érasme, op. cit.*, volume 7, p. 144, (Voir annexe 1 pour la lettre entière en français et en latin).

Le 14 octobre 1527, à la suite de la réception de cette lettre d'avertissement, Érasme rédige une lettre au duc de Savoie (Ep. 1886) lui demandant d'intervenir contre le prédicateur. Dans cette lettre, il loue la capacité à prêcher du franciscain, mais regrette que celui-ci le traite de manière analogue à Martin Luther.

« De nombreuses lettres de mes amis m'ont appris qu'il y a chez vous un franciscain remarquablement bien doué pour prêcher la Parole de Dieu, et à ce titre je le respecte et je le félicite ; mais j'apprends aussi qu'il se déchaîne avec fougue contre moi, non seulement dans les repas ou les conversations (on pourrait peut-être laisser passer) mais même dans ses discours sacrés, et qu'il ne veut ni se modérer, ni s'arrêter. Cette action, tout d'abord, va à l'encontre de l'exemple du très Saint François qui, aux yeux de Dieu et des hommes, a mérité des louanges pour sa vie droite et non pour une bouche médisante. Ensuite à l'encontre de mon mérite car je me suis toujours tenu très fermement du côté de l'Église catholique et j'ai même engagé le combat avec Luther au grand péril de ma vie : ces gens ne peuvent l'ignorer quand il y a ma *Diatriba* et la réponse de Luther dans le *Serf-Arbitre* ; et à nouveau ma réponse dans les deux livres de mon *Hyperaspistes* »¹⁶³.

La lettre qu'Érasme adresse à Gacy trois jours plus tard (Ep. 1891), le 17 octobre 1527, est intéressante par sa structure démonstrative. Érasme y construit un argumentaire démontrant qu'il se conforme lui-même à la piété originelle des franciscains et que les attaques de Gacy à son encontre bénéficient aux luthériens. La longue lettre est structurée de telle manière : Érasme commence par souligner son habitude à subir ces attaques orales qui cherchent « à briser la concorde entre des frères »¹⁶⁴ de la foi chrétienne, puis il cherche à excuser l'action de Gacy en soulignant son talent pour l'usage de la parole et en affirmant que l'impulsion des critiques ne proviendrait pas du franciscain. Ces lignes d'Érasme prend à contrepied les propos utilisés par Claude-Louis Alardet (Ep 1852), lequel avait mis en évidence la capacité oratoire auprès du peuple de Gacy, lui permettant de se faire entendre par un grand nombre de personnes. Érasme

¹⁶³ Érasme au duc Charles de Savoie, Bâle, le 14 octobre 1527, lettre 1886, *La Correspondance d'Érasme, op. cit.*, volume 7, p. 239 ; (« *Ex crebris amicorum litteris cognoui isthic esse quendam ordinis Franciscani, multsa aegregiis dotibus praeditum ad praedicandum Dei verbum (quo sane nomine et veneror hominem et illi gratulor) : sed eundem non tantum in conuiuuiis et colloquiis, quod fortassis erat negligendum, verum et in sacris concionibus petulanter debacchari in nomen meum, nec vllum huius rei vel modum facere vel finem. Primum ista facit praeter exemplum sanctissimi viri Francisci, qui non maledicendo sed bene viuendo laudem assequutus est, et apud Deum et apud homines. Deinde praeter meritum meum, qui constantissime perstiterim in parte Ecclesiae catholicae, magno etiam capitis periculo conserens manus cum Luthero : quod istis ignotum esse non potest, quum extet Diatriba nostra, et huic respondens Lutheri Seruum arbitrium ; rursus huic respondentes duo libri mei Hyperaspistae.* », in ERASME, *Opus epistolarum Des. Erasmi Roterodami. Tom. VII., op.cit.*, p. 196.

¹⁶⁴ Érasme à Jean Gacy, Bâle, vers le 17 octobre 1527, lettre 1891, *La Correspondance d'Érasme, op. cit.*, volume 7, p. 248 ; ([...] *ad dirimendam fratrum concordiam [...]*, in ERASME, *Opus epistolarum Des. Erasmi Roterodami. Tom. VII., op.cit.*, p. 204).

flatte Gacy pour le convaincre de ne plus l'attaquer, usant de stratégie rhétorique, alors que l'humaniste de Rotterdam ne tient pas le franciscain en haute estime.

« Et même quant à toi, mon cher Gacy, j'apprends que des dons brillants te préparent à prêcher la parole de Dieu et que ton caractère n'est pas celui d'un rustre : d'où je soupçonne que ce que tu fais, c'est plutôt sous l'impulsion d'autrui que de ton propre mouvement »¹⁶⁵.

Il construit ensuite sa remontrance de façon à montrer qu'il plaide autant pour la cause de la piété que pour celle de l'Ordre des Frères mineurs, ainsi que pour sa propre réputation en faisant mention des mérites attestés par des personnalités majeures (empereur, papes). Il se défend en soulignant que ses opposants ont toujours été des personnes sans connaissances théologiques et que le rapprochement avec Luther est erroné, car il se considère comme le premier opposant au théologien de Wittenberg. Il affirme que son véritable objectif est seulement de rappeler les fondements de la religion authentique. Il conclut sa lettre en reprochant à Gacy, et à ses opposants franciscains, que leurs attaques alimentent le parti luthérien au lieu de prendre le parti de l'Église. Nous n'avons pas connaissance de la réponse directe de Gacy à Érasme, mais plusieurs lettres de la correspondance d'Érasme (Ep. 2033 à Jean Laski, Ep. 2045 à Martin Lipse, Ep. 2126 à Alphonse Valdès, Ep. 2205 à Johann Botzheim) témoignent de la réception d'une réponse conciliante de la part de Gacy, amenant Érasme à considérer ses démêlés avec les franciscains comme terminés. Plus spécifiquement, la lettre 2045 adressée par Érasme à Martin Lipse expose :

« Dans une région voisine de la France, un franciscain doué d'un magnifique organe, ne cessait de vociférer contre moi, en public, en privé, à table, du haut de sa chaire. Je m'en suis plaint à lui dans une lettre assez longue, en même temps que j'engageais le Prince de cette région à calmer son impudence malhonnête : ceci, ajoutai-je, dans l'intérêt même de la paix civile de l'État qui lui était soumis. Ce religieux me répondit en jurant ses grands Dieux qu'il n'avait jamais parlé de moi que pour me rendre hommage. Il prétendit la même chose devant des gentils hommes que tant de fois avaient entendu de leurs propres oreilles ses calomnies. Mais le capuchon sacré de Saint-François couvre beaucoup d'actions du même ordre »¹⁶⁶.

¹⁶⁵ *La Correspondance d'Érasme, op. cit.*, volume 7, p. 249 ; (« *Quin et te accipio, mi Gacche, praeclaris dotibus instructum ad praedicationem verbi Dei, nec moribus praeditum incivilibus : vt suspicer te quod facis, alieno facere impulsu potiusquam ex animo tuo.* », in ERASME, *Opus epistolarum Des. Erasmi Roterodami. Tom. VII., op.cit.*, p. 205).

¹⁶⁶ Érasme à Martin Lipse, Bâle, le 5 septembre 1528, Lettre 2045, *La Correspondance d'Érasme, op. cit.*, volume 7, p. 572 ; (« *In vieina Galliae parte quadam Franciscanus quidam egregie vocalis nunquam desinebat in me vociferari publice, priuatim. in conuiuuis, e suggesto. Expostulaui eum homine epistola sat prolixa, simulque monui eius regionis Principem vt hominis improbam petulantiam compesceret : id etiam ad publicam ditionis tranquillitatem referre. Mihi rescripsit ecclesiastes, sancte deierans se nunquam de me nisi honorifice loquutum : eadem asseuerauit apud nobiles quosdam, qui blasphemias illius toties suis auribus acceperant. Sed huiusmodi permulta tegit sacra cuculla Francisci.* », in ERASME, *Opus epistolarum Des. Erasmi Roterodami. Tom. VII., op.cit.*, p. 480).

Ces quatre lettres d'Érasme témoignent que Gacy prétend ne pas avoir eu de mauvaises paroles, mais Érasme n'y croit manifestement pas. Au vu du tempérament connu de ce grand défenseur de l'orthodoxie, il est probable qu'il ait pris réellement Érasme comme cible dans ses prêches à cause de ses idées réformatrices, notamment pour ses attaques contre les moines et certains abus de l'Église, et qu'il ait perçu Érasme comme ayant favorisé l'arrivée de la Réforme.

Après cette altercation épistolaire avec Érasme de Rotterdam, nous avons connaissance, à l'aide de la chronique rédigée par Jeanne de Jussie¹⁶⁷ écrivaine du couvent des Clarisses de Genève, de trois aspects majeurs de la vie de Jean Gacy : son rôle de confesseur durant les années 1530-1535 dans le couvent des Clarisses de Genève, son court séjour à Orbe pour soutenir les Clarisses opprimées en 1531, et l'obligation qui lui est imposée par des autorités de la ville, de participer à la dispute de Rive en 1535.

La chronique de Jeanne de Jussie s'ouvre sur la combourgeoisie signée par Genève en 1526 avec Berne et Fribourg, pour traiter ensuite des événements de 1530, puis des débuts de la Réforme dans la ville de Genève, accompagnés de la tension grandissante entre catholiques et réformés.¹⁶⁸ Par le biais de cette chronique, nous pouvons percevoir l'implication de Jean Gacy durant cette période de résistance face à la Réforme qui cherche à s'imposer dans la cité de Genève.

Après avoir relaté les événements se déroulant entre 1526 et 1529 à la suite du traité de combourgeoisie, Jeanne de Jussie relate la vie au couvent avec, entre autres, des interventions de Jean Gacy, jamais nommé mais désigné comme le « Pere Confesseur ». On y apprend notamment qu'il y donne la messe au couvent de Sainte-Claire en 1530 alors que toutes les églises de la ville sont fermées, qu'il dirige la confession d'un religieux qui a abandonné son habit par crainte, ou encore que Gacy ne retire jamais son habit pour s'habiller comme les laïcs afin de se protéger des luthériens.¹⁶⁹ Durant cette période en tant que confesseur au couvent de Sainte-Claire, nous apercevons un fait qui nous indique son attrait pour l'écriture. Selon Jean-Marie Lavoirel, Gacy « composait pour ces religieuses, des poésies qui étaient, sans doute, des hymnes et des chants pieux, et que Froment, [...] appelle “belles ballades et rondeaux d'amourettes, desquelz en trouvés ung grand nombre dans leurs chambres“ »¹⁷⁰.

¹⁶⁷ *Le Levain du calvinisme ou commencement de l'hérésie de Genève*. L'édition la plus récente date de 1996 ; Jeanne de Jussie, *Petite Chronique*, FELD, Helmut (éd.), Mainz : P. von Zabern, 1996, (édition en ancien français, introduction et commentaires en allemand).

¹⁶⁸ HUBLER, Lucienne, « Jeanne de Jussie », in *Dictionnaire Histoire de la Suisse (DHS)*, 2006.

¹⁶⁹ Jeanne de Jussie, *Petite Chronique*, FELD, Helmut (éd.), Mainz : P. von Zabern, 1996.

¹⁷⁰ LAVOREL, Jean-Marie, Cluses et le Faucigny : étude historique. Deuxième partie, *op. cit.*, p. 318.

Ensuite, la chronique fait mention de la persécution subie par les Clarisses à Orbe, notamment lors de l'affaire de Michel Juliani¹⁷¹, confesseur des Clarisses d'Orbe qui est arrêté pour avoir prêché publiquement contre les réformés. A la suite de cette arrestation, Jean Gacy se rend à Orbe durant deux semaines, sur demande des Clarisses de Genève, pour consoler et confesser les sœurs opprimées.¹⁷²

Finalement, la chronique de Jeanne de Jussie nous apprend la participation imposée, par les syndics de la ville de Genève, de Jean Gacy à la dispute de Rive (30 mai - 24 juin 1535). Cette dispute théologique voit, entre autres, le franciscain être confronté à Guillaume Farel et Pierre Viret, deux des réformateurs les plus importants de l'espace romand. Cette dispute joue un rôle majeur dans l'histoire de la Réforme à Genève, car elle provoque comme « conséquence immédiate les événements d'août 1535, [soit] la destruction des images, l'abolition de la messe par le Conseil, le départ des chanoines, des prêtres, des religieux et des Clarisses »¹⁷³. Jeanne de Jussie relate que « quatre sergens » sont venus pour amener Jean Gacy à la dispute, mais elle ne fait jamais mention d'une quelconque prise de parole de ce dernier. Dans une des notes infrapaginales du résumé des actes de la dispute, nous apprenons que les catholiques y participant font face à Farel et Viret, et que le frère Gacy « aurait argumenté vivement les deuxième, troisième et quatrième jours »¹⁷⁴.

Grâce à la chronique de Jeanne de Jussie, couplée à certaines références supplémentaires telles que le résumé des actes de la dispute de Rive ou les commentaires de Froment cités par J.-M. Lavorel dans son étude, nous pouvons observer une période de la vie de Jean Gacy où il n'a cessé de jouer son rôle de barrière face à l'avancée de la Réforme, en maintenant ses rôles de confesseur et de prédicateur et en prenant part, malgré lui, à une dispute majeure de l'histoire de Genève.

Durant l'année 1532, Jean Gacy effectue un pèlerinage en direction de la sainte ville de Jérusalem. Il a laissé derrière lui un journal, intitulé *Voyage en Terre sainte* (1532), manuscrit de 360 pages sur 180ff. En nous référant au catalogue qui présente le document pour sa mise

¹⁷¹ Cette affaire est directement relayée dans [PIERREFLEUR Guillaume de], *Mémoires de Pierrefleur*, JUNOD Louis (éd.), Lausanne : La Concorde, 1933, LXIV, 289 p., Il s'agit d'un document rédigé par un témoin resté catholique qui présente les événements à Orbe, corrélant ainsi avec les événements relatés par Jeanne de Jussie.

¹⁷² Voir le mémoire de master consacré aux Clarisses d'Orbe à la même époque : ISOZ, Amélie, *Les clarisses d'Orbe au temps de la Réforme*, Lausanne : Université de Lausanne, Faculté des lettres, 2012.

¹⁷³ DUFOUR, Théophile, *Un opuscule inédit de Farel. Le résumé des actes de la dispute de Rive (1535)*, Genève : Alfred Cherbuliez et Cie Libraires, 1885, (Extrait du tome XXII des Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève), p. 3.

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 4., Théophile Dufour se base sur Foderé, qui aurait pu se baser sur des notes de Gacy.

aux enchères en novembre 2022¹⁷⁵, le manuscrit, unique exemplaire connu, est particulièrement exceptionnel, parsemé d'illustrations réalisées à la main, relatant le voyage depuis Venise, en mai, jusqu'au voyage de retour depuis Corfou en octobre de la même année. Initialement estimé entre 80'000 et 100'000 euros, le manuscrit a été vendu pour la somme de 162'000 euros lors de la vente aux enchères en ligne (le nom de l'acheteur et la localisation actuelle du manuscrit est inconnu).

Un récit de voyage¹⁷⁶ vers Jérusalem d'un autre auteur permet de confirmer le pèlerinage de Gacy. Jean Gacy fait la rencontre d'un certain Denis Posso, un homme d'église de Coulommiers, qui accomplissait le même pèlerinage, et les deux hommes voyagent ensemble. Dans le récit de voyage de Denis Posso, Jean Gacy est désigné comme « Jehan Gachi, docteur en théologie »¹⁷⁷ et « gardien du couvent des Cordeliers de Beaune »¹⁷⁸, ville se situant dans l'ancienne province de Bourgogne, non loin de la région lyonnaise et de la Savoie. Certains événements du voyage nous permettent de confirmer qu'il s'agit de la même personne. Le journal, rédigé dans un second temps par Messire Charles Philippe lorsque Denis Possot est mourant, nous apprend que Gacy chante la messe, qu'il octroie les derniers sacrements à Denis Posso lorsque celui-ci est mourant, il participe à son inhumation dans un couvent de saint François en Crète et il assiste l'évêque de Chypre lors d'une communion.¹⁷⁹ Nous avons également un aperçu des attaques contre l'Islam et les musulmans, que l'on retrouve dans le *Triologue*, lorsqu'il présente, dans son journal de voyage, le peuple des Sarrasins, qui est « la XIIIe nation cest celle qui tien et injustement tyrannise la terre sainte cest la dampnable nation des Sarrasins payens et mahometistes lesquieulx comment pourceaulx vivent lubriquement et ont aultant de femmes quil en peuvent nourri et sont infames sodomites »¹⁸⁰.

¹⁷⁵ AGUTTES, Claude et PERRINE, Sophie (commissaires-priseurs), *Les collections Aristophil n°55. Origine(s). Deux mille ans d'écrits, du papyrus au livre imprimé*, Catalogue d'exposition (mercredi 16 novembre 2022), Neuilly-sur-Seine, pp. 33-34.

¹⁷⁶ *Le Voyage en Terre Sainte composé par Maître Denis Possot et achevé par Messire Charles Philippe Seigneur de Champarmoy et de Grandchamp, 1532*, publié et annoté par Charles Schefer, Paris : Leroux, 1890, XV-350 p. (coll. Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie depuis le XIIIe jusqu'à la fin du XVIe siècle, 11).

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 154.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. VI (Préface).

¹⁷⁹ AGUTTES, Claude et PERRINE, Sophie (commissaires-priseurs), *Les collections Aristophil n°55. Origine(s). Deux mille ans d'écrits, op. cit.*, pp. 33-34. ; *Le Voyage en Terre Sainte composé par Maître Denis Possot et achevé par Messire Charles Philippe Seigneur de Champarmoy et de Grandchamp, 1532*, publié et annoté par Ch. Schefer, 1890).

¹⁸⁰ Extrait retranscrit dans le catalogue d'exposition, AGUTTES, Claude et PERRINE, Sophie (commissaires-priseurs), *Les collections Aristophil n°55. Origine(s). Deux mille ans d'écrits, du papyrus au livre imprimé*, Catalogue d'exposition (mercredi 16 novembre 2022), Neuilly-sur-Seine, pp. 33-34

À la suite de la conversion de la cité de Genève en mai 1535, Jean Gacy produit la dernière œuvre connue de son existence, intitulée *La Déploration de la Cité de Genefve sur le fait des Hereticques qui l'ont tiraniquement opprimée* (1535)¹⁸¹. Il s'agit, selon Jules Vuy qui édite le texte en 1882, d'une « complainte en vers, mise dans la bouche de la ville de Genève qui se désole des maux que lui cause la tyrannique oppression de l'hérésie »¹⁸². Selon la notice consacrée à cet ouvrage présente dans la base de données GLN15-16 de Jean-François Gilmont, deux exemplaires sont actuellement connus, à Paris et à Séville, et la date d'impression de l'ouvrage se situe entre le départ des Clarisses de Genève (août 1535) et la réception du livre par Fernand Colomb, fils de Christophe Colomb, à Séville (octobre 1535).¹⁸³

Ce texte s'en prend directement à Farel, Viret, Oecolampade et Froment, leur reprochant la décadence matérielle de Genève et d'avoir « pillé et profané les sanctuaires, saccagé les couvents et d'y avoir commis toute sorte d'horreur »¹⁸⁴. Le texte vise à servir de réconfort aux Clarisses qui ont été opprimées et qui se sont exilées dans la région lyonnaise, mais également à souligner que le passage de Genève à la Réforme est une catastrophe et que la ville aurait mieux fait de suivre le chemin traditionnel de la France catholique ou de la domination savoyarde¹⁸⁵.

La ville est symbolisée par des figures bibliques féminines tels que Rachel, Noémie ou Anne, qui pleurent « par cris et larmes » face aux actions menées par les réformés, entre actes iconoclastes et prédications hérétiques.¹⁸⁶ Ce texte de Gacy est également important dans la mesure où, selon Daniela Solfaroli Camillocci, il utilise des « images polémiques qui vont devenir des éléments récurrents de la légende noire de Genève, tels que le libertinisme sexuel des protestants ou leur propagande religieuse comme une infection corruptrice »¹⁸⁷, faisant ainsi partie de l'origine de l'image et du mythe de la ville de Genève pour les catholiques au XVI^{ème} siècle.¹⁸⁸

¹⁸¹ GACY, Jean, *La Déploration de la Cité de Genefve sur le fait des Hereticques qui l'ont tiraniquement opprimée*, Lyon : Pierre de Sainte-Lucie, 1535, 4 f.

¹⁸² VUY, Jules, dans l'avant-propos de la brochure de l'édition de 1882 : GACY, Jean, *La Déploration de la Cité de Genefve publié avec un avant-propos*, Genève : H. Trembley, 1882, p. 1.

¹⁸³ Base de données GLN 15-16, n° GLN 5047, GACY, Jean, *La Déploration de la Cité de Genefve sur le fait des Hereticques qui l'ont tiraniquement opprimée*, Lyon : Pierre de Sainte-Lucie, 1535, 4 f.

¹⁸⁴ GODET, Philippe *Histoire littéraire de la Suisse française*, Paris : Libraire Fischbacher, 1895, p. 49.

¹⁸⁵ SOLFAROLI CAMILLOCCI, Daniela, « Ginevra, la Riforma e suor Jeanne de Jussie : la "Petite chronique" di una clarissa intorno alla metà del Cinquecento », in POMATA, G., *I monasteri femminili come centri di cultura fra Rinascimento et Barocco*, Roma : Ed. di storia e letteratura, 2005, p. 288.

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 288.

¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 289.

¹⁸⁸ RONEY, John B., KLAUBER, Martin I. (éds.), *The Identity of Geneva. The Christian Commonwealth, 1564-1864*, London : Greenwood Press, 1998, 228 p.

Finalement, nous savons que Jean Gacy est nommé par deux fois ministre provincial, vicaire observant effectuant les visites pastorales dans son chapitre provincial, de la “province de saint Bonaventure“ anciennement appelée de Bourgogne. Il s’agit de la province lyonnaise, qui possède une église, anciennement consacré à saint François, sous le vocable de saint Bonaventure et possédant ses reliques.¹⁸⁹. Selon Jacques Fodéré (c.1540-c.1625), qui fut gardien de plusieurs couvents (Chalon, Villefranche, Lyon, Myans, à côté de Chambéry) puis provincial, docteur en théologie et prédicateur, Gacy est choisi pour ses capacités oratoires et son fervent zèle pour accomplir ses obligations. Jacques Fodéré indique que « la première [nomination de Gacy comme provincial] fut au chapitre de Montferrand, l’an 1540, et la seconde, à celui tenu en ce sien couvent de Cluses, l’an 1557 ; vray est qu’il ne paracheva pas ce secont triennaire, car il mourut au couvent de Belley, y faisant sa visite »¹⁹⁰. C’est dans son ouvrage de plus de 1300 pages, publié à Lyon en 1619, que le père franciscain observant Jacques Fodéré, faisant l’histoire de la province dite de Bourgogne, propose une présentation de chacun des 45 couvents d’hommes de l’Observance (anciennes maisons franciscaines conventuelles et créations observantes) et des 15 monastères de Clarisses qui la composaient au début du XVIIe siècle.¹⁹¹

Les diverses informations biographiques connues de Jean Gacy nous sont parvenues essentiellement grâce à une conjonction avec des moments et des personnes importantes de la Réforme. En plus de ses deux œuvres écrites qui ont été diffusées grâce à l’imprimerie, le *Triologue* et *La Déploration de la Cité de Genève*, nous avons indirectement connaissance des prédications publiques et du rôle de confesseur à l’aide des sources épistolaires d’Érasme de Rotterdam et de la chronique de Jeanne de Jussie illustrant des actions et des moments de résistance du franciscain face à la Réforme. Le résumé des Actes de la Dispute de 1535 par Théophile Dufour témoigne, malgré le fait que sa participation lui ait été imposée, de la résistance qu’il semble y avoir opposé à Pierre Viret et Guillaume Farel, les principaux meneurs de la discussion.

¹⁸⁹ HENRYOT, Fabienne, « Les Lyonnais et saint Bonaventure (fin du XVe-XVIIIe siècles) », in *Revue historique*, n°682, 2/2017, pp. 267-296.

¹⁹⁰ FODERE, Jacques, *Narration historique et topographique des convents de l’ordre de S. François et Monastères de S. Claire, érigés en la Province anciennement appelée de Bourgogne, à présent de Saint Bonaventure*, Lyon : 1619, p. 844.

¹⁹¹ MEYER, Frédéric, « La frontière et la mémoire. Le Père Jacques Fodéré et la province franciscaine de Bourgogne au début du XVIIe siècle face aux pasteurs et aux Récollets », in *Prêtres et pasteurs. Les clergés à l’ère des divisions confessionnelles (XVIe-XVIIe siècles)*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2016, pp. 221-235.

Grâce à cet aperçu des actions menées par Jean Gacy, nous avons pu constater ses oppositions, directes et indirectes, à l'encontre de Martin Luther, Érasme de Rotterdam, Guillaume Farel et Pierre Viret, faisant ainsi du prédicateur une figure importante de la résistance contre la diffusion de la Réforme dans l'espace francophone, en particulier dans la région savoyarde et à Genève.

6. Étude du *Triologue* contre Luther

6.1. Entre moralité polémique et prosimètre – Les personnages, structure, forme et style

Avant de passer à l'analyse des grandes thématiques du *Triologue*, nous allons mettre en évidence la structure globale de l'œuvre, ses particularités stylistiques et de mise en forme, et proposer une présentation des personnages. Dans son étude, déjà ancienne, sur la controverse religieuse dans l'ancien théâtre français¹⁹², Émile Picot définit le texte comme une moralité polémique, insinuant donc que les rôles seraient à jouer en public dans le cadre d'une performance orale. Bien que nous n'ayons pas de témoignages quant à une potentielle représentation publique, il est possible, à la manière d'une prédication, que le texte ait été récité en public, notamment en Savoie, lieu où les représentations théâtrales étaient nombreuses. Olivier Millet, quant à lui, rejette l'interprétation de Picot, caractérisant le *Triologue* comme un prosimètre, où les arguments en prose sont destinés aux lecteurs de l'imprimé, n'excluant pas la possibilité de performances orales.¹⁹³

Bien que le *Triologue* semble être un prosimètre poétique et rhétorique, dont l'usage souhaité devait plus se rapprocher de la pratique de la prédication que d'une pièce de théâtre, cette première qualification par Émile Picot n'est pas anodine aux vues des caractéristiques hybrides du texte. En effet, le *Triologue* de Jean Gacy emprunte certaines pratiques typiques des moralités polémiques et des jeux moraux du XVe et XVIe siècles. Dans un premier temps, la pratique théâtrale encadrée par l'Église se rapproche de la prédication, en mettant en scène des récits hagiographiques et bibliques, désignés sous la dénomination de « mystères », servant à la diffusion et la médiation des textes sacrés pour un plus large public.¹⁹⁴ Par la suite, la période 1450-1550 voit une mise à l'honneur de la pratique du théâtre médiéval, particulièrement dans sa fonction polémique par l'intermédiaire des usages allégoriques.¹⁹⁵

¹⁹² PICOT, Émile, « Les Moralités polémiques, ou la controverse religieuse dans l'ancien théâtre français », *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, 1887, vol.36, n°7, pp. 337-342. (3 articles de 1887 à 1906).

¹⁹³ MILLET, Olivier, « Jean Gacy et son *Triologue* », *art. cit.*, p.193.

¹⁹⁴ DE REYFF Simone, *L'Église et le théâtre : l'exemple de la France au XVIIe siècle*, (coll. Histoire du Christianisme) Paris : Les Éditions du Cerf, 1998, pp. 28-32.

¹⁹⁵ Pour une bibliographie centrée sur le théâtre polémique français : DOUDET, Estelle, *Moralité et jeux moraux, le théâtre allégorique en français, XVe-XVIe siècles*, Paris : Classique Garnier, 2018, 690 p. ; BOUHAÏK-GIRONES, Marie et alii (dir.), *Le théâtre polémique français : 1450-1550*, Rennes : Presses universitaires, 2008, 214 p. ; REYMOND Bernard, *Théâtre et christianisme*, Genève : Labor et Fides, 2002, 177 p. ; BECK, Jonathan, *Théâtre et propagande aux débuts de la Réforme : six pièces polémiques du Recueil La Vallière*, Genève ; Paris : Slaktine, 1986, 270 p.

L'important ouvrage sur le théâtre allégorique rédigé par Estelle Doudet souligne l'expansion majeure de ce « théâtre des idées » durant cette période. Les allégories permettent la construction de personnages qui opposent leurs idées (en les personnifiant), accentuant la dimension d'un monde manichéen où l'on souligne sa supériorité au détriment de l'infériorité de l'adversaire. Ce faisant, les usages allégoriques possèdent un fort potentiel lors de contexte de troubles politiques ou religieux, à l'image de l'œuvre *Le Concil de Basle* (1434), accompagnant le véritable concile afin d'en influencer la conclusion.¹⁹⁶ La crise de la Réforme accentue encore cette pratique, où les prises de parole publiques couplées aux écrits imprimés deviennent le moyen central pour la diffusion des idées théologiques. Il n'est donc pas étonnant de voir le *Triologue* être qualifié de moralité polémique par Émile Picot, au vu de son contexte de rédaction.

Comme le souligne Estelle Doudet, même si « prononcer un sermon et rédiger une moralité sont des gestes différents, ils se justifient par un dessein identique, [à savoir], édifier les récepteurs en les rendant conscients de leurs responsabilités et de leurs fautes »¹⁹⁷. Bien qu'il n'agisse pas de la volonté de Gacy dans son *Triologue*, contrairement, sans doute, à ses prédications. Il y a bien un entrecroisement entre le sermon et le spectacle théâtral chez les prédicateurs du XVe siècle, notamment par l'intermédiaire des frères des ordres mendiants qui assurent les rôles de « médiateurs sociaux » dans les villes lors de ces manifestations.¹⁹⁸

Finalement, l'aspect qui rapproche le plus notre *Triologue* des moralités du XVIe siècle est sa dimension de lutte, qui vise à attaquer les positions adverses, en particulier Luther et sa théologie, pour justifier celles qu'il défend. Pour ce faire, Jean Gacy utilise un *pathos* qui bouleverse les communications allégoriques des jeux moraux de cette période. Comme le relève Estelle Doudet, l'utilisation du personnage de la Vérité était peu fréquente avant 1525 dans les mises en scène morales.¹⁹⁹ Dans son *Triologue*, Jean Gacy fait de la révélation et l'intervention du personnage de Verité, l'un des moments majeurs de sa polémique écrite. Entre 1525 et 1560, le personnage de Verité est plus largement convoqué par les pièces écrites dans le camp des réformés, à l'image de la *Verité cachée* (1534) ou la *Comédie du Pape Malade* (1561).²⁰⁰

¹⁹⁶ *Le Concil de Basle (1434) : les origines du théâtre réformiste et partisan en France*. Édition, introduction, glossaire et notes critiques par Jonathan Beck. Préface de Daniel Poirion, Leiden, Brill (Studies in the History of Christian Thought, 18), Leiden: E.J. Brill, 1979, 166 p. ; BECK, Jonathan, « Ideological drama in 15th-century France », *Fifteenth Century Studies*, 1, 1978, pp. 1-14.

¹⁹⁷ DOUDET, Estelle, *Moralité et jeux moraux*, *op. cit.*, p. 147.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 148.

¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 439.

²⁰⁰ *Verité cachée devant cent ans (La)*, s.l.n.d. [Neuchâtel, Pierre de Vingle, 1533/34]. Paris, société de l'histoire du protestantisme français, rés. 1000 [*Moralités françaises*, III, pp. 109-187] ; CONRAD, Badius, *La Comédie du*

Malgré ces éléments qui permettent le rapprochement avec les jeux moraux, l'absence de témoignages de représentations jouées et sa structure hybride, dont la poétique et la rhétorique sont inspirés directement des Grands Rhétoriciens, font que le *Trialogue* peut être défini, comme l'affirme Olivier Millet, selon les caractéristiques du genre littéraire du prosimètre.²⁰¹

Le genre du prosimètre²⁰² est héritier d'une longue tradition, dont ses modèles les plus anciens remontent au genre de la *satura*, notamment depuis les *Satires Ménippées* de Varron allant jusqu'au *Satiricon* de Pétrone. La tradition du prosimètre se forge formellement durant l'Antiquité tardive et le Moyen Âge, à ses débuts avec des œuvres comme la *Philosophiae Consolatio* de Boèce et le *De Nuptiis* de Martianus Capella. En démocratisant cette pratique de l'écriture double, en prose et en vers, il y a une volonté de *placere* et *docere*, soit « d'enseigner par le plaisir du texte la sagesse de l'esprit »²⁰³. Dès le XIIe siècle, cette tradition se perpétue avec des successeurs célèbres, comme Alain de Lille, qui amènent l'épanouissement du genre, entre tradition poétique et rhétorique, qui formalisent et constituent le modèle du prosimètre allégorique.²⁰⁴

Au tournant des XVe et XVIe siècles, ce modèle est repris par les Grands Rhétoriciens, usant de la langue vernaculaire française, lesquels en font leur *opus magnum* (selon la formule employée par Henri Guy), forme réservée aux grands poèmes encomiastiques à cadre allégorique.²⁰⁵ Plus qu'une simple répartition entre les deux styles rhétoriques, le prosimètre des Grands Rhétoriciens (allant entre 1460 et 1520, si l'on fait exception d'Alain Chartier qui constitue un précurseur du début du XVe siècle) est lié à un style et à une idéologie littéraire,

Pape Malade, [1561], Enea Balmas et Monica Barsi (éd.), *La Comédie à l'époque d'Henri II et de Charles IX*, Première série, vol. 7, Florence : L. Olschki ; Paris : PUF, 1995, pp. 179-273. ; Pour une bibliographie plus détaillée sur ces deux pièces de théâtre réformées voir : BORDIER, Jean-Pierre, « Découvrir la Vérité cachée », in GARROT ZAMBRANA, Juan Carlos (dir.), *Théâtre et polémique religieuse*, (coll. Scène Européenne), 2014, 17 p. ; BECK, Jonathan, « La mise en scène de l'évangélisme militant (et clandestin) vers 1533-1535, Les moralités de *La Maladie de la Chrétienté* et de la *Vérité Cachée* publiées par Pierre de Vingle à Neuchâtel », in *Les imprimés réformés de Pierre de Vingle (Neuchâtel, 1533-1535)*, DESROSIERS-BONINS, Diane et KEMP, William (éd.), numéro spécial de la revue *Littératures* (Université McGill, Montréal), n° 24-1, 2007, pp. 181-220 ; TERNAUX Jean-Claude, « *La Comédie du pape malade* de Conrad Badius (1561), in GARROT ZAMBRANA Juan Carlos (dir.), *Théâtre et polémique religieuse*, 2014, 14 p. (coll. Scène Européenne). ; RAPPIER, Louise, « De la satire à la consolation : la diffusion de la Réforme par le théâtre au XVIe siècle », in VAILLANCOURT, Luc, « *Des bruits courent* » : rumeurs et propagande au temps des Valois, Paris : Hermann, 2017, pp. 183-194.

²⁰¹ MILLET, Olivier, « Jean Gacy et son Trialogue », *art. cit.*, pp. 191-193.

²⁰² Sur le genre littéraire du prosimètre : DAUVOIS, Nathalie, *De la satura à la bergerie. Le prosimètre pastoral en France à la Renaissance et ses modèles*, Paris : H. Champion ; Genève : Diff. Slatkine, 1998, 316 p ; LESTRINGANT, Frank et al., *Le prosimètre à la Renaissance*, Paris : Edition Rue d'Ulm, 2005, 169 p.

²⁰³ LESTRINGANT, Frank et al., *Le prosimètre à la Renaissance*, *op. cit.*, p. 22.

²⁰⁴ DAUVOIS, Nathalie, *De la satura à la bergerie*, *op. cit.*, p. 43.

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 67 ; GUY, Henri, *Histoire de la poésie française au XVIe siècle. Tome I. L'école des rhétoriciens*, Paris : Champion, 1910, 389 p., via DAUVOIS, Nathalie, *De la satura à la bergerie*, p. 67.

qu'ils « choisissent comme l'expression d'une poétique, [...] d'un système de pensée et d'écriture cohérent »²⁰⁶.

Selon Olivier Millet, le *Triologue* s'inspire probablement d'un prosimètre célèbre, *La Ressource de la Chrestienté* d'André de la Vigne²⁰⁷, imprimé à plusieurs reprises entre 1494 et 1525. Le fait que cet auteur, un poète français et l'un des premiers Grands Rhétoriciens, ait séjourné une partie de sa vie en Savoie, peut expliquer à ce que le *Triologue* réponde à la définition du prosimètre tant dans la forme que dans le fond.²⁰⁸

Estelle Doudet, qui croise diverses interprétations récentes, définit les prosimètres des Rhétoriciens comme suit :

« Le prosimètre des Rhétoriciens apparaît comme un ouvrage d'une certaine longueur, rédigé par un seul auteur, et où l'alternance massive entre prose et vers n'obéit à aucune hiérarchie d'insertion ou de glose entre les deux écritures. Cette forme est liée à l'utilisation presque constante de l'allégorie, soit comme cadre général, soit sous forme de personnifications dialoguant avec ou devant le narrateur. L'auteur du prosimètre est le plus souvent chargé d'une mission curiale. Son œuvre s'enracine en général dans une crise, politique, morale ou personnelle, que le prosimètre a pour mission d'expliquer et de résoudre. Le tissage des vers et de la prose exprime le trouble qui frappe le narrateur et son époque et cherche à retrouver la concorde – terme qui peut passer pour la définition idéologique du genre. Le dessein de l'ensemble est encomiastique »²⁰⁹.

En rapprochant les aspects du *Triologue* avec la définition proposée par Estelle Doudet, nous constatons que l'œuvre de Jean Gacy répond aux divers critères du prosimètre. L'œuvre est effectivement rédigée par un unique auteur, Jean Gacy, en proposant une alternance de prose et de vers, pour répondre à une crise.

L'utilisation de l'allégorie est présente dans la définition du cadre général et par la personnification des personnages allégoriques, discutant devant le narrateur, à savoir qui s'exprime pour sa part dans les parties intitulées « narratives de l'a[u]cteur » dans le *Triologue*. Ce procédé est mené, d'une part, par le dialogue entre les trois personnages allégoriques, et de l'autre, avec le cadre allégorique posé par la première narrative de l'auteur. Cependant, il est fort probable que le terme de acteur est à rapprocher d'une forme de latinisme provenant du mot *auctor*, pour auteur. Ce faisant, toutes les narratives de ce texte sont des prises de parole de Jean Gacy lui-même, même si le *je* n'apparaît que rarement, elles permettent de présenter le

²⁰⁶ LESTRINGANT, Frank et al., *Le prosimètre à la Renaissance*, *op. cit.*, p. 23.

²⁰⁷ DE LA VIGNE, André, *La ressource de la chrestienté*, Cynthia J. Brown (éd.), Montréal : Éditions CERES, 1989, 224 p.

²⁰⁸ MILLET, Olivier, « Jean Gacy et son *Triologue* », *art. cit.*, p. 193.

²⁰⁹ DOUDET, Estelle, « Aux frontières du prosimètre : George Chastelain et le théâtre », in LESTRINGANT, Frank et al., *Le prosimètre à la Renaissance*, *op. cit.*, p. 23.

cadre et le contexte général de l'œuvre. Cette première narrative en prose présente la manière dont l'auteur, et la chrétienté en général, sont rendus malades par le venin hérétique de l'Antéchrist, construisant l'image de Luther comme le mal absolu qui corrompt l'ensemble de la chrétienté. Le cadre allégorique est posé sous la forme d'une vision reçue par Gacy. L'auteur explique qu'il a eu une « vision » des gestes et discours des personnages, c'est donc ce qu'il prétend nous décrire dans son texte.

[PREMIÈRE] NARRATIVE DE L'A[U]CTEUR : [...]

Les compassives angusties et calamiteuses infelicités, perurgentes aux latebres de mon penser m'ont ingeré ung très grief et fastidieux regretz avec une soporifere lassitude causant presque totale alienation de sens et ymaginative vision plus extatique que occulative. En laquelle consideroye aulcuns procerés personnages en leurs gestes et interloquutions apparens estre moult tristes et tenans propos piteables de l'infelicité maintenant très urgente à l'occasion du precurseur d'Antecrist ou realement Anticrist yssu de la nation germanique nommé Martin Luther, qui a evomé son pestifere et latent venin de multiformes heresies, erreurs, arrogances temerites, malices et dampnables opinions, comme adversaire de nostre sainte foy et Eglise catholique perverseur en sens distort de la doctrine paulienne et corrupteur de la sainte evangille don plusieurs et presque innumerables chrestiens sont desja miserablement imbeuz.

Gacy se raccorde à une forme de mysticisme, affirmant avoir été le sujet d'une expérience contemplative, dans laquelle il a aperçu ce dialogue sur le futur de la chrétienté, dont il en sent l'obligation de la transcrire et de la diffuser. Il fait l'expérience d'une vision « extatique », à savoir béatifique, dans laquelle il a une vision couplée à une expérience de la présence divine. On peut y voir un rapprochement avec le saint patron de Gacy, saint François d'Assise, ce dernier ayant été une figure mystique de son vivant, ayant notamment été ravi en extase lors de la réception de stigmates.²¹⁰

Enfin, la volonté de l'œuvre s'insère directement dans un contexte de crise théologique. Le texte propose en effet une explication particulièrement complète des erreurs de Luther, pour ensuite résoudre la crise par consolation et références bibliques. A l'aide de son prosimètre, Gacy cherche bien à ramener la concorde au sein de la chrétienté, fortement ébranlée par la diffusion des idées de Luther.

Le *Triologue* possède également une dimension encomiastique, faisant l'éloge de la Verité invincible et de l'ierarchie ecclesiastique.

Les trois interlocuteurs (Zeile divin, l'ierarchie ecclesiastique et Verité invincible) sont des allégories servant à exprimer la pensée de Jean Gacy sous formes de personnifications, qui

²¹⁰ Jacques de Voragine, *La Légende dorée*, BOURREAU, Alain (dir.), Paris : Gallimard, 2004, pp. 821-834, (coll. Bibliothèque de la Pléiade, n°504).

dialoguent devant l'auteur. Avant toutes les prises de parole, en vers, de chacune des trois personnifications, il y a une gravure qui représente le personnage.

Zèle Divin :

Zeze divin, qui est le premier à prendre la parole, est décrit comme :

[PREMIÈRE] NARRATIVE DE L'A[U]CTEUR : [...]

Le premier donc des dessusditz personaiges qui estoit nommé Zeze divin ayant face toute angelique, mais bien apparent doloureuse. En l'exorde de la Rhetorique fist telle preambule relation.

Le personnage de Zeze divin allégorise la ferveur et l'ardente servitude qui anime Jean Gacy pour mener à bien la défense de la cause chrétienne. Les deux prises de paroles du personnage sont particulièrement caractéristiques de l'anti-luthéranisme qui se dégage du texte. Dans sa première prise de parole, Zeze divin établit un portrait fortement négatif de Luther, lui attribuant une généalogie composée d'hérésies antérieures à la réforme luthérienne. Il souligne également le rapport de Luther à la hiérarchie établie, qui brise la tradition ecclésiastique et s'assemble avec le pouvoir séculier.

La deuxième prise de parole de Zeze divin est une longue énumération des erreurs et des hérésies luthériennes. Le but de Zeze divin est une représentation de cette vive ardeur commune qui se bat pour le succès de la chrétienté face à Luther, ainsi qu'une présentation théologique, par le biais d'une vulgarisation de la part d'un théologien.



Zeze divin.

Représentation de Zeze divin (folio A2 verso)

La représentation iconographique est également pertinemment choisie, pouvant laisser entrevoir les origines franciscaines de notre auteur du *Trialogue*. Zeze divin, « ayant face angélique », disposant d'ailes empruntées aux oiseaux du ciel, représente un ange, qui dans la

tradition chrétienne ont l'aspect de jeunes gens ailés.²¹¹ Nous pouvons également rapprocher cette figure à celle d'un oiseau, animal à connotation symbolique dans la tradition franciscaine. En effet, d'une part, les oiseaux possèdent une dimension céleste par leur proximité particulière avec le ciel et le divin, et de l'autre, le récit hagiographique de François d'Assise relate l'épisode du prêche aux oiseaux les invitant à chanter les louanges de Dieu aux quatre coins de la terre.²¹² On peut donc y voir une représentation symbolique de Zele divin, qui tel un oiseau, répand son fervent zèle selon la volonté de saint François.

Ierarchie ecclesiastique :

Le second personnage, Ierarchie ecclesiastique, est présentée dans la deuxième narrative comme telle :

[DEUXIÈME] NARRATIVE [DE L'AUTEUR] :

Si tost que Zele divin eust fait et depromé sa flebile et gemebunde relation, Ierarchie ecclesiastique, dame de venerande antiquité, preuse maturité et spectable maintien ayant origine de la divine ingenuité, a telle relation comme pasmée et frappée d'ung dard penetratif d'une subitement conceue douleur non mediocre, par laquelle neantmoins ne deperissoit aulcunement en elle modestie feminine, ains par exhibition d'une non indecente cerimonie ostensive de son dueul, comme cancellant ses candides mains, eslevant aux sideres les yeulx saphirins, madides et irrigués de ses defluentes et lucides larmes, deplourant son oppression par ycelle lutherienne iniquité. De sa dulciflue bouche coralline en exaltation de voix se print à congeminer ses singultés et lugubres succès par distillation de telles parolles.

Tenant un rôle semblable au personnage de Dame Chrestienté dans le prosimètre de de La Vigne²¹³, elle symbolise l'Église catholique blessée et opprimée par le luthéranisme, représentant une chrétienté en quête de consolation et de consolidation. Gacy pose, de manière analogue aux fondements que l'on attribue à l'Église chrétienne, une origine ancienne et d'émanation divine à son personnage, elle qui est « *dame de venerande antiquité, preuse maturité et spectable maintien ayant origine de la divine ingenuité* », réaffirmant l'institution catholique comme étant celle éminemment choisie par Dieu.

Dans le *Trialogue*, le personnage de Ierarchie ecclesiastique prend la parole à quatre reprises. Tout d'abord, elle fait état de son oppression, ensuite, elle questionne Zele divin sur les diverses attaques menées par Luther, puis, elle prie Dieu pour que la Verité divine lui vienne en aide, et finalement, elle remercie le personnage de Verité invincible qui est venu la consoler.

²¹¹ FEUILLET, Michel, *Lexique des symboles chrétiens*, Paris : Presses Universitaires de France, 2017, p. 6.

²¹² Jacques de Voragine, *La Légende dorée*, *op. cit.*, pp. 821-834.

²¹³ MILLET, Olivier, « Jean Gacy et son Trialogue », *art. cit.*, p. 194.

Dans sa première prise de parole, Ierarchie ecclésiastique s'identifie aux dames en pleurs de l'Ancien Testament (Rachel, Anne et Noémie), auxquelles elle fait appel pour se faire consoler.



L'Ierarchie ecclésiastique.

Représentation de Ierarchie ecclésiastique (folio A4 verso)

La représentation iconographique de ce personnage est également un témoin de l'origine franciscaine de l'auteur, avec une Ierarchie ecclésiastique qui s'apparente à la figure de sainte Claire d'Assise, disciple de François d'Assise et fondatrice de l'ordre des Clarisses. En effet, Ierarchie ecclésiastique porte la robe à trois cordes, représentant les trois vœux de la Règle de saint François et possède une auréole, symbolisant la sainteté de Claire d'Assise à la suite de sa rapide canonisation par l'Église au XIII^e siècle. Sa représentation en tant que sainte est également un argument posé en opposition à Luther et sa théologie qui rejette l'intercession des saints. Elle tient un livre entre ses mains, pouvant symboliser la Bible, la Règle des franciscains, le droit canon ou autre livre de piété, tel que les Livres d'heures, diverses options viables pour renforcer l'imagerie d'une Église qui se base sur des autorités attestées. Le personnage est entouré de fleurs, nous pouvons peut-être y voir une représentation du lys, celui-ci possédant une forte valeur symbolique et étant souvent associée à la sainte d'Assise. Le lys, notamment pour sa blancheur, est, selon Michel Feuillet, « un symbole de pureté [et] sa beauté en fait aussi un signe d'excellence et d'élection, le Bien-Aimée du *Cantique des Cantiques* parle ainsi : "Comme le lys entre les chardons, telle est ma Bien-Aimée entre les jeunes filles" (Ct 1, 2) »²¹⁴.

²¹⁴ FEUILLET, Michel, Lexique des symboles chrétiens, *op.cit.*, p. 70.

Cette métaphore permet de symboliser la vertu de dame Ierarchie ecclesiastique capable de résister aux attaques hérétiques, comme la fleur parmi les épines.

Verité invincible :

Finalement, le troisième personnage est Verité invincible, présentée sous les traits d'un personnage féminin et décrite de la manière suivante dans la sixième narrative :

[SIXIÈME] NARRATIVE [DE L'AUTEUR] :

Incontinent une aultre dame s'avança comme bien requise, de laquelle estoit indicible la pulchritude, decente la magnitude, refulgente comme soleil la claritude, et bref, avoit consummation de toute specialité, en sorte que si la prestante beaulté qu'a esté ymaginée aux muse, eliconides, pierides, faves, nimphes, nayades, amadriades, oreades, dreads, et nappées, voyre qu'a esté reellement aux excellentes dames desquelles les divins volumes ensemble Bocace, Petrarque, et aultres qui ont escript des dames illustres font mention, estoit possible estre en ung suppotz dudit sexe, ce ne seroit que difformité ou laideur respectivement de la decoration d'icelle don est nostre propoz.

Quant à son triumphal parement, son très noble chief estoit aorné d'une refulgente coronne referte de grande numerosité de gemmes impreciables, vestue estoit d'habitz royaulx ayant les insignes de imperialle dignité.

Et comme sur tout le monde victorieuse tenoit en sa main ung arbrisel de palme en lieu de sceptre. Et comme j'ay peu deprehender par ses eloquens dictiers, se nommoit Verité invincible.



Verité invincible.

Représentation de Verité invincible
(Folio F2 recto)

La description du personnage insiste sur deux aspects, à savoir, son incroyable beauté physique et la dimension impériale/royale de son apparat vestimentaire et de son maintien. Tout d'abord, sa beauté exceptionnelle surpasse de loin celles de toutes figures féminines fantastiques (tels que les muses, nymphes, etc...) ou bien encore des dames illustres qui sont célébrées dans les écrits de Boccace ou Pétrarque. Son allure solennelle est marquée par une

série d'ornements qui rappellent ceux que les rois et empereurs arborent fièrement durant leur sacre. Il y a une certaine dissonance entre la représentation iconographique et la description du texte, où certains attributs ne sont pas illustrés, par exemple l'absence de la représentation de la couronne parsemée de gemmes, mais tous les éléments convergent vers la même volonté d'instituer une dimension solennelle, divine et de beauté au personnage.

Nous le remarquons avec les attributs, tels que la couronne parée de gemmes, les habits royaux ayant un insigne de la dignité impériale, et le fait qu'elle porte une palme en sa main à la place du sceptre impérial. La symbolique de la palme, prélevée sur le palmier, représente depuis l'antiquité un symbole de victoire et immortalise des hauts faits. La tradition chrétienne, qui a retenu cette tradition, en fait un symbole de victoire sur la mort, de résurrection et d'immortalité.²¹⁵ La métaphore de la victoire sur l'hérésie luthérienne passe également par la représentation iconographique, couplée à la description qui appuie l'éminence divine du discours de Vérité invincible. Grâce aux traits autour des yeux sur la représentation en bois gravé, nous pouvons également déceler l'utilisation de la symbolique des « lunettes », ce qui semble être ici des besicles, à savoir des lunettes sans branches qui se posent sur le nez. La fabrication des premières lunettes est attestée depuis la moitié du XIIIe siècle, avec un lent développement sur l'aspect métaphysique de l'optique, tandis que sa dimension symbolique est rapidement intégrée aux réflexions des théologiens. Quant à la représentation des lunettes/besicles, celle-ci se développe dès le XVe siècle, avec une symbolique d'érudition et de haute valeur morale et spirituelle²¹⁶, alimentant ici la symbolique vertueuse du personnage de Vérité invincible.

Sa seule prise de parole est une consolation envers l'hérarchie ecclésiastique, où Vérité invincible s'appuie sur la Bible en unissant la Vérité et le Christ, se positionnant ainsi comme étant de vérité biblique.

La structure du *Triologue* se compose de sept parties, et ce n'est certainement pas un hasard, comme le rappelle Olivier Millet, il s'agit d'un « nombre symbolique, dans la Bible, d'une totalité divine, notamment dans l'Apocalypse »²¹⁷. Chaque partie est composée d'une narrative, en prose, suivie d'une des prises de paroles des figures personnifiées, présentées à chaque fois par une image, qui prend la parole en s'exprimant en vers.

²¹⁵ FEUILLET, Michel, *Lexique des symboles chrétiens*, *op.cit.*, p. 85.

²¹⁶ VERON-ISSAD, Catherine, « La symbolique des lunettes dans l'art des temps modernes : vision spirituelle, vision physique », in *Revue francophone d'orthoptie*, 6/2013, pp. 129-132.

²¹⁷ MILLET, Olivier, « Jean Gacy et son *Triologue* », *art. cit.*, p. 191.

Seule la première narrative mentionne explicitement « l’auteur » dans son titre et le présente comme affecté par le mal luthérien, tandis que les six autres narratives relatent les événements ayant lieu dans le *Triologue*. Sur la base du travail effectué par Olivier Millet sur la composition de l’œuvre²¹⁸, le tableau ci-dessous présente la structure globale du *Triologue*.

Numérotation	Personnage ou Narrative	Forme du discours	Thème / Contenu
Première Narrative de l’auteur	Narrative	Prose	Unique implication explicite de l’auteur. Mise en contexte du drame sur l’hérétique Martin Luther.
Vers 1-96	Zele divin (1/2)	12 huitains de décasyllabes → Total de vers : 96 vers Termine chaque strophe par : « Pour là cesser la vraie foi catholique »	Présentation de Luther comme ayant une généalogie hérétique ancienne. Rejet de l’ordre ecclésiastique établi et de la tradition chrétienne.
Deuxième Narrative de l’auteur	Narrative	Prose	Description du personnage de Ierarchie ecclésiastique. Déploration de son oppression par le luthéranisme.
Vers 97-234	Ierarchie ecclésiastique (1/4)	11 strophes de 12 vers en décasyllabes (AABAABBBCBBC) + un envoi au « Prince divin » en sizain → Total de vers : 138 vers Citations bibliques en latin à la fin de chaque strophe.	Attaque contre Luther et les Saxons. Déploration de sa situation, soulignant ses mérites et appel aux Dames en pleurs de l’Ancien Testament (Rachel, Anne, Noémie).
Troisième Narrative de l’auteur	Narrative	Prose	La demande de Ierarchie ecclésiastique qui suit incite Zele divin à exposer les principaux articles hérétiques de Luther. Diffusion du venin luthérien qui persiste.

²¹⁸ *Ibid.*, pp.193-195.

			Mention des condamnations de Luther.
Vers 235-249	Ierarchie ecclesiastique (2/4)	1 quintil en octosyllabes + 1 quatrain & 1 sizain en octosyllabes finissant par la strophe « Ô Zele divin ! » → Total de vers : 15 vers	Demande de Ierarchie ecclesiastique qui prie Zele divin de l'informer en scandant « O Zele divin ».
Quatrième Narrative de l'auteur	Narrative	Prose	Annonce du consentement de Zele divin à informer sur le contenu des livres hérétiques.
Vers 250-869	Zele divin (2/2)	Décasyllabes de rimes plates → Total de vers : 620 vers	Long discours qui énumère les erreurs et hérésies de Luther. Rappel des hérésies du passé / successeurs des tyrans, des hérétiques et de Mahomet. Liste des erreurs et hérésies de Luther en 66 points-paragraphes
Cinquième Narrative de l'auteur	Narrative	Prose	Ierarchie ecclesiastique regrette le contenu des attaques qu'elle subit. Ierarchie ecclesiastique plaint de la future mort des âmes atteintes par les idées de Luther / de l'absence de réactions des pouvoirs séculiers / de la diffusion des thèses luthériennes par des prêtres séculiers auprès des dames de cours. Conjuration contre les Turlupins, qui sont comparés aux luthériens en France Annonce du dernier recours de Ierarchie ecclesiastique qui implore le secours de Dieu.

Vers 870-978	Ierarchie ecclesiastique (3/4)	8 strophes lyriques de 12 vers + 1 strophes de 13 vers : 7A 3A 7B 7A 3A 7B 7B 3B 7A 7B 3B 7A → Total de vers : 109 vers	Discours sous forme de prière, avec des strophes lyriques qui invoquent le secours de Dieu. Ierarchie ecclesiastique déplore son abandon par les pouvoirs séculiers et que personne ne s'interpose face à Luther. Elle constate la diffusion chez les personnes de tous les âges.
Sixième Narrative de l'auteur	Narrative	Prose	Description du personnage de Verité invincible, qui vient pour consoler dame Ierarchie ecclesiastique.
Vers 979-1524	Verité invincible (1/1)	78 strophes de 7 vers octosyllabiques → Total de vers : 546 vers Présence de 7 strophes de 7 vers qui commencent tous par « Verité » pour ensuite souligner ses vertus. Tous les derniers vers de chaque strophe sont une formule proverbiale.	Verité invincible console Ierarchie ecclesiastique. Se fonde sur la Bible dans ses propos, avec de nombreuses références bibliques en marge. Conduit une interprétation typologique et christologique de l'Ancien Testament – identifiant Verité avec le Christ. Critiques des femmes / des « turlupins » et luthériens. Utilisation du passage de 3 Esdras 3 pour illustrer que Verité vient à bout de toute chose.
Septième Narrative de l'auteur	Narrative	Prose	Ierarchie est désormais consolée, remplie de bon espoir et ses larmes sont remplacées par de la joie. Annonce du remerciement de Verité invincible.
Vers 1525-1597	Ierarchie ecclesiastique (4/4)	Strophes de 3 décasyllabes AAA + 1 vers de 4 syllabes B (qui fournit la rime A' de la strophe suivante) → Total de vers : 73 vers	Remerciements de Ierarchie ecclesiastique, qui est confiante de la victoire sur Luther et que la Verité gagnera.

	Postface de l'auteur à l'attention de Charles de Montbrun	Prose	Postface adressée à Charles de Montbrun, présenté comme l'instigateur de la rédaction du <i>Trialogue</i> . Réflexion de Gacy sur l'état de la diffusion luthérienne et les objectifs visés par le <i>Trialogue</i> . Réflexion sur la langue choisie, le français.
	Prophétie	Prose en latin	Prophétie « <i>vetustissimum vaticinium</i> », présentée comme datant de 700 ans, en latin et en prose, contre Luther.

Du fait de l'implication restreinte de l'auteur et des narratives, qui se limitent à résumer le drame et annoncer les prises de parole des personnages, le *Trialogue* se focalise sur le dialogue entre les trois figures conduisant à la transformation des émotions de l'hiérarchie ecclésiastique. Le véritable enjeu du texte, selon Olivier Millet, est de présenter « l'effet que produit sur l'hiérarchie ecclésiastique, complètement découragée au début de l'œuvre, le discours de Vérité, cependant que Zele divin sert de faire valoir et d'infirmier auprès de l'hiérarchie ecclésiastique »²¹⁹, mais également auprès des lecteurs.

L'auteur est très consciencieux dans la rédaction, portant un soin particulier à la composition générale du texte et à la forme des discours. Gacy commence, sur la page de titre, et termine, en guise de signature, son œuvre avec la formule *yma summis*. Olivier Millet relève qu'il s'agit d'une citation provenant de la liturgie mariale (dans l'« *Alleluja virga Jesse*»), annonçant que Dieu a réconcilié ce qui est le plus bas avec ce qui est le plus haut, ou provenant également de l'hymne d'Adam de Saint-Victor « *Salve dies* », où la même expression a le même sens.²²⁰ Il s'agit d'une reprise chrétienne de l'expression *ima summis* d'Horace (Odes, I 34, v. 12-13).

Tout au long de l'œuvre, Gacy se situe sur le plan de la Bible, selon une vérité biblique comprenant « texte et glose », défendant la manière traditionnelle de comprendre les Écritures.

²¹⁹ *Ibid.*, p. 196.

²²⁰ *Ibid.*, p. 193.

Il fait passer ce message, par le personnage de l'érarchie ecclésiastique, puis lors du discours de Vérité invincible, qu'elle est de vérité divine comme en témoigne texte et glose.

IERARCHIE ECCLESIASTIQUE :
Je suis icelle, l'Écriture l'atteste,
Et glose et texte, ainsi je le proteste [...]
(v.148-149)

VERITÉ INVINCIBLE :
Et si tesmoigne texte et glose
Qu'il fust de vérité docteur.
(v.1193-1194)

Bien qu'il témoigne de l'importance de la tradition ou de l'autorité des conciles, la Bible est au centre de la démonstration de Gacy, notamment avec toutes les références scripturaires indiquées en latin dans les marges de l'œuvre.

Par ce procédé, il pousse les fidèles à la lecture et à la compréhension des Écritures, tout en montrant que les luthériens ne sont pas les seuls à pouvoir employer la Bible. Gacy se place sur le même terrain que Luther, et qu'il peut jouer selon leurs règles.

VERITÉ INVINCIBLE :
Et si vous plaît estre informée
De ma plenièr auctorité,
La sainte Bible renommée
Ne parle que de vérité,
De ma pure sincerité,
Vous en lirez chose notable.
Bonne fame est impreciable.
(v.1028-1034)

Par sa composition et sa rhétorique démonstrative menée par des sortes de « grands moments », le *Trialogue* cherche à rassembler les fidèles, les autorités civiles et l'institution face à la diffusion des idées luthériennes.

L'usage répété du vers « Pour là cesser la vraye foi catholique » lors du premier discours de Zele divin (vers 1 à 96 du *Trialogue*), quand celui-ci présente le personnage de Martin Luther, permet de renforcer l'association entre Luther et sa volonté de nuire à l'institution. Le procédé de répétition permet d'alimenter la fonction de persuasion du texte auprès des fidèles.

La seconde prise de parole de Zele divin (vers 250 à 869) est également un des grands moments de ce *Trialogue*, en proposant une longue liste des erreurs de Luther, qui sont précisément décrites et qualifiées selon leur nature, durant 524 vers.²²¹ Comme il s'agit de

²²¹ Du folio c1 verso au folio e2 recto.

l'aspect central de l'œuvre, nous allons revenir sur son contenu dans la partie consacrée spécifiquement à cette liste. Quant à la mise en forme de ce discours de Zèle divin, comme le relève Olivier Millet, Gacy s'attelle à désigner toutes les erreurs sous la configuration de 66 paragraphes, non numérotés, chiffre symboliquement attaché au 666 de la Bête dans l'Apocalypse.²²²

Nous pouvons également mentionner la prière de Ierarchie ecclésiastique (vers 870-978), sous forme de strophes lyriques qui alternent des vers de 7 et 3 syllabes, prière qui implore Dieu de lui venir en aide. Elle prend la forme d'une ode religieuse, dont la seule contrainte, selon Nathalie Dauvois, qui présente cette structure de manière générale, « est le retour du schéma métrique initial d'une strophe à l'autre »²²³. Cette prise de parole lyrique est consacrée aux valeurs et aux sentiments du personnage, où l'acte supposé lyrique conduit un acte de célébration et d'invocation, avec l'utilisation du *je* de Ierarchie ecclésiastique, comme s'adressant directement à Dieu. Ce faisant, Jean Gacy s'inspire du modèle des Psaumes pour la prière de Ierarchie ecclésiastique. Les Psaumes, qui vont notamment servir de modèle aux poètes de la Pléiade, comme le souligne Nathalie Dauvois, « représentent une sorte de synthèse ou de dépassement parfait de l'opposition entre poésie épideictique et poésie des *affectus*, entre poésie intime et poésie publique, [comme] lieu même où s'exprime le rapport de l'humain au divin »²²⁴.

Finalement, un dernier grand moment est le discours de Verité invincible (vers 979-1524). D'une part, la forme du passage construit le discours comme un prêche, avec un renvoi systématique aux passages de la Bible afin d'en justifier les arguments. D'autre part, nous avons un passage comportant sept strophes de chacune sept vers, qui commencent tous par « Verité », suivi d'une caractéristique qui la définit. Ce passage sous forme de liste, répétant la même structure à chaque vers, se termine avec le vers « *Verité n'est aultre que Dieu* », renforçant ainsi la force de cette construction démonstrative.

VERITÉ INVINCIBLE :
Verité tousjours se demonstre,
Verité toute erreur declaire,
Verité sur tout a la monstre,
Verité est chief d'exemplaire,
Verité par tout luict et clere,
Verité a son temps et lieu,
Verité n'est aultre que Dieu.
(v.1461-1468)

²²² MILLET, Olivier, « Jean Gacy et son Trialogue », *art. cit.*, p. 196.

²²³ DAUVOIS, Nathalie, Le sujet lyrique à la Renaissance, *op. cit.*, p. 126.

²²⁴ *Ibid.*, p. 23.

Le prosimètre se caractérise également par son style et la langue utilisée.

Tout d'abord, Gacy adapte les styles de discours en fonction du personnage et du contenu du message à transmettre. Chaque discours se distingue par sa forme, entre structure strophique et versification, avec une majorité de strophes isométriques (voir tableau de la composition du *Triologue* ci-dessus). Parmi les diverses formes de rimes, seul le discours à rimes plates de Zele divin, qui expose les erreurs de Luther, semblent faire contraste avec le reste par la simplicité structurelle, comme si, constater par Olivier Millet, « l'exposé doctrinal des hérésies appelait cette forme, comme plus adaptée à un exposé objectif et en partie argumentatif »²²⁵.

Ensuite, le style linguistique de l'œuvre est révélateur du procédé employé par le prédicateur franciscain. Le texte se caractérise par la rencontre de la langue vernaculaire avec le latin, couplée à une forme latinisante dans l'expression du français. La première narrative de l'auteur prévient du manque d'aptitude à faire usage, par l'écrit, de la langue vernaculaire à la place du latin, mais que celle-ci est appliquée pour des raisons de plus large diffusion.

[PREMIÈRE] NARRATIVE DE L'A[U]CTEUR : [...]

Or emmy mes lucides intervalles me suis esvertué à escrire en langue vernacule et loquution gallique ce qu'ay peu deprehender de l'interloquution desditz personnaiges, quoy que description latine me aye tousjours plus agréée. Toutesfois voyant gens illiterés mesmes aulcunes dames estre trott curieuses, et se vouloir mesler de conferer de ces adinventions, et le plus souvent n'en evader sans en estre maculés, à ce que mieulx leur soit manifesté ce que sera icy contenu, l'auront en commun et non incogneu langaige.

Cette dimension latinisante est particulièrement marquée dans les narratives en prose et dans la lettre adressée à Charles de Montbrun. Cette dernière propose un style latinisant abondamment orné, rendant sa compréhension particulièrement ardue. Selon Olivier Millet, trois facteurs expliquent ce style extravagant dans la formule vernaculaire de Jean Gacy. Premièrement, étant un clerc et prédicateur, Gacy est sans aucun doute habitué à faire usage du latin instinctivement lorsque il atteint « en prose un certain niveau d'abstraction ou de technicité »²²⁶. Deuxièmement, la lettre adressée à Charles de Montbrun est guidée par la modestie affectée de l'auteur, où le style latinisant représente la gêne de Jean Gacy lorsque celui-ci doit faire usage de la langue française. Olivier Millet soutient que l'auteur s'efface « au moyen de cette marque objective que représente la prégnance idiomatique de la haute culture savante et ecclésiastique, derrière les stéréotypes linguistiques qui signifient son appartenance à l'institution »²²⁷. Troisièmement, ce style est un témoin de la déférence du franciscain envers

²²⁵ MILLET, Olivier, « Jean Gacy et son *Triologue* », *art. cit.*, p. 200.

²²⁶ *Ibid.*, p. 201.

²²⁷ *Ibid.*

Charles de Montbrun, prouvant le sérieux qu'il mit à réaliser son *Triologue*. Bien que tous les passages en prose soient les principaux témoins de ce style latinisant, les discours des personnages en vers sont également touchés par ce latinisme, plus particulièrement le champ lexical.

Le *Triologue* est un lieu de rencontre entre la langue vernaculaire et le latin clérical, qui se mêlent et se complètent. Tout d'abord, il arrive que Gacy intègre des vers entièrement ou en partie en latin.

ZELE DIVIN :

Haa ce n'est pas *propter Jhesum tantum*,
C'est pour prebende *et propter talentum*.
(v.438-439)

ZELE DIVIN :

[...]
Au bon psalmiste qui a dit *vovete*,
Par bon conseil, mais après *reddite*.
(v.480-481)

VERITÉ INVINCIBLE :

Cecus non habens oculos
Mais *veritas non querit angulos*.
(v.1019-1020)

Ensuite, Jean Gacy s'attèle à mener un double procédé de ligature entre la culture religieuse et la culture populaire, mêlant ressources cléricales avec le lexique de la langue vernaculaire. Dans le premier discours de Ierarchie ecclesiastique, celle-ci termine chaque strophe avec une citation latine de la Vulgate, à laquelle l'auteur couple une rime avec un vers en français. Par exemple, avec les rimes ci-dessous (ABBA) entre « *zizania* » / « nul n'y a » et « *aquilone* » / « passionné ». Ce faisant, le discours français semble être symboliquement dirigé par les éléments textuels du latin de la Vulgate.²²⁸

IERARCHIE ECCLESISATIQUE :

[...]
Objection de maulx don nul n'y a,
Ce que me mest en desolation
Pour me du tout mettre à corruption
Seminavit in me zizania.
(v.105-108)

²²⁸ *Ibid.*, p. 202.

IERARCHIE ECCLESIASTIQUE :

[...]

Qui sans Dieu craindre est si passionné,
Et les Saxons de noir m'ont voulu taindre,
Jheremie ne s'en est voulu faindre

Malum pandetur ab aquilone.

(v.117-120)

De manière alternée, lors de son discours qui se base sur la Bible, Verité invincible termine chaque strophe avec un proverbe en langue française qui dirige la rime et la valeur édifiante auprès du lecteur.

VERITÉ INVINCIBLE :

[...]

Que Luther vous faict endurer.
Malheur ne peult tousjours durer.

(v.991-992)

VERITÉ INVINCIBLE :

[...]

Où vostre ennemy se declaire.
Après la pluye soleil clere.

(v.998-999)

Finalement, les ressources bibliques en marges sont en langue latine, typique de la pratique de la prédication, et s'associent aux passages du texte qui s'y réfèrent en langue vernaculaire. Un procédé qui, comme le souligne Olivier Millet, annexe « au français les ressources d'autorité de la langue cléricale »²²⁹. Gacy conclut son *Triologue* avec une phrase latine, qui ne rime pas avec la strophe française la précédant, mais dont la métrique est respectée.

IERARCHIE ECCLESIASTIQUE :

Fine Luther en sa malignité !

Gloire et honneur à la divinité !

Vive à jamais madame Verité !

A Iherarchie, paix et tranquillité !

Vincit veritas. Succumbit Luther.

(v.1593-1597)

Ces aspects du français latinisé et de concordance des deux langages représentent, comme le relève Olivier Millet, le rêve d'une union entre le religieux et le populaire, qui est entretenu en France depuis Jean Gerson.²³⁰

²²⁹ *Ibid.*

²³⁰ *Ibid.*

Nous avons pu apercevoir que le *Triologue* se définit singulièrement par son hybridité structurelle, de mise en forme et de lexique. D'abord qualifié de moralité polémique au XIX^e siècle, ce prosimètre emprunte certains topos du genre théâtral, pouvant expliquer cette première classification. Pourtant, il s'agit bien d'un prosimètre qui s'inspire directement des Grands Rhétoriciens, notamment d'André de La Vigne. L'absence d'attestation quant à la réception de cette œuvre peut notamment tenir au fait que le *Triologue* s'insère dans le style de la fin du mouvement des Grands Rhétoriciens, précédant l'arrivée du nouveau style poétique propre à un Clément Marot et aux poètes de la Pléiade.

Les origines franciscaines et le statut de prédicateur de Jean Gacy sont omniprésentes dans son *Triologue*, que ce soit dans le choix des bois gravés des illustrations accompagnant les personnages, la modestie affectée qui traverse l'auteur quant à la mission de rédaction et le thème de la prédication et de la réception des prédicateurs développée dans le texte. Bien que non-spécifique aux franciscains, la proximité assidue avec les écrits de la Vulgate, notamment par la constance des références bibliques latine en marge de son œuvre, témoigne du respect des fondements scripturaires par l'auteur. Initialement considérée comme une œuvre au style archaïque, ayant pu servir d'exemple à l'écolier limousin de Rabelais par sa langue française latinisante grotesque, le *Triologue* illustre l'effort fourni par un théologien contre la diffusion luthérienne. Mêlant ses valeurs religieuses avec un style poétique et une stratégie littéraire par le biais du vernaculaire, Jean Gacy produit une œuvre à vocation conservatrice, tout en innovant par l'insertion des erreurs luthériennes en français et en se fondant uniquement sur les écritures, dans un texte catholique pour un large public. En effet, il use d'une parole ritualisée, proche de la prédication, mêlant texte et image, style de paroles et de mises en forme variées dans le but de renverser l'adversaire, mais surtout d'édifier la foi traditionnelle.

6.2. La question des autorités et des références textuelles

Tout au long du *Triologue*, le franciscain s'appuie sur des références textuelles tirées de la Bible en latin, qui se matérialisent par le biais des références marginales. Ce faisant, il se place sur le même terrain que Luther, dont l'un des aspects théologiques fondamentaux est le principe de la *sola scriptura*, faisant de la Bible la seule instance de référence, en plaçant les autorités, telles que les Pères de l'Église et les décrets des conciles nettement en-dessous. Sur la forme, Gacy s'appuie exclusivement sur des références tirées des Écritures, mais dans le contenu, la question des autorités prend une place centrale, consolidant les autorités chrétiennes établies et s'opposant à la théologie luthérienne.

Tout d'abord, comme nous l'avons mentionné précédemment, la présentation du personnage de l'hiérarchie ecclésiastique se construit sur le topos de l'émanation divine de l'institution ecclésiastique, où l'Église chrétienne est celle voulue par Dieu. L'Église est, à l'image de l'hiérarchie ecclésiastique, « *dame de venerande antiquité, preuse maturité et spectacle maintien ayant origine de la divine ingenuité* » (Deuxième Narrative de l'auteur). L'institution est également qualifiée comme « la mère Église unique » (vers 78). Le *Triologue* fait mention des diverses autorités religieuses qui ont établi la théologie chrétienne, dans le but de réaffirmer ses dogmes.

ZELE DIVIN :

Il n'est docteur si saint ne seraphique
Que ces matins ne desdaignent, en somme
Latins et Grecz ayant sens veridique,
Ne saint Gregoire le grand pape de Romme,
Saint Augustin, Jerosme et Crisostome,
Ne saint Ambroise docteur scientifique,
Ceulx-cy desprise Luther le mauldikt homme,
Pour là cesser la vraye foi catholique.
(v.49-56)

Gacy affirme l'autorité des premiers Docteurs de l'Église, ainsi que des Pères de l'Église, grecs et latins, tels que Jean Chrysostome, ce dernier ayant notamment participé aux premiers conciles contre l'arianisme.

En s'appuyant sur des saints auxquels l'Église reconnaît une autorité remarquable en termes de théologie, que Luther en diminue l'autorité, l'auteur renforce l'idée que Luther méprise les plus anciennes éminences de la doctrine catholique. Pourtant, comme le rappelle Marc Lienhard, Luther se réfère également « aux dogmes de l'Église Ancienne qu'il perçoit comme une interprétation fidèle de l'Écriture sainte, ainsi qu'aux Pères de l'Église, tout en conservant une liberté critique à leur égard, pour leur penchant à une interprétation allégorique

de l'Écriture, pour leur méconnaissance de la distinction entre la loi et l'Évangile, et pour l'atteinte que certains portent à la justification par la foi »²³¹. L'influence de saint Augustin est particulièrement présente dans la réflexion théologique de Luther. Ce qui nous montre la manière dont est perçu Luther par Jean Gacy, malgré qu'il s'agisse d'une exagération, il présente un fond de vérité. Luther n'accepte l'autorité d'aucun Père de l'Église s'il lui paraît contredire la Bible.

Lorsque l'Église fait ses doléances, elle fait appel à plusieurs instances de la doctrine, tels que les anciens conciles, les saints martyrs ou docteurs de l'Église, tantôt rejetées ou acceptées par Martin Luther.

IERARCHIE ECCLESIASTIQUE :

Venez, Seigneurs des anciens concilles,
Sortés un peu hors de vos domiciles
Si me verra en deuil très piteable
Et vous docteurs savans, subtils, habiles
Martyrs constants, prophètes et sibilles
Regardés moy en estat miserable,
Voyés la fable et sentence damnable
Du detestable disciple du dyable,
Tant execrable que le cœur m'en transit,
Plus a d'erreurs qu'en la mer n'a de sable,
C'est la sentence du sauveur véritable :
Arbor mala fructus malos facit.
(v.169-180)

Le personnage de Zele divin rappelle également l'importance des diverses instances ecclésiastiques, plus particulièrement le pouvoir des conciles en matière d'autorité religieuse.

ZELE DIVIN :

De nostre mere l'Église fut getté,
Il appella tost au futur concille,
De son appel nous avons veu le stille,
Et toutesfois l'arrogant temeraire
Aux saintz concilles il a esté contraire,
Où vérité contre erreur se elucide
Et le divin paraclit y preside.
(v.707-713)

ZELE DIVIN :

Mais au concille célébré à Constance,
Il n'y a pas de temps longue distance,

²³¹ LIENHARD, Marc, « Luther d'après les recherches récentes », in *Recherches de Science Religieuse*, Tome 105, 2017/3, pp. 363-390.

Ung heretique très pervers et dampné
Au feu fut mis à mourir condampné.
(v.718-721)

En faisant appel aux conciles et à l'intercession des saints, martyrs et docteurs, Gacy use d'autorités que Martin Luther rejette, complètement ou en partie, dans le but d'affirmer les positions traditionnelles de l'Église catholique. Jean Gacy démontre aussi l'inconsistance de Luther sur les conciles, le réformateur ayant fait appel à la réunion un concile. L'évocation de l'autorité du concile de Constance (1414-1418), qui a mis fin au Grand Schisme et a condamné John Wyclif et Jan Hus comme hérétiques, considérés comme des précurseurs de la théologie de Luther, rappelle le sort des hérétiques tel que Martin Luther. Quant aux références, nous pouvons apercevoir que la Bible n'est pas la seule à faire autorité, mais que bulles et décrets sont également mentionnés comme objets de règlementation attestés.

Dans la quatrième narrative, précédant la longue énumération des erreurs luthériennes, Zele divin définit l'établissement de la liste « *en langue vernacule et vulgaire soubz le simple stille de leonine* ». Il fait mention des bulles papales à l'encontre de Luther, *Exsurge Domine* (15 juin 1520) et *Decret Romanum Pontificem* (3 janvier 1521) du pape Léon X, qui listent les erreurs et hérésies de Martin Luther et ses partisans. Alors que Martin Luther ne considère plus l'autorité du pape, le qualifiant d'Antéchrist, Jean Gacy maintient le pouvoir pontifical, se basant sur les bulles et décrets comme source d'information pour ériger sa liste des erreurs luthériennes en langue vernaculaire. Le droit canon est également cité dans le *Triologue* comme source d'autorité, avec la mention d'un chapitre du *Décret de Gratien* qui rappellent la généalogie des hérétiques ayant précédé Luther.

ZELE DIVIN :
Au saint decret en avons le chapittre
*Quidam autem*²³² se commance le tiltre,
C'est en la cause qui est vingt et quatriesme,
La question en nombre est la troysiesme,
Soixante et huit sectes et davantaige
Sont contenues au-dessus dict passaige
Que pulluloynt lors au commencement,
En heresies si apparemment
Que si n'eussies celebré les concilles
Pour impugner ces sectes faulces et villes,
Foy perissoit, erreur s'en alloit dame,
Et fusse esté levée en haulte game.
(v.288-299)

²³² *Décret de Gratien*, C. XXIV, q. 3, c. 39, *Quidam autem heretici* (*Corpus iuris canonici*, éd. E. Friedberg, I, col. 1001-1006).

Comme nous l'avons présenté, le *Triologue* mentionne la majorité des autorités de la religion catholique, participant à justifier son entreprise et la réfutation totale de la théologie luthérienne. Quant aux références textuelles, le *Triologue* se focalise sur l'autorité des Écritures, se mettant au niveau de Luther et son principe de *sola scriptura*. Cependant, Gacy confirme la tradition de l'autorité de l'Écriture selon « texte et glose », défendant le système de la glose ordinaire, à savoir des commentaires présents en marge de la Vulgate.

Les références scripturaires présentes dans le *Triologue* sont au nombre de 70 (71 références si l'on sépare Jérémie 31, 15 et Matthieu 2, 18 qui sont associées dans le *Triologue* pour faire référence à Rachel dans le Nouveau Testament), chiffre symbolique pouvant rappeler l'héritage de la première traduction de l'hébreu vers le grec de l'Ancien Testament, la Septante (LXX), ainsi que le nom des Septante, les disciples de Jésus, cité dans l'Évangile selon Luc, pour diffuser l'annonce de l'Évangile. Le premier tableau ci-dessous répertorie les références des citations bibliques, selon l'ordre d'appartenance des livres de la Bible. Le second tableau répertorie les citations selon l'ordre d'apparition dans le *Triologue*.

La Bible		Citations dans le <i>Triologue</i> (par ordre d'appartenance aux parties bibliques)	Renvoi aux vers dans le <i>Triologue</i>
Ancien Testament	Loi	Genèse 1, 31	1349
		Exode, 18, 21	1039-1040
	Prophètes	Esaïe 5, 20	192
		Esaïe 38, 3 (4 Règnes 20, 3)	1126-1131
		Esaïe 59, 14	1355
		Jérémie 1, 14	120
	Jérémie 31, 15*	220	
	Écrits	Psaumes 5, 10	1085-1087
		Psaumes 11(12), 2	1080-1082
		Psaumes 25(26), 3	1092-1093
		Psaumes 30(31), 24	1088-1089
		Psaumes 35(36), 6	1094-1096
Psaumes 36(37), 25		315	
Psaumes 50(51), 8		1099-1100	
Psaumes 54, 7		144	
Psaumes 88(89), 9		1101-1102	
Psaumes 90(91), 5		1105-1106	
Psaumes 90(91), 13		156	
Psaumes 115(116), 15		282-283	
Psaumes 116(117), 2		1103-1104	
Psaumes 117(118), 6-7		216	
Psaumes 118(119), 42		1123-1124	
Psaumes 118(119), 86		1110-1111	
Psaumes 131(132), 11		1112-1115	
Psaumes 139(140), 2		234	
Psaumes 144(145), 18		1119-1121	
Proverbes 20, 28		1061	
Proverbes 23, 23	1056		
Proverbes 30, 14	1315-1320		
Job 6, 25	1049		
Cantique 1, 4(5)	168		
Ruth 1, 1-22*	224		
Daniel 8, 12	1350-1353		
3 Esdras 3*	1362-1404		

Nouveau Testament	Évangiles	Matthieu 2, 18*	220
		Matthieu 4, 4	1107-1108
	Matthieu 7, 15	285	
	Matthieu 7, 17	180	
	Matthieu 11, 30	636-637	
		Matthieu 13, 25	108
		Jean 1, 14	1141-1145
		Jean 1, 17	1147-1148
		Jean 8, 40	1149-1152
		Jean 8, 46	1161-1166
		Jean 14, 6	1137-1138
		Jean 17, 17	1158-1160
		Jean 18, 37	1154-1157
	Actes des Apôtres	Actes 26, 25	1211-1215
	Épîtres	Romains 1, 25	1168-1173
		Romains 7, 23	1219-1222
		1 Corinthiens 13, 6	1175-1177
		1 Corinthiens 13, 8	1178-1180
		2 Corinthiens 11, 10	1189-1192
		Galates 3, 1	1182-1185
		Galates 6, 3 (mention Jacobi)	1153
		Éphésiens 5, 27	151-152
		1 Timothée 4, 8	228
		1 Timothée 5, 21	1116-1117
	2 Timothée 2, 15	1196-1198	
	2 Timothée 3, 7	1203-1208	
	2 Timothée 4, 4	1199-1201	
		1 Jean 5, 3	639
	Révélation	Apocalypse 12, 14	140
Livres Deutérocanoniques		Tobit 1, 2	1042
		Tobit 7, 8(7)*	222
		2. Maccabées 12*	670
		Sagesse 5, 6	1067-1068
		Siracide/Ecclésiastique 1, 29	1480
		Siracide/Ecclésiastique 4, 30	1074-1075
		Siracide 7, 37	672-673
	Daniel Grec 13, 22	132	
* : Ces références ne possèdent pas de citations précises, mais renvoient soit simplement au chapitre, soit au verset sans en faire une citation			

Citations par ordre d'apparition dans le <i>Triologue</i>	Renvoi aux vers dans le <i>Triologue</i>
Matthieu 13, 25	108
Jérémie 1, 14	120
Daniel Grec 13, 22	132
Apocalypse 12, 14	140
Psaumes 54, 7	144
Éphésiens 5, 27	151-152
Psaumes 90(91), 13	156
Cantique 1, 4(5)	168
Matthieu 7, 17	180
Esaïe 5, 20	192
Psaumes 117(118), 6-7	216
Jérémie 31, 15*	220
Matthieu 2, 18*	220
Tobit 7, 8(7)*	222
Ruth 1, 1-22*	224
1 Timothée 4, 8	228
Psaumes 139(140), 2	234
Psaumes 115(116), 15	282-283
Matthieu 7, 15	285
Psaumes 36(37), 25	315
Matthieu 11, 30	636-637
1 Jean 5, 32.	639
Maccabées 12*	670
Siracide 7, 37	672-673
Exode, 18, 21	1039-1040
Tobit 1, 2	1042
Job 6, 25	1049
Proverbes 23, 23	1056
Proverbes 20, 28	1061
Sagesse 5, 6	1067-1068
Siracide/Ecclésiastique 4, 30	1074-1075
Psaumes 11(12), 2	1080-1082
Psaumes 5, 10	1085-1087
Psaumes 30(31), 24	1088-1089
Psaumes 25(26), 3	1092-1093
Psaumes 35(36), 6	1094-1096
Psaumes 50(51), 8	1099-1100
Psaumes 88(89), 9	1101-1102
Psaumes 116(117), 2	1103-1104
Psaumes 90(91), 5	1105-1106
Matthieu 4, 4	1107-1108
Psaumes 118(119), 86	1110-1111
Psaumes 131(132), 11	1112-1115
1 Timothée 5, 21	1116-1117
Psaumes 144(145), 18	1119-1121
Psaumes 118(119), 42	1123-1124

Esaïe 38, 3 (4 Règles 20, 3)	1126-1131
Jean 1, 14	1141-1145
Jean 1, 17	1147-1148
Jean 8, 40	1149-1152
Jean 8, 46	1161-1166
Jean 14, 6	1137-1138
Galates 6, 3 (mention Jacobi)	1153
Jean 17, 17	1158-1160
Jean 18, 37	1154-1157
Romains 1, 25	1168-1173
1 Corinthiens 13, 6	1175-1177
1 Corinthiens 13, 8	1178-1180
Galates 3, 1	1182-1185
2 Corinthiens 11, 10	1189-1192
2 Timothée 2, 15	1196-1198
2 Timothée 4, 4	1199-1201
2 Timothée 3, 7	1203-1208
Actes 26, 25	1211-1215
Romains 7, 23	1219-1222
Proverbes 30, 14	1315-1320
Genèse 1, 31	1349
Daniel 8, 12	1350-1353
Esaïe 59, 14	1355
3 Esdras 3*	1362-1404
Siracide/Ecclésiastique 1, 29	1480
* : Ces références ne possèdent pas de citations précises, mais renvoient soit simplement au chapitre, soit au verset sans en faire une citation	

En analysant ce tableau, nous remarquons que la majorité des citations sont tirées du Livre des Psaumes et des Épîtres pauliniennes. Il faut rappeler que les premières années de Martin Luther sont marquées par des cours durant lesquels il s'attache à commenter les Psaumes (1513-15 et 1519), ainsi que les épîtres de Paul aux Romains (1515/16), aux Galates (1516/17), et aux Hébreux (1517/18). Ces prises de paroles n'ayant pas donné lieu à des publications écrites, nous pouvons cependant attester de plusieurs préfaces rédigées par Luther concernant ces livres, dont Jean Gacy peut avoir eu connaissance du contenu, l'amenant à délibérément choisir de répondre sur le même terrain théologique. Il y a également le fait que Gacy et Luther chantent au quotidien les psaumes dans leurs couvents, tandis que l'apôtre Paul est au centre de la théologie chrétienne, particulièrement au XVI^e siècle.

A savoir que Gacy ne remet pas nécessairement en cause, dans son *Triologue*, la traduction du Nouveau Testament par Luther, puisque la question de la traduction en langue vernaculaire devient interdite par la Sorbonne à partir de 1526. Il pourrait toutefois y avoir été opposé, comme d'autres, avant la condamnation officielle. En 1522, Luther publie sa traduction

allemande du Nouveau Testament, accompagnée de préfaces avant chaque livre du corpus biblique. Il en propose deux plus longues, la première au tout début du Nouveau Testament et la seconde avant l'épître aux Romains, dont le contenu renvoie à des critiques de la tradition catholique et une élaboration de sa manière de penser les Écritures. Dans sa thèse, Pascal Hickel propose une analyse approfondie et une traduction française annotée de ces préfaces luthériennes, démontrant la manière dont Luther interprète la Bible, invite les fidèles à la comprendre et critique l'Église de son temps.²³³ En 1523, Luther continue notamment avec une préface pour l'Ancien Testament, dans lequel il reproche, selon Hickel, aux Pères, « en particulier Jérôme, d'avoir obscurci le sens du Nouveau Testament, il reproche à certains Pères comme Origène ou Jérôme, de tenir l'Ancien Testament pour peu important, [et également] il ne se satisfaisait pas de la réponse de l'Église ancienne, qui voulait amener l'Ancien Testament à la hauteur du Nouveau par l'allégorisation et la spiritualisation »²³⁴. En 1524, le réformateur s'attarde sur le Psautier, dans lequel il raisonne sur « l'expression “miséricorde et vérité” qu'il explique comme signifiant “amour et fidélité” en insistant sur la fidélité de Dieu »²³⁵. De manière analogue, Gacy use majoritairement du livre des Psaumes pour conduire la réflexion qui prouve que « *La sainte Bible renommée / Ne parle que de vérité* ».

VERITÉ INVINCIBLE :
 Si vous lisés le bon psalmiste,
 Verrés qu'il argue et reprend
 Par ung vers elegant et miste
 Les humains et si les surprend
 Et leur malice ainsi comprend
 Qu'il[s] ont verité minuée.
 (v.1077-1082)

La répartition des références scripturaires entre les personnages est largement en faveur de l'unique prise de parole de Verité invincible (47 pour son discours triomphal), puis Ierarchie ecclésiastique (16 lors de sa première prise de parole, lorsqu'elle termine ses strophes par une citation biblique, couplé à son appel aux dames en pleurs), et finalement Zele divin (7 lors de sa prise de paroles qui énumèrent la liste des erreurs luthériennes). Les références bibliques sont utilisées différemment en fonction des personnages. Tout d'abord, Ierarchie ecclésiastique conclut ses strophes avec une citation latine tirée de la Bible, qui a pour fonction de résumer l'allusion de la strophe elle-même (résumant soit l'erreur luthérienne ou le message voulu), soit

²³³ HICKEL, Pascal, *Les préfaces de Luther à la Bible (1522-1546) : analyse et traduction annotée*, Religions. Université de Strasbourg, 2019, 342 p.

²³⁴ *Ibid.*, pp. 126-127.

²³⁵ *Ibid.*, p. 150.

pour l'identification de personnages bibliques, tels que Susanne, Rachel ou Noémie. Par exemple, dans une première strophe, elle fait allusion à sa contamination par le venin luthérien, puis termine la strophe avec la citation biblique qui allégorise qu'on a "semé de l'ivraie en elle".

IERARCHIE ECCLESIASTIQUE :
Las, las, hélas, las, quelle adversité !
Las, double hélas, las qui a concité
Ce mal sur moy don tu fais mention,
Zeile divin, quant tu as recité
La grant nequice et la perversité,
L'iniquité de l'adinvention
De l'heretique don l'indignation
A mis sur moy contamination,
Objection de maux don nul n'y a,
Ce que me mest en desolation
Pour me du tout mettre à corruption
Seminavit in me zizania.
(v.97-108)

Un deuxième exemple, lorsqu'elle mentionne la secte luthérienne, originaire de Saxe, justifiant leur origine mauvaise avec la citation de Jérémie, qui signale que le malheur vient du Nord.

IERARCHIE ECCLESIASTIQUE :
Long temps y a que je fus impuignée
Aultant ou plus qu'onques fust dame née
Par les tirans qui tant m'ont faict complaindre,
Par heretiques faulx qui m'ont condampnée
Secte dampnée non point predestinée
Mais ceste année me fault gemir et plaindre,
Doleur attendre, de deul mon cueur estraindre,
Quant ce meschant homme me veult estaindre,
Qui sans Dieu craindre est si passionné,
Et les Saxons de noir m'ont voulu taindre,
Jheremie ne s'en est voulu faindre
Malum pandetur ab aquilone.
(v.109-120)

Zèle divin fait usage des références soit pour appuyer ses paroles, soit pour justifier certaines des erreurs luthériennes émises dans la liste. Notamment lorsqu'il est question du purgatoire, en citant 2. Maccabées 12. et Siracide 7, 37. L'usage de ces deux références scripturaires tirées des livres deutérocanoniques témoignent du débat entre protestants et catholiques sur le dogme du purgatoire. Luther réfute l'existence du purgatoire à cause de la non-canonlicité des livres utilisés pour l'attestation de ce dogme, notamment les deux citations provenant de Maccabée et Siracide/Ecclésiastique.

ZELE DIVIN :

Vous ourrés cy son erreur plus notoire,
Quant il parle du lieu de purgatoire,
Disant propos que porte grand dommage,
Que « l'écriture n'en mest aucun passage ».
Il est menteur, car virtuellement
En est escript, et principalement
Aux Machabées, là où l'en presuppose
Qu'en purgatoire avoit quelque ame en close,
Ou aultrement Machabeus le preux
N'eust pas offert ung don si plantureux
Pour les oster d'icelle dure peine
De purgatoire, c'est chose trop certaine.
(v.664-675)

Le discours de Verité invincible se construit comme une prédication, où les références marginales de la Bible sont omniprésentes dans le but d'attester, justifier et renvoyer les fidèles à la lecture des Écritures.

VERITÉ INVINCIBLE :

Et si vous plait estre informée
De ma pleniére auctorité,
La sainte Bible renommée
Ne parle que de verité,
De ma pure sincerité,
Vous en lirez chose notable.
Bonne fame est impreciable.
(v.1028-1034)

Gacy construit l'argumentaire selon l'ordre des livres bibliques, avec, en premier lieu, le renvoi aux sources de l'Ancien Testament, dont des citations tirées des livres deutérocanoniques et une majorité provenant des Psaumes, puis, il utilise les livres du Nouveau Testament. A l'exception du livre de l'Apocalypse, toutes les autres grandes parties de la Bible sont présentes dans cet unique discours. En effet, Verité commence avec le livre de l'Exode, en mentionnant Moïse, suivi du livre de Tobie (livre deutérocanonique) faisant mention de l'archange Raphaël, puis avec les Proverbes et les Psaumes. L'utilisation des livres de l'Ancien Testament contribue à démontrer les vertus de la vérité de Dieu, et de son omniprésence dans les Écritures. Ensuite, Gacy marque la transition aux livres du Nouveau Testament, avec lesquels il construit un argumentaire qui associe la vérité biblique à Dieu et au Christ.

VERITÉ INVINCIBLE :

Passons après au Testament
Nouveau, auquel s'est revelée
Verité, trop plus amplement
Que au Viel, et nous est decellée
Verité, Dieu est appellée

Personne en trinité secunde.
Bien est seur qui en foy se funde.
(v.1133-1139)

Pour ce faire, il use principalement de l'Évangile de Jean et des épîtres pauliniennes. Les citations tirées de Jean s'appuient également sur le concept de la grâce divine et celles tirées des épîtres glorifient la doctrine paulinienne, qui est témoin de la vérité divine et condamne les hommes ayant abandonné toute vérité.

VERITÉ INVINCIBLE :
De toutes graces est ramply
Jhesus, comme saint Jehan recite,
Et de verité accomply,
Comme il estoit juste et licite.
(v.1140-1143)

VERITÉ INVINCIBLE :
Puis verité et toute grace
Du Sauveur a esté donnée [...].
(v.1147-1148)

VERITÉ INVINCIBLE :
Saint Pol en l'Espitre aux Romains,
Don la doctrine est veritable,
Argue aulcuns inhumains
Qui de leur malice dampnable
Commutoint verité louable
En faulceté et menterie.
Le monde est plain de tromperie.
(v.1168-1174)

VERITÉ INVINCIBLE :
En dix et neuf aultres passages
De verité parle amplement
L'Apostre pour faire pas sages
A cheminer fidelement meis
Au droit chemin de saulvement
De verité qu'on ne decline.
A peché le corps nous incline.
(v.1217-1223)

A la suite de cette démonstration guidée par les Évangiles et les Épîtres, Gacy fait usage d'un récit provenant de la Bible pour alimenter le message de Verité invincible, à savoir le concours des gardes du corps de Darius dans 3 Esdras (Esdras A dans la Septante). Comme le résume André Canessa, le récit « raconte comment trois gardes du corps de Darius concourent pour savoir ce qui est le plus fort : le premier dit que c'est le vin, le second dit que c'est le roi,

le troisième (qui n'est autre que Zorobabel) dit que ce sont les femmes, ajoutant aussitôt que la vérité l'emporte sur tout »²³⁶. L'utilisation de ce passage permet de placer une critique sur les femmes et les rois, donc indirectement le pouvoir séculier, tout en prônant la suprématie de la vérité, en concluant avec la phrase latine « *Omnia vincit veritas* ».

Finalement, en complément des autorités mentionnées et des références émanant des Écritures, Jean Gacy use d'autres types de références scripturaires dans son *Triologue*. Tout d'abord, nous pouvons constater l'inspiration venue des Grands Rhétoriciens, avec une citation tirée du prosimètre *Les Lunettes des Princes* (1461-1464) de Jean Meschinot, grand rhétoricien breton de la fin du XV^e siècle. En effet, Jean Gacy inclut dans son texte le proverbe « *On ne peut d'ung loup faire ung ange* », probablement directement inspiré par le vers de Jean Meschinot « *On ne peut faire d'ung lou ange* ». Le poème didactique de Meschinot peut effectivement avoir été une source d'inspiration, lui qui a eu un grand succès avec environ une trentaine d'édition pendant la fin du XV^e et le début du XVI^e siècle. Certaines éditions ont d'ailleurs été imprimées à Lyon et ont circulées dans le duché de Savoie, notamment à Chambéry.²³⁷ L'édition retrouvée à Chambéry, datée de 1494, est augmentée par les *Nouvelles Additions* et les *Vingt-cinq Ballades*, comportant ainsi un poème dont la forme semble directement inspirer la structure du passage de Verité (de sept strophes en sept vers qui commencent à chaque fois par Verité) :

Extrait d'un poème présent dans les <i>Vingt-cinq Ballades</i>	<i>Triologue</i>
Amour tance les cueurs qui sont dormans Amour seuffre qu'on lise les romans Amour parfaict le vouloir de jeunesse Amour ferme sa maison a vieillesse Amour ne veult que pensis on se treuve Amour cherist Venus comme deesse Amour blasme ceux qui n'ont robbe neuve. ²³⁸	VERITÉ INVINCIBLE : Verité tousjours se demonstre, Verité toute erreur declaire, Verité sur tout a la monstre, Verité est chief d'exemplaie, Verité par tout luict et clere, Verité a son temps et lieu, Verité n'est aultre que Dieu.

Certains proverbes utilisés par Verité (voir annexe 2 pour toutes les formulations proverbiales de Verité) semble se rapprocher de ceux que l'on retrouve dans l'œuvre de Jean Meschinot. La forme est modifiée tout en gardant approximativement le même sens. Bien que

²³⁶ CANESSA, André, « Le concours des gardes du corps de Darius dans Esdras A », *Presses Universitaires du Midi*, n°44, 1996, p. 25.

²³⁷ MESCHINOT, Jean, *Les Lunettes des Princes*. Édition précédée d'une étude sur sa vie et sur son œuvre et suivie de notes et d'un glossaire par Martineau-Genies, Christine (éd.), Genève : Droz, 1972, pp. LXXI-LXXXV.

²³⁸ *Ibid.*, p. XXXIX.

certains proverbes soient identiques ou en partie, il se peut que certaines fassent partie du langage commun, dont la formulation et la connaissance varient selon la provenance de l'auteur.

<i>Les lunettes des princes</i>	<i>Triologue</i>
Malheur ne peult tousjours durer	Malheur ne peult tousjours durer.
Cil va bien qui a bonne guide	Sans bonne guide on se forvoye.
Dieu pugnist tout quant bon luy semble	Dieu pugnit tant gros que menu.
On ne peult faire d'ung lou ange	On ne peult d'ung loup faire ung ange.
Noble oyseau hayt comrrompu ny	Souvent perdent oyseaulx leurs nidz.
De foul juge briefve sentence	Propoz de folz est peu durable.

Il y a également une autre référence scripturaire, dont l'influence est à fortement nuancer, présente dans le texte est une citation qui se retrouve également dans les *Questions sur les Météorologiques* de Nicole Oresme (1323-1382), s'agissant de commentaires du théologien français sur le traité *Météorologiques* d'Aristote. La citation se trouve dans le deuxième livre, traitant de la neuvième question qui s'interroge si « la mer est éternelle ou si elle a été faite à un certain moment » (*Utrum mare sit perpetuum vel aliquando fuerit factum*).

IERARCHIE ECCLESIASTIQUE :

Il a choisi pour soy temps oportune
 A publier son erreur importune
 Quant il a veu tout en commotion,
 Qu'entre les princes paix ne se coadune,
 L'Eglise mettent à mal et deffortune,
 En cela gist sa faulse intention
 De mettre au monde scisme et sedition.
 Et pour monstrier son obstination,
 Luy a grevé pourter son dur habit,
 Tous apostas sont sans devotion,
 Don je diray pour resolution :
Violentum non diu durabit.
 (v.193-204)

L'extrait provient du quatrième commentaire, où l'argumentation de Nicole Oresme rejette la dimension éternelle de la mer : « *Quarto : mare non est in loco sibi naturali; igitur non est perpetuum. Consequentia tenet, nam si est in loco sibi non naturali, cum nullum violentum sit perpetuum, sequitur quod non diu durabit in illo loco* »²³⁹. (Traduction : La conséquence est valable, car s'il est dans un lieu qui ne lui est pas naturel, puisqu'il n'y a pas de violence permanente, il s'ensuit qu'il ne durera pas longtemps dans ce lieu). Pour Nicole Oresme cela semble être une vérité incontestable (*cum nullum violentum sit perpetuum*), ce qui suggère

²³⁹ ORESME, Nicole, *Questiones in Meteorologica de ultima lectura, recensio parisiensis : Study of the Manuscript Tradition and Critical Edition of Books I-II.10*, PANZICA, Aurora (éd.), Leiden : Brill, 2021, p. 257.

que la réflexion doit lui être antérieure et généralement admise. Il nous semble intéressant d'en relever la proximité textuelle des deux textes, où une certaine analogie peut être relever avec la diffusion luthérienne.

L'analogie se construit sur le fait que la position théologique de Luther n'est pas naturelle, qu'il provoque schisme et sédition en publiant ses erreurs. Ce faisant, sa « violence ne durera pas longtemps » (*Violentum non diu durabit*). Nous ne pouvons savoir de quelle manière Jean Gacy prit connaissance de ce texte, mais les *Questions sur Aristote* ont été largement copiées et diffusées entre les universités entre le XIVe et le XVe siècle. La citation peut s'affilier à la réflexion de Gacy, en lien avec la diffusion luthérienne, et, le fait que Gacy ne mentionne pas en marge la référence scripturaire, prouve qu'il s'agit d'une œuvre qui ne peut pas se trouver à un même niveau d'autorité que la Bible. Il est cependant nécessaire de maintenir une certaine distance sur cette potentielle référence textuelle.

Le *Triologue* use d'une dernière pratique scripturaire en conclusion de l'œuvre, à savoir un oracle en prose latine intitulé « *Vetustissimum vaticinum de impiissimo Luthero, quod a memphitico quodam astronomo ante annos septingentos emissum ad nos usque huc prelatum est* ». Dans celle-ci, Gacy illustre, comme le rappelle Olivier Millet, Luther tel un loup, « issu des hérésies antiques et médiévales, Luther est déjà annihilé dans ses prétentions par cet oracle antique, qui 700 ans auparavant, aurait annoncé l'horreur de sa manifestation, mais aussi sa liquidation à venir »²⁴⁰. La source de cet oracle n'a pas pu être identifiée, nous en concluons donc qu'il s'agit de Gacy lui-même, qui l'a inventé en s'inspirant de la structure d'oracles existant. Faisant référence aux livres des prophètes bibliques, l'oracle est une « forme d'expression plus ou moins archaïque, qui évoque et invoque immédiatement et explicitement, soit en introduction soit en conclusion, le propos divin »²⁴¹. L'utilisation des oracles chrétiens remonte à des théologiens comme Eusèbe, qui s'efforçaient de « christianiser les oracles païens dans le but de légitimer la nouvelle religion aux yeux des Romains, [puis] Augustin attribua aux livres sibyllins une valeur d'enseignement pour les fondements de la foi »²⁴². André Vauchez démontre également que l'Ordre franciscain est marqué par une poussée de prophétisme durant le XIIIe siècle. La fin du XVe siècle est notamment marqué par un prophétisme qui s'exprime par le biais d'une « effervescence eschatologique » et par l'attente d'un « millenium égalitaire et justicier »²⁴³. Cette dimension eschatologique prend sens chez Jean

²⁴⁰ MILLET, Olivier, « Jean Gacy et son *Triologue* », *art. cit.*, p. 197.

²⁴¹ VAUCHEZ, André (dir.), *Prophètes et prophétismes*, Paris : Éditions du Seuil, 2012, p. 50.

²⁴² *Ibid.*, p. 88.

²⁴³ VAUCHEZ, André, « Note sur prophètes et prophétisme », *Recherches de Science Religieuse*, 2015/1 Tome 103, pp. 103-107.

Gacy, où celui-ci expose une affiliation de la figure de Martin Luther à celle de l'Antéchrist, symbole représentant l'inauguration de la fin des temps. Pour rédiger sa prophétie, Gacy peut avoir été inspiré par le *Liber Mirabilis*, imprimé à Paris en 1522, puis entre 1523-24 à Lyon, il s'agit d'une anthologie française de prophéties, dont la première partie est en latin et la seconde partie en français. On y retrouve notamment des prophéties du franciscain Jean de Roquetaillade, ou encore de Joachim de Flore, auquel André Vauchez rattache une captation de sa pensée eschatologique par le franciscanisme du XIII^e siècle. Cet attrait prophétique et symbolique se ressent dans le *Trialogue*, dans lequel Gacy mentionne les sybilles, prophétesses de la Grèce antique, ou également dans la première narrative, en posant un cadre symbolique et astrologique par les arcures du zodiaque que l'on retrouve en ouverture du texte. Grâce à une indication reçue par Jean Lecointe, Olivier Millet souligne que le prologue du *Trialogue* s'inspire probablement d'un autre grand rhétoricien, Jean Lemaire de Belges (1473-1524) :

Chapitre XXVI : [...]

Endementiers que les deux vrays amans cueilloient le doux fruit damoureuse iouyssance, le cler Titan passant par les arcures du Zodiaque, par deuant la maison de la Vierge, iettoit son regard en terre, et voyoit le noble Aoust vn moys impérial tout nud, tout haslé recueillant ses espicz avec la Déesse Ceres, les cygales et ioyeux crinchonnets estriuans parmy les chaulmes et les buissons : du frémissement de leurs résonances, faisoient retentir lair et la campagne.²⁴⁴

[PREMIERE] NARRATIVE DE L'A[U]CTEUR :

Le radieux titan decourant par les arcures du zodiaque entrant au domicile de scorio fuz prosterné au grabat de haultz souspirs assouppi de multiforme langueur par un portentueulx et inbenedict monstre febril, lequel si novercalement m'a invadé qu'il souffiroit à estaindre et obtenebrer un acrimonieulx esprit delphique, et voyre à lacesser un corps adonique.

Les diverses autorités citées et les sources scripturaires du *Trialogue* témoignent du large panel de références utilisées afin de renvoyer un message défendant la vérité de l'Église catholique contre la propagande luthérienne. Jean Gacy réaffirme les diverses autorités traditionnelles de la doctrine catholique, majoritairement rejetées par Luther, et les utilise dans sa démonstration persuasive. Quant aux références scripturaires bibliques, celui-ci se positionne sur le même terrain que le réformateur, citant uniquement les passages de la Vulgate en marge de son œuvre, la seule véritable autorité scripturaire. Pour ce faire, il s'appuie principalement sur le livre des Psaumes et les épîtres pauliniennes, lesquels sont également à la base de la théologie luthérienne. Gacy défend la doctrine traditionnelle et dévalorise les enseignements

²⁴⁴ LEMAIRE DE BELGES, Jean, *Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, I, 26, STECHER, Auguste Jean (éd), Tome 1, Louvain : J. Lefever, 1882, p. 184.

luthériens, en se basant sur les mêmes textes que Luther, permettant l'opposition des deux visions théologiques. Cette supériorité de la Bible se révèle par le biais des autres références écrites, notamment le prosimètre de Jean Meschinot ou de Jean Lemaire de Belges, qui ont été des sources d'inspirations littéraires et théoriques, mais dont les références ne sont jamais mentionnées. Cette manière de procéder, *ad fontes*, s'affilie à la formation prédicative du franciscain, habitué des prêches et des sermons. On retrouve également des références à des poètes et des philosophes antiques, notamment dans la lettre à Charles de Montbrun, où Jean Gacy fait référence à Salluste (env. 87-35av. J.-C.) ou Tertullien (env. 160-225), mais également à des figures humanistes, comme Boccace, Pétrarque, Politien et Érasme, dont il loue l'éloquence. Ces diverses références, couplées à la mixité littéraire présente dans le *Triologue*, témoignent de la culture rhétorique et humaniste du franciscain. Jean Gacy n'a pas crainte de les citer, à un moment où les bonnes lettres, et des figures comme Érasme, devenaient suspectes.

Nous pouvons encore citer l'étude menée par Guichonnet et Delarue, qui révèlent une partie des collections des bibliothèques des couvents du Faucigny, région où l'on retrouve le couvent franciscain de Cluses. Paul Guichonnet et Henri Delarue relèvent que les Cordeliers de Cluses ont réunis « au moment même où naissait l'imprimerie, tout un arsenal d'ouvrages de doctrine, de controverse et d'apologétique ». ²⁴⁵ Comme le démontre l'article, il y a eu l'existence d'un catalogue perdu, effectué à la fin XVIIIe siècle, qui aurait pu nous être révélateur sur les ouvrages présents dans les bibliothèques religieuses du Faucigny. Cependant, l'article nous révèle une liste d'imprimés, ayant rejoint la bibliothèque genevoise, témoignant du type d'ouvrages présents notamment au couvent de Cluses, et dans le reste du Faucigny. Nous pouvons relever la présence d'œuvres de Cicéron, d'Aristote, du Livres des Saints Anges (premier livre imprimé en Suisse, à Genève en 1478), des œuvres de saint Augustin, de Boccace ou encore le *Malleus Maleficarum*. ²⁴⁶

Plus qu'un simple rejet de la théologie luthérienne, le *Triologue* est l'objet d'une mixité singulière entre fidélité aux autorités et traditions ecclésiastiques, scolastiques et humanistes, le respect de la supériorité biblique, l'approche littéraire, notamment par des formules proverbiales poétiques, et le prophétisme franciscain, qui se coordonnent autour de l'ambition conservatrice et edificatrice du texte.

²⁴⁵ GUICHONNET, Paul, DELARUE, Henri, « La sécularisation des maisons religieuses du Faucigny, source d'enrichissement de la Bibliothèque de Genève », in *Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie*, no.27, 1949, pp. 35-36.

²⁴⁶ *Ibid.*, pp. 43-48.

6.3. Lettre adressée à Messire Charles de Montbrun

A la fin du *Trialogue*, Gacy rédige une lettre destinée à Messire Charles de Montbrun qui permet de mettre en lumière la volonté initiale de cette œuvre et le développement d'une réflexion contextuelle menée par le franciscain. Cette lettre se conclut par « à ces kalendes octobriennes », cet usage du calendrier romain nous permet de dater précisément le *Trialogue* au 1^{er} octobre 1524.

Nous pouvons nous interroger sur la place de cette lettre en tant que postface. Se justifie-t-elle en tant que document conclusif ? Est-ce que cette lettre aurait eu sa place en tant que préface, afin d'introduire l'intention du *Trialogue* ? Si l'on considère qu'une préface repose sur une présentation de l'œuvre, où l'auteur présente ses intentions, cette lettre présente bien celles de Gacy. Nous apprenons que Charles de Montbrun, à l'initiative de ce *Trialogue*, a commandé et encouragé Jean Gacy, hésitant devant la complexité du travail. Jean Gacy désigne Charles de Montbrun comme « docteur aux droitz pontificiaux et cesarées, chevalier aurée, seigneur de Previgny, de la court et de Nantiens ». Il s'agit donc d'un seigneur de court et docteur en droit canon et civil, disposant du titre de « chevalier aurée », lequel désigne un officier de la garde suisse pontificale.²⁴⁷ Dans l'état actuel de nos recherches, nous n'avons pas trouvé d'informations supplémentaire sur ce Charles de Montbrun.

Le début de la lettre permet de distinguer que la volonté première est de condamner les propositions de Luther.

[...] vostre bajule m'avez ces novissimes jours adressées, par lesquelles avés exité mon sompnolent et soporifere entendement à se exercer en description d'aulcune reccrimination sur les sceleratissimes et virulentes propositions du pestilent frere Martin Luther.

Certes, monseigneur, tant sont suaves vos suasions, tant dulciflues voz monitions, que n'est ja besoin aultrement estre stimulé à l'euvre, à moy principalement, qui tiens vostre seul voloir pour cohersif precept, et indispensable commandement.

Cependant, hormis le but annoncé de l'œuvre, cette lettre ne conduit pas de réflexions sur la direction prise dans le texte ou des choix de l'auteur comme le suggérerait une préface. Cette lettre remplie effectivement un rôle de postface, ayant une fonction conclusive, en émettant des commentaires sur le texte déjà lu, notamment sur le style littéraire utilisé pour la rédaction, ainsi qu'une réflexion sur l'état contextuel dans lequel est publié ce *Trialogue*. Gacy annonce qu'il profite de cette lettre pour raisonner sur ces deux aspects, comme un « moyen d'obtemperer deux regardz » sur le contexte de rédaction de son *Trialogue*. Tout d'abord, son humilité fait

²⁴⁷ MILLET, Olivier, « Jean Gacy et son *Trialogue* », *art. cit.*, p. 193 (note infrapaginale).

état de son inexpérience pour cette entreprise textuelle, puis il s'alarme sur la diffusion de la fausse doctrine luthérienne.

[...] je voy premier le comble de mon insuffisance, egeste de stille, exiguité de eloquence, modicité de intelligence et en telle chose assez cognois mon inexperience.

D'aultre part le grand cumule et caverneulx abisme des faulses conclusions et sacrilege doctrine, où sont submergées innumerables ames pis que ne pourroint estre aux undes stigianes, a faict tellement diffusion sur la terre mesmes de nostre Europe que une seule nation n'est trouvée exempte d'en estre venefiquement imbeue.

Jean Gacy expose les causes qui selon lui, sont à l'origine du succès de la Réforme, tout en formulant des critiques envers les différents états de la société. Il construit sa démonstration de manière contradictoire, s'apitoyant sur la diffusion luthérienne, pour ensuite en justifier son choix linguistique. Il se désole de l'ampleur de la diffusion, où il n'y a « *ny estas, n'y a condition, n'y a ordre, voyre n'y a sexe qui n'en aye esté atteint* ». Cette lettre témoigne des causes qui, selon Gacy, ont permis le succès des idées de Luther. Il s'indigne de voir tant de fidèles qui ont cédé à Luther, le comparant à l'idole Baal, dieu de l'Ancien Testament symbolisant le dieu païen par excellence, accusant la population de « *germaine Theutonie* » d'idolâtrie. Il s'en prend également aux « *aux estatz, gens lettrés et scavans ont esté prins à la pipée de curieuse eloquence, gens laïs et vulgaires au lacq de tropt dilatée dispence [et] il est à veoer clers et laïs ne querir que leur liberté* ». Il s'irrite de la diffusion rapide passée par la multiplication de « *cayers et livres en langaige theutonien et vernacule, lesquels ses fauteurs de fleaulx ont rendus communs par cens et par mille* », conscient de la puissance de l'imprimerie. Il incrimine les clercs, qui par envie de liberté et de volupté, ont participé au succès de cette « *tradition sathanique* ».

L'entreprise de ce *Trialogue* semble également poussée par un acte engagé de voir la foi catholique être sauvée. Elle semble aussi être un appel envoyé à Dieu, car selon Gacy, « *si la Providence divine n'y mest obstacle, nostre sainte foy perit et s'en va à exitiale abolition* ».

Ensuite, il justifie le traitement linguistique de son traité, qu'il a rédigé « *tant pour satisfaire et obtemperer à voz potestatives jussions [celles de Charles de Montbrun], que pour zele de noz apostoliques et paternelles traditions* ». Il a choisi la langue française vernaculaire pour plusieurs raisons. Tout d'abord, ce langage qui peut être « *aorner de fleurs rethoricalles que nul aultre* », comme en témoigne le style latinisant et singulièrement fleuri de cette lettre. Puis, il encense le français, qui « *a lieu d'excellence, [...] a ses Salustes, Tullés, Policiens et erasmiens, et aultres patrons de eloquence demulcente moult convenable à persuader* », et disposant d'une digne origine en provenant de l'hébreu, du grec et du latin. Finalement, le français à l'avantage sur le latin pour la compréhension de Charles de Montbrun, lui étant une

langue « *plus trit [= usée] et agreable [et] communicable* ». Par le biais de cette lettre, qui joue un rôle conclusif, nous apprenons les motivations qui ont poussé à l'élaboration du *Triologue*, s'agissant d'une missive. Il s'agit d'un topos de la modestie affectée, topos littéraire, de dire qu'est une personne qui nous poussé à écrire. De plus, cela permet d'avoir un protecteur et probablement de recevoir de l'argent en récompense. Cette postface nous permet également de discerner des réflexions propres de l'auteur, notamment sur le choix de la langue vernaculaire et son appréhension pessimiste face à la diffusion des thèses luthériennes.

6.4. Les grandes thématiques du *Trialogue nouveau* contenant l'expression des erreurs de Martin Luther

A présent, nous allons mettre en évidence les grands thèmes que l'on rencontre dans ce prosimètre. Le *Trialogue* est représentatif d'un contexte socioreligieux troublé, mais également de son auteur, un prédicateur franciscain du début du XVI^e siècle.

A. La figure de Martin Luther, personnage satanique

Dans le cadre de sa polémique contre Luther, Jean Gacy s'attèle à établir un portrait de Martin Luther comme l'Antéchrist, par le biais de trois caractéristiques le définissant. Premièrement, Luther est désigné comme l'héritier des hérésies antiques et médiévales. Deuxièmement, Jean Gacy rattache son origine de Saxe et sa proximité avec les pouvoirs séculiers saxons, avec une imagerie du nord, symbole négatif pour lui. Troisièmement, Gacy souligne le fait qu'il s'agit d'un écrivain habile et séducteur, justifiant ainsi sa prise de position par l'écriture.

Luther comme successeur des anciennes hérésies

Immédiatement qualifié comme le « *precurseur d'Antecrist ou realement Anticrist yssu de la nation germanique nommé Martin Luther* » dans la première narrative, le *Trialogue* construit la généalogie de l'hérésiarque par une affiliation avec les persécuteurs antiques, avec Mahomet et avec les anciennes hérésies médiévales. La démonstration argumentative cherche à prouver que Luther est l'hérétique absolu, qu'aucun « *code, cayer, volume ne cronique* » ne témoignent d'un mal aussi important que celui-ci, qui se considère au-dessus des « oracles » divins, de la volonté de Dieu.

ZELE DIVIN :

Code, cayer, volume ne cronique
Tant soit antique ja ne fist mention
D'homme qui fust tant à la foi oblique,
Si frenetique, plein de presumption,
Qui plus estime son adinvention
Que les oracles du ciel beatifique.
En quoy appert avoir intention
Pour là cesser la vraye foy catholique.

Eust-il jamais en Asie ne en Affrique,
En nostre Europe n'en quelque nation,
Ung tel suppoz, je dis archeheretique. [...].
(v.57-67)

La démonstration est particulièrement explicite dans le discours de Zele divin, juste avant d'établir la liste des erreurs luthériennes, où est proposé une énumération successive des hérétiques qui ont précédé Luther. Tout d'abord, les « *tirans pervers* » de l'Antiquité, qui ont fait subir les pires atrocités physiques aux premiers chrétiens, constituant ainsi les premiers martyrs de la religion chrétienne.

ZELE DIVIN :
Premierement par les tirans pervers,
Neron, Trajan, Decius, Galien,
Domicien, L'apostat Julien,
Constantius, Diocletianus,
Valerien et Maximianus,
Qui respandirent le sang des innocens
Martirs de Dieu par milles et par cens, [...].
(v.255-261)

Ensuite, le renvoi au décret de Gratien, *Quidam autem heretici*, lequel recense plus d'une soixantaine de sectes et d'hérétiques, renforce cette image d'une généalogie profonde et ancienne menant jusqu'à l'hérétique absolu.

ZELE DIVIN :
Consequemment vindrent les heretiques,
En habit d'oailles plus que tirans iniques
Et sont venus en si plantureulx nombre
Qu'encores plus ont faict de mal encombre
Au saint decret en avons le chapittre
Quidam autem se commance le tiltre,
C'est en la cause qui est vingt et quatriesme,
La question en nombre est la troysiesme,
Soixante et huit sectes et davantaige
Sont contenues au-dessus dict passage [...].
(v.284-293)

Le présent décret commence avec la mention de Simon le magicien, un mage et chrétien gnostique du Ier siècle condamné pour hérésie par l'Église, que l'on retrouve dans les Actes des Apôtres. Une mention que l'on retrouve dans le *Triologue*, où Simon est cité à deux reprises, notamment aux côtés de l'arianisme, également condamnée comme de l'hérésie, afin de les comparer à Luther.

ZELE DIVIN :
Et confundés ce Luther miserable !
Comme fust faict du faulx Symon magique
Qui s'estoit faict familier au dyable [...].
(v.93-95)

VERITÉ INVINCIBLE :
Bien peu dura Symon magus,
Et peu Arrien le dampnable
Qui cuidoit voer cler comme Argus,
Et peu sa secte abhominable,
De leur ditz n'a esté que fable,
Tout ainsi sera de Luther.
(v.1490-1495)

Outre ses hérésies antiques, un bon nombre d'hérésies médiévales sont mentionnées, tels que les Cathares, les Vaudois ou les « *Wiclenistes* ». Ce dernier courant de pensée constitue effectivement une influence majeure de la Réforme protestante. Luther reconnaît lui-même John Wycliff comme précurseur pour certains aspects de sa propre théologie.

ZELE DIVIN :
En Germanie le pais sophistique,
Leur origine ont prins Lutheriens,
Imitateurs d'Hus le faux heretique,
Des Wiclenistes et des Pepuciens
Des Albigeois et des Bohemiens
De Manichée le suppoz sathanique
De Montanus et des Quintiliens
Pour là cesser la vraye foy catholique.
(v.25-32)

Après a faict escriptures publiques
Qu'on ne doibt point brusler les heretiques.
Il craint qu'à luy n'advienne chose telle,
Mais papillon se brulle à la chandoille,
De ses erreurs jamais ne se abstiendra
Tant que le cas ou pis luy adviendra.
Et cecy tient l'erreur des Catharois
Et de la secte des reprovés Vauldois.
(v.756-763)

Nous retrouvons également mentionnée à quatre reprises, la figure hérétique médiévale de Jan Hus, exécuté en 1415. Continuateur des thèses de Wycliff, Hus est le précurseur direct de Martin Luther, dont la condamnation et la postérité sont encore fortement présentes dans la pensée collective au début du XVI^e siècle. On le retrouve notamment dans la liste des erreurs de Luther établie dans le *Triologue*, comme une influence pour la doctrine luthérienne concernant la suppression du sacrement de la confirmation et de l'extrême-onction.

ZELE DIVIN :
Du sacrement de confirmation,
Pareillement de l'extreme unction,
Il se esvertue du tout de les tollir,
Et de l'Eglise sainte les abolir,

En ensuyvant l'erreur des Wiclenistes,
Des Albigeois, d'Hus et des Eraclistes.
(v.344-349)

Toutes ces dénominations des hérésies passées servent à amplifier la dimension de celle de Luther, à montrer que celui-ci est « *heretique dix fois* » plus que les autres.

ZELE DIVIN :
Johannes Hus se nommoit l'heretique,
Après lequel encor plus scismatique
Est survenu ce Luthere pervers,
Aultant de Dieu que de l'Esglise avers,
Lequel a dit qu'il tient pour authentique
Tout ce qu'a dit ledit Hus heretique.
S'il a esté heretique aultre fois
Luther se dit heretique dix fois.
(v.728-735)

Finalement, le rapprochement avec la religion islamique, et plus particulièrement avec le prophète Mahomet, finalise cette généalogie des descendances qui ont alimenté la théologie luthérienne, pour en faire l'Antéchrist. Cette liaison est alimentée par une tradition médiévale qui considère l'islam comme une hérésie chrétienne.

ZELE DIVIN :
Comme fust faict de la loy paganique
Par Machomet, son Alchoran nommée
Ainsi a faict Luther l'homme impudique
Qui sa doctrine d'aucuns biens a semée
Mais tant d'erreurs du tout l'ont diffamée.
(v.17-21)

ZELE DIVIN :
C'est Machomet, ce pourceau confusable,
Lequel vous a esté plus que nuisible
Qui par ses faintes adinventions folles,
Par faulx moyens, promissions frivolles,
Vous a osté de la possession
D'Asie, Affrique par sa seduction,
Quoy que ce fust ung paillard et lubrique,
Ung sac à vin, atteint de mal caduque.
(v.302-309)

Juste avant le déroulement de la liste des erreurs, le personnage de Zele divin appuie ce statut de l'hérésiarque ultime attribué à Luther : malgré les malheurs apportés par les autorités civiles qui ont persécuté les chrétiens, aucun homme ne fit tant de dommages à l'ecclésiastique :

ZELE DIVIN :

[...]

Jamais tirands, jamais si cruel homme,
Ne vous [= à Ierarchie eccles.] pourta tant de dommage, comme
Le faulx Luther par sa vaine science,
Ypocrisie et large conscience.
(v.318-321)

Imagerie du nord et des Saxons

En soulignant à multiples reprises l'origine saxonne et germanique de Luther, Jean Gacy s'appuie sur un *topos* répandu de l'origine du mal venant du nord. La provenance allemande est un facteur caractéristique du mal luthérien. Il en est de même pour la proximité avec le pouvoir séculier saxon, qui s'associe à Luther pour détruire l'ordre hiérarchique clérical. Cette alliance avec le pouvoir séculier est l'une des principales critiques émises contre la doctrine de Luther, suivant laquelle les pouvoirs laïques s'immiscent dans les affaires théologiques. Il est fait mention ici de Frédéric de Saxe, qui a défendu et collaboré avec Martin Luther, même durant la période de conflit avec la papauté.

ZELE DIVIN :

Il a le glaive du Saxon protecteur
Qu'il [=Qui] est tuteur de sa faulse pratique,
Trenchant du bis comme bon zelateur
Pour là cesser la vraye foy catholique.
(v.13-16)

ZELE DIVIN :

Voyez le faulx Luther, plus que infidele,
S'il a trouvé très dampnable cautelle
Pour myeulx des princes se faire soubstenir.
A leur malice c'est voulu convenir
Et veult l'Esglise estre ainsi mutilée
De ses joyaulx estre depopulée.
(v.774-779)

A l'image de Rome pour la chrétienté, la « secte » luthérienne fait de la ville de Wittenberg un haut-lieu, permettant la diffusion des idées dans toute la Germanie. Le soutien des princes allemands envers Luther est mis en avant

ZELE DIVIN :

En Germanie le pais sophistique,
Leur origine ont prins Lutheriens,
Imitateurs d'Hus le faulx heretique, [...].
(v.25-27)

ZELE DIVIN :
Lutheriens, secte dyabolique,
Envenimée, source d'iniquité,
Peuple maudict, sequelle très inique
[...]
De Wittemberg ont choisi la cité.
(v.33-39)

Gacy s'en prend aux saxons, mais également plus généralement aux allemands et aux suisses, visant sans aucun doute, mais sans le nommer, une personnalité comme Zwingli, qui permettent la diffusion depuis la « *germaine Theutonie* ». Dans ce passage, l'Église ecclésiastique s'adresse directement à Luther (« tu »), en mentionnant les personnes qui suivent sa théologie.

IERARCHIE ECCLESIASTIQUE :
[...]
Tant allemand que saxon et suisse,
Et autres gens qui ne leur est propice
Qu'a procuré damnation future,
Tu en auras recompense très dure,
Et toy et ceux qui suivent ton ordure
Et le saxon qui soutenir te osa.
(v.160-165)

À l'origine de cette critique des germains et de cette association avec le pouvoir séculier saxon, il y a une notion et une imagerie négative répandues sur le nord. Jean Gacy le spécifie à deux reprises dans son *Triologue* avec les passages ci-dessous.

IERARCHIE ECCLESIASTIQUE :
[...]
Mais ceste année me fault gemir et plaindre,
Doleur attendre, de deuil mon cœur estraindre,
Quant ce meschant homme me veult estaindre,
Qui sans Dieu craindre est si passionné,
Et les Saxons de noir m'ont voulu taindre,
Jheremie ne s'en est voulu faindre
Malum pandetur ab aquilone.
(v.114-120)

IERARCHIE ECCLESIASTIQUE :
Prince divin regnant en l'haulte gloire,
Ottroyez moy contre ces vens victoire,
Mesmes en contre le climat d'Aquilo !
(v.229-231)

Le terme « *Aquilone* », le nord, qui fait référence au vent du nord (dieu de la mythologie romaine Aquilo) possède une conception qui l'associe à l'origine du mal. Dans leur étude²⁴⁸, Wangefelt Ström Helena et Barbierato Federico soulèvent que cette notion du nord diabolique est largement répandue avec notamment des références bibliques appuyant cette vision.

« The notion of northern evil is known through history and across cultures, and it appears under many appearances and names: Aquilone, Septentrione, Boreas, Tramontana, Bise, Mistral. The image of the North as a bringer of evil and destruction, or, indeed, as a place of evil in itself, is supported by numerous verses in the Bible and occurs also in other religions, throughout history, and in a multitude of expressions and cultures »²⁴⁹.

Gacy s'appuie sur la citation biblique, « *Malum pandetur ab aquilone* », tirée de Jérémie 1, 14, faisant passer le message que « c'est du nord qu'est attisé le malheur ». Cette imagerie s'applique de manière particulièrement propice à la réforme luthérienne, en associant cette nouvelle idéologie venue du nord pour détruire l'Église et sa religion. La Réforme protestante marque un tournant dans cette association²⁵⁰, avec des démonstrations qui vont se développer entre les notions de mal et du nord, incluant de nouveaux éléments physiques ou anthropologiques.

Écrivain habile et séducteur

Finalement, la dernière caractéristique définissant Luther est son style séducteur, qu'il fait transparaître par son aptitude à manier la plume. Zele divin, qui relève l'apparition de Luther par la Furie Mégère, souligne l'habileté rhétorique pour pervertir la doctrine catholique.

ZELE DIVIN :
Pour ce conflit a fait lever la picque,
Au faulx Luther de tout mal inventeur
Qui en usant fleur de rethorique,
De la doctrine saint Pol est corrupteur.
(v.9-12)

Ierarchie ecclesiastique compare Luther à un chien, du fait de sa ténacité, mais relève surtout que Luther s'en prend à l'institution par une écriture, qualifié de beau style.

IERARCHIE ECCLESIASTIQUE :
[...]
Mais en ce temps suis esté diffamée
D'ung chien mordant qui me trenche et desprise
Par escriptures en mainte sorte et guise,

²⁴⁸ WANGEFELT STRÖM, Helena, BARBIERATO, Federico, « *Omne malum ab Aquilone: Images of the Evil North in Early Modern Italy and their Impact on Cross-Religious Encounters* », in JORGENSEN, Dolly (éd.), LANGUM, Virginia (éd.), *Visions of North in Premodern Europe*, Turnhout : Brepols, 2018, pp. 265-286.

²⁴⁹ *Ibid.*, p. 267.

²⁵⁰ *Ibid.*, p. 286.

Où grant malice soubz beau stille est comprinse,
Et se tient fier, enflé comme ung butor.
(v.209-213)

ZeZe divin complète ces propos en mettant en avant le caractère pervers et séducteur de Luther, qu'il démontre par son excellente capacité de rédaction.

ZELE DIVIN :
Le faulx Sathan a cela incité,
Il a seduit grand part de Germanie
En cest article, son escript ne le nye.
(v.823-825)

ZELE DIVIN :
[...]
Puis contredict au corps de Dieu mistique
Ce lunatique, fantastique et pervers,
Exterminant la fidele fabrique
Apostolique, par les escriptz divers.
(v.81-84)

Jean Gacy soulève le caractère pervers et séducteur de Luther, qu'il transcrit par le biais de ses compétences d'écrivains. Maniant la « *fleur de rhétorique* », rédigeant des écrits « *soubz beau stille* », Gacy reconnaît la capacité littéraire de Luther, déplorant que celle-ci séduise dans un but de corruption de la doctrine catholique. Ces quelques mentions spécifiques concernant Luther justifient que Gacy prenne la plume pour composer une riposte, par l'intermédiaire de son *Triologue*, face à la diffusion du message luthérien au moyen de la prédication et de l'imprimerie.

B. Les « hérésies » et « erreurs » de Luther

Dans le cadre de sa controverse théologique, Jean Gacy propose une liste en langue vernaculaire des hérésies de Luther, qualifiée par Olivier Millet comme la plus informée et la plus détaillée dans le paysage des imprimés en vers français des années 1520-1540.²⁵¹ En effet, depuis 1519, certaines listes des erreurs de Luther sont diffusées, telles que celles des Universités de Louvain, de Cologne et de la Faculté de théologie de Paris²⁵², puis évidemment les bulles pontificales *Exsurge Domine*²⁵³ et *Decet Romanum Pontificem*²⁵⁴. Les condamnations de Cologne (30 août 1519) et de Louvain (7 novembre 1519), toutes deux imprimées en février 1520²⁵⁵, censurent, respectivement 11 propositions extraites des œuvres de Luther et « 26 assertions fausses, scandaleuses, hérétiques et sentant l'hérésie »²⁵⁶. Comme le relève Philippe Büttgen, la *determinatio* parisienne (15 avril 1521) est la plus complète concernant la doctrine luthérienne de cette époque avec 104 articles condamnés, malgré un silence sur la critique de

²⁵¹ *Ibid.*, p.196.

²⁵² *Determinatio Theologicae facultatis Parisiensis super Doctrina Lutheriana hactenus per eam visa*, s.n. [Josse Bade], Paris, 1521, 16 f. ; Il existe rapidement de nombreuses copies de cette *determinatio* : [À Paris par Antoine Bonnemère, s. d.] (BP16, 104 408 : décrit par Moreau, III, 238 comme copie de l'édition de Bade, 1521, sans privilège ni marque). À Bâle par Nikolaus Lamparter (VD16, P 758). Cette édition est la dernière connue de Lamparter. À Mayence, par Johann Schöffner (VD16, P 763). À Anvers, par Gulhelmi Vorstermann. À Rome, par Stephanus Guilleretus. une autre édition est encore donnée à Paris, par les Marnef : *Determinatio sacrae facultatis Theologiae Parhisiensis*, paris, frères de Marnef, 1521 : l'exemplaire Mazarine, 4° A 10780-4, provient du Collège de Sorbonne.

Voir également sur la condamnation parisienne : *Arrêt du Parlement qui condamne des Livres imprimés en faveur de Luther et de ses heresies. Extrait des Registres du Parlement du 30 juillet et 1^{er} aoust 1521*. Paris, AN, X 1A 1323, fol. 310. Copie dans BnF, ms. fr. 22087. fol.2. ; CRISTIANI, Léon, « Luther et la Faculté de théologie de Paris », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 32, n°120, 1946, pp. 53-83. ; BÜTTGEN, Philippe, « Chapitre V. De philosophia et theologia scholastica. La Sorbonne et Luther » in, *Luther et la philosophie*, Éditions de l'EHESS, 2011, pp. 155-192. ; BARBIER, Frédéric, « Les débuts de la Réforme en France : transferts culturels et histoire du livre, 1517-1523 », in *Journal des savants*, 2018, n°1, pp. 71-95. ; DEBBAGI BARANOVA, Tatiana, « Avertir le peuple : Les premiers imprimés en français contre Luther et les Luthériens (France, années 1520-1530) », *Revue Seizième siècle*, n°15, 2019, pp. 223-235.

²⁵³ « Bulle *Exsurge Domine* (affichée en l'église St Pierre de Rome, le 24 juillet 1520) », in *Symboles et définitions de la foi catholique*, Heinrich Denzinger et Peter Hünermann (éds.), Paris, 2001, n°1451-1492.

²⁵⁴ LEO X, Papa, « *Bulla Decet Romanum Pontificem. Damnatio et excommunicatio Martini Lutheri et eius sequacium* », in *Bullarium Romanum*, vol. III, Rome : 1743, n°XLV, pp. 493-495. URL: <http://clt.brepolis.net/LLTA/pages/TextSearch.aspx?key=RLEOXDECE>

²⁵⁵ *Epistola reuerendiss... Contra Lutherium*, Louvain : Dirk Martens ; Cologne : Peter Quentel, 1520 ; La censure de Louvain se trouve dans P. Frédéricq, *Corpus documentorum inquisitionis...neerlandicae*, t. IV, Gand, 1900, pp. 14-16 ; celle de Cologne, dans les œuvres de Luther, édit. de Weimar, t. VI (1888), pp. 178-180. ; WIM, François, LAMPORT, Mark, « Against Latomus », in *Encyclopedia of Martin Luther and the Reformation. Vol.1*, Lanham MD : Rowman & Littlefield Publishers, 2017, pp. 5-7. ; HOCEDEZ, Edgar, « Louvain et Rome », in *Gregorianum*, vol. 8, n°2, 1927, pp. 161-182 ; DE MOREAU, Edouard, « Luther et l'Université de Louvain », in *Nouvelle Revue Théologique*, 54 n°6, 1927, pp. 401-435.

²⁵⁶ Dénominations provenant de la condamnation du Louvain, in DELUMEAU, Jean, WANEGFFELEN, Thierry, COTTRET, Bernard, (dir.) « Chapitre II. Luther », in *Naissance et affirmation de la Réforme*, Paris : Presses universitaires de France, 2012, p. 37.

l'autorité pontificale.²⁵⁷ Finalement, la bulle *Exsurge Domine* (15 juin 1520) propose une liste de 41 condamnations, qui est ensuite reprise dans la bulle *Decet Romanum* (3 janvier 1521), augmentée par la déclaration d'excommunication de Luther.

Comme déjà mentionné, la narrative précédant la liste de Jean Gacy, mise dans la bouche de Zele divin, souligne que le détail des erreurs luthérienne est « *en langue vernacule et vulgaire soubz le simple stille de leonine* ». La mention du pape Léon X suggère probablement une influence du contenu des bulles comme source d'inspiration du texte de Gacy. Par sa provenance et son contenu abondant, la condamnation parisienne est sans doute une source d'information essentielle dans la rédaction de sa propre liste. Dans cette partie, nous allons présenter le contenu de la liste établie par Gacy, les diverses dénominations attribuées aux critiques et leur proximité avec les condamnations précédentes.

L'action de rendre compte d'une liste particulièrement complète et élaborée des erreurs de Luther est, si l'on en croit la postface de Gacy, initialement motivée par l'intermédiaire de Charles de Montbrun, mécène et promoteur du *Triologue*. Pourtant, Gacy peut également avoir été motivé par la bulle *Decet Romanum*, dans laquelle le pape Léon X incite tous les membres ecclésiastiques à propager la condamnation des 41 articles contre Luther :

« 6. *Necnon omnibus, et singulis Parochialium Ecclesiarum Rectoribus, ac Re{ligiosis} quorumcumque Ordinum, etiam Mendicantium, exemptis, et non exemptis, ut praemittitur, similiter in virtute sanctae obedientiae mandamus, ut sicut ipsi nubes a Domino constituti sunt, ita spiritualement imbrem in populo Dei seminare, et contra supradictos articulos, ut praefertur, damnatos, sicut etiam eorum incumbit officio, publice publicare non vereantur.*

Scriptum est enim, quod perfecta charitas foras mittit timorem.

Vos igitur, et vestrum singuli onus tam meritorii negotii devota mente suscipientes, vos in illius executione sic sollicitos, ac verbo, et opere studiosos, atque diligentes exhibeatis, quod ex vestris laboribus, divina nobis favente gratia, sperati fructus adveniant, ac per sollicitudinem nostram, quae causas pias ge<re>ntibus pro retributione debetur, palmam gloriae, non solum consequi mereamini, verum etiam apud nos, et Sedem praedictam non immerito valeatis, de exacta diligentia vestra uberius commendari »²⁵⁸.

Quant à la question de la diffusion de ces textes, que ce soit de la *determinatio* ou des bulles papales, nous percevons un aperçu de la pratique de diffusion. Pour la condamnation parisienne, c'est Josse Bade qui s'occupe de l'impression et la diffusion de la *determinatio*.

²⁵⁷ BÜTTGEN, Philippe, « Chapitre V. *De philosophia et theologia scholastica*. La Sorbonne et Luther » in, *Luther et la philosophie*, Éditions de l'EHESS, 2011, p. 163.

²⁵⁸ LEO X, Papa, « *Bulla Decet Romanum Pontificem. Damnatio et excommunicatio Martini Lutheri et eius sequacium* », in *Bullarium Romanum*, vol. III, Rome : 1743, n°XLV, pp. 493-495. URL: <http://clt.brepolis.net/LLTA/pages/TextSearch.aspx?key=RLEOXDECE>

L'université parisienne, sous la signature de son recteur, Jean Le Coincte, « accordait à l'imprimeur Josse Bade un privilège de deux ans, [durant lesquels] on dénombre neuf éditions en latin jusqu'en 1524 (Anvers, Wittenberg, Leipzig, Bâle, Cologne, Ingolstadt, Mayence, Rome, Turin) et plusieurs traductions en allemand, néerlandais et français »²⁵⁹. Dans la bulle *Decet Romanum Pontificem*, le pape invite à la copie manuscrite du document, suivi d'un sceau par une personne d'autorité, dans le but de propager le document au nom du pouvoir pontifical. Ce faisant, les condamnations ont pu circuler rapidement et arriver aux mains de notre franciscain.

« 8. *Et quia etiam difficile foret praesentes literas ad singula quaeque loca deferri, in quibus earum publicatio necessaria foret, volumus, et praefata auctoritate decernimus, quod earum transumptis, sigillo alicujus Praelati Ecclesiastici, seu ex Nunciis nostris praedictis munitis, et manu alicujus publici Notarii subscriptis ubique stetur, prout praesentibus originalibus literis staretur, si essent exhibitae vel ostensae* »²⁶⁰.

Pour revenir au contenu, nous pouvons nous demander à quel point Gacy a pu avoir connaissance du contenu des écrits de Luther, afin de se faire sa propre analyse et opinion de la théologie luthérienne, tant la formulation des critiques ressemble à celle de la condamnation parisienne. Tandis que dans la quatrième narrative, il est fait mention d'une connaissance « du contenu des livres » de Martin Luther.

A laquelle resqueste Zele divin aussi facilement que volontairement condescendit comme bien informé du contenu des livres où sont inserées ces iniquités de leurs inchoations et principes pullulans comme zizanie emmy la greine triticée.

Jean Gacy peut avoir eu connaissance du contenu des livres de Luther de manière indirecte, par les condamnations et les bulles pontificales. Il n'est fait jamais mention d'une lecture directe des œuvres luthériennes.

Dans son catalogue, Gacy use de divers termes afin de qualifier et catégoriser les fautes de Martin Luther, en fonction de leur gravité envers la doctrine catholique. Le tableau ci-dessous comptabilise le nombre de dénominations employées en marge du *Triologue*. Il est à préciser que certaines condamnations possèdent deux dénominations.

²⁵⁹ BÜTTGEN, Philippe, « Chapitre V. *De philosophia et theologia scholastica* », *art. cit.*, p. 156 (note infrapaginale).

²⁶⁰ LEO X, Papa, Bulla *Decet Romanum Pontificem*, *op. cit.*, pp. 493-495.

Erreur (damnable ; dampnable ; mortifère ; intolérable)	Total : 32
Erreur	28
Erreur damnable	1
Dampnable erreur	1
Erreur mortifère	1
Erreur intolérable	1
Heresie	19
Temerité (pernicieuse ; dampnable ; malicieuse)	Total : 8
Temerité	5
Temerité pernicieuse	1
Temerité dampnable	1
Temerité malicieuse	1
Malice (dampnable)	Total : 4
Malice	3
Malice dampnable	1
Arrogance	3
Faulceté	3
Ignorance	3
Blasphème	3
Abuz	2
Scandalle	2
Dampnable opinion	1
Nequice	1
Scisme	1
Faulce presumption	1

Nous pouvons noter quelques spécificités sur la logique suivie quant à ces diverses dénominations. La majorité des thèses condamnées est désignée par le terme d'« *erreur* », avec ses variantes (« *Erreur damnable, dampnable, mortifère, intolérable* »), secondé par le qualificatif d'« *heresie* ». Les dénominations choisies par Jean Gacy dans son *Triologue* présentent une certaine cohérence, entre la nomenclature et la nature de la critique reprochée à Luther. De manière générale, le qualificatif d'« *heresie* » se rapporte aux articles généralement opposés au dogme fixé par l'Église catholique. On retrouve l'utilisation de ce terme lorsque Gacy défend les sacrements, la question du salut, la double nature divine du Christ ou encore la rémission des péchés. Il qualifie également d'hérésie les propos de Luther concernant le libre arbitre et son soutien du judaïsme sur la question de la circoncision. Il s'agit d'expositions contraires à la doctrine théologique catholique, communément et législativement admises par l'ensemble de l'institution. Les trois positions luthériennes qualifiées de « *blasphème* » sont des offenses directes à l'encontre de Dieu. En effet, le blasphème se définit

par un outrage, produit par la parole, allant à l'encontre du divin, comme le montre les exemples provenant du *Triologue*.

ZELE DIVIN :

Villainement il a blasphémé Dieu, Blaspheme.
Disant après, comme il est en son lieu,
Une parolle à ouyr trop horrible,
Que « Dieu commande toute chose impossible », [...] Blaspheme.
(v.626-629)

ZELE DIVIN :

Et si a plus songé sa folle teste
A contredire à David le prophete,
A Micheas qui tant bien prophetise, Blaspheme.
Et à saint Pol, grand docteur de l'Église,
Disant qu'« il[s] ont tous trois dit le contraire
A ceulx qui tiennent qu'il nous fault satisfaire
De noz offences envers le createur »,
Mais en cecy il est blasphemateur.
(v.572-579)

Il en est de même de l'unique désignation du terme de « *scisme* », qui se définit par une séparation/scission dans la reconnaissance des figures d'autorités. Jean Gacy use donc de cette nomenclature en se référant à la remise en cause, émise par Luther, à l'encontre l'autorité des conciles. Ces diverses qualifications se rapprochent de celles utilisées dans la conclusion de la bulle *Exsurge Domine*, où le pape conclut avec le paragraphe suivant :

« [*Censure*] Tous et chacun des articles ou des erreurs présentés, nous les condamnons, les réprouvons et les rejetons totalement, selon le cas, comme hérétiques, ou scandaleux, ou faux, ou comme offensant les oreilles pies, ou comme induisant en erreur les esprits simples, et comme opposés à la vérité catholique »²⁶¹.

²⁶¹ Bulle *Exsurge Domine* (affichée en l'église St Pierre de Rome, le 24 juillet 1520), in *Symboles et définitions de la foi catholique*, Heinrich Denzinger et Peter Hünermann (éds.), Joseph Hoffmann (trad.), Paris : Cerf, 2001, n°1492. (*[Censura]: Praefatos omnes et singulos articulos seu errores tamquam, ut praemittitur, respective haereticos, aut scandalosos. aut falsos, aut piarum aurium offensivos, vel simplicium mentium seductivos, et veritati catholicae obviantes. damnamus, reprobamus, atque omnino reicimus*).

Mais c'est véritablement la *Determinatio Theologicae facultatis Parisiensis super Doctrina Lutheriana hactenus per eam visa*²⁶² (1521) qui influence la nomenclature générale des attaques émises contre Martin Luther. En effet, en réalisant un rapprochement entre le *Triologue* et la *determinatio*, nous avons pu remarquer que les deux documents se rapprochent en de nombreux points. Tout d'abord, ils partagent un grand nombre de dénominations identiques, tout en se rapportant à la même critique. Le tableau ci-dessous compare les deux documents sur leur

<i>Determinatio</i>	<i>Triologue</i>
<p>Confirmatio & extrema unctio non sunt sacramenta a Christo instituta.</p> <p><i>Haec propositio est haeretica: & pro prima parte est error Albigensium & wicleuistarum : pro secunda vero Heracleonitarum,</i></p>	<p>[Heresie]</p> <p>Du sacrement de confirmation, Pareillement de l'extreme unction, Il se esvertue du tout de les tollir, Et de l'Eglise sainte les abolir,</p> <p><i>En ensuyvant l'erreur des Wiclenistes, Des Albigeois, d'Hus et des Eraclistes. Et plus se mest profond en sa ferveur, Tant plus se plonge en l'abisme d'erreur.</i></p>
<p>Spes non prouenit ex meritis.</p> <p>Haec propositio est falsa, presumptionis indutiua, ac sacris scripturis difformis.</p>	<p>[Faulce presumption]</p> <p>Puis de esperance, sans regle ne compas, A volu dire qu'elle ne provient pas De bon merite. Mais, despitant sa face, Elle provient de merite et de grace.</p>
<p>Hereticos comburi est contra voluntatem spiritus</p> <p><i>Hac propositio est falsa, contra voluntatem spiritus diuini asserta, & errori Catharorum & Valdensium consona.</i></p>	<p>[Erreur]</p> <p>Après a faict escriptures publiques Qu'on ne doibt point brusler les heretiques. Il craint qu'à luy n'advienne chose telle, Mais papillon se brulle à la chandoille, De ses erreurs jamais ne se abstiendra, Tant que le cas ou pis luy adviendra. <i>Et cecy tient l'erreur des Catharois, Et de la secte des reprovés Vauldois.</i></p>

manière de développer les rejets de certaines propositions condamnables.

Ces trois exemples, provenant des propositions sur les sacrements, de l'espérance et des peines à infliger aux hérétiques, sont des échantillons particulièrement révélateurs de l'influence direct de la *determinatio*. Le *Triologue* reprend la nomenclature exacte pour qualifier les erreurs luthériennes, mais également le développement justificatif des diverses propositions condamnables. Plus particulièrement lorsque la condamnation parisienne

²⁶² *Determinatio Theologicae facultatis Parisiensis super Doctrina Lutheriana hactenus per eam visa*, s.n. [Josse Bade], Paris : 1521.

mentionne des hérésies anciennes, probablement tirées du décret de Gratien, Jean Gacy utilise exactement les mêmes désignations. Bien que la condamnation de la Sorbonne donne à certaines reprises plusieurs termes pour condamner un article luthérien, l'influence de la *determinatio* est incontestable, surtout lorsque l'on s'attarde sur le développement qui suit la proposition.

Quant au contenu des propos condamnés, Gacy se conforme grandement à la bulle *Exsurge Domine* et la *determinatio* parisienne. Les thématiques défendues sont majoritairement celles faisant références aux sacrements, aux questions de la pénitence en trois parties (contrition, confession, satisfaction), au dogme du purgatoire et la doctrine du péché. Les autres critiques plus ponctuelles et moins étendues touchent à l'institution ecclésiastique (le pape, les clercs ou le culte des saints), les juifs, la prolongation de certains articles de Jan Hus, la philosophie ou encore la doctrine morale.

Contrairement à la bulle *Exsurge Domine*, Jean Gacy ignore totalement la question des indulgences, il en est de même de la *determinatio* parisienne, ce qui peut se justifier par le fait que cette pratique a longuement été pratiquée sans véritable dogme établi. Cependant, nous pouvons affirmer que Gacy a davantage été influencé par la condamnation venant de la Faculté de théologie de Paris. En termes d'articles condamnés, la liste de Gacy se place entre la *determinatio* (104 articles) et la bulle *Exsurge Domine* (41 articles, desquels nous pouvons retirer les 6 articles concernant les indulgences que Gacy passe sous silence) avec 69 mentions condamnables.

La structure quasi-identique à la condamnation parisienne confirme l'influence de cette dernière. Le tableau ci-dessous présente la structure, selon l'ordre d'apparition, des articles condamnés par Gacy en comparaison avec la structure des sections dans la *determinatio* parisienne. La mention du nombre d'article pour la liste de Gacy fait référence aux nombres de qualificatifs donnés pour les erreurs en marges du *Triologue*.

<i>Determinatio</i> parisienne²⁶³	Liste de Jean Gacy
<i>De sacramentis</i> (19 articles)	Sur les sacrements (16 articles)
<i>De constitutionibus ecclesiae</i> (1 article)	Sur la constitution ecclésiastique (1 article)
<i>De operum equalitate</i> (1 article)	Sur les œuvres (1 article)
<i>De votis</i> (2 articles)	Sur les vœux (1 article)
<i>De divina essentia et forma corporis humani</i> (1 article)	Sur la divine essence (1 article)
<i>De conceptione beate et gloriose virginis</i> (1 article)	
<i>De contritione</i> (10 articles)	Sur la contrition (3 articles)
<i>De confessione</i> (7 articles)	Sur la confession (7 articles)
<i>De absolutione</i> (4 articles)	Sur l'absolution (1 article)
<i>De satisfactione</i> (8 articles)	Sur la satisfaction (4 articles)
<i>De accedentibus ad Eucharistiam</i> (2 articles)	
<i>De certitudine charitatis habitae</i> (2 articles)	Sur la justification (2 articles)
<i>De peccatis</i> (5 articles)	Sur les péchés (4 articles)
<i>De praeceptis</i> (6 articles)	Sur les commandements de Dieu (7 articles)
<i>De consiliis evangelicis</i> (4 articles)	
<i>De purgatorio</i> (9 articles)	Sur le purgatoire (5 articles)
<i>De conciliis universalibus</i> (4 articles)	Sur le concile et universalité (3 articles)
<i>De spe</i> (1 article)	Sur l'espérance (1 article)
<i>De poena haereticorum</i> (1 article)	Sur la circoncision (1 article)
<i>De observatione legalium</i> (1 article)	Sur la guerre contre les infidèles (1 article)
<i>De bello contra Turcas</i> (1 article)	Sur la peine des hérétiques (1 article)
<i>De immunitate ecclesiasticorum</i> (1 article)	
<i>De libero arbitrio</i> (5 articles)	Sur le libre arbitre (1 article)
<i>De philosophia et theologia scholastica</i> (7 articles)	Sur la philosophie et la doctrine morale (4 articles)
	Sur l'intercession des saints (3 articles)
	Sur la conception de la Vierge (1 article)

Bien plus que la structure qui est semblable, les articles de la liste sont fortement similaires, suivant également l'exemple de la *determinatio*. La condamnation parisienne se base majoritairement sur le texte de Luther, *Le Prélude sur la captivité babylonienne de l'Église* (août-octobre 1520), dans lequel il y est principalement question des sacrements. Si nous comparons le contenu des critiques faisant références aux sacrements du *Triologue* avec ceux de la *determinatio*, partie la plus ample des deux documents, nous apercevons que l'ordre d'énonciation et le contenu entre les deux textes sont particulièrement analogues. Le contenu

²⁶³*Determinatio Theologicae facultatis Parisiensis super Doctrina Lutheriana hactenus per eam visa*, s.n. [Josse Bade], Paris : 1521 ; Sommaire des différentes sections de la *determinatio*, avec une orthographe revue, reprise dans : BÜTTGEN, Philippe, « Chapitre V. *De philosophia et theologia scholastica*. La Sorbonne et Luther » in, *Luther et la philosophie*, Éditions de l'EHESS, 2011, p. 190.

traduit de la condamnation parisienne est tiré de l'article de Léon Cristiani²⁶⁴, lequel propose une étude parsemée de nombreux passages de la *determinatio* traduite en français.

<i>De sacramentis (19 articles)</i>	<i>Triologue : Sur les sacrements</i>
1. Les sacrements sont d'invention récente	Commenceray au[x] divins sacrements , Où il a faict et textes et commens De grans erreurs, disant sans le prouver : Que « les hommes les ont voulu trouver, Que Dieu n'en fut oncques instituteur », (v.332-336)
2. L'Église ne connaît point le sacrement de l'Ordre.	A dict qu'« il n'est aucun sacrement d'ordre ». (v.339)
3. Tous les chrétiens jouissent des mêmes pouvoirs, dans l'administration de tous les sacrements. 4. Le pouvoir des clés est commun à tous les fidèles. 5. Tous les chrétiens sont prêtres.	Il a trouvé que tous chrestiens sont prestres . Et qu'il[s] ont tous aultant d'auctorité Qu'avoit saint Pierre, c'est contre verité. (v.341-343)
6. La Confirmation et l'Extrême-Onction ne sont pas des sacrements institués par Jésus-Christ.	Du sacrement de confirmation Pareillement de l'extreme unction, Il se esvertue du tout de les tollir, (v.344-346)
7. Selon l'Évangile, la Messe n'est pas un sacrifice. 8. C'est une erreur d'offrir et d'appliquer la Messe pour les péchés, pour les satisfactions, pour les défunts, pour ses propres besoins ou pour ceux des autres.	A evomé sur la messe honorable , En prohibent, de malice certaine, De celebrer pour ceulx qui sont en peyne De purgatoire, ne pour aucuns vivans. (v.353-356)
9. On ne doit pas douter que tous les prêtres, les moines, les évêques et leurs prédécesseurs aient été et soient des idolâtres, qui se trouvent en grand péril, en raison de l'ignorance où ils sont du sacrement et de l'abus qu'ils en font.	Tous gens d'Eglise, beneficiés, moynes, Il les appelle (tel qu'il est) « ydolatre », (v.365-366)
10. Dans l'Eucharistie, c'est le pain même qui est le corps de Jésus-Christ (impanation). 11. C'est une impiété et une tyrannie de refuser la communion sous les deux espèces aux laïques.	Que quant on donne aux lais le sacrement Du precieulx corps de Jhesus divin , Qu'on est tenu soubz espece de vin Le leur donner aussi bien que de pain, (v.369-372)
12. Ce ne sont pas les Bohémiens (Hussites), mais bien les Romains qu'il faut appeler hérétiques et schismatiques	Pour son erreur plus fort dogmatiser, Ceulx de Bohesme a tant voulu priser, Qu'il les soubstient estre vrays catholiques, Et les Romains dampnables scismatiques . (v.388-391)

²⁶⁴ CRISTIANI, Léon, « Luther et la Faculté de théologie de Paris », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 32, n°120, 1946, pp. 53-83.

	<p>Que avant que aller à la communion, On ne doibt point faire de diligence De preparer à Dieu sa conscience, Ne par suffrages ne par confession, Ne par quelcunque bonne operation. (v.395-399)</p>
	<p>Et quant aux saintz et dignes caracteres, Il en a dict enormes vituperes. (v.400-401)</p>
<p>13. Le mariage n'est pas un sacrement d'institution divine, mais inventé par les hommes.</p>	<p>Ne s'est pas fainct à demonstrier sa rage Contre le digne estat de mariage, Duquel a dict, mais le faulsaire ment, Qu'« on ne le doibt appeler sacrement », « Quar cest estat » ainsi destitué, Que « Dieu ne l'a jamais institué ». (v.402-407)</p>
<p>14. L'union d'un homme avec une femme doit être maintenue, même si elle est faite contre les lois canoniques.</p>	<p>Soit bien soit mal, on se peult marier, Et que prelat n'y peult point varier, (v.410-411)</p>
<p>15. Les prêtres doivent approuver tous les mariages contractés contre les lois ecclésiastiques dont les papes peuvent dispenser, mais non pas ceux qui sont expressément défendus par l'Écriture.</p>	<p>Une rayson, où le mauldiet s'abuse, Que prestres tiennent enclosés concubines, A pot à feu, en chambres, en cortines, C'est allegué gros inconvenient, Ostés leur une <i>plures invenient</i>. Et si l'Eglise permet à chescun de eulx Prendre une femme après en voudront deux. Tantost verrés, je ne dis leur cousines, Il[s] happeront commeres et voysines, Je dis pour ceulx qui vivent à la sorte, Car je ne scay comme Dieu les supporte, S'il[s] ne se veullent chastement contenir, Qui les contraint à prestrise venir ? (v.425-437)</p>
<p>16. Toute l'efficacité des sacrements de la nouvelle Loi se trouve dans la foi.</p>	<p>Puis en après, ce villain cayemant Des sacremens du Nouveau Testament Dit qu'« en foy prennent toute leur efficace », (v.440-442)</p>
<p>17. Nous recevons, dans les sacrements, tout ce que nous croyons que nous devons recevoir, quelle que soit l'intention du ministre, et même s'il agit par feinte ou par dérision.</p>	<p>Et que « le prestre quelque chose qu'il face, Soit en risée, ou simulation, Ou mocquerie, que l'operation Des sacremens est aussi vertueuse Que si personne sainte ou devociouse Les ministroit avec intention De bien perfaire tout sans deffection ». (v.443-449)</p>

18. Il est dangereux de croire que la pénitence est une seconde planche de salut après le naufrage. 19. Quiconque s'étant confessé ou étant repris de sa faute en demande pardon devant quelqu'un de ses frères, est absous de son péché.	Il contredit au benoist saint Jerosme, Qui fust si saint, si scavant et notable, Là où il dit que la secunde table Et la nayscelle pour obtenir salut C'est penitence qu'à aulcuns tant valut, Qu'après baptesme quant sont venus en aage, Ont evité de peché le naufrage. (v.455-461)
--	--

Nous pouvons encore illustrer cette proximité manifeste avec les deux critiques suivantes du *Triologue*, à propos de la constitution ecclésiastique et concernant les bonnes œuvres.

<i>De constitutionibus ecclesiae</i> (1 article)	<i>Triologue : sur la constitution ecclésiastique</i>
Ni le pape, ni les évêques, ni aucun homme n'a le droit de rien ordonner à un chrétien, si ce n'est de son consentement. Et tout ce qui se fait autrement procède d'un esprit de tyrannie.	Puis dist du saint pere pape de Romme Qu'il n'a pover instituer en somme Iota, sillabe n'aultre commandement Sans des subjectz le plein consentement, Aultant en dit des princes terriens, Qu'on ne leur doibt obeir en riens. (v.462-467)

<i>De operum equalitate</i> (1 article)	<i>Triologue : sur les bonnes œuvres</i>
Les œuvres ne sont rien devant Dieu ou elles sont toutes égales, en ce qui concerne le mérite.	Quant à parler des euvres vertueuses, Dit qu'« envers Dieu ne sont point fructueuses », Et qu'« elles sont de mesme equalité, Quant au merite ». (v.470-473)

Grâce à cette comparaison, nous pouvons attester une des manières, si ce n'est la principale, ayant permis à Gacy de prendre connaissance des thématiques luthériennes. En effet, la tournure des phrases, ainsi que les propos utilisés pour les idées condamnables, sont particulièrement proches entre la *determinatio* et le *Triologue*. Comme mentionné précédemment, cette condamnation, initialement imprimée par Josse Bade, a rapidement été imprimée chez plusieurs imprimeurs dans différentes villes, subissant notamment une rapide traduction clandestine en langue francophone. Nous pouvons donc affirmer au vu de cette diffusion, et surtout, de la proximité frappante entre les deux textes, que Jean Gacy a eu accès à la condamnation émise par la Faculté de théologie de l'Université de Paris pour élaborer son *Triologue*.

Nous pouvons supposer une certaine complémentarité entre la connaissance textuelle directe des condamnations écrites et une conscience générale du contenu de la théologie luthérienne. La majorité des critiques émises dans le *Trialogue* attaquent les thèses luthériennes que l'on retrouve dans les grands écrits réformateurs de Luther, rédigés entre 1520-1521. Comme précisé précédemment, les articles faisant mention des sacrements proviennent du traité, *Le Prélude sur la captivité babylonienne de l'Église* (août-octobre 1520), dans lequel Luther rejette le mariage, l'extrême-onction, la confirmation et l'ordination, pour maintenir le baptême et la cène. Quant à la pénitence, son statut de sacrement est questionné, notamment à cause de son instrumentalisation par l'Église pour en faire un objet de contrôle des fidèles. On y retrouve les grandes lignes de ses traités *La papauté de Rome* (mai-juin 1520) et *L'appel à la noblesse chrétienne de la nation allemande* (juin-août 1520). Dans ce premier, Martin Luther y défend la base de sa théologie, où le Christ seul gouverne l'Église sans intermédiaire, rejetant ainsi la doctrine du pouvoir des clés attribuée au pape, mais que celle-ci incombe à l'ensemble de la chrétienté. Dans le deuxième texte, c'est justement le sacerdoce universel qui est défendu, prônant que tous les chrétiens sont prêtres.

Dans le traité sur *Les Bonnes Œuvres* (mai-juin 1520), Luther s'attarde sur les premiers commandements de Dieu, défendant que la « foi, qui marque la relation de l'homme à Dieu, est la première bonne œuvre, la bonne œuvre suprême et le critère des autres œuvres »²⁶⁵, tout en qualifiant les œuvres de piété traditionnelles (oraison, jeûnes, pèlerinages, etc...) comme égoïstes. Cela se retrouve dans les articles de Luther où il tend à affirmer que toutes les actions des justes sont des péchés mortels, où la distinction entre péché véniels et mortels ne peut se distinguer que par l'intermédiaire de la foi. Cette pensée de la doctrine de Luther sur le péché originel est développée dans son traité de *L'Abus de la Messe* (novembre 1521). Il soutient que par le péché originel, tous les fidèles pèchent constamment jusqu'à leur découverte de la foi en Jésus-Christ. Finalement, le dogme du purgatoire prend un aspect central dans la *determinatio* et le *Trialogue*, alors que Luther défend l'impossibilité de prouver par les écritures l'existence du purgatoire. Selon Léon Cristiani, le réformateur « enseignait que les âmes du purgatoire sont capables de mérite et de péché, au même titre que celles de ce monde, [et que] s'il existe un purgatoire, les âmes y sont nécessairement dans la crainte et l'horreur, et incertaines de leur béatitude »²⁶⁶. Le *Trialogue* se base grandement sur la *determinatio*, lorsque cette dernière fut publiée « Luther n'avait pas encore nié ouvertement l'existence du purgatoire, [mais plus tard],

²⁶⁵ ARNOLD, Matthieu, *Martin Luther, op. cit.*, p. 199.

²⁶⁶ CRISTIANI, Léon, *Luther et la Faculté de théologie de Paris, art. cit.*, p. 74.

dans son traité de *l'Abus de la Messe*, il cherchera à prouver que l'existence du purgatoire n'a été admise que sur la foi de prétendues apparitions au pape Grégoire le Grand, mais ces apparitions n'étaient que des ruses du diable pour multiplier les messes et les fondations pour les morts »²⁶⁷, aspect que le *Trialogue* ignore totalement.

La liste établie par Gacy est remarquablement complète, notamment pour une œuvre ayant une telle dimension littéraire, quelques années après les condamnations et l'excommunication de Luther. Suivant les volontés de la bulle pour mener à bien l'effort de diffusion, il en propose un document plus complet et détaillé que les documents pontificaux. Par la structure et le contenu des articles, nous avons constaté de l'influence directe de la *determinatio* parisienne pour l'établissement de la liste.

Finalement, il est nécessaire de souligner la mise à disposition d'un tel document en langue vernaculaire, ce qui rend les thèses luthériennes compréhensibles à un plus large public. La bulle *Decet Pontificem Romanum*, rédigée initialement en latin, suggère la multiplication de copies manuscrites à destination d'un public large (*publice publicare*). Jean Gacy, par le biais de son *Trialogue*, met à disposition une large connaissance de la théologie luthérienne, comme suggéré par la bulle.

²⁶⁷ *Ibid.*, p. 75.

C. i. Attaques contre les gens de cour et autorités civiles

En complémentarité de sa vision des saxons, Jean Gacy propose une représentation très négative des gens de cour. Dans son *Triologue*, il dénonce ceux qui méprisent les prédicateurs, mais plus particulièrement les princes qui permettent la diffusion luthérienne au sein de leur cour.

[PREMIÈRE] NARRATIVE DE L’A[U]CTEUR :

Aulcuns au decepteur non seulement ont esté propices, ains de luy se sont fait complices. Et que plus est à deplorer : aulcuns, bien ayant pouvoir, scavoir, et moyen, sont si tardif[s] en bon vouloir que non seulement pas ne luy resistent, ains permettent en leurs royaulmes, regions, pais, citez, et villes. Et que pis est, en leurs cours et presences, concioner et divulger ceste pestifere tradition lutherienne à aulcuns seculiers prescheurs qui sont envoyé à premierement seduire dames et damoyelles courtisiennes ausquelles soubz espece de devotion et de zele de verité, amplement est receptacle de l’esperit de dampnable curiosité tant par ceste mortifere adinvention que par dissemination d’aultres sectes à elle consequentes, desquelles plusieurs et princes et princesses, prelatz, ecclesiastiques, nobles, et generallement de tous estas, sont miserablement seduitz et deceuz.

Son principal reproche est que la véritable doctrine catholique n’est plus prêchée dans la noblesse de cour, où ce sont les nouveaux écrits de Luther qui sont lus et promus, et que, plus généralement, les prédicateurs sont désormais méprisés.

IERARCHIE ECCLESIASTIQUE :

Je voy de court la noblesse
Que me laisse,
Et toute devotion [...].
(v.943-945)

VERITÉ INVINCIBLE :

Les matins folz opiniastres
En court on presche faulcement
D’aultres escriptz comme folastres, [...].
(v.1343-1345)

IERARCHIE ECCLESIASTIQUE :

Et courtisans et bragars glorieulx,
Desquelx le nombre est trop planturieulx,
Opiniastres et plus que furieulx,
Mais fin prendront.
(v.1561-1564)

A l’image de sa critique contre les saxons comme le mal venu du nord, Gacy vise Frederic de Saxe, le principal protecteur de Martin Luther, la cour du roi de France et du cercle évangélique réuni autour de Marguerite de Navarre, ou potentiellement la cour ducale de Savoie, où malgré la volonté affichée de réforme morale, les prédicateurs pourraient être mal

reçus. Luther et sa nouvelle théologie inspirent au pouvoir séculier de s'émanciper de l'Église romaine, ce qui lui permet de « *se faire soubstenir* ».

ZELE DIVIN :
Pour mieulx ses ditz faire solemnizer
Donne moyen de fort tyrannizer
Aux roys et princes dessus vous, mere Église,
Et dit que quoy que l'on vous faise ou dise
Soit en personne ou en communauté,
Ou qu'il[s] vous ostent de vostre immunité,
Ou qu'il[s] vous font force tailles, impoz,
Ou qu'il[s] oppriment voz bons leaulx suppoz,
Que ne pouvés leur faire resistance
Sans grief peché et importable offence.
Voyez le faulx Luther, plus que infidele,
S'il a trouvé très dampnable cautelle
Pour myeulx des princes se faire soubstenir.
A leur malice c'est voulu convenir
Et veult l'Eglise estre ainsi mutilée
De ses joyaulx estre depopulée.
(v.764-779)

Le *Triologue* s'inscrit dans la même pensée que la Faculté de théologie de Paris par sa dénonciation de tous les pouvoirs séculiers, les rois, ducs ou princes qui font la promotion des écrits de Luther. Plus particulièrement, Gacy vise la cour du roi de France où il est répandu qu'il y a un soutien direct des écrits luthériens. Il appuie cette prédisposition française en faisant le rapprochement avec les Turlupins, « sectes d'hérétiques qui se répandirent en France, en Allemagne et dans les Pays-Bas pendant le XIIIe et le XIVE siècle qui soutenaient qu'on ne doit avoir honte de rien de ce qui est naturel »²⁶⁸.

Depuis 1523, comme le rappelle Jonathan Reid, la Faculté de Paris et des textes imprimés suggèrent que les cours royales, et particulièrement les courtisanes, soient des responsables de la diffusion des hérésies.²⁶⁹ Dans la cinquième narrative, précédant l'appel à l'aide de l'Église ecclésiastique, le *Triologue* met en exergue cette situation française.

[CINQUIÈME] NARRATIVE [DE L'AUTEUR] :
Mesmes aux Gaulles, ont fait pulluler la virulente secte qu'en France modernement par ung vocable ridicule ont appelé la secte des Turlupins, qui, de malice lupine, occultes dissimulateurs et manifestes decepteurs sont infamateurs de la Vierge, sans per et sans sy, diminueurs de l'honneur divin, impugneurs des benoitz saintz, abolisseurs de leurs ymages, aux trespassez et deffunctz inferant indicible dommaige, contempteurs des sacremens, impéteurs de bien faire, bref prédicateurs et innovateurs des anciennes

²⁶⁸ REID, Jonathan A., *King's sister*, *op. cit.*, p. 234.

²⁶⁹ *Ibid.*, p. 235.

erreurs, adinventeurs des nouvelles, et tout ainsi que leur patron Luther a aucuns princes et seigneurs qui le protegent et deffendent par tution de leur glaive vibre encontre exteres nation, pareillement Turlupins ont princes permettant, et dames ou princesses à vent agreable par lesquelles se tiennent en securité de leurs execrables ditz.

Gacy milite également pour une reprise en main du pouvoir séculier, que les princes doivent reprendre leur rôle de garant de la stabilité sociale.

Nous pouvons rapprocher cette volonté de réforme morale des gens de cour par Gacy, pouvant s'aligner avec ceux du duc de Savoie durant les années 1520, qui menaient des réformes d'ordre civil et ecclésiastique. En effet, les ducs de Savoie étaient grandement impliqués dans la gestion ecclésiastique de leur duché, notamment lesquels nommaient les évêques depuis l'indult pontifical de 1451, avec une Église locale dominée d'abord par le prince.²⁷⁰ Jean Gacy pose également un reproche sur ce contexte politique, où les enjeux du pouvoir sont surtout concentrés sur des guerres et des conquêtes, notamment entre la Savoie, le Piémont, la France et le Saint-Empire romain germanique, où Luther a bien choisi son moment pour « *publier son erreur* ».

IERARCHIE ECCLESIASTIQUE :

Il a choisi pour soy temps oportune

A publier son erreur importune

Quant il a veu tout en commotion,

Qu'entre les princes paix ne se coadune :

L'Eglise mettent à mal et deffortune.

(v.193-197)

Ce faisant, Gacy reproche l'attrait des pouvoirs princiers pour les nouvelles idées luthériennes, et plus fortement en France, où des antécédents avec les Turlupins suggèrent une certaine affinité pour les hérésies, qui traduit par la situation actuelle autour du réseau évangélique de Meaux. Sa volonté est de ramener les pouvoirs princiers à reprendre conscience de l'ampleur de cette affaire théologique. A l'image du pouvoir ducal de Savoie, grandement présent dans les affaires cléricales, et de son mécène, Charles de Montbrun, « *seigneur de Previgny, de la court et de Nantiers* », qui est à l'initiative du *Triologue*, Gacy accentue sa critique des gens de cour en les opposant à ces exemples d'un pouvoir séculier pieux. Ce faisant, le *Triologue* peut être perçu comme un véritable appel aux princes à réagir afin d'interdire la circulation des idées de Luther, comme le présente les passages ci-dessous :

²⁷⁰ COZZO, Paolo, MEYER, Frédéric, « Deux fois, deux lois, une nation ? Géographie ecclésiastique et vie religieuse, XVIe-XVIIIe siècles », in FERRETTI, Giuliano (dir.), *Les États de Savoie, du duché à l'unité d'Italie (1416-1861)*, Paris : Classiques Garnier, 2019, pp. 385-428.

[CINQUIÈME] NARRATIVE [DE L'AUTEUR] :

D'autre part, ladite Ierar[c]hie ecclesiastique ayant incité, appelé, invoqué, supplié, et adjuré le bras de force seculiere à luy venir en adjutoire, comme roys, ducz, et aultres princes, qui à deprimer l'audacieuse temerité de ce client et herault demoniaque ont bien la puissance et pouvoir [...].

IERARCHIE ECCLESIASTIQUE :

Secourés-moy, princes il en est temps,
Qui ne vacquez qu'à guerres et cotendz !
Ja ne seront Dieu ne les saintz contens,
Si ne m'aydés ainsi que je pretendz,
Veu qu'avez bien le povoir et la force.
Tout ainsi que la leyne tond la force,
Rasés Luther !
(v.181-188)

IERARCHIE ECCLESIASTIQUE :

Quoy qu'il soit bon les secretz taire,
De ce ne debvez refuz faire,
Affin qu'on le puisse interdire,
A ses articles contredire,
Et tollir de luy la memoyre,
(v.244-248)

Nous apercevons que Jean Gacy présente une vision négative des gens de cour et des autorités civiles affiliés à Luther, ne tarissant pas de critiques à leurs encontre. Cependant, de manière antinomique, le *Trialogue* s'attèle à lancer un appel à ce même pouvoir séculier, pour stopper la diffusion des idées et des livres luthériens, de prendre conscience du mal que le réformateur représente.

C. ii. Attaques contre les juifs

Parmi les attaques verbales présentes dans le *Trialogue*, Jean Gacy s'attèle à prendre les juifs pour cible, en critiquant le judaïsme, mais également en faisant état d'un rapprochement entre les juifs et Martin Luther.

Depuis tout temps, les juifs existent au sein de la chrétienté latine, malgré des répartitions inégales selon les régions. L'évolution de la réputation des juifs au Moyen Age est marquée par la détérioration de leur statut au cours des siècles. Cette évolution se dégrade depuis les premières croisades de 1096, mais plus particulièrement dès 1215, avec le concile de Latran IV qui légifère pour un contrôle plus accru des juifs. Au fil du temps, une société persécutrice se met en place à l'encontre des juifs, notamment par le fait de ne pas avoir reconnu le Christ comme le Messie, puis de l'avoir condamné. Cela va se traduire par exemple par l'interdiction

du Talmud²⁷¹ ou par la mise en place des pogroms, témoignant de l'accusation faite aux juifs d'être les responsables de l'épidémie de peste.²⁷² Le reproche essentiel adressé par les chrétiens aux juifs est de ne pas avoir reconnu la nature divine du Christ et de l'avoir condamné à mort, une critique que nous apercevons dans le *Triologue* :

VERITÉ INVINCIBLE :
Puis verité et toute grace
Du Saulveur a esté donnée
Mais les Juifs plains de fallace
En pensée desordonnée
Tant qu'il[s] ont peu l'ont impugnée
Et Jesus qui la pronunçoit.
Homme oultreucidé se deçoit.
(v.1147-1153)

VERITÉ INVINCIBLE :
Jhesucrist, Saulveur debonnaire,
Aux juifz fist telz interrogans :
« Ô gens ramply de mal affayre,
Pourquoy estes si arrogans
D'estre à verité derogans,
Don croire ne me voulés pas ? »
La sp[h]ere se faict au compas.
(1161-1167)

VERITÉ INVINCIBLE : [...]
Ainsi doncques qu'il a souffert
Tant de peines, et par les mains
Des tirans à gros cloux de fert
Estre cloué pour les humains,
Maulgré ces faulx juifz inhumains,
Après est suscité (=ressuscité) en gloire
Bons champions ont la victoire.
(v.1469-1475)

Condamnée par Gacy, l'alliance critiquée entre Luther et les juifs pourraient venir de la publication du réformateur, *Que Jésus est né juif* (1523). Cependant, nous ne savons pas si Gacy a eu connaissance de ce texte pour émettre sa critique à l'encontre du Luther et des juifs. Dans ce texte, Luther publie « un manifeste en forme de défi, [où] il tente de se concilier les fils d'Israël en les appelant à déjudaiser comme lui-même l'avait fait »²⁷³. En prônant que Jésus

²⁷¹ OSTORERO, Martine, « Itinéraire d'un inquisiteur gâté : Ponce Feugeyron, les juifs et le sabbat des sorciers », in *Médiévales*, n°43. 2002, pp. 107-108.

²⁷² KNOCH-MUND, Gaby, « Antisémitisme », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, NAON, André (trad.), 2009.

²⁷³ COTTRET, Bernard, « Antijudaïsme et philosémitisme, de Luther à Calvin », *Le Seuil – Le Genre humain*, n°56-57, 2016/1, p. 124.

était bien juif, il lance aux juifs un appel à la conversion, avec laquelle il faut achever la rupture avec le catholicisme romain. Durant cette période, Luther pensait que le peuple juif pouvait se joindre aux idées nouvelles, recentrant le Christ comme le Messie. Par cette tentative de conciliation avec le peuple juif, ainsi que des points de la théologie luthérienne qui, pour Gacy, le rapprochent du judaïsme, le *Triologue* reproche à Luther de « judaïser ».

ZELE DIVIN :

Il mest qu'à tous chrestiens est prohibé,
Quant le serment leur sera exhibé,
Par la justice de faire jurement
Si c'est pour biens temporelz, mais il ment.
Et sur ce point se monstre des amys
Des faulx juifz, disant qu'il est parmis
A eulx jurer, voire licitement.
Il judaïze bien apparemment.
(v.656-663)

ZELE DIVIN :

Aux maulditz juifz cest homme favorise,
En plusieurs pas de leur loy judaïze,
Mesmes disant qu'il n'est pas illicite
De faire ce que leur loy recite,
Et si nous donne grand persuasion
De recepvoir la circumcission.
(v.742-747)

ZELE DIVIN :

Non seulement la secte judaïque
Luther soubstient, si faict la paganique :
De faire guerre contre les infideles,
Dit qu'il n'est pas bien faict aux bons fideles,
Que c'est aller contre le veul de Dieu
Vouloir par guerre conquerer le saint lieu
Des saintes terres que ces chiens detiennent
Que par bon droit aux chrestiens appartiennent.
(v.748-755)

Il est nécessaire de rappeler que le XVe siècle est particulièrement marqué par le fantasme des hérésies à stigmatiser, que ce soient les juifs, les sorciers ou la naissance du fantasme du sabbat.²⁷⁴ Il y a une véritable tradition de chasse et de condamnation des hérésies développée au cours de cette période, notamment dans la région de l'arc alpin occidental et savoyard. Rappelons que la fondation du couvent franciscain de Cluses est due à une volonté initiale de réprimer un foyer d'hérétiques, vaudois et sorciers. Nous pouvons également mentionner

²⁷⁴ OSTORERO, Martine, « Itinéraire d'un inquisiteur gâté », *art. cit.*, p. 116.

comme exemple, un inquisiteur franciscain Ponce Feugeyron, mandaté par le pape Alexandre V durant la première moitié du XVe siècle, pour agir autant « contre les juifs et les judaïsants que contre les sectes d'hérétiques et de sorciers [et pour lequel] son rayon d'action couvre tout le Sud-Est de la France, d'Avignon au duché de Savoie en passant par le Dauphiné »²⁷⁵. Cette vision très négative des juifs présente dans le *Triologue* s'insère donc bien dans une certaine tradition anti-juive du bas Moyen Age, et surtout, celle-ci s'installe comme une réponse face à cette volonté luthérienne de rapprochement et de plaidoyer avec les juifs.

²⁷⁵ *Ibid.*

D. Visions des femmes

Le *Triologue* est remarquable dans son traitement concernant les femmes, proposant deux visions totalement opposées et complémentaires sur son lectorat féminin. Jean Gacy oppose une féminité biblique et respectable contre celle des femmes laïques, bien trop curieuses des écrits luthériens.

Tout d'abord, il est à relever qu'il y a une répartition équilibrée entre les figures mises en scène, deux masculines et deux féminines, témoignant d'une volonté d'atteindre le lectorat féminin grâce à la persuasion des personnages. Nous l'avons déjà souligné lors de la présentation des personnages, mais il est nécessaire d'appuyer que les deux figures féminines, Ierarchie et Verité, représentent un visage féminin de l'institution ecclésiastique et de la doctrine catholique. En supplément, il use d'autres figures féminines bibliques pour représenter et alimenter cette image de l'Église persécutée (Suzanne, Rachel, Anne, etc...). Toutes ces représentations féminines servent d'exemples à suivre pour les femmes, notamment pour un potentiel lectorat clérical féminin tels que des Clarisses. A l'image de sa seconde œuvre, *La Déploration de la Cité de Genefve sur le faict des Hereticques qui l'ont tiraniquement opprimée* (1535) qui a servi de réconfort pour les Clarisses oppressées de Genève. Gacy utilise des citations bibliques pour alimenter cette féminité respectable, notamment avec une citation tirée du Cantique des cantique : *Nigra sum sed filia formosa* (« Noire je suis et belle fille »). Verité représente cet idéal féminin, elle qui est de « *beauté excellente* » et s'identifie à la figure du Christ, elle qui se définit comme telle : « *Verité est dame sans sy, [...] Verité n'est aultre que Dieu* ».

D'autre part, Gacy alimente une image des femmes perçue négativement, qu'il illustre également avec un passage tiré des Écritures. Par l'intermédiaire du récit tiré du livre de 3 Esdras, dans lequel les trois gardes de la cour de Darius font le pari de présenter la chose la plus puissante du monde, une opposition sur le rôle de la féminité est illustrée. Par la finalité de ce récit, le personnage de Verité illustre sa supériorité en surmontant le vin, le roi et les femmes, et plus particulièrement les femmes de cour. Celles-ci sont dépeintes de manière spécialement négative.

VERITÉ INVINCIBLE : [...]
Leur ambitions tousjours montent.
Appernes [Apamè], comme mes ditz content,
Au roy bien ostoit sa coronne. »
Fol est qu'à femme credit donne. »

VERITÉ INVINCIBLE :
[...]
Qu'en femme n'y a que fallace,
[...]
Femmes sont de terribles sorte.
(v.1402-1405)

VERITÉ INVINCIBLE :
[...]
Que femme sont de si grand force
Qu'elles vainquent les plus hardis
Quant leur malice s'i esforce, [...].
(v.1407-1409)

Ce récit biblique témoigne de cette double vision de la féminité moralisée par Gacy, défendant celle de la vérité biblique opposée aux milieux courtois, plus particulièrement les princesses. Par l'accusation du lectorat féminin, c'est une moralisation de l'ensemble du lectorat laïque qui est visée, justifiant dès sa première narrative le langage vernaculaire pour atteindre les dames étant « *tropt curieuses* ».

[PREMIÈRE] NARRATIVE DE L'A[U]CTEUR :
Toutesfois voyant gens illiterés mesmes aucunes dames estre tropt curieuses, et se vouloir mesler de conférer de ces adinventions, et le plus souvent n'en evader sans en estre maculés, à ce que mieulx leur soit manifesté ce que sera icy contenu, l'auront en commun et non incogneu langage.

Gacy cible plus spécifiquement ces « *dames de courts* » séduites par la tradition luthérienne et réceptives aux nouvelles formes de spiritualités, en faisant une allusion claire à Marguerite de Navarre. Cette attaque ciblée est d'autant plus justifiée, sachant que Marguerite a fait la promotion de certaines traductions des œuvres luthériennes. Pour rappel, en 1524, elle encourage les traductions du *De votis monasticis*, ainsi que celle du *Sermo de praeparatione mortis*, tandis qu'elle compose également un *Pater noster* directement inspiré de Martin Luther. Ici, le personnage de Verité invincible désigne ces femmes qui discutent des œuvres luthériennes, et, plus spécifiquement, celles qui cherchent à les traduire.

VERITÉ INVINCIBLE :
Si prescheurs veullent confuter
Aucunes dames curieuses,
Lesquelles veullent disputer
Des euvres Luther dangereuses,
Elles seront si glorieuses
Que tantost s'en voudront venger.
Difficile est femme ranger.
(v.1266-1272)

VERITÉ INVINCIBLE :
Que diray-je d'aulcunes dames
Cuydans verité surmonter,
Pourtans grand prejudice aux ames.
Pour leur folie contenter
Les livres Luther translater
Ont faict en françoys du latin.
Qui prend cop lieve trop matin.
(v.1294-1300)

A celles qui s'émanent en se mêlant des affaires théologiques, Gacy n'hésite pas à rappeler le rôle et les tâches ordinaires des femmes, voulant les ramener vers une vie plus pieuse.

VERITÉ INVINCIBLE :
Dames, dames, prenés aiguille,
Filletz, quenoille à voz usaiges !
Par trop estraindre on pert l'anguille.
Meslés vous faire voz mesnaiges,
Lessés Luther, et serés sages,
Et devenés devocieuses !
Femmes sont tousjours curieuses.
(v.1301-1307)

En proposant deux visions opposées de la féminité, Gacy construit un discours démonstratif cherchant à promouvoir une féminité idéale contre la dénonciation des fourberies des dames de cour. Pour ce faire, Gacy utilise la langue vernaculaire couplée à des références scripturaires, appuyant ces féminités antinomiques. D'une part, il dénonce le rôle de Marguerite dans la diffusion française de Luther, et de l'autre, comme le relève Olivier Millet, il promeut « une féminité idéale, incarnée à la fois par l'Église et sa hiérarchie, par la Vierge Marie, et par les images d'une vérité supérieure aux pouvoirs du roi et de la femme (alias de François Ier et de sa sœur la princesse Marguerite) »²⁷⁶.

²⁷⁶ MILLET, Olivier, « Jean Gacy et son Trialogue », *art. cit.*, p. 200.

E. La prédication et le prédicateur

Dans son *Trialogue*, Gacy propose une vision très élevée de la prédication, opposant le bon et le mauvais prédicateur, ainsi que leur réception, soulignant qu'ils ne doivent pas craindre de dire la vérité au puissant. Comme nous l'avons déjà mentionné, dans sa forme, le *Trialogue* respecte une certaine codification du sermon, où les références scripturaires bibliques sont annotées en marge des commentaires du texte. L'exercice de rédaction du *Trialogue* est déjà une réponse et une défense du bon rôle pastoral à disposer. Pourtant, dans le discours de Verité, Gacy réserve un passage qui se focalise sur la prédication et le prédicateur. Déjà en amont du dit passage, Gacy parsème des critiques sur la vision luthérienne de ce ministère et des prêtres luthériens, qui sont avant tout des séducteurs.

ZELE DIVIN :

[...]

Il a trouvé que tous chrestiens sont prestres.

Et qu'il[s] ont tous aultant d'auctorité

Qu'avoit saint Pierre, c'est contre verité.

(v.341-343)

[CINQUIÈME] NARRATIVE [DE L'AUTEUR] :

Et que pis est, en leurs cours et presences, concioner et divulger ceste pestifere tradition lutherienne à aulcuns seculiers prescheurs qui sont envoyé à premierement seduire dames et damoyelles courtisiennes.

Alors que Luther soutient que tous les fidèles peuvent être prêtres et prétendre à la transmission des autorités, cette affirmation est qualifiée d'hérésie dans la liste de Zele divin. En effet, depuis le Moyen Age central, face à l'émergence des mouvements hérétiques cathares ou vaudois, l'Église décrète des législations synodales et pontificales afin de renforcer la prédication dans le but de maintenir son monopole du message divin. Cela se confirme avec le IV^e concile de Latran (1215) qui consacre son dixième canon à la prédication, dans lequel est souligné la fondamentale de maintenir cette fonction éducative vitale pour le salut des fidèles. Une fonction qui doit être encadrée par une vérification des compétences des prédicateurs, toujours dans un souci d'efficacité contre les hérésies. C'est dans ce contexte que naissent les ordres mendiants, lesquels font de la prédication *ad populum* une de leurs missions prioritaires. Cette charge pastorale est donc un acte sacré et central pour notre franciscain.

Dans le *Trialogue*, une vision de la prédication et des prédicateurs est développée. Notamment par le biais de Verité invincible, elle émet des critiques afin d'alimenter l'opposition entre les bons et les mauvais prêtres, entre les prédicateurs catholiques et les luthériens. Ce procédé démonstratif par la négation renforce la distinction qui sépare les deux parties.

VERITÉ INVINCIBLE :
Car si je parle des excès
De voz suppoz et gens d'Esglise,
Tantost feront bruit ou procès
Que verité soit dehors mise.
On machinnera entreprinse
Contre mes prescheurs veridiques.
Tous procès ne sont juridiques.
(v.1231-1237)

VERITÉ INVINCIBLE :
S'il preschent des faulx adulteres,
Et des pompes trop excessives,
Des blasphemés et vituperes,
Et contre les dames lascives,
Par leur parolles demulsives,
On leur imposera silence.
(v.1252-1257)

Une attaque est également émise à l'encontre des princes, qui ne veulent pas entendre les critiques des prédicateurs. Jean Gacy montre la difficulté à bien effectuer un travail de prédicateur vis à vis du pouvoir civil et des gens de cour. Tandis que l'intermédiaire des bons prédicateurs est nécessaire pour la transmission du message divin, nous apercevons avec les strophes suivantes cette difficulté du métier de prédicateur.

VERITÉ INVINCIBLE :
Et puis, pour vous le faire court,
Si d'aultre part je me transporte,
Aux seigneurs et dames de court,
Et les corrige de voix forte
De leur dampnable vie et sorte
Qui tiennent, seray mise en gehenne.
Verité nous engendre hayne.
(v. 1238-1244)

Quant mes messagiers intrepides
Disent en predication
Qu'il[s] sont d'avoir honneur cupides,
Qu'il[s] n'ont nulle devotion,
Qu'il[s] aymont fornication,
Du royaulme seront bannis.
(v.1245-1250)

Puis s'il[s] entament de parler
En forme de correction,
Que c'est indecent tant aller
De nuyct, par malle intention,

En masques, dissolution,
Pensés comme on les traictera.
Dieu les amys confortera.
(v.1259-1265)

Le bon prédicateur se doit donc de transmettre le bon message aux puissantes personnalités, et il doit faire preuve de correction envers les courtisans et dames de cour quant à leurs mauvaises pratiques. Le bon prédicateur doit savoir dire leurs vérités aux princes, lorsque ceux-ci manquent de dévotion et mènent une vie impudique. En revanche, les prédicateurs risquent réprimandes et bannissements de la part des princes séculiers, pour qui toutes vérité n'est pas bonnes à entendre. Il en est de même pour les gens de cour, et des courtisanes, qui ne supportent pas les sermons à valeur correctionnelle, devenant ainsi hostiles à l'égard des prêcheurs.

VERITÉ INVINCIBLE :
Si le prescheur dit que à la messe
Courtisans n'ont devotion,
Et que tout le peuple sans cesse
Endure tant d'oppression,
On fera vindication
Du sermon que aura esté fait.
Tout ce qu'on dit n'a pas effect.
(v.1273-1279)

Et si le prescheur diligent
Parle contre leur paillardise,
Et dict que tout l'or et l'argent
Femmes l'emportent quoy qu'on dise,
On luy fera une chemise
D'ung sac, et l'envoye on pescher.
Grand constance fault à prescher.
(v.1280-1286)

Les bons prédicateurs doivent endosser un rôle moralisateur, tout en faisant des sermons servant à l'édification du public, notamment par un discours qui n'épargne pas les courtisans, mettant en avant leur péché de luxure ou leur manque de dévotion. En osant mener correctement leur métier de bon prédicateur, les prêcheurs risquent représailles et ostracismes. Jean Gacy maintient également l'importance de la messe, au centre de la liturgie catholique, associé à des sermons à valeur morale, tandis que les protestants vont désacraliser l'acte liturgique de la messe, tout en s'appuyant sur une lecture centrée autour de la Bible.

Avec l'émergence et la diffusion du luthéranisme, une nouvelle vision de la prédication va être mise en place, devenant l'un des socles principaux de l'Église réformée, utilisée comme un véritable outil de conversion.

Jean Gacy défend une pratique héritière d'une prédication définie par des lois ecclésiastiques qui légifèrent son encadrement et sa spécialisation entre les mains des ordres mendiants. Le *Triologue* se pose comme une défense de la doctrine et de la vie morale chrétienne.

Cette défense du rôle primordiale du prédicateur est également présente dans la liste des erreurs luthériennes, lorsque Gacy soutient l'intermédiaire clérical spécialisé au sein de la liturgie catholique, notamment concernant les sacrements et la croyance du purgatoire.

ZELE DIVIN :

Puis, pour accroistre son inique desordre,
A dict qu'« il n'est aucun sacrement d'ordre ».
Je ne scay pas en quelz livres ou lettres
Il a trouvé que tous chrestiens sont prestres.
Et qu'il[s] ont tous aultant d'auctorité
Qu'avoit saint Pierre, c'est contre verité.
(v.338-343)

ZELE DIVIN :

Une sentence faulce et abominable
A evomé sur la messe honorable,
En prohibent, de malice certaine,
De celebrer pour ceulx qui sont en peyne
De purgatoire, ne pour aucuns vivans.
(v.352-356)

ZELE DIVIN :

Puis en après, ce villain cayemant
Des sacremens du Nouveau Testament
Dit qu'« en foy prennent toute leur efficace »,
Et que « le prestre quelque chose qu'il face,
Soit en risée, ou simulation,
Ou mocquerie, que l'operation
Des sacremens est aussi vertueuse
Que si personne sainte ou devocieuse
Les ministroit avec intention
De bien perfaire tout sans deffection ».
(v.440-449)

Cependant, nous pouvons apercevoir qu'une partie des critiques allant à l'encontre des prédicateurs luthériens pourrait viser la théologie zwinglienne, dont l'influence depuis Zurich aurait pu atteindre notre franciscain. Ici, Jean Gacy s'en prend à la théorie sacramentaire

zinglienne et les actes iconoclastes ayant eu lieu à Zurich en 1523, l'englobant instinctivement sous la doctrine luthérienne.

Tout d'abord, nous avons un aperçu de cet aspect dans la liste présente dans le *Triologue*. Comme nous l'avons présenté, Jean Gacy s'appuie et suit la structure de la *determinatio* parisienne, cependant à la fin il mentionne le rejet luthérien quant à l'intercession des saints, ainsi que celui de leur culte mémoriel. Cet ajout, indépendamment des propos de la condamnation parisienne et comme le suggère les propos « que diray plus », se rapproche plus de la théologie zwinglienne que luthérienne.

ZELE DIVIN :
Que diray plus, il met toute sa cure,
Et tant qu'il peult, par dit et faict, procure
Du saint office la dereliction,
Mettant obice à la devotion
Des benoitz saintz qui sont lassus en gloire,
Abolissant leurs festes et memoire.
(v.814-819)

D'une part, Jean Gacy s'en prend à la position réformée concernant l'abolition des images. Selon Denis Crouzet, Luther, dans son *Le Prélude sur la captivité babylonienne de l'Église*, blâme le culte des images sans pour autant les condamner.²⁷⁷ Le *Triologue* fait mention des actes iconoclastes mené par Karlstadt à Wittenberg, en 1522, et par Zwingli à Zurich, en 1523. Le premier, profitant de l'absence de Martin Luther mis en sureté par l'électeur de Saxe, mène les premiers actes iconoclastes de la Réforme en janvier 1522, suivi de son écrit sur l'abolition des images, « *on Abtuhung der Bylder und das keyn Betdler unter den Christen seyn sol* », tout en diffusant sa position radicale sur le refus de la présence réelle dans l'eucharistie.²⁷⁸ Comme le souligne Jérôme Cottin, les actes de Karlstadt à Wittenberg contraignent à faire sortir Luther de sa retraite forcée et de prêcher contre le maintien des images, en rejetant leur adoration excessive.²⁷⁹

A Zurich, depuis le début de l'année 1523, Zwingli prône ouvertement une vision négative de la messe et du culte des images, qui sera suivi par des vagues iconoclastes en septembre 1523. Zwingli appelant à des disputes pour légiférer ces questions, il faut attendre

²⁷⁷ CROUZET, Denis, *La genèse de la Réforme française (vers 1520-1562)*, Paris : Belin, 2008, p. 43.

²⁷⁸ EIRE, Carlos M. N., « Iconoclasm », *The Oxford Encyclopedia of the Reformation*, URL: <https://www.oxfordreference.com/view/10.1093/acref/9780195064933.001.0001/acref-9780195064933-e-0704?rskey=mzzhJl&result=704>

²⁷⁹ COTTIN, Jérôme, « De la Réforme à la réforme des images », *Études*, n°1, janvier 2017, p. 86.

un mandement de juillet 1524 pour ordonner l'abolition définitive des images dans la ville de Zurich, puis 1525 pour la suppression irrévocable de la messe.²⁸⁰

VERITÉ INVINCIBLE :
Des benoitz saints de paradis
Veullent oster l'honneur et gloire,
Et tant par forfaitz que par dis
Tachent de tollir leur memoire,
Tant en eglise que oratoire,
Faisans abolir chesque ymage.
Enforcené monstre sa rage.
(v.1329-1335)

[CINQUIÈME] NARRATIVE [DE L'AUTEUR] :

Mesmes aux Gaulles, ont fait pulluler la virulente secte qu'en France modernement par ung vocable ridicule ont appellé la secte des Turlupins, qui, de malice lupine, occultes dissimulateurs et manifestes decepteurs sont infamateurs de la Vierge, sans per et sans sy, diminueurs de l'honneur divin, impugneurs des benoitz saintz, abolisseurs de leurs ymages, aux trespassez et deffunctz inferant indicible dommaige, contempteurs des sacremens, impedites de bien faire, bref prédicateurs et innovateurs des anciennes erreurs, adinventeurs des nouvelles, et tout ainsi que leur patron Luther [...].

En se référant ponctuellement à l'acte d'abolition des images, Jean Gacy se méprend entre luthériens et zwingliens, et les partisans de Karlstadt, qui représentent les précurseurs de l'iconoclasme de la Réforme protestante. De même, lorsque la Narrative ci-dessus fait mention des « *diminueurs de l'honneur divin [et] contempteurs des sacremens* », nous pouvons également y voir un écho de la théologie sacramentaire, qui rejette la présence réelle du Christ dans la Cène, ainsi que critiques allant à l'encontre du faste liturgique autour de la messe, et du sacrifice eucharistique, ou également une potentielle attaque contre Luther qui refuse le statut de sacrements à plusieurs d'entre eux.

Dans son *Triologue*, Gacy oppose donc les figures des prédicateurs englobées sous la nomenclature de « luthériens » face aux catholiques, en défendant la doctrine de cette charge pastorale comme nécessaire pour garantir le bon fonctionnement de l'institution ecclésiale et de la vie morale chrétienne. Jean Gacy oppose sa vision du bon prédicateur avec les « *prédicateurs et innovateurs des anciennes erreurs, adinventeurs des nouvelles* », témoignant de l'importance qui découle de ce statut.

²⁸⁰ DELUMEAU, Jean, WANEGFFELEN, Thierry, COTTRET, Bernard (dir.), « Chapitre III. Zwingli », in *Naissance et affirmation de la Réforme*, Paris : Presses universitaires de France, 2012, p. 59.

Conclusion : Le *Triologue*, un propagateur des idées luthériennes ?

Au terme de ce présent travail d'édition du *Triologue*, nous avons pu apercevoir la manière dont un individu, membre d'un ordre mendiant, se pose en défenseur de l'Église traditionnelle, témoignant d'un contexte spécifique de troubles religieux et de réception de la nouvelle théologie luthérienne.

Tout d'abord, le travail de transcription a permis de rendre intelligible et accessible le document dans son entièreté, lequel ne possédait que de courts passages transcrits dans certaines études.

Le travail de renvoi systématique aux passages de la Bible cités par Jean Gacy témoigne de son origine franciscaine, ces renvois bibliques attestent de sa haute estime des Écritures. Le fait de proposer le passage de la Vulgate latine dans son entièreté, couplé à la traduction œcuménique, servent à remettre les bribes de citations employées par Gacy dans leur emploi initial, tout en permettant une compréhension élargie à tout lecteur avec la traduction française.

Tout le travail de contextualisation, sur le contexte franciscain savoyard, le parcours de Luther et la diffusion de la théologie luthérienne, permet de comprendre la volonté de prendre la plume pour notre prédicateur franciscain. Son origine savoyarde lui octroie une situation susceptible d'être rapidement mis au courant de la théologie luthérienne, sur le territoire francophone, mais également par une proximité avec la région suisse alémanique, touchée par la diffusion rapide des écrits luthériens. Sa culture, résultant du mouvement de l'Observance franciscaine, est marquée par une proximité avec le pouvoir séculier, devant être un garant de l'institution ecclésiale, et d'une certaine appétence pour la culture du livre, entre scolastique et humanisme.

Sa collaboration avec l'imprimeur d'origine allemande, Wigand Koeln peut être le témoin d'une source d'information quant à l'avancée luthérienne, même si cette étude a clairement démontré que la source principale d'information employée a été la *determinatio* parisienne,

Le volet contextuel sur Luther (son parcours, ses écrits et la diffusion de sa théologie) nous sert à mettre en exergue les aspects que l'on retrouve dans le *Triologue*, ses principaux écrits, sa relation avec le pouvoir saxon ou encore la diffusion grâce au pouvoir séculier français, à l'image de Marguerite de Navarre. Le choix de présenter un bref état des lieux de la diffusion luthérienne en dehors de la région francophone qui touche directement Jean Gacy, démontre l'ampleur rapide de la diffusion, notamment grâce à l'imprimerie, justifiant la crainte du prédicateur. Au tournant des années 1524-1525, la réception luthérienne dans les régions

savoyardes, et autour de la Savoie (France, Suisse), témoignent de l'établissement des partisans et des détracteurs de cette nouvelle théologie réformée.

L'étude du *Trialogue* dévoile un document particulièrement singulier, répondant à diverses volontés, reprenant des codes et symboliques témoignant de son contexte de rédaction. L'œuvre de Jean Gacy combine les rôles de controverse/polémique théologique, tout en présentant une ambition littéraire, par la concordance du latin et du vernaculaire, mais surtout, elle défend une vocation informative et de propagande.

Dans son *Trialogue*, Gacy use de la forme pour alimenter le fond de sa pensée démonstrative, que ce soit par le biais de figures des personnages, par la forme des discours ou de la structure général. Le *Trialogue* est également le témoin de tout un mélange d'influence, prenant la forme littéraire d'un prosimètre, on y retrouve des références littéraires, bibliques, scolastique, humanistes ou encore prophétique. Il en est de même pour les thématiques qui y sont développées ; l'établissement d'une figure de Martin Luther comme symbole de l'Antéchrist, héritier hérésiarque et témoin d'une tendance eschatologique et prophétique, la vision des femmes, qui opposent les bonnes femmes pieuses (Claire d'Assise, Verité invincible...) à celles qui se mêlent des affaires en dehors de leur juridiction (Margueritte de Navarre et les femmes de cour). Plusieurs de ces thématiques exploitées par Gacy suivent une continuité de la fin du Moyen Age, avec l'intégration d'une généalogie des hérésies antiques pour justifier la figure hérétique de Luther, désigné comme le véritable Antéchrist, ou encore la vision négative conventionnelle des juifs et de Mahomet.

Pour conclure, le *Trialogue* est surtout insolite pour sa liste en langue vernaculaire des erreurs luthériennes. Comme nous l'avons présenté lors de notre comparaison, la *determinatio* de la Faculté de théologie de Paris a sans aucun doute servi de source directe pour l'établissement de cette liste. Pourtant, alors qu'en octobre 1524, Gacy prend la plume pour contredire et freiner la diffusion de la théologie luthérienne, celui-ci rend accessible et compréhensible de nombreux articles de la pensée réformée. Cet usage du français est singulièrement novateur, plus particulièrement dans un but de propagation d'articles considérés comme hérétiques, où l'usage du latin restait encore privilégié au début du XVIe siècle. Alors que la tradition catholique a toujours porté un point d'honneur à discuter des questions théologiques et de la doctrine entre spécialistes dans les universités ou lors de synodes ou conciles, le fait d'avoir dénoncé publiquement les thèses peut avoir participé à cette diffusion. En 1525, cette réticence, de voir les laïcs s'approprier l'interprétation des textes, se traduit par l'interdiction provenant de la Sorbonne d'imprimer des traductions vernaculaires de la Bible. Dans un premier temps, c'est la controverse latine qui est mise en place, avant de voir la langue

vernaculaire être utilisée, dès la fin des années 1530, par des théologiens de la Sorbonne, tels que Jérôme d'Hangest (1480-1538) et Pierre Doré (1500-1559), ou encore le prêtre polémiste Artus Desiré (1510-1579).²⁸¹

Jean Gacy est l'un de ces innovateurs à avoir su faire usage du vernaculaire dans le cadre d'une controverse théologique. Pourtant, à la suite de la condamnation parisienne, comme le relève Tatiana Debbagi Baranova, au risque de faire de la propagande pour les hérétiques, le camp conservateur a besoin de publicité pour leur condamnation.²⁸² Grâce à son accessibilité, par son style poétique en langue vernaculaire, opposée aux documents officiels de condamnation dans un latin formel, le *Trialogue* peut avoir joué un rôle de propagateur des idées luthériennes.

Finalement, nous pouvons nous interroger sur le peu de succès de ce *Trialogue*, dont le retentissement semble avoir été immédiatement stoppé. Dans son *Trialogue*, Jean Gacy vise des lecteurs attirés par Luther et ses thèses, le franciscain construit une démonstration qui décrédibilise le message luthérien. Alors qu'il est originaire de Savoie, Jean Gacy utilise un style d'écriture mêlant langue vulgaire et latinisme, pas à la portée de tous les fidèles, abandonnant notamment le franco-provençal de la région savoyarde de ce temps. En imprimant son œuvre à Genève, chez l'imprimeur-libraire Wingand Koeln, le *Trialogue* prend forme en dehors des plus grands centres d'impression européens (Paris, Lyon, Bâle, Venise, etc...) dans un atelier qui n'est pas spécialisé dans l'imprimerie, se trouvant en dehors des principaux circuits commerciaux et de diffusion du livre imprimé. La situation genevoise va changer, dès 1540, avec le retour de Jean Calvin, et la fondation de l'académie de Genève. Le rapport de Gacy avec le pouvoir séculier, notamment attesté par l'exemple du conflit avec Érasme en 1527, qui mêle le pouvoir ducal, peut conduire à une forme de mépris de la part des élites envers le prédicateur franciscain. Ces divers facteurs et pistes de réflexion peuvent expliquer le manque de succès et d'attestation de soutiens pour la diffusion des œuvres de Jean Gacy.

²⁸¹ DEBBAGI BARANOVA, Tatiana, « Avertir le peuple », *art. cit.*, pp. 230-234.

²⁸² *Ibid.*, p. 235.

Bibliographie

Liste des abréviations

AEG : Archives d'État de Genève

BP16 : Bibliographie des éditions parisiennes du XVI^e siècle

GLN15-16 : Les éditions imprimées à Genève, Lausanne et Neuchâtel aux XV^e et XVI^e siècles

VD16 : Verzeichnis der im deutschen Sprachbereich erschienenen Drucke des 16. Jahrhunderts (Bibliographie des livres imprimés dans les pays de langue allemande au XVI^e siècle)

Source principale

GACY, Jean, *Triologue nouveau contenant l'expression des erreurs de Martin Luther*, Genève : Wigand Köln, 1524, 36 f.

Exemplaires (6) :

- Autriche, Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, BE 5 T 26, (numérisation consultée).
- France, Aix-en-Provence, Bibliothèque Méjanès, Rés. O. 30.
- France, Besançon, Bibliothèque Municipale d'étude et de conservation, 238271, (exemplaire consulté en mai 2023).
- France, Paris, Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, A 1162, (numérisation consultée).
- France, Paris, Bibliothèque Mazarine, Rés. 10828.
- Grande-Bretagne, Londres, British Library, C.97.b.19.

Sources

Biblia Sacra iuxta vulgatam versionem (5th ed.), WEBER, Robert, GRYSO, Roger (eds.), Stuttgart : Deutsche Bibelgesellschaft, 2007, 2029 p.

La Bible : traduction œcuménique : TOB : comprenant l'Ancien et le Nouveau Testament, Villiers-le-Bel, Bibli'O, Société biblique française, 2010, 2079 p.

CONRAD, Badius, *La Comédie du Pape Malade*, [1561], Enea Balmas et Monica Barsi (éd.), *La Comédie à l'époque d'Henri II et de Charles IX*, Première série, vol. 7, Florence : L. Olschki ; Paris : PUF, 1995, pp. 179-273.

Corpus iuris canonici, Friedberg, Emile (éd.), Graz : Akademische Druck-u. Verlagsanstalt, 1959 (1879¹), 2 vol.

La Correspondance d'Érasme, traduite et annotée d'après l'Opus Epistolarum de P. S. Allen, H. M. Allen et H. W. Garrod ; traduction française sous la direction d'Aloïs Gerlo et Paul Foirers, Bruxelles : Presses académiques européennes ; Québec : Presses de l'Université Laval, volume 7 et 8, 1978 et 1979.

Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française : recueillie et publiée, avec d'autres lettres relatives à la Réforme et des notes historiques et biographiques, HERMINJARD, Aimé-Louis (éd.), volume 1 et 2, Paris : M. Lévy frères, 1866 et 1868.

DE LA VIGNE, André, *La ressource de la chrestienté*, Cynthia J. Brown (éd.), Montréal : Éditions CERES, 1989, 224 p.

ERASME, *Opus epistolarum Des. Erasmi Roterodami. Tom. VII. 1527-1528*, P.S. Allen, H.M. Allen et H.W. Garrod (éd.), Oxford : Clarendon Press, 1928, 560 p.

Faculté de théologie de Louvain, « *Condemnatio qua condemnatur doctrina Martini Lutherii doctoris theologiae vniuersitatis Wittenbergensis* » in *Epistola reuerendiss. domini cardinalis Dertusensis ad facultatem theologiae Louaniensis : Eiusdem facultatis doctrinalis Condemnatio facultatis theologie Coloniensis. aduersus eiusdem Martini doctrinam. Contra Lutherium*, Louvain : Dirk Mertens, 1520, 8 f.

URL https://repository.teneo.libis.be/delivery/DeliveryManagerServlet?dps_pid=IE2902863&

Faculté de théologie de Cologne, « *Condemnatio aduersus eiusdem Martini doctrinam. Contra Lutherium* », in *Epistola reuerendiss. domini cardinalis Dertusensis ad facultatem theologiae Louaniensis : Eiusdem facultatis doctrinalis condemnatio qua condemnatur doctrina Martini Lutherii doctoris theologiae vniuersitatis Wittenbergensis*, Cologne : Peter Quendel, 1520, 4 f.

URL https://repository.teneo.libis.be/delivery/DeliveryManagerServlet?dps_pid=IE4973920&

Faculté de théologie de Paris, *Determinatio theologicae facultatis parisiensis super doctrina lutheriana hactenus per eam visa*, Paris : Josse Bade, 1521, 16 f.

URL: <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3205871>

FODERE, Jacques, *Narration historique et topographique des conuens de l'ordre de S. François et Monastères de S. Claire, érigés en la Province anciennement appelée de Bourgogne, à présent de Saint Bonaventure*, Lyon : 1619.

GACY, Jean, *La Déploration de la Cité de Genefve sur le fait des Hereticques qui l'ont tiraniquement opprimée*, Lyon : Pierre de Sainte-Lucie, 1535, 4 f.

JACQUES DE VORAGINE, *La Légende dorée*, BOURREAU, Alain (dir.), Paris : Gallimard, 2004, 1664 p., (coll. Bibliothèque de la Pléiade, n°504).

La Verité cachee devant cent ans, s.l.n.d. [Neuchâtel, Pierre de Vingle, 1533/34]. Paris, société de l'histoire du protestantisme français, rés. 1000 [*Moralités françaises*, III, pp. 109-187]

Le Concil de Basle (1434) : les origines du théâtre réformiste et partisan en France. Édition, introduction, glossaire et notes critiques par BECK, Jonathan. Préface de Daniel Poirion, Leiden : E.J. Brill, 1979, 166 p.

Le Voyage en Terre Sainte composé par Maître Denis Possot et achevé par Messire Charles Philippe Seigneur de Champarmoy et de Grandchamp, 1532, publié et annoté par Charles Schefer, Paris : Leroux, 1890, XV, 350 p. (coll. Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie depuis le XIIIe jusqu'à la fin du XVIe siècle, 11).

LEMAIRE DE BELGES, Jean, *Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, I, 26, STECHER, Auguste Jean (éd), Tome 1, Louvain : J. Lefever, 1882, 392 p.

LEO X, Papa, « Bulle *Exsurge Domine* (affichée en l'église St Pierre de Rome, le 24 juillet 1520) », in *Symboles et définitions de la foi catholique*, Heinrich Denzinger et Peter Hünermann (éds.), Joseph Hoffmann (trad.), Paris : Cerf, 2001, n°1451-1492.

LEO X, Papa, « *Bulla Decet Romanum Pontificem. Damnatio et excommunicatio Martini Lutheri et eius sequacium* », in *Bullarium Romanum*, vol. III, Rome : 1743, n°XLV, pp. 493-495.

URL: <http://clt.brepolis.net/LLTA/pages/TextSearch.aspx?key=RLEOXDECE>

« Les États du Pays de Vaud à leurs ressortissants, Moudon, 23 mai 1525 », in TALLONE, Armando, *Atti delle assemblee costituzionali italiane dal medio evo al 1831 / Serie 1, Stati generali e provinciali. Sezione 5, Parlamenti piemontesi. Parlamento sabauda. Parte 2, Patria oltramontana / per cura di Armando Tallone. Vol. 6, Assemblee del Paese di Vaud : 1480-1536*, vol. 13, Bologna : N.Zanichelli, pp. 347-348. (N.7784).

LUTHER, Martin, *Œuvres. Tome I*, LIENHARD, Marc, ARNOLD, Matthieu, (éds.), Paris : Gallimard, 1999, 1700 p., (coll. Bibliothèque de la Pléiade, n°455).

MESCHINOT, Jean, *Les Lunettes des Princes*. Édition précédée d'une étude sur sa vie et sur son œuvre et suivie de notes et d'un glossaire par MARTINEAU-GENIES, Christine (éd.), Genève : Droz, 1972, 126 p. (coll. Publications romanes et françaises, CXXI).

ORESME, Nicole, *Questiones in Meteorologica de ultima lectura, recensio parisiensis : Study of the Manuscript Tradition and Critical Edition of Books I-II.10*, PANZICA, Aurora (éd.), Leiden : Brill, 2021, 290 p.

[PIERREFLEUR Guillaume de], *Mémoires de Pierrefleur*, JUNOD Louis (éd.), Lausanne : La Concorde, 1933, LXIV, 289 p.

Littérature secondaire

Actes du colloque Guillaume Farel : Neuchâtel 29 septembre – 1^{er} octobre 1980. Tome 1 - Communications, BARTHEL, Pierre et alii (éds.), Genève ; Lausanne ; Neuchâtel : Cahier de la revue de théologie et de philosophie 9/1, 1983, 277 p.

ARNOLD, Matthieu, *Martin Luther*, Paris : Fayard, 2017, 686 p.

ARNOLD, Matthieu, « Deux conceptions du rôle des autorités civiles en 1523 : Martin Luther et Martin Bucer », in *Revue d'histoire du protestantisme*, Vol.4, n°2, Avril – Mai – Juin 2019, pp. 189-203.

BARBIER, Frédéric, « Les débuts de la Réforme en France : transferts culturels et histoire du livre, 1517-1523 », in *Journal des savants*, 2018, n°1, pp. 71-95.

BECK, Jonathan, « Ideological drama in 15th-century France », *Fifteenth Century Studies*, 1, 1978, pp. 1-14.

BECK, Jonathan, Théâtre et propagande aux débuts de la Réforme : six pièces polémiques du Recueil La Vallière, Genève ; Paris : Slaktine, 1986, 270 p.

BECK, Jonathan, « La mise en scène de l'évangélisme militant (et clandestin) vers 1533-1535, Les moralités de *La Maladie de la Chrétienté* et de la *Vérité Cachée* publiées par Pierre de Vingle à Neuchâtel », in *Les imprimés réformés de Pierre de Vingle (Neuchâtel, 1533-1535)*, DESROSIERS-BONINS, Diane et KEMP, William (éd.), numéro spécial de la revue *Littératures* (Université McGill, Montréal), n°24-1, 2007, pp. 181-220.

BENEDICT, Philip, « The Spread of Protestantism in Francophone Europe in the First Century of the Reformation », in *Archiv für Reformationsgeschichte*, 109, 2018, pp. 7-52.

BESSON, Marius, *L'église et l'imprimerie dans les anciens diocèses de Lausanne et de Genève jusqu'en 1525*, Genève : Jacquemoud, 2 vol., 1937-1938.

BODENMANN, Reinhard, « Farel et le livre réformé français », in *Le livre évangélique en français avant Calvin*, GILMONT, Jean-François, KEMP, William (éds.), Turnhout : Brepols, 2004, pp. 13-39.

BOISSET, Jean, « Érasme de Rotterdam et la Réforme », in *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-2015)*, Janvier-Février-Mars 1970, Vol.116, pp. 22-40.

BORDIER, Jean-Pierre, « Découvrir la Vérité cachée », in GARROT ZAMBRANA, Juan Carlos (dir.), *Théâtre et polémique religieuse*, 2014, 17 p. (coll. Scène Européenne).

BOUHAÏK-GIRONES, Marie (dir.) et alii, *Le théâtre polémique français : 1450-1550*, Rennes : Presses universitaires, 2008, 214 p.

BRUENING, Michael, *Refusing to Kiss the Slipper. Opposition de Calvinism in the Francophone Reformation*, New York : Oxford University Press, 2021, 384 p.

BRUENING, Michael, « Guillaume Farel et les réformateurs de langue allemande. Les origines de la doctrine réformée dans l'espace romand », in *La Construction internationale de la Réforme et l'espace romand à l'époque de Martin Luther*, SOLFAROLI CAMILLOCCI, Daniela et alii. (dir.), Paris : Classiques Garnier, 2021, pp. 49-61.

Bulletin du bibliophile publié par Techener avec notes et notices, NODIER, Charles et PAULIN, Paris (dir.), Paris : Techener, 1842, V^e série, 485 p.

BÜTTGEN, Philippe, « Chapitre V. *De philosophia et theologia scholastica*. La Sorbonne et Luther » in, *Luther et la philosophie*, Éditions de l'EHESS, 2011, pp. 155-192.

CANESSA, André, « Le concours des gardes du corps de Darius dans Esdras A », *Presses Universitaires du Midi*, n°44, 1996, pp. 25-45.

CHAZALON, Christophe, « Histoire du livre illustré à Genève (1478-1600) », in *Art + architecture en Suisse*, n°57, 2006, pp. 24-31.

CHIFFOLEAU Jacques, *La comptabilité de l'au-delà : les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge (vers 1320 - vers 1480)*, Paris : Albin Michel, 2011 (1980), 566 p.

CHRISTOFIS, Thomas, *Les résistances à la Réforme dans le Pays de Vaud (1525-1590)*, Lausanne : Université de Lausanne, Faculté des Lettres, 2020, 159 p. (mémoire de master accessible via UNIL-SERVAL).

COTTIN, Jérôme, « De la Réforme à la réforme des images », *Études*, no.1, janvier 2017, pp. 85-96.

COTTRET, Bernard, « Antijudaïsme et philosémitisme, de Luther à Calvin », in *Le Seuil – Le Genre humain*, n°56-57, 2016/1, pp. 121-131.

COZZO, Paolo, MEYER, Frédéric, « Deux fois, deux lois, une nation ? Géographie ecclésiastique et vie religieuse, XVIe-XVIIIe siècles », in FERRETTI, Giuliano (dir.), *Les États de Savoie, du duché à l'unité d'Italie (1416-1861)*, Paris : Classiques Garnier, 2019, pp. 385-428.

CRISTIANI, Léon, « Luther et la Faculté de théologie de Paris », in *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 32, n°120, 1946, pp. 53-83.

CROUZET, Denis, *La genèse de la Réforme française (vers 1520-1562)*, Paris : Belin, 2008, 733 p.

DAUVOIS, Nathalie, *De la satura à la bergerie. Le prosimètre pastoral en France à la Renaissance et ses modèles*, Paris : H. Champion ; Genève : Diff. Slatkine, 1998, 316 p.

DAUVOIS, Nathalie, *Le sujet lyrique à la Renaissance*, Paris : Presses Universitaires de France, 2000, 140 p.

DE MOREAU, Edouard, « Luther et l'Université de Louvain », in *Nouvelle Revue Théologique*, 54 n°6, 1927, pp. 401-435.

DE PASQUALE, Andrea, « Tipografi-librai alle origini della Riforma in Italia », in *Revue d'histoire du protestantisme*, Tome 5, Janvier-Février-Mars 2020, Genève : Droz, pp. 57-68.

DE REYFF, Simone, *L'Église et le théâtre : l'exemple de la France au XVIIe siècle*, Paris : Les Éditions du Cerf, 1998, 154 p. (coll. Histoire du Christianisme).

DEBBAGI BARANOVA, Tatiana, « Avertir le peuple : Les premiers imprimés en français contre Luther et les Luthériens (France, années 1520-1530) », *Revue Seizième siècle*, n°15, 2019, pp. 223-235.

DELUMEAU, Jean, WANEGFFELEN, Thierry, COTTRET, Bernard (dir.), « Chapitre II. Luther », in *Naissance et affirmation de la Réforme*, Paris : Presses universitaires de France, 2012, pp. 29-51.

DELUMEAU, Jean, WANEGFFELEN, Thierry, COTTRET, Bernard (dir.), « Chapitre III. Zwingli », in *Naissance et affirmation de la Réforme*, Paris : Presses universitaires de France, 2012, pp. 53-64.

DESORMAUX, Joseph, *Bibliographie méthodique des parlers de Savoie, langue et littérature, introduction à l'histoire du langage en Savoie*, Annecy : Imprimerie commerciale, 1922, 324 p.

DOUDET, Estelle, *Moralité et jeux moraux, le théâtre allégorique en français, XVe-XVIe siècles*, Paris : Classique Garnier, 2018, 690 p.

DUFOUR, Auguste, RABUT, François, *L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires en Savoie du XVe au XIXe siècle*, Chambéry : Albert Bottero, 1877, 415 p.

DUFOUR, Théophile, *Notice bibliographique sur le Catéchisme et la Confession de foi de Calvin (1537) et sur les autres livres imprimés à Genève et à Neuchâtel dans les premiers temps de la réforme (1533-1540)*, Genève : Imprimerie Jules Guillaume Fick, 1878, 191 p.

DUFOUR, Théophile, *Un opuscule inédit de Farel. Le résumé des actes de la dispute de Rive (1535)*, Genève : Alfred Cherbuliez et Cie Libraires, 1885, 42 p. (Extrait du tome XXII des Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève).

FLÜCKIGER, Fabrice, « Martin Luther. Le moine qui voulait réformer son Église mais en créa une autre », in *Revue du Nord*, n°421, 2017/3, pp. 499-516.

GILMONT, Jean-François, « La diffusion des idées évangéliques et protestantes, c.1520 - c.1570 », in *La Réforme en France et en Italie : Contacts, comparaisons et contrastes*, Rome : Publications de l'École française de Rome, 2007, pp. 69-83.

GILMONT, Jean-François, « Wigand Koeln libraire à Genève (1516-1545) éditeur du Pater Noster de Guillaume Farel », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t.70, n°1, 2008, pp. 131-146.

GILMONT, Jean-François, « Les imprimeurs genevois du XVIe siècle et l'humanisme », in *Passeurs de textes : Imprimeurs et libraires à l'âge de l'humanisme*, BENEVENT, Christine, CHARON, Anne, DIU, Isabelle et VENEM, Magali (dir.), Paris : Publications de l'École nationale des chartes, 2012, pp. 269-280.

GODET, Philippe, *Histoire littéraire de la Suisse française*, Paris : Libraire Fischbacher, 1895, 569 p.

GONNET, Giovanni, « Les débuts de la Réforme en Italie », in *Revue de l'histoire des religions*, vol.199, n°1, Janvier-Mars 1982, pp. 37-65.

GUICHONNET, Paul, DELARUE, Henri, « La sécularisation des maisons religieuses du Faucigny, source d'enrichissement de la Bibliothèque de Genève », in *Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie*, n°27, 1949, pp. 32-48.

GUY, Henri, *Histoire de la poésie française au XVIe siècle. Tome I. L'école des rhétoriciens*, Paris : Champion, 1910, 389 p.

HENRYOT, Fabienne, « Les Lyonnais et saint Bonaventure (fin du XVe-XVIIIe siècles) », in *Revue historique*, n°682, 2/2017, pp. 267-296.

HICKEL, Pascal. *Les préfaces de Luther à la Bible (1522-1546) : analyse et traduction annotée*, Religions. Université de Strasbourg, 2019, 342 p.

HIGMAN, Francis, *La diffusion de la Réforme en France 1520-1565*, Genève : Labor et Fides, 1992, 277 p.

HIGMAN, Francis, *Piety and the People : Religious Printing in French, 1511-1551*, Aldershot Hants : Scolar Press, 1996, 534p.

HOCEDEZ, Edgar, « Louvain et Rome », in *Gregorianum*, vol. 8, n°2, 1927, pp. 161-182.

Identités franciscaines à l'âge des Réformes. Edition des actes des colloques internationaux de Clermont-Ferrand (4-5 avril 2003) et Chambéry (5-6 février 2004), MEYER, Frédéric et VIALLET, Ludovic (dir.), Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise-Pascal, 2005, 500 p.

ISOZ, Amélie, *Les clarisses d'Orbe au temps de la Réforme*, Lausanne : Université de Lausanne, Faculté des lettres, 2012.

KNECHT, Robert J., *Un prince de la Renaissance. François Ier et son royaume*, Paris : Fayard, 1994, 697 p.

La Construction internationale de la Réforme et l'espace romand à l'époque de Martin Luther, CAMILLOCCI, Daniela Solfaroli et alii. (dir.), Paris : Classiques Garnier, 2021, 376 p.

La Réforme en France et en Italie : Contacts, comparaisons et contrastes, BENEDICT, Philip, SEIDEL MENCHI, Silvana, et TALLON, Alain (dir.). Rome : Publications de l'École française de Rome, 2007, 671 p.

LAVOREL, Jean-Marie, *Cluses et le Faucigny : étude historique. Première partie, depuis les origines jusqu'à la Révolution française*, Annecy : J. Niérat, 1888, 270 p.

LAVOREL, Jean-Marie, *Cluses et le Faucigny : étude historique. Deuxième partie, la Révolution française et les temps modernes*, Annecy : J. Niérat, 1889, 376 p.

LECHOT, Pierre-Olivier, *Une histoire de la Réforme protestante en Suisse (1520-1565)*, Neuchâtel : Alphil, 2017, 138 p.

LECHOT, Pierre-Olivier, *La Réforme (1517-1564)*, Paris : Presses Universitaires de France, 2017, 125 p.

LEGUAY, Jean-Pierre. « Urbanisme et ordres mendiants : l'exemple de la Savoie et de Genève (XIIIe - début XVIe siècle) », in *Religion et mentalités au Moyen Âge : Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2003, pp. 167-182.

LESTRINGANT, Frank et al., *Le prosimètre à la Renaissance*, Paris : Edition Rue d'Ulm, 2005, 169 p.

LIENHARD, Marc, *Martin Luther : un temps, une vie, un message* (3e éd. mise à jour et corrigée), Genève : Labor et Fides, 1991, 477 p.

LIENHARD, Marc, « La Réforme de Luther et l'Europe : succès ou échec ? », in *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, 75e année n°1, Janvier-février-mars 1995. pp. 113-121.

LIENHARD, Marc, *Luther : ses sources, sa pensée, sa place dans l'histoire*, Genève : Labor et Fides, 2016, 678 p.

LIENHARD, Marc, « Luther d'après les recherches récentes », in *Recherches de Science Religieuse*, Tome 105, 2017/3, pp. 363-390.

MASSAUT, Jean-Pierre, *Josse Clichtove : L'humanisme et la réforme du clergé*. 2 vols. Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, n°183. Paris : Les Belles Lettres, 1968.

« *Maudits livres* » : *la réception de Luther et les origines de la Réforme en France*, LEVECQUE-STANKIEWICZ, Florine, BARBIER, Frédéric (dir.), Paris : Bibliothèque Mazarine ; Éditions des Cendres, 2018, 339 p.

Mémoire et documents publiés par la société d'histoire et d'archéologie de Genève. Tome vingtième, Genève : J. Jullien Libraire-Éditeur ; Paris : Libraire Fischbacher, 1879-1888.

MEYER, Frédéric, « Montagnes et frontières : les diocèses de Savoie à l'époque moderne, ou la lente appropriation politique d'un espace religieux », in *La Maison de Savoie et les Alpes. Emprise, innovation, identification. XVe-XIXe siècle* (Actes du 4e colloque des Sabaudian Studies. 15-17 mai 2014), GAL, Stéphane, PERILLAT, Laurent (dir.), Chambéry : Université Savoie Mont Blanc, 2015, pp. 121-138.

MEYER, Frédéric, « La frontière et la mémoire. Le Père Jacques Fodéré et la province franciscaine de Bourgogne au début du XVIIe siècle face aux pasteurs et aux Récollets », in *Prêtres et pasteurs. Les clergés à l'ère des divisions confessionnelles (XVIe-XVIIe siècles)*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2016, pp. 221-235.

MILLET, Olivier, « L'image négative de Luther en France dans la propagande en vers français des années 1520-1530 », in *Revue d'histoire du protestantisme*, vol.2, n°1/2, Janvier-Juin 2017, pp. 15-32.

MILLET, Olivier, « Trialogue sur les erreurs de Luther », in « *Maudits livres* » : *la réception de Luther et les origines de la Réforme en France*, LEVECQUE-STANKIEWICZ, Florine, BARBIER, Frédéric (dir.), Paris : Bibliothèque Mazarine ; Éditions des Cendres, 2018, pp. 278-279.

MILLET, Olivier, « Jean Gacy et son Trialogue contre Luther (1524) : poésie et théologie », *Revue Seizième siècle*, n°15, 2019, pp. 191-203.

MOORE, Will Grayburn, *La Réforme allemande et la littérature française : recherches sur la notoriété de Luther en France*, Strasbourg : Publications de la Faculté des Lettres, 1930, 512 p.

NAEF, Henri, *Les origines de la Réforme à Genève. Volume 1. La cité des évêques, l'humanisme, les signes précurseurs*, Genève : Alex Jullien, 1968, 504 p.

OSTORERO, Martine, « Itinéraire d'un inquisiteur gâté : Ponce Feugeyron, les juifs et le sabbat des sorciers », in *Médiévales*, n°43, 2002, pp. 103-117.

PANNIER, Jacques, « Recherches sur la formation intellectuelle de Calvin (suite) », in *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, 10e année, n°4-5, Juillet-octobre 1930, pp. 410-447.

PAUL, Jean-Marie, « Martin Luther (1483-1546) et la Réforme », in *L'Homme face à Dieu : Mystique Réforme Piétisme* [en ligne]. Arras : Artois Presses Université, 2004, pp. 1-30.

PETTEGREE, Andrew, WALSBY, Malcolm, WILKINSON, Alexander S. (éd.), *French Vernacular Books : Books published in the French Language before 1601 = Livres vernaculaires français : livres imprimés en français avant 1601*, Leiden: Brill, 2007, 2 volumes.

PICOT, Émile, « Les Moralités polémiques, ou la controverse religieuse dans l'ancien théâtre français », *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, 3 articles de 1887 à 1906.

RAPPIER, Louise, « De la satire à la consolation : la diffusion de la Réforme par le théâtre au XVIe siècle », in VAILLANCOURT, Luc, « *Des bruits courent* » : rumeurs et propagande au temps des Valois, Paris : Hermann, 2017, pp. 183-194.

REID, Jonathan A., *King's Sister - Queen of Dissent: Marguerite of Navarre (1492-1549) and her Evangelical Network* (2 vol.), Leiden: Brill, 2009, 795 p.

REYMOND Bernard, *Théâtre et christianisme*, Genève : Labor et Fides, 2002, 177 p.

RICHARDT, Aimé, *Zwingli le réformateur suisse 1484-1531*, Paris : Artège, 2018, 178 p.

RODOCANACHI, Emmanuel, « La Réforme en Italie », in *Revue des Deux Mondes (1829-1971)*, Sixième période, Vol.26, n°2, 15 Mars 1915, pp. 404-424.

RONEY, John B., KLAUBER, Martin I. (éds.), *The Identity of Geneva. The Christian Commonwealth, 1564-1864*, London : Greenwood Press, 1998, 228 p.

SCHNÜRER, Gustav, *L'Église et la civilisation au Moyen Age*, CASTELLA, Gaston (trad.), Paris : Payot, 1933-1938, 3 volumes.

SERE, Bénédicte, compte rendu de : MEYER, Frédéric et VIALLET, Ludovic (dir.), *Silence du cloître. Exemples des saints. XIVE-XVIIe siècles. Identités franciscaines à l'âge des réformes 2*, Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise-Pascal, 2011, 427 p. dans *Le Moyen Âge*, Tome CXVIII, 2012/2, pp. 475-476.

Seizième siècle n°15 : "Luther en France : Politique, littérature et controverses au XVIe siècle", EICHEL-LOJKINE, Patricia (dir.), Paris ; Genève : Droz, 2019, 248 p.

Silence du cloître. Exemples des saints. XIVe-XVIIe siècles. Identités franciscaines à l'âge des réformes 2. Edition des actes des colloques internationaux de Clermont-Ferrand (7-8 avril 2006) et Chambéry (16-17 mars 2007), MEYER, Frédéric et VIALLET, Ludovic (dir.), Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise-Pascal, 2011, 427 p.

SOLFAROLI CAMILLOCCI, Daniela, « Ginevra, la Riforma e suor Jeanne de Jussie : la "Petite chronique" di una clarissa intorno alla metà del Cinquecento », in POMATA, G., *I monasteri femminili come centri di cultura fra Rinascimento et Barocco*, Roma : Ed. di storia e letteratura, 2005, pp. 275-296.

SYIPHER, G.Wylie, « "Faisant ce qu'il leur vient a plaisir" : The Image of Protestantism in French Catholic Polemic on the Eve of the Religious War », in *The Sixteenth Century Journal*, été 1980, Vol.11, n°2, pp. 59-84.

TERNAUX Jean-Claude, « La Comédie du pape malade de Conrad Badius (1561), in GARROT ZAMBRANA Juan Carlos (dir.), *Théâtre et polémique religieuse*, 2014, 14 p., (coll. Scène Européenne).

Unité et diversité des Réformes : du XVIe siècle à nos jours. BUTTICAZ, Simon et GROSSE, Christian (éd.), Genève : Labor et Fides, 2018, 171 p.

VAUCHEZ, André (dir.), *Prophètes et prophétismes*, Paris : Éditions du Seuil, 2012, 475 p.

VAUCHEZ André, « Note sur prophètes et prophétisme », *Recherches de Science Religieuse*, 2015/1 Tome 103, pp. 103-107.

VERON-ISSAD, Catherine, « La symbolique des lunettes dans l'art des temps modernes : vision spirituelle, vision physique », in *Revue francophone d'orthoptie*, 6/2013, pp. 129-132.

VIALLET, Ludovic, « Le séisme observant (XIVe-milieu du XVe siècle) », in *Structures et dynamiques religieuses dans les sociétés de l'Occident latin (1179-1449)*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010, pp. 205-214.

WADDINGTON, Raymond B., « A Satirist's Impresa: The Medals of Pietro Aretino », in *Renaissance Quarterly*, Vol.42, n°4, Winter 1989, pp. 655-681.

WANGEFELT STRÖM, Helena, BARBIERATO, Federico, « *Omne malum ab Aquilone*: Images of the Evil North in Early Modern Italy and their Impact on Cross-Religious Encounters », in *Visions of North in Premodern Europe*, JORGENSEN, Dolly et LANGUM, Virginia (éd.), Turnhout : Brepols, 2018, pp. 265-286.

WIM, François, LAMPORT, Mark, « Against Latomus », in *Encyclopedia of Martin Luther and the Reformation. Vol.1*, Lanham MD : Rowman & Littlefield Publishers, 2017, pp. 5-7.

Notices et dictionnaire

Notice « Jean Gacy » de [Gilmont] pour GLN 15-16 (Genève, Lausanne, Neuchâtel) : URL : http://www.ville-ge.ch/musinfo/bd/bge/gln/notice/details.php?ref=%2Fmusinfo%2Fbd%2Fbge%2Fgln%2Fnotice%2Friech.php&p=34&tbl=gln_edit&no=5048&glnlangue=fr

Notice « Jean Gachi », in *Der Franziskusorden. Die Franziskaner, die Klarissen und die regulierten Franziskaner-Terziarinnen in der Schweiz*, VONLANTHEN Hugo, DEGLER-SPENGLER, Brigitte et ARNOLD Klemens, Bern : Francke Verlag, 1978, p.365, (coll. Helvetia Sacra 5/1).

Notice « Wigand Koeln » dans la base de données « R.I.E.C.H. Répertoire des imprimeurs et éditeurs suisses actifs avant 1800 »,

URL : <https://db-prod-bcul.unil.ch/riech/imprimeur.php?ImprID=60&Lang=fr>

Notice « Jacques Vivian » dans la base de données « R.I.E.C.H. Répertoire des imprimeurs et éditeurs suisses actifs avant 1800 »,

URL : <https://db-prod-bcul.unil.ch/riech/imprimeur.php?ImprID=85&submit=Chercher>

Notice « Érasme (1469-1536) » du Musée virtuel du protestantisme [en ligne],

URL : <https://museeprotestant.org/notice/erasme-1469-1536/>

BARBICHE, Bernard, « Conseils pour l'édition des textes de l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e), *École nationale des chartes*.

URL : http://theleme.enc.sorbonne.fr/cours/edition_epoque_moderne/edition_des_textes

BARRAL-BARON, Marie, « Érasme et Luther. Le face-à-face de deux géants de la Renaissance », in *Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe* [en ligne], ISSN 2677-6588, mis en ligne le 22/06/20. URL : <https://ehne.fr/fr/node/12285>.

BIETENHOLZ, Peter G., « Jean Gachi », in *Contemporaries of Erasmus. A Biographical Register of the Renaissance and Reformation Volume 2 – F-M*, BIETENHOLZ, Peter G., DEUTSCHER, Thomas B. (éds.), Toronto: University of Toronto Press, 1986, pp. 68-69.

BIETENHOLZ, Peter G., « Didier Érasme », in *Dictionnaire Historique de la Suisse (DHS)*, MARTIN, Pierre G. (trad.), 2005.

BRECHT, Martin, BÜHLER, Pierre « LUTHER MARTIN - (1483-1546) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne]. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/martin-luther/>

Dictionnaire historique de l'ancien langage françois ou glossaire de la langue françoise depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV, par Jean-Baptiste de Lacurne de Sainte-Palaye, Niort : Favre ; Paris : H. Champion, 1875-1882.

DMF *Dictionnaire du Moyen Français (1330-1500)*, version 2020 (DMF 2020). ATILF - CNRS & Université de Lorraine. Site internet : <http://www.atilf.fr/dmf>.

EIRE, Carlos M. N., « Iconoclasm », *The Oxford Encyclopedia of the Reformation*, URL: <https://www.oxfordreference.com/view/10.1093/acref/9780195064933.001.0001/acref-9780195064933-e-0704?rsk=mszhJl&result=704>

FINK, Urban, « Jean Gachi », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, SENGER, Françoise (trad.), 2005.

HIGMAN, Francis, « Guillaume Farel », in *Dictionnaire Historique de la Suisse (DHS)*, 2006.

HUBLER, Lucienne, « Jeanne de Jussie », in *Dictionnaire Histoire de la Suisse (DHS)*, 2006.

HUGUET, Edmond, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris : Edouard Champion ; puis aux éditions Paris : Didier, 7 tomes, 1925-1967.

FEUILLET, Michel, *Lexique des symboles chrétiens*, Paris : Presses Universitaires de France, 2017, 128 p.

KNOCH-MUND, Gaby, « Antisémitisme », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, NAON, André (trad.), 2009.

MARGOLIN, Jean-Claude, « ÉRASME (1467 env.-1536) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne]. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/erasme/>

MATSUMURA, Takeshi, ZINK, Michel, *Dictionnaire du français médiéval*. Paris : Les Belles Lettres, 2015, 3500 p.

MOSER, Christian, « Ulrich Zwingli », in *Dictionnaire Historique de la Suisse (DHS)*, MARTIN, Pierre G. (trad.), 2014.

POLLET, Jacques Vincent, « ZWINGLI HULDRYCH - (1484-1531) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/huldrych-zwingli/>

SURCHAT, Pierre, « Claude-Louis Alardet », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, BUOB-ALLEMAN, Babette (trad.), 2001.

TSCHUDIN, Peter, « Imprimerie », in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, PIGUET, Florence (trad.), 2016.

VAN DIJK, Willibrord-Christiaan, « FRANCISCAINS », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/franciscains/>

VOGLER, Bernard, « RÉFORME », *Encyclopædia Universalis* [en ligne]. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/reforme/>

WEBER, Bruno, WEIDELI, Walter (trad.), "Gravure", in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, 2015.

Catalogue d'exposition

AGUTTES, Claude et PERRINE, Sophie (commissaires-priseurs), *Les collections Aristophil n°55. Origine(s). Deux mille ans d'écrits, du papyrus au livre imprimé*, Catalogue d'exposition (mercredi 16 novembre 2022), Neuilly-sur-Seine, 240 p.

Annexes

Annexe 1 : Lettre de Louis Alardet, datant du 3 août 1527, à l'attention d'Érasme, décrivant Jean Gacy et ses actes (Lettre 1852 de la correspondance d'Érasme en latin²⁸³ et en français²⁸⁴) :

Non puto sumendam mihi operam, Erasme doctissime, vt vel ambitionis suspicione me vindicem vel temeritatem propterea excusem, quod ego inter saxa et crepidines institutus atque infra mediocritatem doctus homuntio, Erasmo mortali cuidam deo neniis meis audaculus obstrepere non dubitem. Quanquam enim sat celebrem famam iis omnibus contigisse scio quibus vel tantillum litterarum tuarum non inuidisti, nolim tamen hoc parande glorie compendium mihi vsque adeo putes placuisse vt, dictante inconsulto quodam feruore potius quam suadente fraterna charitate, huic negocio manus sim admolitus, quod me extra modestie numeros alioquin extulisse iure merito videri posset. Scribo igitur, non vt populo eo nomine postea me venditem, quod tertium etatis lustrum vix biennio supergressus adolescens ter maximo heroi et fama super ethera noto Erasmo scripserim (quid enim aliud quam imprudentiam meam cum impudentia coniunctam proderem ?) sed vt ei qui illustrissimo Sabaudie duci Carolo a secretis est obnoxius, Amblardo Alardeto, fratri meo, suppetias afferam : cui cum ab aulicis negociis vix sit ocium scalpendis, vt aiunt, auribus, vnus diecule opellam recusare mihi non licuit, vt Gacchum quendam cucullatum preconem (cuius intollerabilem loquacitatem iam superioribus suis litteris ille tibi abunde exposuit) denuo suis coloribus tibi depingerem, tanto quidem melius quanto mihi quam ceteris pene omnibus mortalibus est notior. Itaque hominem tam simpliciter quam res ipsa mendacium detractat, tibi describo.

Ioannes Gacchus vnus est ex sanctissime illus religionis professoribus, quos falsissimo cognomine solemnes theologos et magistros imperitum vulgus appellat. Vite prescripto Franciscanum lignipedem agit, vrbane tamen vite peritissimus. Corpore est ingenti et formoso ; animo vero propterea admodum elato, quod vernaculo sermone disertus, popularibus concionibus promiscue plebis gratiam sibi facile comparauit. Bonas litteras tam tenuiter est doctus, vt preter sophisticas tricas et magistras suas questiones nihil prorsus sapiat : qui tamen cum in templis dicendo se explicat, Deum immortalem ! quot rationibus, quot argumentis, quot syllogismis, Erasmi scripta oppugnat ! quot nominibus te impietatis reum agit ! quot insulsis diceriis, quot insanis mendaciis, quot virulentis conuiciis (potest enim plurimum maledicentia) in absentem debacchatur !

Sed quos, inquires, istic iniurie mee vindices sum nactus ? Fatebor ingenue. Prior Amblardus Alardetus, frater meus, in arenam descendit, vt tuam causam aduersus tam insigniter fatuum theologum gnauiter tueretur ; vtpote qui nihil sibi magis precipuum vnquam duxit quam te, te inquam vnum, Erasme, predicare, quam tuum ingenium, tuam doctrinam atque eloquentiam, Grecam iuxta ac Latinam, tum publice tum priuatim pleno ore efferre, et apertis quod aiunt, tibiis decantare. Ego subinde qualem qualem operam meam liberaliter profudi et cum immani bellua colluctatus sum, vt animum erga te meum politioris litterature cultoribus patefacerem. Verum parum feliciter cum rabula sum congressus, qui garrulitate cum vicenis delectis mulieribus decertare possit. Itaque ad sacram anehoram statim confugiendum esse censuimus, et premonendum Erasmus, vt sycophantam istum et blateronem pertinacissimum aut prolixiori epistola ita coherceat vt rem sibi non esse cum edentulo experiatur, aut illustrissimo Principi

²⁸³ ÉRASME, *Opus epistolarum Des. Erasmi Roterodami.*, P.S. Allen, H.M. Allen et H.W. Garrod (éd.), *Tom. VII. 1527-1528*, Oxford : Clarendon Press, 1928, Lettre 1852, pp. 114-116.

²⁸⁴ *La Correspondance d'Érasme, op. cit.*, volume 7, p. 144, Lettre 1852, Claude-Louis Alardet pour Érasme, le 3 août 1527 à Chambéry.

nostro et Senatui Chamberiacensi hominem ita commendet per litteras, vt non licuisse sibi quod hactenus libuit, aliquando Gacchus possit intelligere, et rectoribus studiis tandem desinat esse molestus.

Hec sunt, Erasme doctissime, quibus duo Alardeti te obtundimus, vt saxeam istam et frequentissimis rupibus asperam Sabaudiam viros quoque alere non ignores, qui sincera ac iugi obseruantia

Erasmum et reuerentur et colunt, quique non minoris iudicio quam impendio nomini tuo fauent. Bene vale.

Chamberiaci 3^o non⁸ Augusti.

Non sobrie tuus Ludouicus Alardetus.

Insigni theologo D^o Erasmo Roterodamo. Basilee.

Je crois, très savant Érasme, que je n'ai pas à prendre la peine de me disculper d'être ambitieux ou de trouver des excuses à cette audace : élevé au milieu des rochers et des escarpements, mince créature dont le savoir est au-dessous du médiocre, moi, petit audacieux, je n'hésite pas à assommer Érasme, ce « dieu mortel » avec mes pauvres refrains. Car bien sûr, je sais bien quelle renommée s'est attachée à tous ceux auxquels tu as daigné écrire une lettre, si courte soit-elle ; toutefois, je t'en prie ne va pas croire que j'ai été séduit par cette façon aisée d'acquérir de la notoriété au point de mettre la main à la plume sous l'emprise de quelque engouement inconsidéré et non pour obéir à la charité fraternelle : c'est à juste titre, autrement, qu'on pourrait croire que je sors des limites de la modestie. Si je t'écris, ce n'est donc pas pour m'en faire ensuite une gloire publique du genre : « moi, jeune homme ayant tout juste dépassé trois lustres depuis deux ans, j'ai écrit à Érasme, ce héros trois fois immense dont la réputation monte jusqu'au ciel » (étalerais-je autre chose qu'un composé d'imprudene et d'impudence ?) ; mais j'apporte du renfort à mon frère Amblard Alardet, attaché à l'Illustrissime duc de Savoie Charles en qualité de secrétaire : comme les affaires de la cour lui laissent à peine le temps de se gratter l'oreille, selon l'expression consacrée, je n'ai pu lui refuser un peu d'aide pour un jour.

Il s'agit de te faire un portrait en propre couleur d'un certain Gacy, prédicateur à cuculle ; ce sera la seconde fois puisque mon frère t'a déjà bien mis au courant de son insupportable verbosité dans sa dernière lettre ; je le puis d'autant mieux, d'ailleurs, que personne, je crois, ne le connaît mieux que moi. Donc je te décris l'homme aussi franchement que le fait même n'admet pas le mensonge.

Jean Gacy est un de ces professeurs de la très sainte religion que le vulgaire ignorant appelle bien à tort théologiens et maîtres sacrés. Selon sa règle de vie, il fait le franciscain en sabot, mais il a une très grande expérience du monde. Il est de haute taille et de belle apparence ; quant à l'esprit, il est plein de morgue car, comme il est beau parleur dans la langue du pays, il a obtenu facilement la faveur du tout venant pour ses sermons. Ses connaissances dans les bonnes lettres sont si minces qu'excepté des bagatelles sophistiques et des questions magistrales, il ne connaît absolument rien : et voilà pourtant un homme qui parlant tout à son aise dans le temple, dieu immortel ! attaque les écrits d'Érasme avec combien d'arguments, d'arguties, de syllogismes ! A combien de titre il t'accuse d'impiété ! combien de brocards insipides, de mensonges imbéciles, de calomnies venimeuses (c'est que la médisance est très puissante !).

Mais, diras-tu, quels défenseurs ai-je là-bas contre ces offenses ? Je vais l'avouer en tout simplicité. Le premier, Amblard Alardet, mon frère, est descendu dans l'arène et a vigoureusement défendu ta cause contre un aussi plat théologien ; c'est tout naturel d'un homme qui a toujours jugé que rien n'avait plus d'importance pour lui que de te vanter, je dis bien toi seul, Érasme, que d'avoir toujours à la bouche tant en public qu'en privé, ton talent, ton savoir, ton éloquence grecque et latine, enfin de te chanter à pleine voix, comme on dit. Et moi,

marchant sur ses traces, je n'ai pas marchandé ma peine, quelle qu'en soit la valeur, et je me suis colleté avec le monstre pour bien montrer aux adeptes de la culture quels sentiments je te porte. Mais j'ai eu peu de succès dans mon duel avec cet enragé dont le caquet pourrait affronter vingt femmes triées sur le volet. Aussi avons-nous estimé qu'il fallait se réfugier auprès de l'ancre sainte et avertir Érasme: qu'il cloue le bec à ce sycophante et brailleur acharné avec une lettre de bonne taille lui montrant qu'il n'a pas affaire à un édenté ; ou que dans une lettre à notre Prince et à l'Assemblée de Chambéry, il fasse telle recommandation de notre homme que Gacy comprenne enfin qu'il n'avait pas le droit de faire ce qu'il s'est permis jusqu'ici; il cesserait alors de faire obstacle aux études les plus recommandables.

Si nous t'écrivons ceci, très savant Érasme, si les deux Alardet t'ont cassé les oreilles, c'est pour que tu saches que notre Savoie caillouteuse et hérissée de tant de rochers, nourrit aussi des hommes qui vénèrent et honorent Érasme avec un respect aussi sincère qu'impérissable et qui soutiennent ta renommée avec autant de bon sens que d'ardeur.

Chambéry, le 3 des nones d'août.

Tout à toi sans réserve, Louis Alardet.

À l'illustre théologien Dom Érasme de Rotterdam. A Bâle.

Annexe 2 : Liste des formules proverbiales utilisées dans le discours de Verité invincible :

Formules proverbiales	Vers
Souvent le juste est oppressé.	985
Malheur ne peult tousjours durer.	992
Après la pluye soleil clere.	999
A tel maystre, tel serviteur.	1006
Bons bataillans ont la victoire.	1013
<i>Cecus non habens oculos</i> Mais <i>veritas non querit angulos.</i>	1019-1020
Vray amy ne fault au besoing.	1027
Bonne fame est impreciable.	1034
Chescun n'a pas prosperité.	1041
Nul ne peult verité surprendre.	1048
Il n'est escripture que la Bible.	1055
Chescun doibt eviter desroy.	1062
Sans bonne guide on se forvoye.	1069
Le maulvais est au bon contraire.	1076
Soleil pert après la uvée.	1083
Bons et maulvays Dieu jugera.	1090
Tousjours vertu vice surmonte.	1097
Verité est perpetuelle.	1104
On doibt bien choisir mal lesser.	1111
Bonne euvres au ciel colloquent.	1118
De bonne estude grand science.	1125
Dieu pugnit tant gros que menu.	1132
Bien est seur qui en foy se funde.	1139
Dessus bon tronc prospere le ente.	1146
Homme outrecuidé se deçoit.	1153
C'est tresor que de bon renom.	1160
La sp[h]ere se faict au compas.	1167
Le monde est plain de tromperie.	1174
Verité tousjours regnera.	1181
A bon prescheur bonne audience.	1188
A bon escolier bon recteur.	1195
Après vespres l'en dit complies.	1202
On ne peult d'ung loup faire ung ange.	1209
Tousjours folz ont temerité.	1216
A peché le corps nous incline.	1223
A bon champion bon courage.	1230
Tous procès ne sont juridiques.	1237
Verité nous engendre hayne.	1244
Souvent perdent oyseaulx leurs nidz.	1251
Maulvaise langue cop de lance.	1258

Dieu les amys confortera.	1265
Difficile est femme ranger.	1272
Tout ce qu'on dit n'a pas effect.	1279
Grand constance fault à prescher.	1286
Toutes caves n'ont pas bon vin.	1293
Qui prend cop lieve trop matin.	1300
Femmes sont tousjours curieuses.	1307
A peine tirans ont remort.	1314
Du sac part ce qui est dedans.	1321
A l'euvre cognoit-on l'ouvrier.	1328
Enforcené monstre sa rage.	1335
A bons merites sont dheuz gages.	1342
Tout ce qu'a faict Dieu est parfaict.	1349
Nulli pouvres gens ne convoye.	1356
Contre froit fault recours és draps.	1363
En court chescun n'a pas credit.	1370
Orateur bien dire s'efforce.	1377
Ung bon roy doibt avoir constance.	1384
Biens et maulx seront en balance.	1391
Fol est qu'à femme credit donne.	1398
Femmes sont de terribles sorte.	1405
<i>Omnia vincit veritas.</i>	1412
Sur eau l'huile eminent sera.	1419
Bons champions ont la victoire.	1475
Au lieu celeste gloire y a.	1482
Propoz de folz est peu durable.	1489
Vray se cognoit au disputer.	1496
Quant bon dit vray, le maulvais ment.	1503
Dieu donne le choisir et l'offre.	1510
Cueur vaillant n'a rien impossible.	1517
Après dueul suyt esjoissance.	1524